81-F
34
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
18 H
27

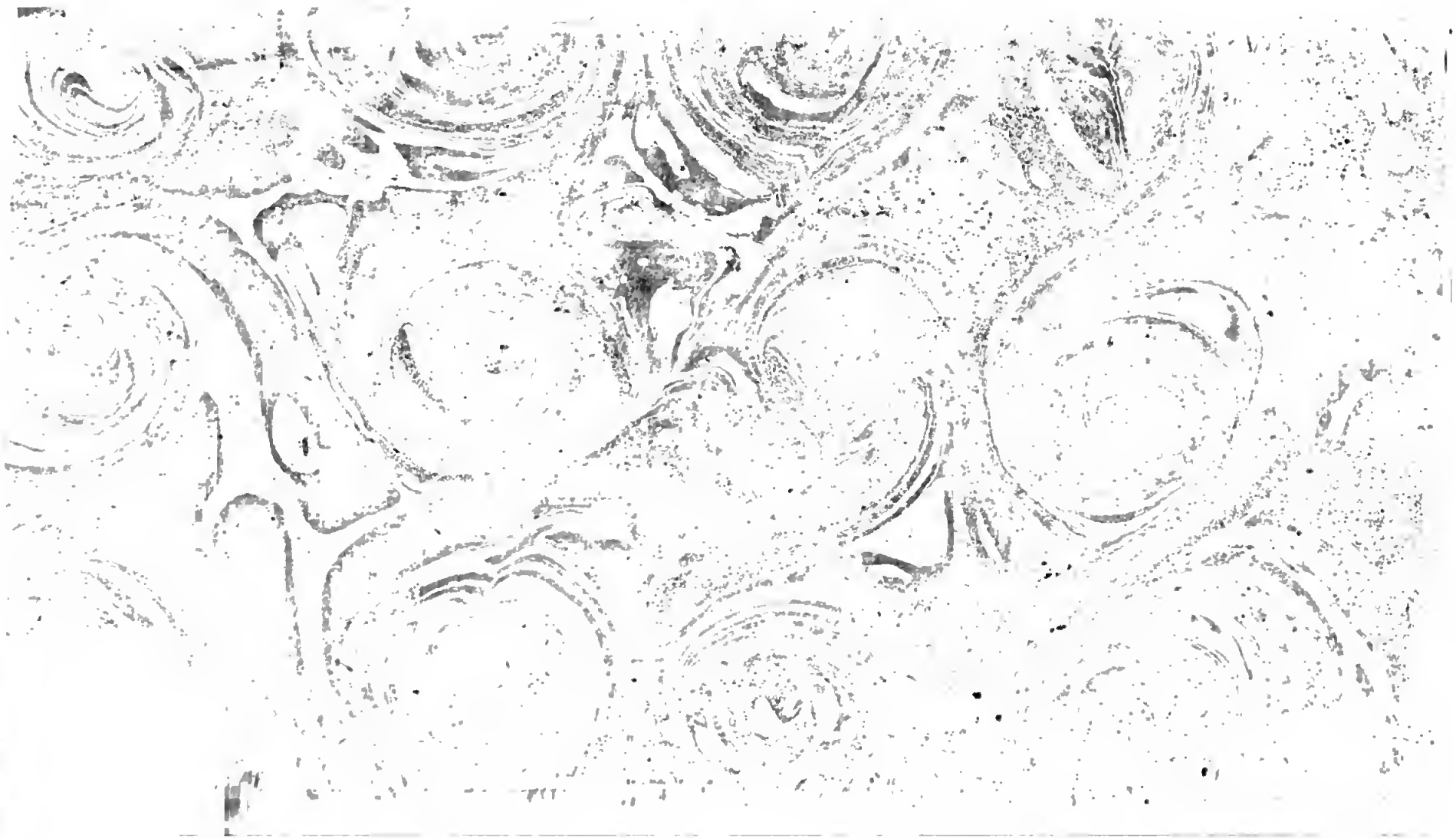

XVIII. 13. 3.

S. - I. E. 34.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE HENRI IV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
TOME III.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE HENRI IV
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE;

DÉDIÉE

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ.

PAR M. DE BURY.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez SAILLANT, Libraire, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis du College.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

HISTOIRE
DE LA VIE
DE HENRI IV.

LA VIE DE HENRI IV, depuis sa naissance jusqu'à l'année 1596, avoit été, comme nous l'avons vu, traversée de tant de peines, d'embarras & de chagrins; il les avoit surmontés avec tant de sagesse, de prudence & de courage, que quand elle auroit été terminée par cette époque, elle seroit toujours regardée comme la vie d'un des plus grands hommes qui aient paru. 1596.

Si l'activité avec laquelle il a fait la guerre, avant & depuis qu'il est monté sur le trône; si les victoires qu'il a remportées sur ses ennemis, le grand nombre de villes qu'il a prises, sont des preuves inconteſta-

bles, qu'il étoit le Prince & le Gé-
1596. néral de l'Europe le plus courageux & le plus expérimenté dans l'art militaire ; il fit enſuite connoître à ſes Sujets qu'il avoit encore toutes les vertus civiles & politiques pour les gouverner pendant la paix, avec une ſageſſe & une équité comparables à celles des plus illuſtres Monarques.

Les pertes que le Roi avoit faites, & les déſavantages qu'il avoit eus l'année précédente en Picardie, furent réparées par des événements ſi favorables, qu'on peut dire que l'année 1596, dans laquelle ils arriverent, affermit ſa puiſſance au point qu'elle la rendit inébranlable, malgré les embarras qu'il eut encore à ſoutenir, & dont il ſut ſe démêler avec une prudence admirable.

La nouvelle de ſon abſolution, dont la cérémonie avoit été faite à Rome au mois de Septembre précédent, ayant été répandue dans le Royaume, y avoit cauſé une joie & une allégreſſe univerſelles, & avoit diſpoſé le reſte des Ligueurs à ſe ſoumettre à l'obéiſſance du Roi.

Le Duc de Mayenne leur Chef les y avoit déja exhortés, & il leur en donna l'exemple, en ſe réconciliant avec le Roi au commencement de cette année. 1596.

Il ne devoit pas ſe flatter d'obtenir des conditions auſſi favorables, que celles que ce Prince lui avoit offertes pluſieurs fois. Les accommodements de ceux de ſon parti, avoient été faits aux dépens de celui qui lui étoit deſtiné, parcequ'ils avoient reçu chacun en particulier, une partie de ce qu'on auroit donné en total au Duc de Mayenne.

Néanmoins le Duc ayant imploré l'interceſſion de la Ducheſſe de Beaufort, elle ſeconda ſi bien la généroſité du Roi, qu'elle fit obtenir à Mayenne des conditions beaucoup plus avantageuſes qu'il n'auroit dû les eſpérer. Cette Dame, outre l'inclination naturelle qu'elle avoit à rendre de bons offices à ceux qui réclamoient ſa faveur, cherchoit encore à ſe faire des créatures. Comme elle aſpiroit à devenir épouſe légitime, elle avoit beſoin de ſe faire des amis, qui puſſent la ſoutenir

dans les occaſions où elle en auroit
1596. beſoin. Elle ſe flattoit que le Duc de Mayenne, ainſi que les Seigneurs de la Ligue, pour leſquels elle ſollicitoit des graces, pourroient faire réuſſir les projets qu'elle avoit formés. Auſſi obtint-il pluſieurs conditions avantageuſes, dont il fut redevable à la faveur de cette Dame.

Lorſque le Préſident Jeannin, qui négocioit cet accomodement, fut convenu de tout, Sa Majeſté rendit à Folembray, où elle ſéjournoit pour lors afin de donner ſes ordres au ſiege de la Fere, un Edit très honorable & très favorable par les conditions qu'elle accordoit au Duc.

Le Roi diſoit dans le préambule, » que le bon œuvre de la réunion » de ſes Sujets n'eût pas été parfait, » ni la paix entiere, ſi ſon très cher » & très amé Couſin le Duc de Ma- » yenne n'y avoit pas accédé ; » qu'il s'y étoit réſolu lorſqu'il avoit » vu que le S. Pere avoit approuvé » ſa réunion à l'Egliſe : ce qui lui » avoit donné meilleure opinion » qu'auparavant de ſes actions, l'a-

» voit obligé de prendre en bonne
» part le zele qu'il avoit eu pour la 1596.
» Religion, & de louer & eſtimer
» l'affection qu'il avoit montrée à
» conſerver le Royaume en ſon en-
» tier; duquel il n'avoit fait ni ſouf-
» fert le démembrement pendant ſa
» proſpérité, ni depuis, lorſqu'il
» avoit été affoibli; mais avoit mieux
» aimé ſe jetter entre les bras de ſon
» Prince, que de s'attacher à d'au-
» tres remedes, qui pouvoient faire
» encore durer longtems la guerre.»

Cet Edit contenoit trente-deux articles, qu'il ſeroit trop long de rapporter ici, & qui d'ailleurs ſont conſignés dans nos archives: il y en eut outre cela quelques-uns de particuliers, entr'autres celui par lequel le Duc devoit ſe démettre du gouvernement de Bourgogne, que le Roi avoit accordé au Maréchal de Biron. Il eut beaucoup de peine à paſſer cet article; mais le Roi tint ferme, parceque ce Prince par une politique très ſage, ne voulut jamais dans les accomodements qu'il fit avec les Chefs de la Ligue, leur accorder les Gouvernemens des

1596. Provinces dont ils avoient été les maîtres, de peur qu'y ayant beaucoup d'amis, ils ne s'y rendiſſent trop puiſſants ; mais il eut ſoin de les dédommager, comme il fit pour le Duc de Mayenne, en donnant à ſon fils le Gouvernement de l'Iſle-de-France, excepté Paris, le faiſant recevoir au Parlement Duc & Pair, & lui rendant la Charge de Grand Chambellan que ſon pere remettoit au Roi.

Le traité du Duc de Nemours ſuivit de près celui du Duc de Mayenne, ſon frere utérin, mais il n'eut pas le plaiſir d'en voir la concluſion. Pendant qu'on y travailloit, il mourut d'une étrange maladie, qui lui fit verſer juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang par la bouche & par les pores. On diſoit (1) que ce mal lui étoit venu de l'extrême chagrin qu'il avoit conçu de ſe voir ſi long-tems privé de ſa liberté par les intrigues du Duc de Mayenne [2], d'appren-

(1) Voyez M. de Perefixe & les Mémoires de Sully.

(2) Voyez T. II. p. 303, la réduction de la Ville de Lyon à l'obéiſſance du Roi.

dre lors de ſon évaſion du Château de Pierre-Enciſe la reddition de Vienne, la ſeule retraite qui lui reſtoit, & d'avoir vu évanouir les projets ambitieux qu'il avoit formés de ſe faire une Souveraineté du Lyonnois & du Beaujollois indépendante de la France. D'autres diſoient [1] que cette maladie étoit l'effet du poiſon, que lui avoient fait donner des perſonnes qui redoutoient ſon reſſentiment. Henri IV, juſte eſtimateur du mérite, même de celui de ſes ennemis, faiſoit beaucoup de cas du Duc de Nemours. Il témoigna le regret qu'il avoit de ce que la mort l'avoit enlevé avant qu'il lui eût donné des témoignages de l'eſtime qu'il avoit pour lui. Son traité fut continué avec le Marquis de S. Sorlin ſon frere, qui eut tout lieu d'être content des graces que le Roi lui fit. 1596.

Le Maréchal de Joyeuſe fit auſſi dans le même tems ſon accommodement; il ſoumit au Roi la Province de Languedoc & les Villes qu'il

(1) M. de Perefixe.

avoit en ſa diſpoſition. Pour l'en ré-
1596. compenſer, ce Prince lui donna la Charge d'Amiral avec d'autres graces qu'il lui fit. Lorſque ſon traité fut conclu, il ſe rendit auprès du Roi pour mettre le ſceau à ſa ſoumiſſion, & lui témoigner ſa reconnoiſſance des bontés qu'il avoit eues pour lui. Henri le reçut avec autant d'amitié, (car il étoit le plus affable de tous les hommes), & lui fit autant de careſſes, que s'il n'avoit jamais porté les armes contre lui. Il eſt vrai auſſi que Joyeuſe ne s'étoit jamais écarté du reſpect qu'il devoit à ſon Souverain, comme avoient fait la plus grande partie des Seigneurs de la Ligue.

Quelque tems après, le Duc de Mayenne vint auſſi trouver le Roi. M. de Sully nous décrit dans ſes Mémoires la réception qu'il lui fit, à laquelle il étoit préſent.

Le Roi, dit-il, » s'en alla cou-
» cher à Monceaux où M. de Ma-
» yenne le vint trouver deux jours
» après, ainſi qu'il ſe promenoit dans
» l'etoile du Parc, & s'étant avan-
» cé vers lui, l'embraſſa par trois
» fois,

fois, l'aſſurant qu'il étoit le bien venu, & embraſſé d'auſſi bon cœur que ſi rien ne ſe fût paſſé entr'eux. 1594

M. de Mayenne mit un genou à terre, lui embraſſa la cuiſſe, l'aſſura de ſa très-humble obéiſſance & ſoumiſſion, diſant qu'il ſe reconnoiſſoit grandement obligé » pour l'avoir remis avec tant de » douceur, de bonté & de gratifications particulieres, dans ſon devoir, délivré de l'arrogance Eſpagnole & des ruſes Italiennes. » Puis le Roi l'ayant fait lever, & » l'ayant embraſſé encore une fois, » lui dit, qu'il ne doutoit nullement » de ſa foi & de ſa parole, parce» qu'un homme de bien & de brave » courage, comme il le connoiſſoit, » n'avoit rien tant à cœur que l'obſervation de l'une & de l'autre; » enſuite le prenant par la main, il » commença à le promener à fort » grands pas, lui montrant ſes allées, » contant tous les deſſeins & les » beautés & commodités de cette » maiſon. M. de Mayenne qui étoit » incommodé d'une ſciatique, & » traînoit de loin une jambe fort

1596. » pesante, le suivoit du mieux qu'il » pouvoit. Ce que voyant le Roi » & qu'il étoit grandement rouge, » échauffé & hors d'haleine, se » tourna vers moi [1] qu'il tenoit » par la main, & me dit à l'oreille : » *Si je promene encore long-tems ce* » *gros corps ici, me voilà vengé sans* » *grande peine de tous les maux qu'il* » *nous a faits : car c'est un homme* » *mort* ; & là-dessus s'étant arrêté, » il lui dit : dites vrai, mon Cousin, » je vais plus vite que vous, & vous » ai trop fatigué. Par ma foi, Sire, » répondit M. de Mayenne, il est » vrai, & vous jure que je suis si las & » si hors d'haleine, que si vous eus- » siez continué de me promener aussi » vite, je crois que vous m'eussiez » tué sans y penser. Alors le Roi » l'embrassa, lui dit avec une face » riante, un visage ouvert, & lui » tendant la main : allez, touchez là, » mon Cousin, car voilà tout le mal » & le déplaisir que vous recevrez » jamais de moi ; & de cela je vous » en donne ma foi & ma parole de

(1) M. de Sully.

» bon cœur, laquelle je n'ai violée, 1596.
» ni ne violerai jamais. Sire, répon-
» dit M. de Mayenne, en lui bai-
» ſant la main, & faiſant ce qu'il
» pouvoit pour mettre un genou en
» terre ; je le crois ainſi, & toutes
» les autres choſes généreuſes qui ſe
» peuvent eſperer du meilleur & du
» plus brave Prince de notre ſiecle.
» Or ſus, mon Couſin, répartit le
» Roi ; je le crois, & afin que vous
» me puiſſiez aimer & ſervir plus
» long-tems, allez vous-en repoſer,
» rafraîchir & boire un coup au
» Château ; car vous en avez be-
» ſoin. J'ai du vin d'Arbois en mes
» offices, dont je vous enverrai deux
» bouteilles ; car je ſais que vous
» ne le haïſſez pas, & voilà Roſny
» que je vous laiſſe pour faire l'hon-
» neur de la maiſon & vous mener
» en votre chambre. C'eſt un de mes
» plus anciens ſerviteurs, & l'un de
» ceux qui a reçu plus de joie de
» voir que vous me vouliez aimer
» & ſervir de bon cœur ». Après quoi
le Roi s'en retourna vers le fond
du Parc.

Il y avoit quelque tems que le Roi

avoit pris la réſolution de faire élever dans la Religion Catholique le jeune Prince de Condé, Henri de Bourbon II du nom, alors âgé d'environ ſept ans, & de le retirer d'entre les mains des Huguenots, qui avoient déja commencé à lui donner quelque teinture de leur Religion à S. Jean-d'Angely, où il demeuroit depuis la mort de ſon pere. Outre que Henri IV penſoit très ſérieuſement que celle qu'il avoit embraſſée lui-même étoit la véritable, & qu'il deſiroit ſincerement de voir tous ſes Sujets réunis ſous la même, il appréhendoit que les Huguenots, en inſtruiſant le Prince de Condé du Calviniſme, ne lui inſpiraſſent les ſentimens de révolte & d'ambition, qui avoient cauſé tant de déſordres dans le Royaume, ſous prétexte de la conſervation de cette Religion, & qu'ils ne cherchaſſent, en la perſonne du jeune Prince, un Chef pour la ſoutenir, tels qu'avoient été l'Amiral de Coligny, le premier Prince de Condé, & Henri lui-même. C'eſt pourquoi, ſous prétexte de faire juger au Parlement

1596.

l'accuſation intentée par les Huguenots contre Catherine Charlotte de la Tremoille, qu'ils ſoupçonnoient d'avoir fait empoiſonner le Prince de Condé, ſon mari, le Roi fit venir à Paris le fils & la mere, malgré quelques difficultés que firent les Huguenots, qui regardoient déja ce jeune Prince comme leur Protecteur. Il fut mis ſous la conduite de Jean de Vivonne, Marquis de Piſani, homme de beaucoup de mérite, qui lui procura la meilleure éducation; & lorſqu'il fut inſtruit de la Religion Catholique, le Roi le mena à la Meſſe le 24 Janvier 1596. 1596.

Au moyen de l'accommodement des Ducs de Mayenne, de Joyeuſe & de Nemours, il ne reſtoit plus au Roi, pour être paiſible poſſeſſeur de ſon Royaume, que de ſoumettre la Bretagne, dont le Duc de Mercœur étoit en poſſeſſion; de chaſſer de la Provence le Duc d'Epernon, qui s'y maintenoit malgré les ordres réitérés du Roi, & de ſe rendre maître de la Ville de Marſeille, dont Charles Caſaux & Louis d'Aix, deux audacieux & inſolens Bourgeois de

cette Ville, s'étoient rendus les Ty-
1596. rans. Non contens de s'être révoltés contre leur Souverain, ils s'étoient portés contre lui à des excès & à des insultes horribles. Le Roi, qui savoit de quelle importance étoit pour lui la Ville de Marseille, appréhendoit de pousser à bout ces deux scélérats, dans la crainte qu'ils ne la livrassent aux Espagnols. Il avoit envoyé en Provence le sieur de Fresné-Canaye, chargé de Lettres pour eux, par lesquelles il leur faisoit des offres très avantageuses, s'ils vouloient rentrer sous son obéissance. Il les leur envoya par un Trompette, qui, ayant rencontré Louis d'Aix près de Marseille, les lui présenta. Celui-ci, les ayant lues, les mit en pieces, les foula aux pieds, en jurant, & disant les paroles les plus outrageuses contre la personne du Roi, & fit couper les oreilles au Trompette. Ils avoient encore poussé l'insolence plus loin; car au mois d'Octobre précédent, le jour de l'élection des Magistrats, ils avoient fait bruler publiquement le portrait du Roi. Ils s'étoient donné des com-

pagnies de Gardes ; ils avoient levé des ſoldats & fait fondre du canon. Ils ne vouloient reconnoître, ni le Roi, ni le Gouverneur de la Province, ni les Chefs de la Ligue. Ils entretenoient ſeulement quelque correſpondance avec le Duc d'Epernon, mais ſans lui obéir en rien. Ils exerçoient impunément toutes ſortes de brigandages ſur le Peuple, auquel ils s'étoient rendus redoutables, à l'aide d'un grand nombre de ſcélérats, gens déterminés, qu'ils avoient à leurs gages. Ils étoient ſoutenus par le Roi d'Eſpagne, dont la Flotte étoit dans leur Port, réſolus, ſi l'on les attaquoit, & qu'ils ne fuſſent pas les plus forts, de lui livrer la Ville, & d'y recevoir garniſon. 1595.

Mais le Duc de Guiſe, qui étoit avec un corps de troupes dans cette Province dont le Roi lui avoit donné le Gouvernement, & dont il cherchoit à ſe mettre en poſſeſſion, trouva le moyen de ſe rendre maître de la Ville de Marſeille.

Malgré le mécontentement général des honnêtes gens de la Ville, qui gémiſſoient de ſe voir aſſer-

vis par ces deux ſcélérats, perſonne n'oſoit entreprendre de ſe mettre en liberté. Le Duc de Guiſe gagna un homme appellé Pierre Libertat, qui avoit la confiance des deux tyrans. Il étoit Corſe de nation; il avoit du bon ſens & du courage: on lui promit cinquante mille écus, la Charge de Viguier, & d'autres récompenſes; & il s'engagea de livrer la Ville au Duc de Guiſe.

1596

On prit le 17 Février pour le jour de l'exécution de ce projet. Le Duc s'avança dans les environs avec ſes troupes. Libertat, qui commandoit à la porte Royale par laquelle Cazaux & Louis d'Aix ſortoient tous les matins avec quelque cavalerie, avoit donné pour ſignal, qu'il feroit tomber la herſe lorſqu'ils ſeroient dehors, afin qu'ils ne puſſent rentrer, ni échapper aux troupes qui fondroient ſur eux. Le matin Louis d'Aix étoit ſorti ſeul avec douze Mouſquetaires à cheval, parceque Caſaux s'étoit trouvé incommodé. Le Duc de Guiſe, averti que la herſe étoit baiſſée, s'avança avec ſes troupes; mais, ayant été apperçu

de la Ville, le canon des remparts & du Fort de Notre-Dame de la Garde l'obligerent de s'éloigner. Il crut que l'entrepriſe étoit découverte ; mais il ne ſe preſſa pas de ſe retirer, réſolu de combattre la garniſon, ſi elle ſortoit. Cependant Libertat, connoiſſant le péril où il étoit, prit ſa réſolution avec courage ; il envoya dire à Caſaux que ſa préſence étoit néceſſaire à la porte Royale. Celui-ci s'y rendit avec douze Mouſquetaires ; &, en arrivant, il dit : » Eh bien, Capitaine, » qu'eſt-ce que ceci, voilà bien du » mouvement ? Vous l'allez voir, » M. le Conſul, reprit Libertat «, en même tems il lui paſſa ſon épée au travers du corps, & le renverſa ſur le pavé, où il fut achevé par le frere de Libertat, qui, ayant attaqué l'eſcorte, la mit en fuite, après avoir tué le Sergent ; & auſſi-tôt il cria : *Vive le Roi.* Il fit ſur-le-champ ſortir un homme, qui fut à toute bride avertir le Duc de Guiſe de ce qui étoit arrivé, & de venir en toute diligence. Le Duc y accourut avec ſa cavalerie, que ſon infan- 1596.

terie ſuivoit à grands pas; &, étant
1596. arrivé, & la herſe levée, il ſe ſaiſit de la porte.

Cependant Louis d'Aix qui avoit vu des troupes répandues dans la campagne, ayant voulu rentrer dans la Ville, & voyant la herſe abatue, ſe douta qu'il y avoit quelque entrepriſe contre lui. Il courut à un baſtion où il avoit poſté cinq cents Eſpagnols, & ſe fit tirer dans la Ville avec des cordes; s'étant mis à la tête de quatre cents hommes, il marche avec cette troupe vers la porte Royale, où ayant trouvé le Duc de Guiſe & Libertat, il fut mis en fuite. Il ſe ſauva dans le Corps-de-garde de la loge, où il voulut ſe défendre, mais ne voyant pas d'apparence d'y réſiſter long tems, il trouva le moyen de s'échapper avec les fils de Caſaux; ils gagnerent le port, où s'étant jettés dans un batteau, d'Aix ſe fit conduire au Fort de Notre-Dame de la Garde.

Le Duc de Guiſe ayant reçu ſon Infanterie, fit attaquer le Corps-de-garde des cinq cents Eſpagnols qui avoient ſauvé Louis d'Aix, ils

prirent la fuite à ſon approche & ſe ſauverent au port, où ils furent recueillis par les galeres de Doria. Il ne reſtoit plus que les deux Forts de Notre-Dame de la Garde & de S. Victor, dont le Duc de Guiſe ſe rendit bientôt le maître. Louis d'Aix s'étoit retiré dans le premier, mais craignant d'être livré à ſes ennemis ; il en étoit ſorti pendant la nuit à l'aide d'une corde, & voulant rentrer dans l'autre, les fils de Caſaux refuſerent de l'y recevoir ; enſorte qu'il fut obligé d'errer ſeul dans la campagne, juſqu'à ce qu'un Pêcheur au prix d'une chaîne d'or & d'une turquoiſe, le ſeul bien qui lui reſtoit de ſes concuſſions & de ſes rapines, le porta dans ſon bateau juſqu'à la flote d'Eſpagne. Les enfants de Caſaux ayant refuſé des conditions fort honnêtes, pour les engager de ſortir du Fort de S. Victor, qui avoit été bloqué, en furent mis dehors par ceux mêmes de leur parti, qui ſe rendirent enſuite. Ils ſe retirerent avec Louis d'Aix à Genes, où ils finirent leurs jours dans la miſere. 1556.

1596. Le Roi regarda la priſe de Marſeille, comme une choſe de ſi grande importance pour lui, qu'en apprenant cette nouvelle, il dit dans le premier tranſport de ſa joie : *c'eſt maintenant que je ſuis Roi.*

Un autre avantage que le Roi retira de la priſe de Marſeille : c'eſt qu'elle dompta la fierté & l'opiniatreté du Duc d'Epernon. Le Roi avoit ſur la conduite de ce Seigneur de grands ſoupçons d'intelligence avec les Eſpagnols ; il nous reſte même une lettre du Cardinal d'Oſſat (1), qui fait le détail des correſpondances qu'il entretenoit à Turin avec le Duc de Savoie, & à Milan avec le Connétable de Caſtille, & une autre lettre du Duc de Mayenne au Duc de Mercœur (1), dans laquelle il parloit en ces termes ; *je viens de recevoir nouvelle que M. d'Epernon ſe range à notre parti*, & cela dans le tems qu'il faiſoit au Roi les plus grandes proteſtations

(1) Du 17 Janvier 1596.

(2) Datée du 26 Janvier 1595. Tom. 2. des Mémoires de Dupleſſis-Mornay.

de fidélité. L'Hiſtorien de la vie du Duc d'Epernon fait tous ſes efforts pour le juſtifier; mais quoi qu'il en ſoit, car ces faits n'ont pas été bien éclaircis, il étoit toujours très blamable de déſobéir à ſon Roi. Après que le Duc de Guiſe ſe fut rendu maître du Fort de la Garde, il eut avis que le Duc d'Epernon étoit ſorti de Brignoles, ſa retraite ordinaire, avec trois cents chevaux, cinq cents fantaſſins & quelques munitions pour les jetter dans S. Tropés que le ſieur de Meſplés aſſiégoit. Le Duc de Guiſe ſe mit auſſi-tôt en campagne, & ayant rencontré d'Epernon qui ſe retiroit, parcequ'il avoit trouvé Meſplés qui l'attendoit en ordre de bataille, il le chargea ſi vigoureuſement, qu'il le contraignit de repaſſer la riviere d'Argence avec tant de précipitation, que la plus grande partie de ſes troupes y fut noyée ou tuée, & qu'il y perdit tout ſon bagage Mezerai rapporte qu'il avoit oui raconter qu'en cette occaſion, les payſans de la contrée auxquels on avoit permis de s'armer pour inquiéter le Duc d'E- 1596.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

pernon, en uſerent avec ſes ſoldats
1596. qui étoient pour la plupart Gaſcons & haïs des Provençaux, comme avoient fait autrefois les Iſraélites contre les Ephraïmites [1]. Ces payſans avoient ſuivi de loin le Duc de Guiſe pour profiter des dépouilles des fuyards qu'ils attendoient aux gués & aux défilés. Ils montroient une chevre à ceux qu'ils pouvoient attrapper, & leur demandoient comment s'appelloit cet animal? s'ils répondoient *Cabre*, qui eſt le langage Provençal, ils ſe contentoient de les dépouiller; & s'ils diſoient *Crabe*, qui eſt le langage Gaſcon, ils les aſſomoient ſans miſéricorde. Mais ce qui détermina le Duc d'Epernon d'abandonner la Provence, fut une entrepriſe prémédité contre ſa vie qui penſa le faire périr, & qui lui fit connoître toute l'étendue de la haine qu'on avoit conçue contre lui. Un payſan remplit deux ſacs de poudre à canon, il y inſéra pluſieurs chiens d'arquebuſes, après avoir attaché aux dé-

(1) Juges, Chap. XII, verſet 5.

tentes une corde qui ſervoit à lier la bouche des ſacs ; il les fit porter à Brignols, chez l'Hôteſſe où le Duc d'Epernon étoit logé, en lui diſant qu'ils étoient remplis de bled, & qu'en attendant qu'il en pût faire le marché, elle lui permît de les mettre dans une ſalle baſſe, qui étoit au-deſſous de la chambre de d'Epernon. Un Boulanger, étant venu pour voir ce bled, & ayant voulu ouvrir les ſacs, les chiens partirent, & mirent le feu à la poudre ; dont la violence enleva une partie du plancher ſur lequel le Duc, qui dînoit, reſta dans ſon fauteuil, ſoutenu par une poutre qui ne fut point endommagée, parceque le feu s'évapora en grande partie par les fenêtres de la ſalle, qui étoient ouvertes. 1596.

Ce péril, dont il étoit échappé par une eſpece de miracle, lui abattit plus le courage que toutes les pertes qu'il avoit faites, & lui fit prendre la réſolution d'abandonner un Pays où l'on employoit de ſi étranges inventions pour le perdre. Il eut donc recours au Connétable,

qui étoit ſon parent, mais qui l'avoit
1596. un peu trop ſoutenu dans ſa déſobéiſſance, & à ſon ami, toujours fidele, le Duc de Roquelaure, qui ſupplierent le Roi de lui pardonner.

S'il y avoit quelqu'homme au monde contre lequel le Roi dût être dans une extrême colere, c'étoit le Duc d'Epernon. Favori de Henri III, auquel il devoit toute ſa fortune, il avoit hautement refuſé de reconnoître ſon Succeſſeur; il l'avoit privé d'un aſſez gros corps de troupes, dont ce Prince avoit alors le plus grand beſoin; il s'étoit retiré dans ſon Gouvernement de Provence, dont il traitoit les Peuples avec la derniere tyrannie, & dont on avoit des preuves qu'il vouloit ſe rendre Souverain; il n'avoit jamais donné au Roi aucun ſecours, ni d'hommes, ni d'argent, quoiqu'il appliquât à ſon profit tous les deniers Royaux; enfin il avoit toujours déſobéi aux ordres de ſon Prince avec une hauteur & une fierté très inſultantes.

Mais Henri, dont le cœur étoit inacceſſible à la haine & à la vengean-

ce, sut accorder, comme il avoit déja fait en tant d'occaſions, & tout récemment avec le Duc de Mayennne, ſa politique avec ſa clémence. Content d'avoir humilié l'eſprit altier & violent du Duc d'Epernon, qu'il avoit forcé de ſe ſoumettre, il voulut bien lui pardonner. Il lui accorda même des conditions aſſez avantageuſes; car pour le dédommager du Gouvernement de Provence, il lui donna celui d'Angoumois, de Xaintonge & de Périgord, avec la ſurvivance pour ſon fils. La Province, pour hâter ſon départ, lui fit encore un préſent, ſous le bon plaiſir du Roi, de dix-huit mille écus, & il en ſortit le vingtieme jour de Mai. Il vint trouver le Roi, qui le reçut aſſez bien, mais qui ne l'aima jamais, & ne lui donna aucune marque de diſtinction ni de confiance, comme il faiſoit au Duc de Mayenne, & à pluſieurs autres qui avoient porté les armes contre lui. 1596.

Cependant le Roi continuoit toujours le ſiege de la Fere, qui n'étoit pas encore fort avancé au mois

de Mai de cette année, quoique cette
1596. Ville eût été inveſtie dès le mois de Novembre précédent ; & il ne s'en rendit maître qu'après avoir eſſuyé des diſgraces qui lui furent très ſenſibles.

L'Archiduc Albert d'Autriche, alors Cardinal, étoit arrivé aux Pays-Bas pour en prendre le Gouvernement, à la place du Comte de Fuentes. Il auroit bien ſouhaité faire une campagne auſſi brillante que celle que ce Général avoit faite l'année précédente ; mais il n'y auroit pas réuſſi, s'il n'avoit eu auprès de lui le ſieur de Roſne, ancien Ligueur, un des plus grands Capitaines de ſon tems, & très verſé dans l'Art Militaire, tant pour conduire une armée, que pour attaquer & défendre des Villes. Les Eſpagnols lui étoient redevables de la victoire qu'ils avoient remportée à Dourlens, de la priſe de cette Ville, & de celles du Caſtelet & de Cambray.

Le Duc de Mayenne, qui connoiſſoit toute la capacité du ſieur de Roſne, avoit conſeillé au Roi de le gagner ; le Duc lui avoit fait par-

ler pour l'engager à quitter les Eſpagnols. Il y avoit conſenti, moyennant vingt mille écus, pour payer ſes dettes ; mais cette négociation ne fut pas aſſez ſecrete. L'Archiduc, en ayant été informé par quelques anciens Ligueurs qui étoient auprès du Roi, envoya dire au ſieur de Roſne de ſe trouver au Conſeil. Comme il ſe rendoit chez l'Archiduc, on lui remit entre les mains un billet qui portoit : *Sauvez-vous ſi vous pouvez, ſinon vous êtes perdu.* Il ſe douta ſur-le-champ de ce dont il s'agiſſoit ; mais il ne ſe démonta point. Après avoir recueilli ſes eſprits, il entra dans la ſalle où le Conſeil étoit aſſemblé, & ſe préſentant avec beaucoup d'aſſurance : » Meſſieurs, dit-il, lorſque vous » m'avez envoyé chercher, j'étois » ſur le point de vous venir trou- » ver, pour vous communiquer un » deſſein très avantageux pour le » ſervice du Roi d'Eſpagne ». Diego d'Ibara, qui le haïſſoit depuis longtems, lui dit, en l'interrompant, qu'on l'avoit mandé pour autre choſe. » Je ne ſais, lui répartit de Roſ- 1596.

1596. » ne, d'un ton également ferme, » pourquoi vous m'avez appellé ; » mais je ſuis venu pour vous dire » que ſi vous négligez ce que j'ai » à vous propoſer, le ſervice du Roi » d'Eſpagne en ſouffrira ; & pour » ma décharge, je lui en écrirai ». Le Comte de Fuentes, qui préſidoit au Conſeil, le pria de ſe retirer un moment : & enſuite il dit qu'il étoit d'avis de ne rien précipiter ; qu'on étoit maître de la perſonne du ſieur de Roſne ; qu'il falloit l'écouter avec d'autant plus de raiſon, qu'on s'étoit ſouvent très bien trouvé de ſes conſeils ; que, ſuppoſé qu'il pût être utile pour celui qu'il vouloit propoſer, il falloit ſe ſervir de lui, mais en le veillant de près. Ainſi, malgré l'oppoſition de Diego d'Ibarra, on le fit entrer.

Il dit, » que pour faire diverſion » au ſiege de la Fere, attaquée par » le Roi de France, il croyoit néceſſaire de prendre la réſolution » de former le ſiege de Calais ; qu'il » connoiſſoit parfaitement cette Place, & les endroits par leſquels on » pouvoit la prendre ; qu'elle étoit

» mal pourvue de munitions ; que
» la garniſon étoit foible & peu nom- 1596.
» breuſe ; qu'il falloit ſe hâter : &
» que ſi l'on vouloit le charger de
» cette entrepriſe, il aſſuroit le Con-
» ſeil qu'il la feroit réuſſir ». Enſuite il fit le plan de l'opération qu'il méditoit, & l'expoſa ſi clairement, que le Comte de Fuentes, qui aimoit de Roſne, auquel il avoit l'obligation de la gloire qu'il avoit acquiſe la campagne derniere, lui promit d'en parler à l'Archiduc, & de lui propoſer ce projet, qui paroiſſoit ſi bien conçu, qu'il ne doutoit pas de la réuſſite. Effectivement l'Archiduc, l'ayant agréé, fit prendre des meſures pour l'exécuter. Il fit courir le bruit qu'il ſe diſpoſoit à faire lever le ſiege de la Fere ; il y envoya même deux cents chevaux, chargés chacun d'un ſac de farine, qui entrerent dans la Place, ſans avoir été coupés. Enſuite il fit faire à ſon armée différens mouvemens, afin de donner le change ſur le deſſein qu'il méditoit, & ſe préſenta devant Calais dans le tems qu'on s'y attendoit le moins.

De Roſne fut chargé de ce ſiege ;

il le preſſa ſi vivement, qu'il ſe ren-
1596. dit en peu de tems maître de tous les dehors. Auſſitôt que le Roi en fut inſtruit, il dépêcha le ſieur de Sancy en Angleterre, afin d'engagar la Reine Eliſabeth à le ſecourir, ce qu'elle pouvoit faire avec d'autant plus de facilité, que le Comte d'Eſſex étoit dans la Manche avec une flotte nombreuſe, qu'elle avoit armée pour veiller ſur la conduite des Eſpagnols. La Reine, ſuivant la politique de ce tems-là, vouloit bien donner des ſecours au Roi, dans la crainte que les Eſpagnols ne devinſſent trop puiſſans; mais conſervant toujours l'ancienne jalouſie de ſa Nation contre la France, elle avoit changé de ſentiment, lorſqu'elle avoit vu la proſpérité de Henri. Sancy fit de grandes inſtances auprès d'elle, pour la porter à ſecourir le Roi dans un ſi preſſant beſoin. Elle s'en excuſa d'une maniere aſſez équivoque, pour lui faire connoître le peu de diſpoſition où elle étoit de le ſatisfaire (1), &

(1) Diſcours de Sancy, au troiſieme volume des Mémoires d'Etat.

enfin après pluſieurs diſcours : » je
» vois bien dit-elle à Sancy, que 1596.
» Calais eſt perdu ſi je n'en entre-
» prens la défenſe, & je le ferai ſi
» le Roi me le veut laiſſer. Mada-
» me, reprit Sancy, le Roi eſt tout
» proche pour empêcher qu'il ne ſe
» perde, ou pour être à portée de le
» reprendre s'il le perdoit. Mais quoi!
» reprit la Reine, puiſqu'il eſt perdu,
» n'aimez-vous pas mieux qu'il ſoit
» entre mes mains qu'en celles des
» Eſpagnols ? Nous voulons, ré-
» pliqua Sancy, qu'il ne ſoit ni à
» l'une, ni aux autres, mais nous
» aimerions mieux qu'il fût aux Eſ-
» pagnols qu'à Votre Majeſté. La
» Reine, ſurpriſe de cette réponſe,
» lui dit avec émotion, M. l'Am-
» baſſadeur, je ne crois pas que le
» Roi vous ait chargé de me tenir
» un tel langage. Non, Madame,
» reprit Sancy, il ne me l'a pas
» commandé, mais c'eſt qu'il n'a ja-
» mais penſé qu'aux termes où ſont
» ſes affaires, Votre Majeſté lui eût
» voulu faire une telle demande. Le
» Roi mon maître chérit ſi fort l'hon-
» neur de votre amitié, qu'il ne voit

1596. » rien au monde qui puiſſe l'en dé-
» dommager s'il la perdoit. Si vous
» teniez Calais, vous deviendriez
» ſon ennemie : car la France ne
» peut tenir pour amis ceux qui la
» dépouillent de ſi belles pieces. On
» a trop employé de tems & de
» dépenſes pour en faire ſortir les
» Anglois ; ſi les Eſpagnols le pren-
» nent, ils n'y demeureront pas ſi
» long-tems, & nous ſommes per-
» ſuadés, Madame, que vous join-
» drez vos forces aux nôtres pour
» les en chaſſer ». Cette converſation fut bruſquement interrompue par la Reine, qui dit à Sancy, qu'elle feroit ſavoir au Roi ſes intentions par l'Ambaſſadeur qu'elle avoit auprès de lui. C'étoit Milord Sidney qui dit nettement à ce Prince, que la Reine avoit des deſſeins plus importans pour le bien particulier de ſes Etats, que de ſecourir Calais, qu'elle feroit cependant ſes efforts pour empêcher les Eſpagnols de le prendre, s'il vouloit conſentir à l'engager à la Couronne d'Angleterre, juſqu'au paiement des ſommes prêtées à Sa Majeſté, depuis

puis que la Reine l'aidoit à ſoutenir la guerre contre ſes ennemis. Le Roi reçut fort mal cette propoſition, & dit en tournant le dos au Milord, *que s'il avoit à être mordu, il aimoit autant l'être par un lion que par une lionne* (1). 1596.

Cependant ce Prince après avoir laiſſé au Connétable la conduite du ſiege de la Fere, ſe mit à la tête d'une partie de ſes troupes pour aller ſecourir Calais. Il ſe rendit à Boulogne où il s'embarqua par deux fois avec quantité de Nobleſſe, de ſoldats & les munitions néceſſaires pour eſſayer de les jetter dans Calais, mais il fut autant de fois repouſſé par les vents contraires; & ayant appris la perte de cette Place, au lieu d'en témoigner du chagrin, il s'écria avec un viſage ſerein, comme ſi cet accident ne l'eût point affligé (2) : » Or ſus, mes » amis, il n'y a plus de remede, » Calais eſt pris; mais il ne faut » pas pourtant s'étonner ni perdre

(1) Mathieu, Liv. IV.
(2) Mémoires de Sully, Liv. 7.

1596. » courage, puiſque c'eſt dans les » afflictions que les vaillans hommes » s'évertuent & ſe renforcent d'eſ- » pérance. C'eſt une choſe ordinai- » re à la guerre de gagner dans un » tems & de perdre dans l'autre. Les » ennemis ont eu leur tour ; & avec » l'aſſiſtance de Dieu (qui ne m'a » jamais délaiſſé quand je l'ai prié » de bon cœur) , nous aurons le » nôtre ; & ainſi il ne nous faut plus » penſer à faire des plaintes & do- » léances , ni uſer de blâme ou de » reproches contre aucuns ; au con- » traire célébrons avec honneur la » mémoire des morts , ne dénions » point les louanges dues à la gé- » néreuſe défenſe des vivans , & re- » gardons à chercher les moyens , » pour , avec uſure , prendre notre » revanche ſur les ennemis , & faire » en ſorte , comme je l'eſpere avec » la faveur du Ciel , que cette Place » demeure ſeulement autant de jours » entre les mains des Eſpagnols , » que nos devanciers l'ont laiſſée » d'années entre les mains des An- » glois ».

Ce Prince eut encore une aug-

mentation de chagrin par la prise de la Ville d'Ardres, dont les Espagnols s'emparerent en quatre jours; mais la Ville de la Fere qui se rendit quelque tems après, consola en quelque façon le Roi des pertes de cette campagne : car les Espagnols furent chassés de la Picardie, & ne possederent plus rien en deça de la riviere de Somme (1). 1596.

Après que le Roi eut mis ordre aux affaires de cette Province, & ses frontieres hors d'insulte, il se rendit à Rouen, où il avoit convoqué une assemblée de Notables (2), Assemblée des Notables à Rouen.

(1) Dans le mois de Juillet de cette année le Pape envoya en France, en qualité de Légat, le Cardinal Alexandre de Médicis, auquel le Roi fit rendre les plus grands honneurs. Sachant qu'il étoit arrivé à Chartres, il voulut lui rendre visite ; pour cet effet, il prit la poste, & il mena avec lui le Duc de Mayenne, en lui disant : *Allons, mon Cousin, voir le Légat ; car vous avez aussi grand besoin que moi d'une bonne absolution.* Ce Cardinal étoit un homme de beaucoup de mérite ; il avoit eu grande part à l'absolution du Roi, & par la suite il fut le Médiateur de la paix de Vervins.

(2) Il n'avoit pas voulu la tenir à Paris, parceque la peste y étoit.

afin d'engager ſes Sujets à lui pro-
1596. curer les ſecours d'argent dont il avoit beſoin. Il falloit qu'ils fuſſent bien grands, puiſqu'il s'en explique en ces termes dans une lettre qu'il écrivit à M. de Roſny quelque tems auparavant. » Mon ami, (1) je vous » veux bien dire l'état où je me trou- » ve réduit, qui eſt tel que je ſuis » proche de mes ennemis, & je n'ai » quaſi pas un cheval ſur lequel je » puiſſe combattre, ni un harnois » complet que je puiſſe endoſſer; » mes chemiſes ſont toutes déchi- » rées, mes pourpoints troués au » coude; ma marmite eſt ſouvent » renverſée, & depuis deux jours » je dîne & je ſoupe chez les uns

(1) Les Lettres que le Roi écrivoit à M. de Roſny étoient intitulées de deux différentes façons : dans les unes il l'appelloit mon Ami, & c'étoient celles qui étoient toutes écrites de ſa main, ſans être contre ſignées par un Secrétaire d'Etat : mais dans toutes celles qui étoient contre-ſignées, il l'appelloit toujours mon Couſin ; parcequ'il reconnoiſſoit que la Maiſon de Bethune avoit l'honneur d'être de toute ancienneté alliée à l'auguſte Maiſon Royale de France.

» & chez les autres, mes Pour-
» voyeurs disant n'avoir plus moyen 1596.
» de fournir pour ma table, d'au-
» tant qu'il y a plus de six mois
» qu'ils n'ont reçu de l'argent : par-
» tant jugez si je mérite d'être ainsi
» traité, & si je dois souffrir plus
» long-tems que mes Tréſoriers me
» fassent mourir de faim, & qu'eux
» tiennent des tables friandes &
» bien servies ; que ma maison soit
» pleine de néceſſités, & les leurs
» de richeſſes & d'opulence, &c ».

Il eſt vrai que depuis la mort de François I, les finances étoient dans la plus grande confuſion. Catherine de Médicis en avoit commencé la diſſipation ; Henri III y avoit mis le comble, par ſa profuſion, & par les dons immenſes qu'il en avoit faits à ſes favoris. Henri IV, lors de ſon avenement à la Couronne, obligé d'être continuellement à la tête de ſes troupes, avoit été forcé de négliger cette partie ſi néceſſaire à l'adminiſtration d'un Etat ; mais il étoit réſervé à ce grand Prince & à un Miniſtre auſſi intelligent & auſſi laborieux que le Duc de Sully, de

faire connoître à la France quelles
1596. reſſources & quelle utilité elle pouvoit ſe procurer par l'établiſſement de l'ordre dont les finances étoient ſuſceptibles ; ordre dès-lors ſi ſagement & ſi judicieuſement établi, qu'il ſubſiſte encore aujourd'hui.

François d'O, Seigneur de Freſne & de Maillebois, Maître de la Garderobe de Henri III, dont il étoit favori, premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, étoit en même tems Surintendant des Finances. Il étoit, comme nous l'avons dit, à la tête des Seigneurs Catholiques, qui, lors de la mort de ce Prince, ne vouloient pas reconnoître un Roi Huguenot, & qui avoient obligé Henri IV de ſigner cet Ecrit, par lequel il s'étoit engagé de changer de Religion dans un certain tems.

Comme il y avoit long-tems que d'O adminiſtroit les finances, le Roi n'avoit pas jugé à propos de les lui ôter, quoiqu'il connût bien le mauvais uſage & la diſſipation qu'il en faiſoit. Outre que ce Prince ne connoiſſoit encore perſonne plus capa-

ble que lui, il appréhendoit d'indiſpoſer les Seigneurs du parti Catholique, dans lequel d'O étoit fort conſidéré, parcequ'il leur faiſoit part des finances (1). D'O, étant mort le 24 Novembre 1594 (2), le Roi, ne ſachant à qui confier ſa place, aux fonctions de laquelle il ne connoiſſoit rien, mais dont il de- 1596.

(1) On diſoit que M. le Grand tiroit de lui cent mille livres par an.

(1) Quelques jours avant ſa mort, comme pluſieurs perſonnes demandoient le Gouvernement de Paris & de l'Iſle de France, le Roi répondit : » Il y en aura beaucoup de » fort trompés, parceque j'ai envie de me » donner ce Gouvernement-là, & que de » Gouverneurs de Paris, on n'en voit point » de beliſtres ; tellement que mès que je le » ſois, je ferai mes affaires comme les au» tres, ſi Dieu plaît, & regarderai à m'ac» quitter ».

Quelques jours après, le Roi, ayant gagné à la paume quatre cents écus qui étoient ſous la corde, les fit ramaſſer par les garçons & mettre dans ſon chapeau, puis dit tout haut : » Je tiens bien ceux-ci, on ne me » les dérobera pas ; car ils ne paſſeront point » par les mains de mes Tréſoriers ». Journal de Henri IV, année 1596.

1596. ſiroit fort d'être inſtruit, crut qu'il ne pouvoit mieux faire que d'établir un Conſeil de Finances. Il le compoſa du Duc de Nevers, du Chancelier, des ſieurs de Sancy, de Bellievre, de Retz, de Schomberg, & de quelques-autres perſonnes. Mais comme ils n'étoient pas aſſez inſtruits de ces matieres, ce Conſeil ne lui procura pas l'utilité qu'il en eſpéroit; enſorte qu'à la fin de l'année 1595 le Roi ſe trouvoit dans un auſſi grand beſoin d'argent qu'auparavant. L'année ſuivante le travail de ce Conſeil ayant été fort infructueux, le Roi, que des affaires très importantes avoient empêché d'y mettre ordre plutôt, avoit jugé à propos de le changer, & d'en former un autre, dont cependant la plupart des membres furent pris de l'ancien, & il y en joignit de nouveaux. Il fit entrer dans ce Conſeil le Baron de Roſny, qu'il avoit reconnu pour un homme de beaucoup d'ordre & d'intégrité. L'exactitude & la régularité que le Baron y voulut introduire déplurent à ces Meſ-

ſieurs ; ils eurent ſouvent des altercations avec lui (1) : elles furent ſi vives, qu'il s'en retira ; mais le Roi les obligea de le rappeler. Il lui donna ordre de ſe mettre, le plutôt qu'il pourroit, au fait des Finances, en lui témoignant qu'il avoit à cet égard des vues ſur lui. Ce Prince avoit été dans l'incertitude auquel de lui ou de Sancy, il donneroit la Charge de Surintendant. Celui-ci en étoit aſſez capable ; mais, ayant parlé dans des termes peu meſurés de la Ducheſſe de Beaufort, elle détourna le Roi de lui donner cette Place. 1596.

Pendant que le Roi ſe diſpoſoit à tenir l'aſſemblée des Notables à Rouen, un jour que ce Prince conſultoit le Baron de Roſny ſur les propoſitions qu'on pourroit y faire pour ſe procurer l'argent dont il avoit beſoin, celui-ci lui dit, qu'il croyoit à propos, avant l'ouverture, d'envoyer quelques perſonnes dans les principales Généralités du Royaume, pour y prendre une exacte connoiſſance des revenus actuels

(1) Voyez le 8 Livre des Mémoires de Sully.

1596. de l'Etat, de la diminution qu'ils avoient ſoufferte, des augmentations qu'on y pourroit faire, & il offrit d'aller lui-même dans quelques-unes. Le Roi agréa ce projet, & nomma ſix Commiſſaires; ſavoir, la Grange-le-Roi pour deux Généralités, Caumartin pour trois (2), & Bizonze pour deux autres, deux Maîtres des Requêtes pour chacun une, & M. de Roſny pour trois, avec ordre de ſe faire remettre les deniers qui s'y trouveroient. Roſny fut plus heureux, ou plus intelligent, que les autres: il raporta quinze cents mille livres, ſans avoir anticipé ſur les revenus courants; Caumartin deux cents mille livres, & les autres, des mémoires de dépenſes, ſans argent. Cette ſomme fit un grand plaiſir au Roi, dans le beſoin où il étoit; & la con-

(1) Louis le Fevre, Seigneur de Caumartin: il fut envoyé dans le Lyonnois, le Berry & l'Auvergne. Il fut Garde des Sceaux en 1622, après la mort de M. de Vic, & mourut l'année ſuivante, âgé de ſoixante-douze ans, avec la réputation d'un des plus honnêtes hommes de ſon tems.

duite du Baron de Roſny lui ayant fait connoître qu'il avoit trouvé l'homme qui lui étoit néceſſaire pour mettre à la tête de ſes Finances, il lui donna ſa principale confiance, & quelque tems après la Charge de Surintendant, malgré les efforts de Meſſieurs du Conſeil pour l'en exclure. Quelques jours après l'arrivée de M. de Roſny, & lorſqu'il fut queſtion de faire emploi des quinze cents mille livres qu'il avoit apportées, le Roi lui ordonna de faire mettre à part, pour payer ſur-le-champ la montre due à ſix compagnies de Suiſſes, dix mille écus, qui furent envoyés dès le lendemain matin aux Officiers. Pendant qu'on leur portoit cet argent, M. de Sancy envoya à M. de Roſny un homme avec un billet, par lequel il lui mandoit de faire délivrer au Porteur quatre-vingt-dix mille écus pour la montre des Suiſſes. Roſny les refuſa, en diſant qu'il ne connoiſſoit point les ordres de Sancy. Celui-ci fut auſſi tôt trouver le Roi, qui, l'appercevant, lui dit : » Eh bien ! » Sancy, n'allez-vous pas faire mon- 1596.

1596. » tre à nos Suiſſes ? Non, Sire, re-
» prit Sancy ; car il ne plaît pas à
» votre Monſieur de Roſny, & je
» ne sais ſi vous aurez auprès de lui
» plus de crédit que moi. Que veut
» dire cela, reprit le Roi, je vois ce
» que c'eſt : on ne ſera jamais las de
» faire de mauvais offices à cet hom-
» me là, parceque je me fie en lui,
» & qu'il me ſert bien ». Roſny étant ſurvenu dans l'inſtant, du plus loin que le Roi l'apperçut, il lui demanda ce qu'il y avoit entre Sancy & lui. » Sire, lui répondit Roſ-
» ny, ne ſachant pas ce que M. de
» Sancy vouloit faire des quatre-
» vingt-dix mille écus qu'il m'a en-
» voyé demander, au lieu de dix
» mille qui ſont dûs aux Suiſſes ; je
» n'ai pas jugé à propos de les lui
» donner, ſans ordre de Votre Majeſ-
» té ». Auſſi-tôt il s'éleva entre ces deux hommes une diſpute ſi vive, que le Roi fut obligé de leur impoſer ſilence. Il y avoit dans la gallerie de Saint-Ouen de Rouen, où ceci ſe paſſoit, grand nombre de perſonnes, dont la plupart, laſſées des hauteurs de Sancy, étoient char-

58

mées de lui voir recevoir cette petite disgrace. » Il sera bien difficile, » disoit-on, que ces deux esprits » exercent long-tems les mêmes » fonctions, sans que l'un supplante l'autre ; mais, de l'humeur dont » est le Roi, le meilleur ménager » sera son homme ». 1596.

La France a de si grandes obligations à Maximilien de Bethune, Duc de Sully, Pair, Maréchal & Grand-Maître de l'Artillerie de France, Gouverneur de Poitou, & Surintendant des Finances & Fortifications, que j'espere que mes Lecteurs me permettront de m'écarter un moment de mon sujet pour tracer le portrait de ce grand Ministre.

Portrait du Duc de Sully.

On peut dire de lui ce que l'Historien Tite-Live disoit du fameux Caton le Censeur (1), qu'il étoit doué d'un si grand courage & d'un

(1) *In hoc verò tanta vis animi ingeniique fuit, ut quocunque loco natus esset fortunam sibi ipse facturus fuisse videretur. Nulla ars neque privatæ neque publicæ rei gerendæ ei defuit. Huic versatile ingenium sic pariter ad omnia fuit, ut natum ad id unum diceres quodcunque ageret.* Decad. 4. Lib. IX.

si beau génie, que dans quelque
1596. condition que le sort l'eût placé, il devoit forcer la Fortune de l'élever aux plus grands honneurs. Son esprit étoit tellement propre pour toutes les affaires, soit publiques, soit particulieres, qu'il paroissoit uniquement né pour chacun des emplois que son Prince lui confioit.

Le Baron de Rosny, car c'est le nom qu'il portoit en entrant dans le monde, joignit les vertus guerrieres & civiles aux avantages d'une illustre naissance. Il étoit de la Maison de Bethune, issue d'une branche cadette des anciens Comtes Souverains d'Artois, connue dès le neuvieme siecle sous le regne de Hugues Capet, distinguée par les alliances qu'elle a contractées avec plusieurs Souverains de l'Europe, & sur tout avec la Maison de France.

Le Baron de Rosny se trouva hors d'état de soutenir la splendeur de sa famille par la dissipation de Jean de Bethune, son Ayeul. François de Bethune, son Pere, desirant lui procurer une éducation convenable à sa naissance, le mit, à l'âge de

douze ans, auprès de Henri de Bourbon, alors Prince de Navarre, 1596.
en lui disant : » Songez à mériter, » par vos vertus, l'estime des gens » d'honneur, & particulierement » celle du Maître que je veux vous » donner, au service duquel je vous » ordonne de vivre & mourir ». Dès cet instant le jeune Baron s'attacha inviolablement à ce Prince ; il gagna son amitié par ses attentions à lui plaire, par ses soins à profiter de l'éducation qu'il lui faisoit donner ; & lorsqu'il fut en état de porter les armes, il ne quitta plus Henri ; il le suivit dans toutes ses expéditions militaires ; il combattit toujours sous ses yeux & à ses côtés. Au siege de Villefranche, étant monté le premier à l'assaut, il est renversé dans le fossé avec le drapeau qu'il portoit ; il accompagne son Maître aux sieges d'Eause, de Cahors & de Dreux ; il commande l'artillerie à la bataille de Coutras, avec tant d'intelligence qu'il contribue beaucoup à la victoire. Son cheval est tué sous lui à la journée d'Arques. Combattant dans l'escadron du

Roi à la bataille d'Ivry, il reçoit
1596. cinq bleſſures, dont deux fort dangereuſes, qui ne l'empêchent pas de faire pluſieurs priſonniers & de prendre l'étendard du Général ennemi.

Quoique ces belles actions, dont Henri avoit été témoin, lui euſſent donné une haute idée de la valeur du Baron de Roſny, cependant ce Prince ne put lui confier des commandements ſupérieurs dans ſes armées, au préjudice des Birons, des Aumont, des Leſdiguieres, des Turenne, & de tant d'autres Capitaines qui avoient vieilli dans le métier des armes; mais, ayant éprouvé pendant vingt années le caractere ferme, ſenſé, prudent, économe, laborieux & appliqué du Baron de Roſny, il avoit reconnu qu'il étoit capable de remplir les plus grands emplois.

Négociateur ſage, éclairé, liant, il mépriſoit les détours, les fineſſes & les ruſes des Politiques de ſon tems; il pénétroit d'un coup d'œil, dans le fond du cœur de ceux qui traitoient avec lui. Le véritable interêt de ſon Prince, conduit par

la juſtice, le bon ſens & la vérité, lui dicta toujours les plus ſages réſolutions dans les négociations importantes qu'il fut chargé de faire, ſoit avec les Puiſſances étrangeres, ſoit avec les Seigneurs François, pour ramener à leur devoir les principaux Chefs de la Ligue. M. de Thou fait le plus bel éloge de ſa conduite dans le Traité avec l'Amiral de Villars, qui ſoumit au Roi toute la Normandie ſans effuſion de ſang, & dans lequel pluſieurs Négociateurs avoient échoué avant M. de Roſny (1); il fit encore ceux du Duc & de la Ducheſſe de Guiſe, du Maréchal de Joyeuſe & de pluſieurs autres Seigneurs. La Reine Eliſabeth d'Angleterre, & le Roi Jacques ſon Succeſſeur, ſatisfaits des négociations qu'il avoit faites avec eux, avoient pour lui la plus grande eſtime. 1596.

Il avoit encore le talent particulier de calmer les tempêtes que le vent de l'intérêt, de l'ambition, &

[1] Mathieu & M. de Perefixe en font auſſi l'éloge.

quelquefois de l'amour, excitoient
1596. très ſouvent dans une Cour auſſi orageuſe que celle de Henri IV.

Lorſque le Roi le nomma Grand Maître de l'Artillerie, il ſurpaſſa tous ceux qui l'avoient précédé dans les fonctions de cette Charge, par la vigilance & l'exactitude avec leſquelles il s'en acquitta. Brantome, en parlant de lui, s'exprime ainſi (1) : » Nous avons aujourd'hui pour » Grand Maître M. de Roſny qui » certes honnore ſi bien cet état, » qu'il en fait beau voir ſon Arſenal, » ſon eſprit & ſon induſtrie à l'avoir » fait ſi bien dreſſer, & ſur-tout ſa » valeur & ſon bon ſens à le faire » valoir ; témoin ce qu'il fit dernie- » rement pour la guerre de Savoye, » où en moins d'un rien, il montra » tellement ſa promptitude & vigi- » lance, qu'on le vit plutôt en cam- » pagne que de l'avoir penſé ». Auſſi eut-il la principale gloire de cette conquête, ayant pris avec ſes ſeuls canons le Fort de Charbonnieres &

[1] Tom. I. des Vies des Hommes illuſtres & grands Capitaines François de ſon tems.

la Fortereſſe de Montmellian regardée alors comme imprenable ; & il fut le ſeul des Miniſtres du Roi employé pour terminer la paix avec le Duc de Savoye, dont le traité languiſſoit depuis plus de dix-huit mois. 1596.

On reconnoît dans ſon adminiſtration des Finances, un Miniſtre intelligent, ferme, incorruptible, qui ne donne rien au plaiſir & à la frivolité ; il fait rentrer dans les coffres de ſon Maître des tréſors abandonnés à la rapine & à l'avarice des particuliers ; il emploie ces tréſors au paiement des dettes immenſes que Henri avoit été forcé de contracter ; il protege & encourage le commerce ; il embellit le Royaume ; il diminue les dépenſes ; il réforme les troupes inutiles, & met les Frontieres dans le meilleur état de défenſe ; il ſoulage la miſere des Peuples, par la remiſe que le Roi leur fait, ſur les remontrances de ſon Miniſtre, de vingt millions de tailles qu'ils devoient, & par une diminution conſidérable des impôts. Sage diſpenſateur des récompenſes,

il les répand, avec une libéralité
1596. dirigée par la juſtice & le diſcernement, ſur ceux qui ont bien ſervi l'Etat.

Perſonne n'a porté plus loin que lui le déſintéreſſement; il n'a jamais reçu des dons que de ſon Maître, ayant ſoin de les faire enregiſtrer en la Chambre des Comptes. Les biens qu'il a laiſſés à ſa famille étoient le fruit d'une ſage économie des revenus de ſes Emplois, & de la frugalité qui regnoit dans ſa Maiſon.

Son caractere ferme & tranchant fut très ſouvent traité de dureté; mais ce ne fut que par ceux qui s'enrichiſſoient de la déprédation des plus clairs revenus de l'Etat, dont il arrêta les brigandages, ou par ceux qui employoient les plus baſſes manœuvres pour extorquer de la bonté du Roi des dons qu'ils n'avoient pas mérités; mais en même-tems il acquit l'approbation, l'eſtime & l'amitié des plus honnêtes gens.

Ce qui couronne ſon éloge eſt d'avoir été l'ami du plus grand Roi

du monde, & d'avoir vécu avec lui dans la plus grande intimité. Henri n'avoit rien de caché pour ſon Miniſtre ; il lui confioit ſes travaux, ſes embarras, ſes peines, ſes chagrins, & toutes les affaires où il avoit beſoin de conſeil ou de conſolation. Roſny, ſans être adulateur de ſon Maître, avoit de l'indulgence pour ſes foibleſſes & ſes défauts. Lorſque la vivacité de ſon caractere l'emportoit trop loin, il le reprenoit, quelquefois avec fermeté, mais toujours avec ces égards & ces ménagements dont un Sujet ne doit jamais s'écarter avec ſon Maître, quelque confiance qu'il ait en lui, & quelqu'amitié qu'il lui témoigne. Enfin Roſny avoit un génie vaſte & ſublime, qui lui faiſoit embraſſer toutes les parties du Gouvernement, ſans en être accablé. Toujours maître de lui-même, il jouiſſoit d'une tranquillité d'ame que rien ne pouvoit altérer, & qui lui faiſoit prendre toutes ſes réſolutions avec la plus grande juſteſſe, après avoir néanmoins toujours 1596.

consulté son Oracle (1); car c'est
1596. ainsi qu'il appelloit le Roi, dont la sagesse étoit le flambeau qui éclairoit sa conduite.

Henri étoit arrivé le 16 Octobre à Rouen, dont les Habitants, pour lui témoigner leur zele, lui avoient fait une entrée magnifique, qui avoit couté plus de quatre cents mil-

[1] Dans un Conseil qui se tenoit au sujet du rétablissement des Jésuites, ou voulut malicieusement faire opiner le premier M. de Sully, qu'on savoit leur être opposé; je ne donnerai point mon avis, dit-il, sans avoir auparavant consulté mon Oracle. Sellery, qui ne l'aimoit pas, feignant d'ignorer le sens de ces paroles, lui répondit, avec un souris malin: Il faudra donc que nous attendions à savoir votre avis, que vous ayez fait un voyage à quatre lieues d'ici, sur le bord de la Seine, [il désignoit Ablon, où se faisoient les assemblées des Calvinistes]. Monsieur, lui répondit Sully, votre énigme est mal enveloppée; en matiere de Religion les hommes ne sont point mes Oracles, mais la parole de Dieu. En fait d'affaires d'Etat, je n'ai point d'autre Oracle que la voix & la parole du Roi, dont je veux être particulierement informé avant de rien conclure sur une affaire de cette importance.

le livres. Lorſque tous ceux qui devoient ſe trouver à l'aſſemblée furent arrivés, il ſe rendit dans la grande ſalle de Saint Ouen, accompagné du Légat, de pluſieurs Cardinaux & Evêques, des plus grands Seigneurs du Royaume, des premiers Préſidents des Cours Souveraines, de pluſieurs Gentilshommes, d'un grand nombre de Sénéchaux & Magiſtrats des Villes, enfin de ceux qui avoient été choiſis librement pour y aſſiſter, car le Roi n'avoit voulu nommer perſonne : il en fit l'ouverture par un diſcours digne de la ſageſſe de ce Prince (1). 1596.

» Si je voulois acquerir le titre » d'Orateur, j'aurois appris quelque » belle harangue, & je la prononcerois avec aſſez de gravité; mais, » Meſſieurs, mon deſir tend à des » titres bien plus glorieux, qui ſont » de m'appeller, *Libérateur & Reſtaurateur de cet Etat*; pour à quoi par-

(1) De Thou, Tom. V. Cayet, Chron. Nov. L'Hiſtoire des derniers troubles de France. M. de Perefixe fait auſſi parler le Roi à peu près dans les mêmes termes.

1596. » venir je vous ai assemblés. Vous » savez à vos dépens, comme moi » aux miens, que lorsque Dieu m'a » appellé à cet Couronne, j'ai trou- » vé la France non-seulement qua- » si ruinée, mais presque perdue » pour les François. Par grace di- » vine, par les prieres, par les bons » conseils de mes Serviteurs qui ne » font profession des armes, par l'é- » pée de ma brave & généreuse No- » blesse (de laquelle je ne distingue » pas mes Princes, pour être notre » plus beau titre, foi de Gentilhom- » me), par mes peines & mes la- » beurs, je l'ai sauvée de perte. Sau- » vons-la à cette heure de ruine: » participez, mes Sujets, à cette » seconde gloire avec moi, comme » vous avez fait à la premiere. Je » ne vous ai point appellés, com- » me faisoient mes prédécesseurs, » pour vous faire approuver mes vo- » lontés: je vous ai fait assembler » pour recevoir vos conseils, pour » les croire, pour les suivre, bref » pour me mettre en tutelle entre » vos mains; envie qui ne prend » gueres aux Rois, aux barbes gri-

» ses

» ſes & aux victorieux : mais la vio-
» lente amour que je porte à mes 1596.
» Sujets, l'extrême deſir que j'ai
» d'ajouter deux beaux titres à ce-
» lui de Roi, me font trouver tout
» aiſé & honorable. Mon Chance-
» lier vous fera entendre plus am-
» plement ma volonté. « (1).

Le Chancelier prit enſuite la parole, & fit un diſcours dans lequel

(1) Après cette premiere ſéance, le Roi demanda à la Ducheſſe de Beaufort, ſa Maîtreſſe, qui avoit entendu ſon diſcours, cachée derrierre une tapiſſerie, ce qu'elle en penſoit. » Je n'ai jamais, dit elle, oui mieux » parler ; j'ai ſeulement été ſurpriſe d'enten- » dre Votre Majeſté parler de ſe mettre en » tutelle. Ventre S. Gris, lui répondit le » Roi, il eſt vrai ; mais je l'entends avec » mon épée au côté ».

Le même jour à ſon dîné, comme on parloit devant lui du ſieur Langlois, Prévôt des Marchands, qui avoit été chargé de haranguer pour le Tiers-Etat, & qui n'ayant pu prononcer ſon diſcours, l'Avocat Talon, échevin, avoit pris la parole pour lui, ce qu'il avoit fait vertueuſement, dit l'Auteur du Journal de Henri IV, le Roi dit en riant : Si mon Prévôt a la langue au talon, il n'en eſt pas moins honnête homme, & je ne l'en eſtime pas moins ».

1596. il expoſa les beſoins de l'Etat, la grande dépenſe que le Prince étoit obligé de faire pour ſoutenir la guerre, les ſoins qu'il prenoit pour rendre au Royaume ſa premiere ſplendeur & ſa tranquillité. Il dit qu'il n'étoit pas encore tems de penſer à remédier aux déſordres que les malheurs de la guerre avoient introduits dans les différens Ordres de l'Etat, parcequ'il y avoit des affaires plus preſſantes, qui lorſqu'elles ſeroient terminées produiroient néceſſairement la réformation de tous les abus, pourquoi il exhortoit les Députés à prendre des meſures efficaces pour procurer au Roi les ſecours dont il avoit préſentement beſoin.

On propoſa beaucoup d'expédiens, tous plus difficiles les uns que les autres, & l'on n'en trouva point de meilleur que de ſuſpendre pendant une année le paiement des gages des Officiers, & d'impoſer un ſol pour livre ſur toutes les marchandiſes qui entreroient dans les Villes cloſes, excepté ſur le bled. Cela fit rentrer quelqu'argent dans les cof-

fres du Roi, mais pas assez abondamment pour remédier aux besoins pressans. Il fut même obligé de supprimer cet impôt quelque tems après pour les malversations qui s'y commettoient. 1596.

Cependant le besoin d'argent n'étoit pas ce qui inquiétoit plus le Roi. Quoique son autorité fût assez solidement établie, il ne voulut pas l'employer toute entiere, de peur d'aigrir les esprits tant des Catholiques que des Huguenots, qui étoient dans une grande fermentation. La conduite courageuse, prudente & modérée de ce Prince, préparoit dans l'Etat une révolution qu'il étoit aisé de prévoir. Les Huguenots appréhendoient que lorsqu'il seroit le maître absolu, il ne modérât les dits qu'ils avoient extorqués en leur faveur, ou même qu'il ne les anéantît entiérement.

Les Seigneurs Catholiques de leur côté craignoient qu'il ne les remît dans la juste dépendance, dont ils étoient si fort émancipés sous les regnes précédents. L'Etat étoit rempli de brigues & de divisions, qui

reſſembloient à un feu couvert de
1596. cendres, prêt à ſe rallumer au moindre mouvement. Cependant, avec beaucoup de patience, ce Prince y mit un ſi bon ordre, qu'on ne peut concevoir que la plus haute idée de la grandeur de ſon génie. Il faut dire auſſi que lorſque les intentions & les vues d'un Prince ſont équitables & judicieuſes, lorſqu'elles ſont guidées par la vertu & le deſir de rendre les Peuples heureux, elles ne ſauroient manquer de réuſſir.

Les mauvais ſuccès de cette année avoient jetté dans le cœur des Peuples une eſpece de terreur, qui avoit auſſi gagné la Nobleſſe : on en vouloit pour ainſi dire rendre le Roi reſponſable. On s'imaginoit qu'un Prince qui avoit fait de ſi grandes choſes depuis qu'il étoit ſur le Trône, ne devoit jamais être expoſé à des revers fâcheux, auxquels cependant il n'avoit donné lieu ni par ſa négligence, ni par ſon défaut de courage.

D'après cette opinion pluſieurs Seigneurs de la Cour, autant ignorants que mal intentionnés, gagne-

rent le jeune Duc de Montpenſier, & l'engagerent à faire au Roi la propoſition la plus audacieuſe, la plus ridicule, & la plus contraire au bien de l'Etat. 1596.

Il dit au Roi que ce qu'il avoit à propoſer à Sa Majeſté n'étoit pas nouveau, qu'il avoit été pratiqué autrefois, & que les Rois en avoient tiré de grands avantages; ſavoir: qu'Elle trouvât bon que ceux qui avoient des Gouvernements par commiſſion, les puſſent poſſéder en propriété, en les reconnoiſſant tenir de la Couronne par un ſimple hommage lige; après quoi tous en général, & chacun en particulier, s'obligeroient à lui payer & fournir par avance les troupes & équipages néceſſaires pour former une armée ſuffiſante qui ſeroit employée où Sa Majeſté jugeroit à propos (1).

Le Roi après l'avoir écouté ſans courroux & ſans altération, lui répondit froidement: » Mon Couſin » & mon ami, je crois que quelque

(1) Œconom. Royales & Politique de M. de Sully, Ch. 60. p. 590.

1596. » esprit malin a charmé le vôtre ; » ou que vous n'êtes pas en votre » bon sens ; car le langage que vous » venez de me tenir, est entiére- » ment disconvenable à un homme » de bien, & à un bon naturel com- » me le vôtre, & tellement dispro- » portionné à la qualité d'un Prince » de mon Sang, qui se voit à pré- » sent plus proche de la Couronne » que je n'en ai jamais été, que je » ne saurois croire que des discours » si pleins d'infamie pour moi, & » tout-à-fait pernicieux à cet Etat, » puissent naître d'un esprit si doux » que j'ai toujours reconnu en vous. » Comment s'imaginer que des gens » si méchants que ceux qui ont ainsi » abusé de votre facilité & simplici- » té, m'ayant dépouillé des princi- » paux & des plus magnifiques droits » de la Royauté, eussent ensuite » égard aux vôtres de Prince du » Sang ; & je ne puis vous céler que » si je vous estimois avoir dans le » cœur des desirs si indignes pour » vous & pour moi, que ceux que » j'ai oui sortir de votre bouche, » je vous aurois fait connoître qu'un

» cœur vraiment Royal & géné-
» reux ne s'offenſe pas ſi cruelle- 1596.
» ment, ſans châtiment & ſans don-
» ner une longue pénitence : par-
» tant, mon Couſin, mon ami, re-
» venez en vous-même, & ſortez
» abſolument de votre précipice &
» & de vos fantaiſies tant égarées.
» Gardez-vous bien de faire paroî-
» tre à ceux qui vous ont employé
» en un ſi mauvais ouvrage, que
» vous m'en ayez parlé en aucune
» façon; mais, en feignant que tou-
» tes les raiſons ci-deſſus vous ſont
» venues en la penſée, dites leur
» qu'elles vous ont non-ſeulement
» empêché de m'en parler, mais
» auſſi vous ont donné tant d'hor-
» reur de les propoſer, que vous
» êtes réſolu de tenir pour ennemi
» mortel quiconque en voudra par-
» ler. »

Il falloit que ce Duc de Montpenſier, & les Seigneurs qui l'avoient chargé de faire cette propoſition, fuſſent bien mal inſtruits de l'Hiſtoire de leur Pays. Ils ne ſavoient apparemment pas que ce qu'ils demandoient s'étoit fait dans le tems de la

décadence de l'Empire de Charlemagne, lorſque les Gouverneurs des
1596. Provinces, abuſant de la foibleſſe de ſes Succeſſeurs, s'étoient emparés, à titre de propriété, des Gouvernements qui leur avoient été confiés. Que lorſque les François ſe réunirent pour mettre la Couronne ſur la tête de Hugues Capet, ce fut à condition de garder leurs Gouvernements à titres de Fiefs Souverains relevants de la Couronne; que la poſſeſſion de ces Fiefs avoit énervé & preſqu'anéanti, en la diviſant, la puiſſance du Roi & de l'Etat, l'avoit empêché de s'élever au degré de ſplendeur où il avoit été du tems de Charlemagne, & où il eſt parvenu, parceque les Rois de France, depuis Hugues Capet, par une ſuite de prudence dont ils ne s'écarterent jamais, s'appliquerent à réunir à leur Couronne les grands Fiefs, ſoit par mariages, par donations, par forfaitures ou par conquêtes. C'eſt pourquoi Henri, qui étoit parfaitement inſtruit de ces faits, & qui connoiſſoit toute l'étendue des droits de ſa Couronne, fit ſentir au Duc

de Montpenſier qu'il étoit réſolu de les ſoutenir & de les conſerver ; enſorte que perſonne ne fut aſſez hardi pour renouveller une pareille propoſition. 1596.

Le Roi avoit encore une autre affaire qui l'inquiétoit au moins autant que l'autre, & qui l'irritoit peut-être davantage.

Les Huguenots avoient tenu, ſans ſa permiſſion, une aſſemblée, dont le réſultat avoit produit un Mémoire, par lequel ils repréſentoient à Sa Majeſté que l'Edit de Poitiers de 1577 ne pourvoyant pas ſuffiſamment à leur ſûreté, ils le ſupplioient de leur accorder le libre exercice de leur Religion dans tous les lieux de ſon obéiſſance, de fournir à l'entretien de leurs Miniſtres & des garniſons dans leurs Places de ſûreté, & lui demandoient la création de trois Chambres mi-parties, outre celle de Languedoc.

Le Roi leur avoit répondu qu'il falloit s'en tenir à l'Edit de Poitiers, quant à préſent, juſqu'à ce que ſes affaires lui permiſſent de leur donner une plus grande ſatisfaction. Il

1596. les avoit exhortés de ſe fier à ſa parole royale & à ſa protection, & leur avoit ordonné de congédier leur aſſemblée.

Au lieu de lui obéir, ils l'avoient transférérée à Loudun ; ils avoient invité les principaux Seigneurs Proteſtants à ſe joindre avec eux ; ils leur avoient envoyé des perſonnes affidées pour ſonder leurs diſpoſitions ſur les réſolutions qu'ils vouloient prendre, dont la principale étoit d'arrêter entre les mains des Receveurs les deniers Royaux & d'établir des droits ſur les marchandiſes, afin de les employer au paiement de leurs garniſons & de leurs Miniſtres.

Le Roi avoit fait propoſer à l'aſſemblée, qui avoit été transférée à Vendôme, de ſe contenter d'une Chambre de l'Edit dans chaque Parlement, en leur promettant de faire un fonds de cinquante mille écus pour l'entretien de leurs garniſons & de leurs Miniſtres.

Ces offres, portées à l'aſſemblée par les ſieurs Devic & Calignon, de la part du Roi, y furent reçus

très froidement ; & le lendemain le sieur Vulson, Député du Dauphiné, déclara au nom de tous les autres, qu'ils ne pouvoient se contenter de ces offres, & que si l'on ne mettoit ordre à faire cesser les oppressions qu'on leur faisoit souffrir, on les obligeroit de chercher quelque soulagement en eux-mêmes : ensuite, de leur propre autorité, ils transférerent l'assemblée à Saumur. 1596.

Cette opiniâtreté des Huguenots inquiétoit d'autant plus le Roi, qu'il savoit que le Duc de Mercœur & les Espagnols s'attendoient à profiter de cette division. Il avoit été instruit des brigues & des menées que le Duc de Bouillon avoit faites dans ces assemblées, qu'il étoit l'auteur & le principal agent de cette nouvelle faction, dans l'espérance de se faire déclarer Chef & Protecteur de ce Parti Cependant les choses re erent dans cet état sans rien conclure, parceque, dans le même tems, le Roi apprit la fâcheuse nouvelle de la surprise d'Amens par les Espagnols : mais, comme dit un ancien Proverbe, qu'à quelque chose

malheur eſt bon, la puiſſance du
1597. Roi augmenta ſi fort, par la repriſe de cette Place, & par les ſecours que ſes Sujets lui donnerent, qu'elle fit évanouir tous les mécontentements, & qu'il força les Huguenots de ſe contenter, quelque tems après, de l'Edit de Nantes, qui fixa toutes leurs prétentions.

Le Roi avoit donné de ſi bons ordres dans la Picardie qui étoit la ſeule frontiere où il eût quelque choſe à craindre de la part des Eſpagnols, que l'Hiver avoit été aſſez tranquille. Il en avoit paſſé une partie dans différentes Villes, d'où il s'étoit rendu à Paris le 13 Février. Il commençoit à peine à ſe délaſſer des fatigues de la campagne, lorſqu'il apprit que les Eſpagnols s'étoient emparés de la Ville d'Amiens.

Hernandès Teillo Porto Carrero, vieux Officier Eſpagnol, homme de très petite taille, mais qui s'étoit ſouvent diſtingué dans pluſieurs belles actions conduites par la grandeur de ſon courage, avoit formé le deſſein de ſurprendre cette Ville, ce qu'il avoit éxécuté avec autant d'adreſſe

que de valeur. Il étoit Gouverneur de Dourlens, qui n'en eſt qu'à ſept lieues; il avoit pris la précaution de s'inſtruire exactement de l'état de la Place, qu'il connoiſſoit déja dès le tems qu'elle étoit dans le parti de la Ligue; il y avoit même fait, depuis, pluſieurs voyages en habit déguiſé pour en être plus certain. Il propoſa ſon deſſein à l'Archiduc Albert, qui l'approuva, & lui fournit les troupes néceſſaires. Ce Prince envoya un corps de ſept mille hommes d'infanterie & de ſept cents Chevaux à Porto-Carrero, qui, les ayant joints ſur la route d'Amiens, la nuit du 10 au 11 Mars, ſe mit à leur tête, & fit ſes diſpoſitions. Il plaça ſur la route, & dans tous les ſentiers qui conduiſoient à la Ville, de petits pelotons de ſoldats pour arrêter tous ceux qu'ils rencontreroient. Il prit cinq cents hommes choiſis, qu'il fit cacher dans des haies & dans des maſures fort proches de la Ville; trente autres, habillés en payſans & payſanes, armés ſous leurs habits, les uns avec des hottes, & les autres avec des paniers, comme 1597.

des gens qui vont au marché, s'a-
1597. vancerent juſqu'à la porte. Ils conduiſoient trois charriots, l'un deſquels devoit s'arrêter à l'endroit qui répond à la herſe ; pour la ſoutenir lorſqu'on l'abbattoit. La porte étant ouverte, deux des charriots entrerent ; quatre ſoldats de ceux qui conduiſoient le troiſieme, l'arrêterent au lieu marqué, & les autres ſoldats entrerent. L'un d'eux ayant pris un ſac, le délia, & répandit les noix qu'il contenoit devant le corps-de-garde. Auſſi-tôt les Bourgeois accourent, en faiſant des huées ſur le payſan, & ſe jettent ſur les noix. Les ſoldats déguiſés prennent leurs armes, tuent quelques Bourgeois, mettent les autres en fuite. Ils envoient un des leurs avertir ceux qui étoient dehors en embuſcade de s'avancer ; ils coupent les traits des chevaux du charriot arrêté ſous la porte, de peur, qu'effrayés du tumulte, ils ne le tirent plus avant, & mettent les deux autres en travers de la rue, pour ſervir de retranchement contre les Bourgeois qui pourroient venir au

ſecours. Ceux qui étoient en ſentinelle ſur la porte coupent la corde de la herſe, qui, s'étant arrêtée ſur le charriot, laiſſe le paſſage libre. Les cinq cents hommes, qui étoient hors de la Ville, accourent promptement; & quelques-uns, étant montés ſur la porte, tuent la ſentinelle, & relevent la herſe; ils entrent dans la Ville ſans trouver de réſiſtance, & ſont ſuivis, quelque tems après, de quatre compagnies de cavalerie. Comme on étoit dans le Carême, la plupart des Bourgeois étoient au ſermon; entendant le tocſin, qui ſonnoit fortement l'allarme, ils ſortirent en foule pour courir aux armes, ils furent fort ſurpris de trouver les rues pleines de ſoldats, qui marchoient en bataille. Comme ces Bourgeois n'étoient pas en état de faire réſiſtance, chacun prit la fuite, & les Eſpagnols, en moins d'une demi-heure, s'étant ſaiſis des places, de la Maiſon de Ville & des remparts, ſe rendirent maîtres de la Ville ſans combat. Le Comte de S. Pol, qui en étoit Gouverneur, n'eut que le tems de ga- 1597.

1597. gner la riviere, qu'il paſſa dans un bateau, & ſe ſauva à Corbie. Porto-Carrero commença par déſarmer tous les Bourgeois, enſuite la Ville fut pillée ſans aucun déſordre, & les Eſpagnols y firent un butin ineſtimable. Mais la plus grande perte fut de la part du Roi, qui, peu de tems auparavant, avoit fait tranſporter dans cette Ville, qu'il avoit deſtinée pour être ſa Place d'armes pendant la campagne prochaine, beaucoup d'artillerie, de munitions, d'outils pour remuer la terre, & d'argent pour la paie des ſoldats.

Le Roi apprit cette nouvelle la nuit d'après, au ſortir d'un bal que le Maréchal de Biron lui avoit donné. Il en fut conſterné. » C'eſt un coup » du Ciel, dit-il, ces pauvres gens » pour avoir refuſé une petite gar- » niſon que je leur voulois donner » ſe ſont perdus. » Puis penſant un moment en lui-même pour ſe remettre. » C'eſt aſſez faire le Roi de Fran- » ce, reprit-il, il eſt tems de faire » le Roi de Navarre; » & ſe tournant vers la Ducheſſe de Beaufort, qui pleuroit : » ma maitreſſe, lui

» dit-il, il faut quitter nos plaiſirs
» & monter à cheval pour faire une 1597.
» autre guerre. »

Ce qui inquiétoit le Roi dans cette occaſion, étoit l'appréhenſion qu'il avoit que les Huguenots voyant ſes affaires en mauvais état, n'en devinſſent plus difficiles à accepter les propoſitions qu'il leur avoit fait faire. Et d'un autre côté il avoit découvert, comme nous l'avons dit à l'occaſion du Duc de Montpenſier, que les plus grands Seigneurs ne lui étoient pas fort affectionnés. L'unique remede à ces embarras, étoit de reprendre Amiens; mais le ſiege en paroiſſoit très difficile, ſur tout ſe trouvant dans une grande diſette d'argent; & s'il ne réuſſiſſoit pas, ce dernier mal augmentoit tous les autres.

Cependant ce Prince, conſervant toute ſa fermeté, conſulta ſes principaux Capitaines. Le Duc de Mayenne, qui avoit la réputation de s'entendre mieux que perſonne aux ſieges des Places, trouvoit la réuſſite de celui-ci très incertaine, & les plus hardis n'en parloient pas

avec leur réſolution ordinaire. Il
1597. étoit certain néanmoins que ſi l'on laiſſoit affermir les Eſpagnols dans cette Place, le ſiege en deviendroit impoſſible. Ce fut auſſi l'opinion de Leſdiguieres, qui ſe trouvant alors à Paris, dit que ſi l'on ne perdoit point de tems l'entrepriſe réuſſiroit plus facilement. Le Roi regardant cet avis comme le meilleur & le plus conforme à ſon impatience, fit entendre à toute ſa Cour qu'il avoit réſolu de reconquérir par la force, ce que ſes ennemis lui avoient enlevé par la ruſe. Il donna ſes ordres ſur-le-champ pour faire tous les préparatifs de ce ſiege. Il écrivit à ſes Parlements & aux Magiſtrats des grandes Villes pour leur demander une prompte aſſiſtance, & en même-tems il monta à cheval pour aller lui-même aſſurer ſes Frontieres. En paſſant à Corbie, il donna un camp-volant de quatre mille hommes de pied & de ſept cents chevaux, au Maréchal de Biron, pour inveſtir Amiens du côté de l'Artois. Quoique le Maréchal eût été d'avis contraire, il ſe conduiſit avec tant

de valeur & de diligence pour bloquer cette Place, qu'il contribua plus que perſonne à la faire reprendre (1) : & quoique ſes troupes fuſſent moins nombreuſes que celles de la garniſon, il en commença la circonvallation. Il fit des courſes dans le pays ennemi ; il intercepta la communication avec Dourlens, dont la ville pouvoit recevoir les plus grandes commodités ; il s'empara des convois que les Eſpagnols vouloient y faire entrer ; enfin, il reſſera la ville de ſi près, qu'il empêcha la garniſon de ſortir à la campagne ; & il ſe conſerva ſi bien lui-même, qu'il fut en état d'attendre le Roi, qui lui avoit promis de venir à ſon ſecours le plus diligemment qu'il lui ſeroit poſſible. Porto-Carrero, qui ne s'étoit pas attendu à être renfermé ſitôt, n'avoit pas eu le tems de faire toutes ſes proviſions. Se voyant inveſti, il ſe prépara à une vigoureuſe défenſe ; il mit dehors les bouches inutiles, & fit bruler les Fauxbourgs. 1597.

(1) Mezeray.

1597. Le Roi étoit revenu à Paris, où il travailloit avec ardeur à trouver de l'argent & des troupes. La Reine d'Angleterre lui envoya quatre mille hommes. Les Provinces de la Normandie, de l'Iſle de France, du Berry, de l'Orléanois & de la Tourraine, promirent de lui entretenir ſix Régiments d'Infanterie. Grand nombre de Gentilshommes ſe rendirent auprès de lui; l'arriere-Ban obligea de marcher ceux qui vouloient reſter oiſifs chez eux. Le Parlement de Paris rendit un Arrêt, qui notoit d'infamie & menaçoit de dégradation ceux qui refuſeroient de s'y joindre.

Quant à l'argent, le plus prompt ſecours, fut fourni par les plus aiſés, tant de la Cour que des grandes Villes, qui ſe taxerent eux-mêmes d'autant plus volontiers que le Roi aſſura pour leur rembourſement, un fonds ſur une amélioration de douze cents mille livres, faite ſur les Gabelles: on créa auſſi pluſieurs nouveaux Offices; & tous ces fonds réunis, procurerent au Roi les deniers dont il avoit beſoin pour faire ce ſiege.

L'économie & l'intelligence de M. de Roſny, que le Roi avoit nommé Surintendant, mirent un ſi grand ordre à toutes choſes, que les Finances furent bien ménagées, & qu'il ne manqua rien de tous les beſoins & de toutes les commodités néceſſaires pour faire réuſſir un ſiege. Il sut y procurer l'abondance des vivres, qu'il fit taxer à un prix raiſonnable : il eut deux Hôpitaux, qu'on ne connoiſſoit point encore, pour les bleſſés & pour les malades, qui y furent très bien traités ; ce qui donna occaſion d'appeller ce ſiege, *le ſiege de velours.* 1597.

Au commencement d'Avril le Roi ſe rendit au camp pour recevoir les troupes à meſure qu'elles arrivoient, les placer dans les lieux les plus néceſſaires, faire faire leurs logements, les fortifier, & les mettre hors d'inſulte de la part des Aſſiégés. Il fit un petit voyage à Paris dans le mois de Mai, & revint au commencement de Juin avec toute ſa Cour, le Connétable & les premiers Officiers de la Couronne. La Ducheſſe de Beaufort, ſa maîtreſſe unique-

ment chérie, s'y rendit auſſi avec
1597. les principales Dames. Le Roi ayant trouvé toutes choſes en bon état, fit commencer les approches.

Si l'on vouloit donner la relation de toutes les belles actions qui ſe firent à ce ſiege de part & d'autre, il ſeroit difficile de décider leſquels des François ou des Eſpagnols y acquirent plus d'honneur & de gloire, par la bravoure avec laquelle la Ville fut attaquée & defendue. La deſcription de ce ſiege eſt rapportée par tant d'Hiſtoriens, que je me contenterai de rappeller ſeulement les trois principales ſorties.

La premiere avoit été faite le 22 Mai, avant l'arrivée du Roi, par Porto-Carero, qui voulut ſe faire connoître aux François pour ce qu'il étoit, c'eſt-à-dire, pour un brave Officier. Il étoit accompagné du Marquis de Montenegro; ils donnerent avec cinq cents chevaux ſi vigoureuſement juſqu'au pont de Longpré, qui étoit au Quartier du Maréchal de Biron, & qu'il avoit fait conſtruire ſur la riviere de Somme, qu'ils s'emparerent du Fort qui

le défendoit, & en demeurerent maîtres pendant près de deux heures. 1597.
Mais la gloire qu'ils y acquirent, penſa leur couter cher; car Biron les ayant attaqués, les chaſſa du Fort, & les pourſuivit ſi vivement juſqu'à cent pas de la Ville, qu'ils n'y ſeroient jamais rentrés, ſi quatre cents hommes de leur Infanterie ne fuſſent ſortis au devant d'eux pour les recueillir & favoriſer leur retraite. Deux jours avant cette ſortie, Porto-Carrero, ayant demandé une ſuſpenſion d'armes pour parler au ſieur de Saint Luc, qu'il connoiſſoit: celui-ci lui dit que le Maréchal de Biron louoit ſon courage, & lui ſouhaitoit du bonheur pour conſervet ſa réputation; qu'il ſeroit marri qu'il la perdît; & pour ce, lui offroit les courtoiſies & les bons offices que les Cavaliers ſe rendent aux occaſions. Porto-Carrero répartit que ſa réputation n'étoit pas égale à celle du Maréchal de Biron, mais qu'il n'avoit pas moindre envie que lui de trouver quelqu'occaſion de l'augmenter; qu'il étoit réſolu de faire une ſor-

tie & d'attaquer puiſſamment les
1597. tranchées ; qu'il eſpéroit que le Maréchal de Biron ſe portant toujours aux périls où les courages de ſa qualité cherchoient la gloire, il le feroit priſonnier, & qu'il auroit le moyen de reconnoître les offres de ſa courtoiſie. *Pardieu*, repliqua Saint-Luc, *le Maréchal de Biron ne ſe prend pas avec un ſac de noix* ; ce qui fit beaucoup rire au dépens de la vanité de Porto-Carrero, auquel le Maréchal de Biron donna, dans cette ſortie, des preuves de ce que Saint Luc avoit avancé (1).

La ſeconde ſe fit au mois de Juin par Jean de Guſman, qui, dès le commencement de l'inveſtiſſement, étoit entré dans la Ville avec beaucoup de hardieſſe, à la tête de cinq cents chevaux ; il en conduiſoit alors un pareil nombre avec trois cents fantaſſins ; il les diviſa en trois troupes, & donna ſur les tranchées par trois différents endroits. Son attaque fut ſi prompte, qu'il en chaſſa les aſſiégeants, après en avoir tué

(1) Mathieu, Liv. II.

ou

ou bleſſé près de trois cents, mais il ne retourna pas dans Amiens pour en recueillir les applaudiſſements ; car il fut chargé avec tant de courage & d'adreſſe par le Capitaine la Boulaye, qu'il fut tué avec ſon Maréchal des Logis, & ſon Cornette. Sa troupe, deſtituée de Chefs, fut miſe en déroute & pourſuivie par la Boulaye juſque ſur le bord de la Contreſcarpe, où il planta ſes Enſeignes. 1597.

La troiſieme fut plus forte & plus meurtriere que les autres. Elle étoit commandée par François d'Arco & Diego Durant, qui ſortirent le 18 Juillet, chacun avec 300 hommes de pied, ſoutenus par quelque cavalerie, & donnerent par deux endroits, l'un à la droite de la tranchée où étoit le Régiment de Picardie, & l'autre à la gauche, où étoit celui de Fleſſan. Ils tuerent Fleſſan & Fouquerolles, tous deux meſtres-de-Camp ; &, ayant nettoyé la tranchée, ils pouſſerent juſqu'aux batteries, pour enclouer le canon. Le Maréchal de Biron, à la tête d'un petit nombre d'Officiers & de

quelques ſoldats, fit ferme dans un
1597. lieu fort étroit, & les arrêta ; mais il auroit été accablé ſi le Prince de Joinville ne fût accouru du quartier voiſin avec cent hommes pour le ſecourir. On combattit en cet endroit avec beaucoup de courage. Cependant les Eſpagnols, qui étoient en plus grand nombre, commençoient à faire reculer les François, lorſque le Roi arriva, ſuivi des Comtes de S. Pol & d'Auvergne, & de beaucoup de Nobleſſe, & ranima le courage des ſiens. Le Duc de Mayenne, qui étoit éloigné de ce quartier-là, y accourut avec cinq cents hommes, après avoir eſſuyé le canon de la Place. Ce renfort obligea les Eſpagnols de faire leur retraite, & on les pourſuivit juſqu'au corps de la Place.

Depuis ce tems-là Porto-Carrero ne fit plus de ſi fréquentes ſorties, outre que ſa garniſon s'affoibliſſoit tous les jours, il falloit qu'il en employât une partie à contenir les habitans. Une entrepriſe qu'il découvrit, & qui penſa introduire les François dans la Place, l'obligea d'aug-

ıenter ſes précautions. A peine avoit-
aſſez de ſoldats pour ſoutenir les 1597.
ſſauts ; il preſſoit l'Archiduc de ve-
ir à ſon ſecours. On ſurprit une de
es Lettres, par laquelle il lui mar-
uoit qu'il avoit perdu ſes plus braves
)fficiers & ſes meilleurs ſoldats, qu'il
n avoit un grand nombre de bleſſés,
: encore plus de frappés de mala-
ies contagieuſes, qui les empor-
)ient faute de médicaments ; qu'il
e lui reſtoit plus que deux mille
ommes, & qu'il commençoit à
ıanquer de vivres & de munitions.

Cependant le Roi avoit appris que
Archiduc s'étoit mis en marche avec
ın armée, & que Contréra (1),
ommiſſaire des troupes d'Eſpagne,
:oit parti de Douay avec un corps
: cavalerie, pour reconnoître les
ıemins & la ſituation du camp des
ſiégeants. Sur cet avis, le Roi,
)rès avoir chargé le Duc de Ma-
enne de la conduite du ſiege, ſe
: accompagner par le Maréchal de

(1) C'étoit lui qui avoit tué de ſang froid
ımiral de Villars, lorſqu'il avoit été fait
iſonnier.

1597. Biron, donna ordre au Comte d'Auvergne de le ſuivre avec ſix cents chevaux, & marcha ſur le chemin de Dourlens à la tête de ſix cents autres. Enſuite il prit les devants avec cent Gentils-hommes choiſis. En deſcendant une colline, il apperçut la troupe de Contrera, qui ſortoit d'un Bois. Les deux troupes ſe trouverent ſi proches, que le Roi, prenant ſur-le-champ ſon parti, marcha droit aux Ennemis. Contrera, ſurpris & perſuadé que ce petit corps étoit ſoutenu, ordonna à ſes cavaliers de ſe débander vers Bapaume, où ils ſe ſauverent après avoir perdu deux cents chevaux & trois étendarts, dont le Roi en prit un, pendant que d'un autre côté le Comte de Belle-Joyeuſe & Emmanuel de la Vega, ſuivis d'un corps de cavalerie, arriverent, ſans empêchement à la vue du camp, dont ils conſidérerent à loiſir les avenues, & en allerent rendre compte à l'Archiduc.

Le Roi, étant revenu à ſon camp, preſſa plus vivement les travaux & les attaques, faiſant tous ſes efforts

pour emporter la Place avant l'arrivée de l'Archiduc. Il fit donner un assaut le 4 Septembre, d'où ses troupes furent repoussées, mais auquel les Assiégés firent une grande perte : ce fut celle de Porto-Carrero, tué sur la place d'un coup d'arquebuse, qu'il reçut au côté droit. Le Roi perdit aussi le sieur de S. Luc, Grand-Maître de l'Artillerie, qu'il regretta beaucoup (1). C'étoit un Seigneur qui joignoit à beaucoup de courage, toute la politesse d'un Courtisan, 1597.

(1) François d'Espinay, dit le brave S. Luc. Henri IV le fit Chevalier de ses Ordres en 1595, & l'année suivante il succéda à Philibert de la Guiche, dans la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. Il étoit haut à la main ; ayant accompagné le Duc d'Alençon à Anvers, il donna, en présence de ce Prince & du Prince d'Orange, un soufflet à un Gentilhomme pour avoir dit quelque chose qui ne lui plaisoit pas. Le Prince d'Orange ne put se retenir de dire au Duc d'Alençon, qu'il ne devoit pas laisser impuni un acte si hardi, & que l'Empereur Charles vivant en eût tiré vengeance de l'auteur, de quelque dignité qu'il eût été ; à quoi S. Luc répondit : *A quel propos me parlez-vous de Charles, que, s'il vivoit, vous n'auriez point ni vie ni biens.* Busbec, Ep. 21.

1597. l'habileté d'un homme de Lettres ; beaucoup d'eſprit & d'agréments dans toute ſa perſonne ; qualités qui le faiſoient aimer & eſtimer de tout le monde.

La conſtance des Aſſiégés donna le tems à l'Archiduc de venir à leur ſecours avec vingt mille hommes de pied & quatre mille chevaux. Le vieux Comte de Mansfeld en étoit le Maréchal-de-Camp-Général, & ſe faiſoit porter en litiere, à cauſe de ſon grand âge, le Duc d'Aumale étoit auſſi dans cette armée.

Lorſque le Roi sut qu'elle étoit en pleine marche, il tint conſeil ſur la conduite qu'il falloit tenir. Son armée, qui avoit été renforcée par les troupes que le Duc de Montpenſier avoit amenées depuis quelques jours, étoit de vingt mille hommes de pied & de huit mille chevaux.

L'avis du Maréchal de Biron fut d'aller avec toute la cavalerie au devant des Ennemis, qui en avoient beaucoup moins, & moins bonne que la cavalerie Françoiſe, preſque toute compoſée de Gentils-hommes ; de les arrêter aux défilés, & de ſai-

ſir les occaſions qui ſe préſente-roient d'attaquer quelque partie de leur armée ; aſſurant que, pour peu qu'on retardât leur marche, ils retourneroient ſur leurs pas, faute de vivres. 1597.

Le Roi, ayant demandé l'avis du Duc de Mayenne, il répondit qu'il connoiſſoit les troupes d'Eſpagne, compoſées pour la plupart de vieilles bandes, braves & aguerries ; que de ſe préſenter devant une telle armée, ſans infanterie, c'étoit trop haſarder ; qu'elle étoit conduite par Mansfeld, Capitaine très expérimenté ; que ſi, par malheur, on étoit battu, l'infanterie, ſe voyant ſans cavalerie, couroit riſque d'être entierement défaite, & que les ſuites en ſeroient terribles pour l'Etat.

» Que jugez-vous donc à propos » de faire, mon Couſin ? lui dit le » Roi. Votre deſſein, Sire, répon- » dit le Duc, eſt de prendre Amiens, » & non pas de gagner une bataille ; » vos retranchements ſont très forts, » laiſſez votre armée derriere, les » Eſpagnols ne haſarderont rien, &

1597. » ils n'entreprendront pas de vous » forcer ». Le Roi, après avoir réfléchi quelque tems ſur ces deux avis, s'en tint à celui du Duc, & réſolut d'attendre les Ennemis.

L'Archiduc vint camper à l'Abbaye de Bertaucour. Sitôt qu'il fut arrivé, il fit faire une décharge de toute ſon artillerie, pour avertir les Aſſiégés de l'approche du ſecours, & marcha le lendemain avec beaucoup de précautions. Cependant la route qu'il prenoit ne laiſſa pas d'inquiéter le Roi; car il venoit droit au Village de Longpré.

On avoit fait en cet endroit un pont défendu par un Fort, pour procurer une communication facile à l'armée Françoiſe, qui étoit campée ſur les deux bords de la riviere de Somme; mais on avoit négligé de mettre hors d'inſulte ce poſte, par lequel les Eſpagnols penſerent cauſer beaucoup de dommages aux Aſſiégeants. Le Roi, qui avoit marché de ce côté-là, reconnut la faute qu'on avoit faite; mais, ayant apperçu que pour venir à lui, il falloit que l'armée Eſpagnole paſsât ſur une

éminence qui étoit à quelque distance du Village de Longpré, il donna ordre au sieur de Durasfort, qui commandoit l'artillerie depuis la mort de S. Luc, de faire avancer plusieurs pieces de canon, & de faire grand feu sur l'armée Espagnole, dès qu'elle paroîtroit sur l'éminence. L'ordre fut promptement exécuté, & l'artillerie si bien servie, qu'il n'y avoit presque point de coups perdus, & qu'ils emportoient des files entieres de soldats. L'Archiduc, étonné d'un feu si violent, & ne croyant pas pouvoir avancer sans perdre beaucoup de monde, s'arrêta, & alla se camper au-de-là de l'éminence, dans un lieu plus bas, à l'abri du canon. Ce parti, ayant rassuré le Roi, il donna-sur-le-champ ordre au Duc de Mayenne de faire assembler le plus grand nombre qu'il pourroit de pionniers & de soldats pour fortifier cette partie foible des retranchements. On y travailla toute la nuit avec tant d'ardeur, que le lendemain matin elle se trouva la plus inaccessible. 1597.

Pendant que l'Archiduc marchoit

1597. à l'armée Françoiſe, Charles de Longueval, Comte de Buquoy, s'étoit détaché avec mille fantaſſins choiſis, & s'étoit approché de la riviere au-deſſous de Longpré, dans le deſſein d'y jetter un pont, & de faire paſſer un convoi de munitions, deſtiné pour la place. Il trouva quelque réſiſtance à une Chapelle voiſine, où l'on avoit poſté des ſoldats; mais le feu des Eſpagnols les en ayant chaſſés, ceux-ci jetterent leur pont avec beaucoup de promptitude. Le Capitaine Fabrice Sanmago étoit déja paſſé avec trois cents ſoldats & une partie du convoi, lorſque les ſieurs de Fervaques, de Montigny, de la Noue & Devic arriverent avec leurs détachements, & chargerent ſi furieuſement les trois cents Eſpagnols, qu'ils les taillerent en pieces; ils écarterent enſuite, par leur grand feu, le Comte de Buquoy, qui fut obligé de ſe retirer & d'abandonner le pont qu'il avoit fait, avec une partie de ſon convoi.

Cette journée, ſi favorablement terminée à l'avantage du Roi, lui valut une victoire; car l'Archiduc,

après avoir fait reconnoître de tous côtés les retranchements, & ſurtout celui de Longpré, les trouva ſi forts, qu'il prit le parti de ſe retirer dès le même jour : c'étoit le 16 Septembre. Comme il appréhendoit de manquer de vivres s'il s'arrêtoit plus long-tems dans un Pays ennemi, il ne fit aucun mouvement pour inquiéter les François, & ſe retira aux Pays-Bas. Le Roi le ſuivit avec la plus grande partie de ſon armée ; mais comme l'arriere-garde Eſpagnole marcha toujours en très bon ordre, il n'y eut que de légeres eſcarmouches. Quand l'Archiduc fut deſcendu dans un vallon un peu en-deça de l'Abbaye de Bertaucour, il rangea ſon armée en bataille pour tenter la contenance des François : mais, voyant que le Roi rangeoit pareillement la ſienne, il continua ſa marche, paſſa la riviere d'Authie, & ſe retira à Arras. 1597.

Il fut cependant inquiété dans ſa retraite. La Curée, ce brave Officier, dont j'ai déja parlé, demanda au Roi, avec beaucoup d'inſtance, la permiſſion d'aller reconnoître l'ar-

mée ennemie, en faiſant ſouvenir
1597. Sa Majeſté que les Eſpagnols étoient entrés quatre fois en France, & que toutes les quatre fois il les avoit attaqués & battus le premier. Henri, en lui donnant un petit ſoufflet ſur la joue, lui répondit : » Monſieur le » Curé ne vous mettez point en co- » lere, je connois votre courage ; je » vous accorde votre demande ». La Curée ſe fit remarquer en cette occaſion par ſa bravoure & par la belle retraite qu'il fit devant cette armée, campée à Bertaucour, à quatre lieues d'Amiens. Il diſoit pourtant enſuite, que lorſque trois ou quatre cents hommes ſe retirent ainſi devant une armée entiere, c'eſt la faute ſeule de cette armée, s'ils ne ſont pas défaits (1). Le Roi dit enſuite, à l'occaſion de la retraite du Cardinal Archiduc, & ſur le refus qu'il avoit fait de combattre, » qu'il » étoit venu en Capitaine, & s'en » étoit retourné en Prêtre. Je me » retire mal ſatisfait, dit-il encore

(1) Volume 8929 des Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi.

» galamment de la courtoiſie des
» Eſpagnols, qui n'ont pas voulu 1597.
» s'avancer d'un ſeul pas pour me
» recevoir, & ont refuſé de mau-
» vaiſe grace l'honneur que je leur
» faiſois (1) ».

Le Roi, étant revenu à ſon camp, fit ſommer le Marquis de Montenegro, Gouverneur de la Place, de ſe rendre. Il fit prier le Roi de lui permettre, avant de prendre ſa réſolution, d'envoyer à l'Archiduc, pour l'informer de l'état de la Place; & l'Archiduc, lui ayant fait réponſe qu'il étoit content des preuves de courage & de fidélité qu'il avoit données au Roi d'Eſpagne dans la défenſe de ſa Place, & qu'il pouvoit la rendre; le Roi lui accorda une capitulation honorable: outre les conditions qu'il obtint, il demanda qu'on ne touchât point aux tombeaux de Porto-Carrero & des Officiers morts pendant le ſiege. Le Roi y conſentit, à condition qu'il n'y auroit rien de peint ni de gravé qui fût injurieux à la Nation Françoiſe: c'eſt pourquoi

(1) Perefixe, ſeconde Partie.

1597 on ôta l'épitaphe de Porto-Carrero, parcequ'elle n'étoit pas honorable pour les habitans d'Amiens.

Les François furent très surpris lorsqu'on leur fit voir la cuirasse, le casque, & les autres armes de ce brave Officier; elles étoient si petites, qu'elles paroissoient l'armure d'un enfant, tant sa taille répondoit peu à la grandeur de son courage. Le Marquis de Montenegro sortit de la Ville le 25 Septembre. Le Roi, qui vouloit lui faire honneur, envoya au-devant de lui le Connétable & le Duc de Montbason. Le Connétable ayant demandé les clefs de la Ville, un Espagnol présent lui répondit superbement : *Nous pensions que vous les viendriez prendre sur la bréche.* Ces deux Seigneurs conduisirent Montenegro au Roi, qu'ils trouverent à cheval à demi-lieue delà, accompagné des Princes de Conti & de Joinville, & des Ducs de Montpensier & de Nemours, à la tête d'un gros corps de cavalerie. Ce Gouverneur mit pied à terre, &, accolant la botte du Roi, il lui dit en Italien : *Ch'egli rendeva quella*

Piazza in mano d'un Re ſoldato, perche non era piacciuto al ſuo Re di farla ſoccorrere da Capitani ſoldati (1). 1597.

Malgré la vigoureuſe défenſe des Eſpagnols, ce ſiege ne coûta au Roi qu'environ ſix cents hommes ; mais il dépenſa beaucoup d'argent, n'ayant voulu rien épargner, pour ménager ſes Officiers & ſes ſoldats, en leur procurant toutes les commodités poſſibles.

Si ce ſiege fut glorieux pour le Roi, il faut auſſi convenir qu'il fut fort honorable pour les François, par le courage & la valeur dont ils donnerent de ſi belles preuves contre une Nation très brave & très aguerrie, qui ſoutenoit depuis long-tems la guerre contre les Hollandois.

Depuis que le Roi étoit ſur le Trône, il ne s'étoit pas vu commander une ſi belle & ſi brillante armée. La facilité qu'il avoit trouvée à faire des fonds pour cette campagne, l'ardeur avec laquelle ſa Nobleſſe l'y avoit

(1) Qu'il rendoit cette Place entre les mains d'un Roi ſoldat, puiſqu'il n'avoit pas plu à ſon Maître de la faire ſecourir par des Capitaines ſoldats. Davila, Liv. 15.

suivi, & le courage qu'elle avoit
1597. fait paroître, lui persuada qu'elle le reconnoissoit enfin pour son véritable Roi, & qu'il pouvoit désormais compter sur son obéissance, sa fidélité, & sur celle de ses autres Sujets. Depuis cette époque il vit sa puissance augmenter de jour en jour, & le mettre en état de détruire, ou du moins d'abaisser les factions qui vouloient troubler son Royaume.

Pendant que le Roi étoit occupé au siege d'Amiens, Lesdiguieres veilloit attentivement sur la conduite du Duc de Savoye, pour l'empêcher de pénétrer en Dauphiné; il l'avoit obligé de repasser l'Isere, & de camper à Barreaux. Pendant que Lesdiguieres étoit avec ses troupes au Château de Bayard, la riviere entr'eux deux, il prit envie au Duc de Savoye de faire construire à Barreaux un Fort, qui ne paroissoit pas fort nécessaire, parce que Montmelian n'étoit pas fort éloigné, qui facilitoit, indépendamment de ce Fort, le moyen de faire des courses dans le Dauphiné. Lesdiguieres le laissa construire, quoique les prin-

cipaux Officiers de ſon armée le preſſaſſent de s'y oppoſer. Quelques-uns s'en plaignirent à la Cour, & le Roi lui en écrivit pour lui témoigner ſa ſurpriſe ; mais Leſdiguieres laiſſa parler ſes Officiers, & envoya au Roi le Baron de Luz lui dire, qu'un Fort comme celui-là étoit très néceſſaire à Sa Majeſté dans cet endroit pour brider la garniſon de Montmelian ; que puiſque le Duc de Savoye vouloit bien en faire la dépenſe, il falloit le laiſſer faire ; & que dès qu'il ſeroit conſtruit & bien fourni de canon & de munitions, il lui promettoit de le prendre, ſans qu'il en coûtât rien à ſon épargne ; ce que Leſdiguieres ne manqua pas d'exécuter, comme il l'avoit promis, au mois de Septembre 1597. 1597.

Comme on ne doit omettre aucuns des faits qui peuvent faire connoître le véritable caractere d'un Prince dont on écrit la vie, j'en rapporterai un qui arriva dans la fin de cette année.

Un Gentilhomme nommé S. Phal, jeune étourdi, croyant avoir ſujet

1597. de ſe plaindre du ſieur Dupleſſis-Mornay, qui avoit, diſoit-il, ouvert mal-à-propos ſes Lettres, réſolut de s'en venger; il l'attendit un jour qu'il ſe retiroit, &, l'arrêtant en pleine rue, lui demanda raiſon de ce procédé. Dupleſſis lui ayant répondu honnêtement; l'autre, ſans attendre la fin de ſon diſcours, lui donna un coup de bâton ſur la tête, le jetta à ſes pieds, & ſur le champ, montant à cheval, ſe retira. Dupleſſis écrivit au Roi pour lui demander juſtice, & il en reçut cette réponſe (1).

» Monſieur Dupleſſis, j'ai un ex-
» trême déplaiſir de l'outrage que
» vous avez reçu, auquel je parti-
» cipe & comme Roi & comme votre
» ami. Pour le premier je vous en
» ferai juſtice & à moi auſſi. Si je ne
» portois que le ſecond titre, vous
» n'avez nul de qui l'épée fût plus
» prête à dégaîner, ni qui y appor-
» tât ſa vie plus gaiement que moi.
» Tenez cela pour conſtant, qu'en
» effet je vous rendrai office de Roi,

(1) Journal d'Henri IV, Novembre 1597.

» de Maître & d'Ami. Sur cette véri- 1597.
» té je finis, priant Dieu de vous te-
» nir en ſa garde ».

Enſuite le Roi ordonna de faire le procès à Saint Phal comme à un aſſaſſin. Cependant ſa Famille obtint ſa grace, à condition qu'il demanderoit pardon au Roi en préſence des principaux Seignenrs de la Cour, de ſes Parents, & du ſieur Dupleſſis, auquel il demanderoit auſſi pardon. Il étoit ſans épée, lorſqu'il ſe préſenta devant le Roi, comme indigne de la porter après une action ſi lâche. Mais après que ce Prince lui eut accordé ſa grace, il ordonna de lui rendre ſon épée, diſant *qu'il étoit plus honnorable à M. Dupleſſis d'être ſatisfait par un homme armé que déſarmé.*

Au commencement de l'année 1598, Henri ſe trouvant paiſible poſſeſſeur de preſque tout ſon Royaume, à l'exception de la Bretagne; les ſemences de diviſion détruites, ou paroiſſant l'être; la Ligue terraſſée; tous les Seigneurs qui l'avoient ſoutenue, reconciliés de bonne foi avec le Roi, dont la clémence & les

1598. Préliminaires de la Paix de Vervins.

bienfaits lui avoient ramené tous
1598. les cœurs : il ne manquoit plus à la gloire de ce Prince, comme il le disoit lui-même, que de faire jouir ses fidéles Sujets d'une heureuse paix, faire revivre l'abondance, & remédier aux désordres que la guerre avoit introduits.

Comme il connoissoit parfaitement la situation des affaires de Philippe II, Roi d'Espagne, il n'ignoroit pas que ses vastes Etats avoient pour le moins autant besoin de repos que la France, après tant d'années d'une guerre aussi meurtriere que couteuse : ces considérations firent penser Henri sérieusement à la paix.

Le Pape Clément VIII en avoit fait les premieres ouvertures au commencement de l'année précédente. Il avoit envoyé en Espagne Gonzague-Catalagirone, Général des Cordeliers, homme de beaucoup de mérite, en apparence pour visiter les Maisons de son Ordre, mais en effet pour porter le Roi Philippe à la paix. Ensuite ce Général avoit passé en France, dans le

tems de la priſe d'Amiens par les Eſpagnols, & il avoit inſtruit Henri des diſpoſitions favorables dans leſquelles il avoit trouvé le Roi d'Eſpagne ; mais Henri lui avoit répondu, que *le tonnere qui grondoit autour d'Amiens pour le reprendre, lui avoit bouché les oreilles, & qu'il n'entendroit à aucune voix d'accord, qu'il ne ſe fût rendu maître de cette Ville.* Sur cette réponſe, Catalagirone s'étoit rendu auprès de l'Archiduc à Bruxelles, pour le préparer à la paix. Toutes négociations ayant été ſuſpendues pendant le ſiege d'Amiens, qui avoit duré juſqu'au 25 Septembre, Catalagirone les avoit repriſes, & les puiſſances Belligérantes ne ſe trouvant pas éloignées de finir la guerre, on nomma de part & d'autre des Députés qui ſe rendirent, au commencement de Fevrier 1598, dans la petite ville de Vervins, convenue pour les Conférences. Le Cardinal Alexandre de Médicis, choiſi par le Pape & agréé par les autres Princes pour faire les fonctions de Médiateur, s'y rendit auſſi dans le même-tems avec Catalagi- 1598.

rone, où ils furent joints par les
1598. Députés du Duc de Savoye.

Cependant le Conſeil du Roi n'étoit pas unanimement d'avis de faire la paix. On lui repréſentoit que les tréſors de Philippe étoient abſorbés par les dépenſes immenſes qu'il avoit faites, & ſes Etats épuiſés d'hommes, tant pour entretenir en France la guerre & les diviſions, que pour réſiſter aux Hollandois qui s'étoient ſouſtraits de ſa domination. Que le Roi n'ayant plus d'ennemis au dedans de ſon Royaume, & portant toutes ſes forces contre les Eſpagnols, il lui ſeroit facile de leur faire payer cherement les déſordres qu'ils y avoient commis, & leur enlever quelque Province pour s'en dédommager : que d'ailleurs Philippe étant moribond, & n'ayant qu'un fils ſans aucun mérite, qui ne cherchoit que le repos, il ſeroit facile d'abaiſſer une Puiſſance qui ne ſe ſoutenoit que par la Politique rafinée de Philippe, ſouvent fauſſe dans ſes ſpéculations, & dont les deſſeins ſur la France avoient échoué contre la prudence, la ſageſſe & le courage de ſon Roi.

Henri convenoit de la vérité de ce raiſonnement, mais il répondoit: 1598.
» que s'il déſiroit la paix, ce n'étoit
» pas qu'il craignît les incommodités
» de la guerre; mais qu'il vouloit
» procurer à la Chrétienté les moyens
» de ſe repoſer : qu'il ſavoit bien que
» dans la ſituation où étoient ſes af-
» faires, il pourroit retirer de grands
» avantages de la guerre; mais qu'é-
» tant une choſe barbare, contre les
» Loix & la nature du Chriſtianiſme,
» de faire la guerre pour l'amour de
» la guerre, un Prince Chrétien ne
» devoit jamais refuſer la paix, à
» moins qu'elle ne lui fût tout-à-fait
» déſavantageuſe. »

Ce Prince s'expliqua encore plus ouvertement ſur le deſir qu'il avoit de faire la paix, en préſence des Ambaſſadeurs de la Reine d'Angleterre & des Etats-Généraux qui s'étoient rendus auprès de lui dans le deſſein de l'engager de la part de leurs Maîtres à continuer la guerre. Eliſabeth offroit à Henri ſix mille hommes de pied & cinq mille chevaux entretenus & ſoudoyés, & les Etats cinq mille Fantaſſins avec une

nombreuſe artillerie, & de lui aider à reprendre Calais & Ardres.

1598.

Heureuſement le Roi ne donna pas dans ce piége, trop conforme aux vues politiques & intéreſſées de ces deux Puiſſances. La conſidération de l'état préſent de ſon Royaume, l'emporta ſur toutes les autres. Il aſſura les Ambaſſadeurs, que pour avoir refuſé les offres de leurs Souverains, il ne ſe départoit point de l'amitié qui l'uniſſoit avec eux depuis ſi long-tems, & que la paix qu'il alloit conclure avec l'Eſpagne, ne l'empêcheroit pas d'entretenir avec eux la même correſpondance qu'auparavant. Il leur déduiſit avec ſincérité tous les motifs qui l'engageoient à finir la guerre. Il leur repréſenta que ſon Royaume n'étoit pas comme l'Angleterre & la Hollande, muni d'une barierre naturelle contre les attaques de ſes voiſins, mais ouvert de tous côtés; ſes Places ſans fortifications, ni munitions; ſa Marine foible, ſes Finances épuiſées, ſes Provinces déſolées, ſes Campagnes déſertes. Il leur fit la deſcription des abus que la licence des guerres

guerres civiles & étrangeres avoient introduits dans le Gouvernement, où ils avoient détruit toute ſubordination, rendu ſon pouvoir incertain & chancelant, ſon autorité peu reſpectée, & les loix les plus ſacrées de l'Etat mépriſées Il leur dit, que pour peu qu'on tardât d'apporter à ces maux le remede que la paix pouvoit offrir, la France faiſoit peut-être les derniers pas vers ſa ruine. Enfin il s'expliqua avec tant de jugement, de netteté & de préciſion ſur l'état préſent de ſon Royaume & des autres Puiſſances de l'Europe, qu'il convainquit les Ambaſſadeurs, non-ſeulement de la néceſſité où il étoit de faire la paix, mais encore des avantages que ſes Alliés en retireroient. Perſuadés de la vérité & de la ſolidité des diſcours de Henri, ils ſe rendirent à ſon ſentiment, ils repaſſerent la mer & remplirent les Pays étrangers de l'opinion avantageuſe qu'ils avoient conçue de la prudence & de la ſageſſe du Roi de France (1). Auſſi ce Prince, per- 1598.

(1) Chron. Sept. année 1598.

1598. ſiſtant dans ſon deſſein, avoit nommé pour ſes Plénipotentiaires, Nicolas Brulard de Sillery, Premier Préſident au Parlement de Paris, avec Pompone de Bellievre, Conſeiller d'Etat.

Soumiſſion de la Bretagne. Pendant qu'ils ſe diſpoſoient à travailler à la Paix, Henri étoit parti de Paris au mois de Fevrier avec un Corps de Troupes pour ſe rendre en Bretagne, dans le deſſein de forcer le Duc de Mercœur, qui s'y étoit cantonné, de rentrer dans la ſoumiſſion. Avant ſon départ il avoit envoyé des ordres au Maréchal de Briſſac de commencer les hoſtilités dans cette Province. Sitôt qu'il eut repris les armes, il ſe rendit maître des Ville & Chateau de Dinan, & de quelques autres Places. Le bruit de l'arrivée du Roi ayant étonné les plus réſolus & les plus opiniâtres d'entre les Partiſans du Duc de Mercœur, ils s'empreſſerent de faire leurs ſoumiſſions. Dupleſſis de Coſne vint le premier au devant du Roi juſqu'à Toury en Beauce, lui apporter les clefs de Craon en Anjou, & de Monjean

au Pays du Maine, dont ce Prince lui laiſſa le Gouvernement : preſque tous les Commandants des autres Places ſuivirent ſon exemple. Il leur pardonna, & leur accorda l'entiere amniſtie du paſſé, quoiqu'il y en eût pluſieurs qui avoient mérité d'être ſévèrement punis pour les exactions qu'ils avoient faites. 1598.

Le Duc de Mercœur, ſurpris de la terreur qui s'étoit emparée de tous ceux qui paroiſſoient les plus attachés à ſes intérêts, & de la perte de tant de Places, qu'il croyoit, en les rendant lui-même, devoir lui procurer un accommodement plus avantageux, ſentit bien qu'il falloit renoncer à la poſſeſſion du Duché de Brétagne, dont l'eſpérance qu'il avoit conçue de s'en rendre Souverain alloit s'évanouir comme un ſonge ; je dis un véritable ſonge, car un jour quelqu'un lui demandant s'il ſongeoit à ſe faire Duc de Bretagne, il répondit. *Je ne sais pas ſi c'eſt un ſonge, mais il y a plus de dix ans qu'il dure.* Craignant donc d'être abandonné de tout le monde, & d'être chaſſé de la Bretagne, il eut recours à la clémence du Roi : mais

ce Prince refuſa de lui accorder les
1598. conditions avantageuſes qu'il lui avoit fait offrir trois ans auparavant par Dupleſſis Mornay.

Le Duc de Mercœur, voyant que le Roi étoit inflexible, eut recours à l'interceſſion de la Marquiſe de Monceaux, que ce Prince avoit déclarée depuis peu Ducheſſe de Beaufort. Elle lui promit ſecretement de lui procurer des conditions honorables & avantageuſes, s'il vouloit donner ſa fille en mariage au fils aîné qu'elle avoit eu du Roi, & que les Courtiſans appelloient Céſar Monſieur.

Le Duc ne rejettoit pas abſolument cette propoſition, à cauſe de l'embarras extrême où il ſe trouvoit: mais ſa femme, Marie de Luxembourg, Princeſſe extrêmement haute, n'y vouloit pas conſentir. Cependant ſon mari, qui ſe flattoit, qu'en qualité de femme aimable & ſpirituelle elle pourroit fléchir plus aiſément le Roi, naturellement clément & miſéricordieux, l'envoya trouver ce Prince, & la chargea de le ſupplier de procurer à leur fille un établiſſement avec tel Seigneur

de ſa Cour qu'il jugeroit à propos. Il ſe flattoit que cette propoſition ſeroit ſuffiſante pour engager la Ducheſſe de Beaufort à lui procurer ſes bons offices auprès du Roi : mais elle, qui connoiſſoit la fierté de la Ducheſſe de Mercœur, & les irréſolutions de ſon mari, non-ſeulement ne ſe preſſa pas de les ſervir, elle voulut encore leur faire ſentir que ſans ſon interceſſion, ils demeureroient expoſés à toute la ſévérité du Roi. 1598.

La Ducheſſe de Mercœur s'étant préſentée aux portes de la Ville d'Angers, où il étoit, on lui en refuſa l'entrée ſi durement, qu'elle fut obligée de s'en retourner au Pont de Cé. Cette humiliation, lui ayant fait faire de ſérieuſes réflexions, elle fit dire à la Ducheſſe de Beaufort qu'elle étoit prête d'accepter les propoſitions qu'on lui avoit faites de ſa part. Le Roi, charmé de ſatisfaire ſa Maitreſſe, de donner un libre cours à ſa clémence, & d'obtenir du Duc de Mercœur, par la douceur, une ſoumiſſion à laquelle il pouvoit le contraindre par la for-

ce, envoya le Préſident Jeanin &
1598. de Geſvre, Secrétaire d'Etat, faire, de ſa part, des civilités à la Ducheſſe de Mercœur, l'aſſurer qu'il la verroit avec plaiſir, & la recevroit comme ſa parente. Elle ſe rendit le même jour au Château d'Angers, où, ayant ſalué le Roi de la maniere la plus ſoumiſe, il lui fit un très favorable accueil.

Après cela l'accommodement de ſon mari ne fut pas difficile à conclure. Le Duc & la Ducheſſe obtinrent preſque tout ce qu'ils avoient demandé, excepté le Gouvernement de Bretagne, pour lequel le Roi leur donna des dédommagements conſidérables en argent & en autres graces qu'il leur fit. Cet accord fut terminé par les fiançailles de leur fille, âgé de ſix ans, avec le jeune Céſar, qui n'en avoit que quatre. Elles ſe firent avec beaucoup de magnificence à Angers, par le Cardinal de Joyeuſe. En faveur de ce mariage, le Roi fit donation à ſon fils du Duché de Vendôme, avec les mêmes droits dont ſes Prédéceſſeurs avoient joui.

Comme cette affaire ſe terminoit à la ſatisfaction du Roi, qui mettoit le comble à la tranquillité de ſon Royaume, en même-tems qu'il obligeoit une Maîtreſſe qu'il aimoit uniquement, toute la Cour ſe fit un plaiſir de lui en temoigner ſa joie, par les fêtes & les divertiſſements les plus agréables, auxquels Henri parut prendre toute la part poſſible. 1598.

Cependant il ne s'y livroit pas avec aſſez d'ardeur pour négliger ſes affaires ſérieuſes, ne regardant les plaiſirs que comme un délaſſement néceſſaire; il s'occupoit en même-tems d'un projet qu'il méditoit depuis trois ans, & auquel il donna la perfection, dans l'eſpérance de réconcilier, s'il étoit poſſible, & mettre d'accord ſes Sujets Catholiques & Proteſtants.

Ce fut le fameux Edit de Nantes, qu'il rendit au mois d'Avril 1598, après y avoir mûrement & ſérieuſement réfléchi avec les meilleures têtes de ſon Royaume, ſes Miniſtres & les principaux d'entre les Calviniſtes. Ceux-ci étoient venus Edit de Nantes.

le trouver à Blois; mais il les avoit
1598. remis pour traiter avec eux après la concluſion de l'accomodement du Duc de Mercœur. Il leur avoit ordonné de le ſuivre à Nantes avec leurs cahiers; & lorſque l'affaire de Bretagne fut terminée, il écouta leurs demandes, & y pourvut par cet Edit. Mais il les reſtreignit ſur beaucoup de chefs qui leur avoient été accordés autrefois, en leur faiſant connoître, avec douceur & fermeté, que lorſqu'on promettoit trop, c'étoit ſouvent dans le deſſein de ne pas exécuter ſes promeſſes, comme on avoit fait avec eux ſous les regnes précédents; mais que pour lui, leur accordant ce qui étoit juſte & raiſonnable, il avoit pris la ferme reſolution de les maintenir dans la poſſeſſion de ce qu'il leur octroyeroit. Ne pouvant leur accorder les dixmes que leurs Miniſtres demandoient pour leur ſubſiſtance, il aima mieux leur donner des ſommes à prendre ſur ſon épargne, pour éviter les conteſtations qui pourroient naître entr'eux & les Catholiques; & de peur d'offenſer

la Cour de Rome, il ne voulut faire vérifier ſon Edit par les Parlements, que lorſque le Légat, qui travailloit à la paix avec l'Eſpagne, ſeroit ſorti de France pour retourner à Rome. 1598.

Ces deux importantes affaires n'avoient pas arrêté l'activité des conférences que le Roi faiſoit tenir à Vervins; il envoyoit dans le même tems ſes ordres & ſes inſtructions à ſes Miniſtres; enfin les Députés de Henri & ceux de Philippe, agiſſant de concert, & avec beaucoup d'union, convinrent de tous les articles, & ſignerent la paix le deuxieme jour de Mai 1598. Lorſque le Roi eut ratifié ce traité, il dit: » Je viens de faire plus d'exploits » d'un coup de plume, que je n'en » euſſe pu faire pendant une lon» gue guerre avec les meilleures é» pées de mon Royaume (1). Concluſion de la paix avec l'Eſpagne.

Je ne rapporterai point ici les articles de ce Traité, ils ſont conſignés dans les Archives hiſtoriques

(1) Mémoires & Négociations pour la Paix de Vervins.

de la Nation, je dirai ſeulement
1598. qu'on le regarda comme très avantageux à la France, & que ceux qui s'y étoient ſi fort oppoſés dans le commencement, furent obligés de convenir que Henri connoiſſoit mieux que perſonne les véritables intérêts de ſon Royaume. Le Roi d'Eſpagne rendit toutes les Places qu'il tenoit en Picardie, & entr'autres la Ville de Calais, avec le Port de Blavet en Bretagne, qu'on regardoit comme deux clefs du Royaume.

Le Duc de Savoye devoit être compris dans le Traité, pourvu qu'il rendît la Ville de Berre, & qu'il voulût s'en rapporter au jugement du Pape, qui donneroit ſa déciſion dans l'eſpace d'un an, au ſujet du Marquiſat de Saluces, que le Duc avoit envahi ſur la France vers la fin du regne de Henri III.

Ainſi le Roi obtenoit tout ce qu'il avoit deſiré; il eſt vrai qu'il n'étoit pas encore d'accord avec le Duc de Savoye, mais il étoit bien sûr que ce Prince ne pourroit pas réſiſter ſeul à toutes les forces de la France,

& qu'il ſeroit obligé, ou d'accéder au Traité fait avec l'Eſpagne, ou de ſoutenir une guerre dont il ſupporteroit tout le faix. 1598.

Le Roi, avant que de quitter la Bretagne pour ſe rendre à Paris, mit un ſi bon ordre dans la Province, qu'il y rétablit la tranquillité; & les Etats qu'il avoit aſſemblés pour agir de concert avec eux, voulant lui témoigner leur reconnoiſſance de ſes bontés, lui offrirent un don gratuit de douze cents mille livres, qui lui fut très agréable dans la ſituation préſente de ſes affaires.

Auſſi-tôt que la paix avoit été conclue, elle avoit été publiée premierement à Nantes, & enſuite dans toutes les Villes de France, avec de ſi grandes démonſtrations de joie de la part des Peuples, qu'il étoit aiſé de connoître combien ils étoient ſenſibles à cet heureux évenement. Comme cette publication avoit été faite avant ſon départ de Nantes, chaque jour de ſon retour dans ſa Capitale étoit marqué par une eſpece de triomphe, dans lequel les habitants de la campagne s'empreſ-

ſoient de venir ſur ſa route le com-
1598. bler de bénédictions, & ceux des Villes où il paſſoit s'efforçoient, par les magnifiques réceptions qu'ils lui faiſoient, de témoigner leur zele, leur amour & leur vénération pour un Prince qu'ils regardoient comme leur Libérateur & leur Pere, & qui, par ſes travaux, leur procuroit une tranquillité qui ſeroit d'autant plus durable, qu'elle avoit pour baſe toutes les vertus que poſſédoit un ſi grand Roi.

Henri, ſenſible à toutes ces démonſtrations, goûtoit auſſi de ſon côté une ſatisfaction qu'on voyoit répandue ſur toute ſa perſonne & dans tous ſes diſcours. Il en trouvoit la ſource dans la bonté de ſon cœur, dans l'affection qu'il avoit pour ſes Sujets, & dans la ferme réſolution où il témoignoit d'être, d'augmenter encore leur félicité par les meſures efficaces qu'il prenoit pour rétablir dans ſes Etats un ordre que la guerre y avoit ſi long-tems interrompu.

Continuellement à la tête de ſes armées, ou trop occupé par des

traités & des négociations pour faire rentrer dans leur devoir les Seigneurs & les Villes qui s'en étoient ſouſtraites, il n'avoit pu donner ſes attentions à des affaires qui paroiſſoient alors moins preſſantes, deſquelles cependant dépendoit abſolument cette heureuſe harmonie, qui peut ſeule établir le bon ordre dans un Etat, je veux dire ſupprimer les impôts qui étoient néceſſaires pour ſoutenir la guerre, arrêter les brigandages des ſoldats qui déſoloient les Provinces, exterminer les voleurs qui rendoient les chemins impraticables, rendre à la Juſtice l'autorité que la licence avoit affoiblie, & mettre enfin dans les Finances un ordre que l'avidité des partiſans avoit détruit. 1598.

Henri commença par mettre dans les Places fortes, ſurtout dans celles des frontieres, des Gouverneurs dont il étoit sûr; il caſſa toutes les garniſons ſuperflues; il réforma les troupes inutiles; il donna des ordres très précis pour obliger les ſoldats à retourner dans leurs Villages, afin de cultiver les terres qui étoient

1598. en friche ; il mit ſur pied grand nombre de Maréchauſſées pour arrêter les vagabonds & les brigands, & les faire punir. En attendant qu'il pût ſoulager les habitans de la campagne, il leur fit une remiſe ſur ce qu'ils devoient de leurs tailles. Ayant appris qu'il y avoit un grand nombe de faux Nobles, qui, pendant les troubles, s'en étoient exemptés, il en fit faire une exacte recherche, & ordonna qu'ils y fuſſent impoſés. Il auroit bien ſouhaité récompenſer ſa brave Nobleſſe des ſervices qu'elle lui avoit rendus pendant la guerre ; mais l'épuiſement de ſes Finances ne le permettoit pas encore ; & d'ailleurs comment diſcerner ceux qui avoient dépenſé une partie de leurs biens, d'avec ceux, dont le nombre étoit très grand, qui avoient fait des exactions ſur les Peuples. Il déclara hautement aux Gentilshommes qu'il deſiroit qu'ils ſe retiraſſent dans leurs Châteaux pour économiſer leur revenus, au lieu de les venir dépenſer à la Cour. Il auroit auſſi deſiré retrancher le luxe effroyable qui s'étoit introduit ſous

le regne de Henri III : pour cet effet, il fut le premier à en donner l'exemple. Il s'habilloit très ſimplement de drap gris, avec un pourpoint de ſatin, ou de taffetas, ſans découpures ni broderies. Il louoit ceux qui l'imitoient, & ſe moquoit des autres, qui portoient, diſoit-il, ſur leurs épaules leurs moulins & leurs bois de haute futaye. Il réforma la ſuperfluité qui regnoit ſur les tables de ſa Maiſon, moins pour épargner la dépenſe, que pour donner l'exemple d'une honnête frugalité ; car il étoit perſuadé de cette maxime : *Regis ad exemplum totus componitur orbis.* Effectivement beaucoup de perſonnes l'imiterent ; &, s'il ne vint pas à bout d'introduire abſolument une honnête réforme, du moins s'apperçut on d'un notable changement, tant à la Cour que chez les particuliers. 1598.

Ces différentes vues n'étoient pas celles qui l'occupoient le plus ſérieuſement, il avoit d'autres affaires plus difficiles auxquelles il travailloit avec plus d'attention. Comme il ſentoit parfaitement qu'il lui man-

1598. quoit beaucoup de connoiſſances, car un Prince ne peut pas tout ſavoir, il ſe faiſoit donner par ſes Miniſtres celles qui lui étoient les plus néceſſaires. Il avoit un ſi beau génie, qu'il concevoit facilement ce qu'ils lui diſoient, & ſur leurs rapports il prenoit toujours le parti le plus ſage & le plus utile. Il ſe connoiſſoit parfaitement en hommes, il ſavoit choiſir ceux qui avoient le plus de mérite, & les employoit chacun ſuivant ſes talents.

Nous avons vu que pendant la guerre il avoit donné les premiers emplois à ceux d'entre la Nobleſſe qui avoient le plus de courage & d'expérience en l'Art Militaire : les deux Biron, Leſdiguieres, Bouillon, Montmorency, Aumont, Crillon, la Chaſtre, Givry, la Noue, Devic, la Curée, & tant d'autres qui lui avoient aidé à conquerir ſon Royaume.

Pendant la Paix il rechercha, ſans cependant écarter ſa Nobleſſe, les perſonnes dont la profeſſion éloignée du tumulte des armes étoit de s'inſtruire des Loix, des Intérêts de l'E-

tat, des Négociations & de la Politique. Ceux qu'il avoit choisis pour admettre à ses Conseils, méritoient assurément sa confiance; cependant il ne la leur accordoit pas aveuglément, se réservant toujours la liberté de décider par lui-même. Ceux qu'il consultoit le plus ordinairement, étoient MM. de Rosny, Chiverny, Belliévre, Sillery, Sancy, Jeanin, Villeroy. Henri leur demandoit leurs avis souvent séparément, soit pour éviter les altercations que produit dans les Conseils la diversité des opinions (car pour faire valoir la sienne, on s'exprime toujours avec trop de chaleur), soit pour s'instruire des choses qu'il ne savoit pas, ou pour instruire lui-même ses Ministres; soit enfin pour les engager à lui parler avec plus de liberté, & pour ne pas dire à tous ensemble ce qu'il nevouloit dire qu'à quelques-uns en particulier. La conduite qu'il tenoit lui faisoit connoître si les avis qu'ils lui donnoient n'avoient pas quelques teintes relatives à leur humeur, à leur caractere, à l'ambition qu'ils avoient de se rendre né- 1598.

1598. ceſſaires, à leurs animoſités particulieres procédantes de la différence de la Religion, ou des partis qu'ils avoient ſuivis. Henri, par ſa prudence & ſon autorité, ſavoit les contenir chacun dans leur devoir; il les employoit aux affaires auxquelles il les connoiſſoit les plus propres, ſans s'embarraſſer de leurs défauts particuliers, ſur-tout s'ils n'influoient point ſur le bien du ſervice.

Ce fut à-peu-près dans le tems dont nous parlons, que le Roi ſoutint avec fermeté, contre les vivacités de ſa Maîtreſſe, ſon Miniſtre Roſny, dans une occaſion où il fit connoître la préférence qu'il donnoit aux intérêts de ſon Etat ſur ceux de ſon cœur.

Comme le Roi faiſoit ſolliciter vivement la caſſation de ſon mariage auprès du Pape, les eſpérances qu'on lui avoit données de l'obtenir, avoient augmenté celles que la Ducheſſe de Beaufort avoit conçues de devenir ſon épouſe légitime. Elle commençoit à prendre des airs de Reine, excitée par les ſuggeſtions continuelles de ſes parents & de ſes

créatures. Madame de Sourdis ſa tante, le Chancellier de Chiverny, & le Conſeiller d'Etat de Freſne, la ſecondoient ſi bien, que le bruit ſe répandit à la Cour que le Roi épouſeroit ſa Maîtreſſe auſſi-tôt que le Pape auroit prononcé le divorce de la Reine Marguerite. Le Baron de Roſny (1) fut révolté de cette nouvelle, injurieuſe à la gloire de ſon Maître; il lui en parla & lui en fit ſentir les conſéquences. Henri en fut touché, même piqué; mais ſon premier mouvement fut de juſtifier ſa Maîtreſſe, en aſſurant très ſérieuſement à Roſny qu'elle n'avoit aucune part à ce bruit, puiſqu'elle l'en avoit averti elle même; il en rejetta toute la faute ſur Madame de Sourdis & ſur de Freſne, ſans cependant leur en témoigner de reſſentiment. 1598.

Cette nouvelle étant parvenue juſqu'à la Reine Marguerite, qui paroiſſoit vouloir ſe prêter à la caſſation de ſon mariage, elle écrivit à M. de Roſny qu'elle ſe ſentoit tel-

(1) Mémoires de Sully, Liv. 10.

lement piquée, qu'on pût penſer à
1598. donner ſa place à la Ducheſſe de Beaufort; que n'ayant point mis de conditions à ſon conſentement, elle étoit en droit d'exiger qu'on lui accordât l'excluſion de cette femme; & qu'elle avoit pris une ſi forte réſolution ſur ce point, qu'on ne devoit pas s'attendre à la lui faire changer par aucun traitement bon ou mauvais. Roſny n'oſa pas faire voir cette lettre à la Ducheſſe, de peur d'eſſuyer ſes hauteurs & ſes emportements; mais il la communiqua à Chiverny & à de Freſne, qui en informerent auſſi-tôt Madame de Sourdis, & celle-ci la Ducheſſe de Beaufort. Elles n'en furent l'une & l'autre que plus ardentes à preſſer la concluſion de cette affaire.

Ceci s'étoit paſſé quelques jours avant le Baptême du ſecond fils que la Ducheſſe avoit mis au monde. La cérémonie s'en étoit faite à Saint-Germain, avec toute la magnificence & les honneurs qu'on a coutume de faire pour les enfants de France. Roſny ayant fait au Roi quelques remontrances à ce ſujet, ce Prince

étoit convenu d'en avoir trop permis, & qu'on avoit passé ses ordres; mais il avoit dit que la chose étant faite, il n'y avoit plus de remede. Cependant de Fresne ayant dressé l'Ordonnance pour le payement des Héraults, Trompettes, Officiers subalternes de la Couronne, & autres dépenses faites pour la cérémonie du Baptême, il y avoit inséré les noms de *Monsieur* & *de Fils de France*. Cette Ordonnance ayant été apportée à M. de Rosny, afin d'y mettre son *visa* pour la faire acquiter, il ordonna qu'il en seroit fait une autre plus modeste, où ces termes seroient supprimés, & modéra la gratification des Officiers à la taxe ordinaire. Ceux-ci témoignerent leur mécontentement, & lui firent des représentations pour obtenir leur payement suivant la taxe que de Fresne en avoit faite. Mais la patience échappant au Surintendant, il leur dit: » Allez, allez, je n'en ferai rien: » sachez qu'il n'y a point d'Enfants » de France «. Aussi-tôt qu'il eut lâché cette parole, il sortit & vint trouver le Roi, qui se promenoit 1598.

dans la gallerie de Saint Germain
1598. avec le Duc d'Epernon, il lui dit, en lui montrant l'Ordonnance que de Freſne avoit délivrée : » Que ſi » elle avoit lieu, il ne lui reſtoit » plus qu'à ſe déclarer marié avec la » Ducheſſe de Beaufort «. Il y a ici de la malice de la part de De Freſne, dit le Roi après l'avoir lue, mais je l'empêcherai bien. Il déchira cet Ecrit, & dit tout haut, en préſence de trois ou quatre Seigneurs de la Cour : » Voyez la ma» lice du monde, & les traverſes que » l'on donne à ceux qui me ſervent » bien : on a apporté à M. de Roſny » une Ordonnance afin de m'offen» ſer s'il la paſſoit, ou d'offenſer ma » Maîtreſſe, s'il la refuſoit «. Et, après avoir entretenu Roſny quelque tems : » Je ne doute point, dit» il, que Madame de Beaufort ne » ſoit dans une violente colere con» tre vous; je vous conſeille d'aller » la trouver, & de chercher à la » ſatisfaire par de bonnes raiſons ; » & ſi cela ne ſuffit pas, ajoûta-t-il, » je parlerai en Maitre «.

Roſny, s'étant rendu chez la Du-

cheſſe, voulut commencer par une eſpece d'éclairciſſement ; mais elle ne lui donna pas le tems de l'achever. La colere dont elle étoit animée, ne lui permettant pas de meſurer ſes termes, elle l'interrompit, en lui reprochant, » qu'il ſéduiſoit » le Roi, & lui faiſoit croire que » le noir étoit blanc. Oh ! oh ! Ma» dame, » lui dit-il à l'inſtant, en l'interrompant à ſon tour, mais d'un air très froid, » puiſque vous le pre» nez ſur ce ton, je vous baiſe les » mains ; mais je ne laiſſerai pas » pour cela de faire mon devoir", & ſortit ſans vouloir en dire ni entendre davantage. Lorſqu'il rapporta au Roi les paroles de la Ducheſſe, il le mit de fort mauvaiſe humeur contre elle. » Allons, lui dit » ce Prince, venez avec moi, & je » vous ferai voir que les femmes ne » me poſſedent pas ». Son carroſſe tardant trop à venir à ſon gré, il monta dans celui de Roſny. 1598.

Madame de Beaufort qui s'étoit attendue, voyant ſortir Roſny de chez elle, d'y voir bien-tôt arriver le Roi, avoit étudié ſon perſonnage

pendant ce tems-là. Lorſqu'on lui
1598. annonça ce Prince, elle vint le recevoir juſqu'à la porte de la premiere ſalle. Henri, ſans l'embraſſer, ni lui faire ſes careſſes ordinaires: » Allons, Madame, lui dit-il, dans » votre chambre, & qu'il n'y entre » que vous, Roſny & moi; car je » veux vous parler à tous deux, & » vous faire bien vivre enſemble ». Il fit fermer la porte, regarda s'il n'y avoit perſonne dans l'antichambre & dans le cabinet; enſuite il dit à la Ducheſſe » que le véritable mo» tif qui l'avoit déterminé à s'atta» cher à elle, étoit la douceur qu'il » avoit cru remarquer dans ſon ca» ractere; qu'il s'appercevoit, par » la conduite qu'elle tenoit depuis » quelque tems, que ce qu'il avoit » cru véritable, n'étoit qu'une fein» te, & qu'elle l'avoit trompé; qu'el» le ſuivoit de mauvais conſeils, qui » lui faiſoient faire des fautes dont » les ſuites pouvoient devenir irré» parables «. Il lui parla de Roſny comme du ſeul homme qui eût mérité ſa confiance & ſon amitié, par le véritable attachement qu'il avoit pour

pour ſa Perſonne, & par ſa probité. Il ordonna à la Ducheſſe de ſurmonter la haine qu'elle avoit pour lui, au point de ſe conduire par ſes avis; parcequ'aſſurément il ne le chaſſeroit pas pour l'amour d'elle. Madame de Beaufort ſe mit à pleurer; elle prit un air careſſant & ſoumis; elle voulut baiſer la main de Henri; elle n'omit rien de ce qu'elle croyoit capable de l'adoucir; &, prenant la parole, elle ſe plaignit de ce qu'au lieu du retour qu'elle auroit dû attendre d'un Prince auquel elle avoit donné toute ſa tendreſſe, elle voyoit qu'il la ſacrifioit à un de ſes valets: elle rappela tout ce que Roſny avoit dit & fait contre ſes enfants; puis, feignant de ſuccomber à ſon déſeſpoir, elle ſe laiſſa tomber ſur ſon lit, où elle proteſta qu'elle étoit réſolue d'attendre la mort après un auſſi ſanglant affront. 1598.

Henri fut ſur le point de ſe rendre à cette attaque: mais il ſe remit promptement, ſans que ſa Maitreſſe, trop occupée de faire voir ſes larmes & ſa triſteſſe, pût s'appercevoir de l'inſtant d'irréſolution

où il étoit : il continua de lui dire,
1598. ſur le même ton, » qu'elle auroit
» pu s'épargner la peine de recou-
» rir à ces artifices pour un ſi leger
» ſujet ». Ce reproche la piqua ſen-
ſiblement ; elle redoubla ſes pleurs :
elle s'écria qu'elle étoit abandon-
née ; que c'étoit, ſans doute, pour
augmenter ſa honte & le triomphe
de Roſny, que Sa Majeſté avoit vou-
lu le rendre témoin des choſes les
plus dures qu'une femme puiſſe en-
tendre, & parut ſe livrer au plus
grand déſeſpoir. « Pardieu ! Mada-
» me, c'en eſt trop, reprit le Roi :
» je vois bien qu'on vous a dreſſée
» à tout ce badinage pour eſſayer de
» me faire chaſſer un ſerviteur dont
» je ne puis me paſſer. Je vous dé-
» clare que ſi j'étois réduit à la né-
» ceſſité de choiſir, de perdre l'une
» ou l'autre, je me paſſerois mieux
» de dix Maîtreſſes comme vous,
» que d'un ſerviteur comme lui ». Il
releva le terme de valet dont elle
s'étoit ſervie pour mépriſer un hom-
me, dont, dit il, la Maiſon avoit
eu l'honneur d'être alliée ſi ſouvent
à la ſienne. Après ces paroles, il

s'avança bruſquement pour ſortir de la chambre, ſans paroître touché de l'état où il laiſſoit la Ducheſſe. 1598.

Lorſqu'elle vit le Roi prêt à ſortir de chez elle tellement irrité, qu'elle pouvoit appréhender que ce fût pour n'y plus revenir jamais, elle ne put ſoutenir plus long-tems un perſonnage qui n'étoit point dans ſon caractere, éloigné de la diſſimulation & de la fourberie : elle changea de batterie; elle courut au-devant de lui pour l'arrêter; elle ſe jetta à ſes pieds; elle lui prit les mains pour les baiſer; elle le ſupplia d'oublier ſa faute. Lorſqu'elle vit que le Roi s'appaiſoit, elle prit un viſage plus doux & plus ſerein; elle lui jura qu'elle n'avoit eu, & n'auroit jamais, d'autre volonté que la ſienne : elle fit quelques excuſes à Roſny de ſon emportement. Le Roi s'attendrit : on promit d'oublier tout le paſſé. Ils ſe ſéparerent tous trois fort bons amis. La Ducheſſe vécut toujours depuis en bonne intelligence avec le Roi, qui, charmé de la voir rentrée dans ſon véritable caractere, qui étoit la douceur,

l'en aima davantage. Lorſque le Roi
1598. fut ſorti de l'appartement de la Ducheſſe, il prit la main de Roſny, & la ſerrant avec vivacité : » *Eh bien*, » lui dit-il, *mon ami, n'ai-je pas tenu* » *bon ?*

Au mois de Septembre de cette année, les Députés du Clergé ſe rendirent au Château de Monceaux pour faire au Roi des repréſentations ſur le mauvais état où ſe trouvoit l'Egliſe de France, & l'engager à contribuer avec eux à la réformation des déſordres qui y regnoient Ils lui inſinuerent qu'il ſeroit à propos, s'il le trouvoit bon, de faire recevoir le Concile de Trente, ſous les modifications qu'il lui plairoit, au cas qu'il y eût quelques Decrets qui fuſſent contraires aux libertés du Royaume; de purger les bénéfices d'un grand nombre de Pourvus qui étoient ignorants, confidenciaires, mercenaires, gens de néant, ſans ſuffiſance, ſans probité, & le ſupplierent de ne conférer les Evêchés & les Abbayes qu'à des perſonnes en état d'inſtruire par la parole, & d'édifier par les mœurs.

Le Roi, ayant écouté ces remontrances, répondit (1) : Je reconnois 1598.
» que ce que vous avez dit eſt vé-
» ritable ; mais je ne ſuis pas auteur
» de tous ces maux : ils étoient in-
» troduits avant que je fuſſe venu.
» Pendant la guerre, j'ai couru où
» le feu étoit allumé pour l'étouffer;
» maintenant que nous ſommes en
» repos, je ferai ce que veut le tems
» de la paix. Je sais que la Religion
» & la Juſtice ſont les colonnes & les
» fondements de ce Royaume, qui
» ſe conſervent ſous la piété ; &
» quand elles n'y ſeroient point, je
» les y voudrois établir, mais pied-
» à-pied, comme je fais en toutes
» choſes. Je ferai enſorte, Dieu ai-
» dant, que l'Egliſe ſoit auſſi bien
» qu'elle étoit il y a cent ans ; mais
» il faut, par vos bons exemples,
» que vous répariez ce que les mau-
» vais ont détruit, & que la vigi-
» lance recouvre ce que la noncha-
» lance a perdu. Vous m'avez ex-
» horté de mon devoir, je vous ex-
» horte du vôtre ; faiſons bien vous

(1) Journal de Henri IV, Tom. II. p. 425.

» & moi : allez par un chemin, &
1598. » moi par l'autre ; ſi nous nous ren-
» controns, ce ſera bien-tôt fait. Mes
» Prédéceſſeurs vous ont donné des
» paroles avec beaucoup d'appareil,
» & moi, avec ma jaquette griſe,
» je vous donnerai des effets : je ſuis
» gris au-dehors, mais tout or au-
» dedans. J'écrirai à mon Conſeil
» pour voir vos Cahiers, & vous
» pourvoirai le plus favorablement
» qu'il ſera poſſible (1) «.

Quelques jours après, le Roi, étant encore au Château de Monceaux, fut attaqué d'une ſi violente rétention d'urine, qu'elle mit ſes jours en danger. Tous les bons François reſſentirent cet accident avec la plus vive douleur : mais heureuſement il n'eut point de ſuites ; &, en moins de ſept ou huit jours, il fut entierement rétabli. » Je n'appré-
» hende point la mort, diſoit-il à
» ceux qui l'environnoient, je l'ai
» affrontée dans les plus grands pé-
» rils ; mais j'avoue que j'ai regret
» de ſortir de cette vie ſans avoir pû

(1) Merc. Fr. année 1598.

» remettre ce Royaume dans la » ſplendeur que je m'étois propoſée; » & ſans avoir fait connoître à mes » Peuples, en les gouvernant bien, » & les ſoulageant de tant de ſubſi- » des, que je les aime comme s'ils » étoient mes enfants ". 1598.

Il ne manquoit plus à l'exécution des projets que Henri avoit formés pour leur félicité & leur bonheur, que de remédier aux déſordres & aux abus qui regnoient dans ſes Finances (1). C'eſt à quoi le Baron de Roſny s'appliquoit avec une ardeur infatigable. On reconnoît facilement, lorſqu'on lit les Mémoires de ce Miniſtre, l'immenſité du travail qu'il avoit fait pour s'inſtruire à fond de ce qui concernoit cette partie d'adminiſtration. Auſſi ce fut pendant cette année que M. de Roſny frappa les plus grands coups,

(1) M. de Perefixe aſſure que Henri IV avoit étudié profondément la matiere des Finances; & M. de Sully, que la plus grande partie de ſes vues dans cette matiere, lui avoit été ſuggérée par le Roi, dont il conſervoit une grande quantité de Mémoires écrits de la main de ce Prince.

1598. pour les détruire, & faire trouver à ſon Maître des tréſors que l'avarice & l'avidité des particuliers engloutiſſoient, pendant que l'Etat languiſſoit, pour ainſi dire, dans la plus grande indigence.

Le plus grand de ces déſordres étoit l'abandon que le Roi avoit fait d'une partie de ſes revenus à ſes Créanciers, qui tenoient les Fermes à un prix beaucoup au-deſſous de leur valeur, & faiſoient, par ce moyen, des profits immenſes, qui auroient dû être portés dans les coffres du Roi.

Ce Prince avoit été forcé d'employer ce moyen pour acquiter les dettes conſidérables qu'il avoit contractées avec la Reine d'Angleterre, la République de Veniſe, le Comte Palatin, le Duc de Virtemberg, le Duc de Florence, les Suiſſes, la Ville de Strasbourg, & avec ceux de ſes Sujets qui lui avoient ſi chérement vendu leur ſoumiſſion & leur obéiſſance. Tous ces Créanciers avoient, dans les différentes Provinces du Royaume, leurs Fermiers & Receveurs, qui levoient, avec

tant de rigueur, ces droits ſur les Peuples, que ceux-ci étoient dans la derniere miſere : elle étoit encore augmentée par les droits qu'exigeoient les Gouverneurs, les Officiers de guerre & ceux de Juſtice, qui faiſoient un abus énorme de l'autorité que leurs Emplois leur donnoient. 1598.

Le Baron de Roſny, éclairé par le travail qu'il avoit fait, s'étoit inſtruit à fond de tous ces déſordres; & la ſolidité de ſon génie lui avoit fait connoître les remedes qu'il pouvoit y apporter. Armé d'une inébranlable fermeté, il avoit réſolu de les employer, ſur-tout étant certain d'être ſoutenu par ſon Prince, dont tous les deſirs tendoient au ſoulagement de ſes Peuples. Comme ils étoient dans l'impoſſibilité de payer ce qu'ils devoient d'arrérages ſur les tailles, le Roi commença par leur faire remiſe de vingt millions qu'ils devoient ſur celles de l'année 1596 & antérieures, afin de leur procurer plus de facilité pour payer celle de l'année 1597; enſuite M. de Roſny fit rendre un Arrêt du

1598. Conſeil par lequel il fut defendu, ſous de grandes peines, à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles fuſſent, de lever aucuns deniers ſur le Peuple, à quelque titre que ce pût être, au-delà de ce qu'il étoit obligé de payer, ſans une Ordonnance expreſſe.

Cet Arrêt, qui attira à M. de Roſny les applaudiſſements de tous les honnêtes gens, & les bénédictions des Peuples, excita les clameurs de tous ceux qui, juſqu'alors, avoient envahi les plus clairs revenus du Roi. Meſſieurs du Conſeil, dont la plupart y étoient intéreſſés, mécontents, ſans cependant oſer ſe plaindre, firent tous leurs efforts pour en empêcher l'effet. Ils engagerent le Duc d'Epernon de ſe trouver au Conſeil le jour qu'on devoit délibérer ſur cet Arrêt, afin de s'y oppoſer avec eux. Il y vint effectivement dans ce deſſein avec la réſolution d'inſulter, comme il fit, M. de Roſny. D'Epernon étoit un des plus hardis concuſſionnaires du Royaume. Il alloit ſe trouver privé, par cet Arrêt, de pluſieurs droits

qu'il s'étoit arrogés injuſtement. Lorſqu'il fut entré au Conſeil, après avoir parlé de différentes affaires, comme il cherchoit à piquer M. de Roſny, il lui dit, à propos de viſite, qu'en ſa qualité de Duc & Pair (1), il n'étoit pas obligé de l'aller trouver chez lui. Roſny lui répondit : » Que, quoiqu'il ne fût » pas Duc & Pair, il étoit d'une » des plus anciennes Maiſons du » Royaume. « Si, m'avouerez-vous, » Monſieur, lui répliqua d'Epernon, » qu'il y a de la différence entre » vous & moi, par la maniere dont » je ſoutiens mon nom, avec celle » dont vous aviliſſez le vôtre par » la nouvelle profeſſion que vous » avez embraſſée. Il n'eſt point de » profeſſion, répondit Roſny, quelle » qu'elle ſoit, qui ne ſoit très honorable, lorſque je l'exerce pour le » ſervice de mon Roi & de l'Etat ». 1598.

(1) Lors de la mort de Henri III, d'Epernon ne voulut pas ſigner l'Ecrit par lequel les Seigneurs Catholiques reconnoiſſoient Henri IV pour leur Roi, ſur le prétexte qu'il devoit le ſigner avant les Maréchaux de France, en qualité de Duc & Pair.

1598. Et ſur le mot d'homme d'épée, qu'ajoûta d'Epernon, en relevant les perſonnes de cette profeſſion, Roſny répartit, « qu'il ſavoit auſſi ſe » ſervir de la ſienne. Je ne débats » pas cela, répliqua d'Epernon: » & comme la converſation commençoit à s'échauffer, le Chancelier les ayant appaiſés, ils en vinrent à des explications plus modérées. » » Vous avez parlé à moi, lui dit M. » de Roſny, comme ſi j'étois un pe- » tit Financier. Non, lui dit le Duc » d'Epernon, vous ne trouverez point » que je ſois venu avec vous à pouil- » les ni injures. Je ne ſuis point hom- » me à pouilles ni injures, interom- » pit M. de Roſny; je ne le ſouffri- » rois d'homme du monde. Je ne dis » pas cela, répondit M. d'Epernon. » Je ſuis fort aiſe, reprit M. de Roſ- » ni, affectant de prendre les paroles » de ſon Adverſaire pour une excu- » ſe, que vous ne m'ayez point of- » fenſé. Je n'offenſe perſonne, ré- » pliqua le Duc d'Epernon; &, quand » cela m'arriveroit, je porte de quoi » contenter ceux qui ſont de ma con- » dition, & ſatisfaire les autres ſe-

» lon qu'ils ſont «. Sur ces dernieres paroles, qui ſont très piquantes, Roſny porta la main ſur la garde de ſon épée; d'Epernon en fit autant: le Chancelier, & les autres Conſeillers, ſe jetterent entr'eux, & les firent ſortir du Conſeil par deux portes oppoſées (1). Le Roi, qui étoit alors à Fontainebleau, ayant été informé de cette querelle, sut ſi bon gré à Roſny du zele qu'il avoit témoigné pour la Juſtice en cette occaſion, qu'il lui écrivit à l'heure même de ſa main, en louant la conduite qu'il avoit tenue, & s'offrant, diſoit le Roi, de lui ſervir de ſecond contrre d'Epernon, auquelcependant il alloit parler de façon à lui ôter l'envie de lui faire de pareilles inſultes. D'Epernon vit bien, par la réprimande que le Roi lui fit, qu'il étoit vivement offenſé de ſon procédé; il en fit ſes excuſes à Roſny en préſence du Roi, qui les fit embraſſer. 1598.

La protection que le Roi accor-

(1) Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, Vol. 8055.

doit ſi hautement à ſon Miniſtre ;
1598. rendit les autres Seigneurs plus circonſpects, & ne fit qu'augmenter la fermeté de Roſny à ſoutenir les intérêts de ſon Maître, ſur-tout dans des occaſions où ils étoient ſi conſidérablement léſés. Il prit donc la réſolution de couper tout d'un coup le mal par ſa racine. Il fit rendre un ſecond Arrêt, qui défendoit à tous Etrangers & Naturels, Princes du Sang, Militaires, Officiers de Juſtice, & autres perſonnes, de lever aucun droit, à quelque titre de créance que ce pût être, ſur les Fermes & autres revenus de l'Etat, & leur ordonnoit de s'adreſſer directement au ſeul Tréſor Royal, où il ſeroit exactement pourvu au paiement de leurs créances, arrérages, penſions, &c.

L'Arrêt ne fut pas plutôt rendu public, qu'on entendit de toutes parts les clameurs des principaux Seigneurs & des Partiſans. Leurs plaintes étant parvenues juſqu'aux oreilles du Roi, ce Prince, naturellement ſenſible, ne put s'imaginer que celles dont il étoit aſſailli de

tous côtés, fuſſent auſſi déraiſonnables qu'elles l'étoient : il crut que par zele Roſny avoit commis quelqu'imprudence. Il l'envoya chercher, & lui dit, en le voyant : *Ah ! mon Ami, qu'avez-vous fait !* Mais Roſny, s'étant expliqué avec le Roi, lui fit connoître qu'il avoit pris les meſures les plus juſtes pour faire payer, avec la plus grande exactitude, tous ceux auxquels il devoit ; mais, que ſe rendant en même tems maître de ſes Fermes, elles lui procureroient un avantage ſi conſidérable, qu'elles monteroient beaucoup au-delà du double de ce qu'elles lui avoient rapporté. Il n'eut pas de peine de convaincre Sa Majeſté, qui étoit déja fort inſtruite de la partie des Finances, de la vérité de ce qu'il avançoit ; mais il voulut lui en donner une preuve certaine. Il la pria de le faire parler à quelqu'un de ceux qui ſe plaignoient le plus hautement. Le Connétable ne faiſoit que de ſortir de l'appartement de Sa Majeſté ; on le rappella, & le Roi lui dit : » Eh bien mon Compere ! car » c'eſt ainſi que le Roi l'appelloit or- 1598.

» dinairement, en quoi vous plai-
1598. » gnez-vous de Roſny ? Sire, répon-
» dit-il, je me plains de ce qu'il
» m'a mis au rang du commun, en
» m'ôtant une pauvre petite aſſigna-
» tion que j'avois en Languedoc ſur
» une impoſition dont vous ne tou-
» châtes jamais rien ». Roſny répon-
dit au Connétable, qu'il ſeroit le
premier à s'avouer coupable, s'il
avoit jamais eu intention de lui faire
perdre quelque choſe, & lui promit
de faire en ſorte qu'il reçût, ſans
diminution, ce qu'il retiroit tous
les ans de cette aſſignation. » Je
» trouve cela bon, répondit M. de
» Montmorency ; mais qui m'aſſu-
» rera d'en être auſſi exactement
» payé que je le ſuis ? Ce ſera moi,
» lui répartit Roſny, & je vous don-
» nerai pour caution Sa Majeſté,
» qui certainement ne fera pas ban-
» queroute ». Le Connétable, ſatis-
fait de la promeſſe de Roſny, lui
avoua, qu'il n'affermoit cette aſſi-
gnation que neuf mille écus par an,
ſur quoi il étoit encore obligé d'en
donner deux mille au Tréſorier. » Je
» ſavois bien cela, lui dit Roſny ;

» mon intention eſt de ne vous rien
» rabattre de vos neuf mille écus, 1598.
» & le Roi y trouvera encore un
» avantage conſidérable ». Dès le lendemain il en donna la preuve au Roi ; car il lui amena un homme qui prit à ferme cette impoſition pour cinquante mille écus par an, au nom des Etats de Languedoc, & en paya douze mille d'avance.

On peut juger par ce trait, du profit immenſe que faiſoit le précédent Fermier ſur cette impoſition ; puiſque de cinquante mille écus, il n'en rendoit que ſept mille. Il en étoit de même de preſque toutes les Fermes du Royaume, ſur leſquelles il y avoit une déprédation prodigieuſe.

M. de Roſny caſſa tous les baux & arrieres-baux, & voulut qu'à l'avenir chaque partie n'eût qu'un ſeul Fermier & un ſeul Receveur. Il y eut bien des clameurs jettées dans cette occaſion ; mais ſa fermeté les diſſipa, & il fallut obéir. Les plus ſages de ces Fermiers ſe hâterent de le venir trouver ; &, ſe conten-

tant des profits honnêtes qu'il leur
1598. donnoit, ils reprirent de lui ces mêmes Fermes, qui, ayant été beaucoup plus que doublées, tournerent au profit du Roi.

Il ſeroit inutile d'entrer dans un plus grand détail des opérations de Finance faites par M. de Roſny, on peut les voir dans ſes Mémoires; & je crois en avoir aſſez dit pour faire connoître l'utilité que le Roi retira des travaux de ſon Miniſtre, puiſqu'il paya toutes les dettes de ſon Etat, qui étoient immenſes, & que Henri IV, en mourant, laiſſa, dans ſon Tréſor, quarante-cinq millions d'eſpeces, pour les beſoins imprévus, ſans les revenus de l'année courante.

Mort de Philippe II Roi d'Eſpagne.

Un des plus mémorables événements de cette année fut la mort de Philippe II, Roi d'Eſpagne, arrivée à l'Eſcurial le 13 Septembre, après une longue maladie, qui lui avoit fait ſouffrir pendant neuf mois, les plus cruelles douleurs, cauſées ſur-tout par quatre apoſtumes dans la poitrine, qui jettoient une conti-

nuelle fourmilliere de vermine, que tout le ſoin de ſes Officiers ne pouvoit tarir (1). 1598.

Ce Prince, pendant un regne d'environ quarante-deux ans, ne fut occupé qu'à troubler le repos de l'Europe ; auſſi l'appelloit-on *le Démon du Midi*, parceque ſes Etats ſont les plus méridionaux de notre hémiſphere. Né avec une ambition démeſurée, qui n'embraſſoit pas moins que la Monarchie univerſelle, il vit évanouir tous les projets qu'il forma pour la ſatisfaire ; parcequ'il ne connut jamais que cette fauſſe politique qui regnoit alors, conduite par la mauvaiſe foi, les ruſes & les tromperies.

Lorſque ſon Pere, Charles V, lui réſigna ſes Etats en 1556, il ſe voyoit le plus puiſſant Prince de l'Europe, ayant réuni ſur ſa tête les Royaumes d'Eſpagne, de Naples & de Sicile, le Duché de Milan, les Pays Bas, avec le Mexique & le Pérou, qui lui fourniſſoient des tré-

(1) De Thou, Liv. 120.

1598. sors immenſes. Cette puiſſance formidable étoit encore augmentée par le mariage qu'il avoit fait avec Marie, Reine d'Angleterre, & par l'union qui régnoit entre lui & Ferdinand, ſon Oncle, Empereur d'Allemagne. Si la politique de Philippe avoit été dirigée par la Sageſſe, la Prudence & la Probité, il étoit en état de donner la loi à toute l'Europe, ou plutôt de la maintenir dans une heureuſe paix, en préférant la qualité de Prince pacifique à celle de Conquérant; mais toute ſa conduite ne fut qu'une longue ſuite d'inconſéquences, d'imprudences & de fautes. Il abandonna toujours la réalité pour courir à l'incertitude. La médiocrité de ſon génie lui fit toujours prendre de fauſſes meſures, qui déconcerterent tous ſes projets. N'ayant aucun talent pour la guerre, il ne ſut pas profiter des avantages que lui offroient les ſuites de la bataille de Saint-Quentin, qui fit tomber entre ſes mains les meilleurs Généraux François (1).

(1) Voyez Tome premier de cette Hiſtoire pag. 7. le bon mot de Charles V en cette occaſion.

Après la paix de Cateau-Cambresis, il s'imagina, que, du fond de son Palais, où il se confina pour le reste de ses jours, il pourroit gouverner paisiblement ses vastes États, & conquérir encore ceux de ses voisins. 1598.

La dureté avec laquelle il traita les Flamands les fit révolter contre lui en 1567 : obligé de soutenir contr'eux une guerre très longue & très ruineuse, il mourut sans avoir pu les soumettre.

En 1588 il arma contre l'Angleterre, dans le dessein de la subjuguer, une Flotte de quatre-vingts voiles, qu'il nomma l'Invincible, qui lui couta vingt millions de ducats, & qui fut dissipée par la tempête, avec une perte de dix mille hommes.

Il entretint en France, pendant dix années, une guerre qui fit périr ses meilleures troupes, & lui coûta des sommes immenses, pour soutenir le parti de la Ligue, dans l'espérance de profiter des désordres qui y regnoient, & d'en démembrer quelques Provinces ; & il fut obligé

de faire une paix dont Henri IV re-
1598. tira tous les avantages.

Enfin il mit le comble à la deſtruction de ſes Etats, par l'expulſion des Maures, qu'il chaſſa de l'Eſpagne; & tous ſes projets chimériques aboutirent à l'invaſion du Royaume de Portugal, dont il s'empara en 1580, parce qu'il le trouva ſas défenſe & ſans Roi.

La médiocrité de ſon génie ne lui fit jamais appercevoir que ces tréſors, qu'il prodiguoit pour troubler les Etats de ſes voiſins, les enrichiſſoient; parcequ'ils surent mettre à profit ces précieuſes dépouilles, qui ne rentrerent jamais dans ſes Etats. Auſſi eſt-ce à cette époque qu'on peut fixer le commencement de ce brillant commerce, que la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, les Nations du Nord, ont fait depuis ce tems-là avec les richeſſes de l'Eſpagne, pendant que, ruinée d'hommes & d'argent, elle ne put jamais réparer les pertes que lui cauſerent la fauſſe politique de ſon Prince.

Il ne fut pas plus heureux dans ſon domeſtique. N'étant encore que

Prince d'Eſpagne, il avoit épouſé Marie, fille de Jean III, Roi de Portugal, dont il eut un fils, nommé Dom Carlos, connu dans l'Hiſtoire par la mort prématurée qu'il reçut par les ordres de ſon Pere. 1598.

Philippe épouſa en ſeconde noces, en 1554, Marie, Reine d'Angleterre, qui mourut en 1558 : il ſe remaria en 1559 avec Eliſabeth de France, une des plus belles Princeſſes de ſon tems, fille de Henri II (1), qui avoit été promiſe à Dom Carlos. Ce jeune Prince, qui s'étoit fait une douce habitude d'aïmer celle qui lui étoit deſtinée, fut au déſeſpoir de ce que ſon Pere la lui enlevoit. Il fut cependant aſſez ſage pour dévorer ſon chagrin, ſans oſer le manifeſter : il fut tellement circonſpect, pendant les ſix années de ce mariage, qu'il ne laiſſa tranſpirer au dehors que les témoignages du profond reſpect qu'il portoit à ſa

(1) Voyez Brantome au Volume des Dames Illuſtres de France de ſon tems, où il fait l'éloge de cette Princeſſe, & ce qu'il dit ſur ſa mort.

1598. Belle-Mere : mais il y a toute apparence que l'extrême contrainte dans laquelle il vivoit, au lieu de guérir ſon amour, ne fit que l'augmenter. Il laiſſa, ſans doute, échapper quelques étincelles du feu qui le dévoroit, & quelques regards un peu trop éloquents dont les Courtiſans attentifs s'apperçurent. Tout devenoit criminel dans une Cour auſſi ſoupçonneuſe que celle de Philippe ; il en fut informé par des Favoris qui n'aimoient pas Dom Carlos. La Reine ſe trouvoit enceinte dans le tems qu'on faiſoit ces rapports au Roi. Un faux calcul que ce Prince s'aviſa de faire, augmenta dans ſon cœur la jalouſie dont il étoit frappé, au point qu'il convertit en certitude les ſoupçons qu'on lui avoit inſpirés, & le fit réſoudre à la vengeance. Il fit arrêter Dom Carlos, ſous le prétexte d'une fuite préméditée, diſoit-on, de ſe ſauver en Flandres, pour ſe mettre à la tête des Rébelles : on lui ouvrit les veines, & on le fit expirer, à la fleur de ſon âge, dans un bain chaud. Pendant que cette ſcene barbare ſe paſſoit, une

des femmes de la Reine lui apporta un breuvage qu'elle lui dit avoir été ordonné par les Médecins pour ſa ſanté. La Princeſſe le refuſa obſtinément ; elle ſe mit en colere contre celle qui le lui avoit préſenté, & lui ordonna de ſe retirer, parce-qu'elle inſiſtoit vivement pour le lui faire prendre. Pendant cette conteſtation, Philippe entr'ouvrit la porte de la chambre, & demanda quel en étoit le ſujet ; &, l'ayant appris, il dit, d'un ton ferme, à la Reine, que, puiſque ce breuvage étoit ordonné pour ſa ſanté, il falloit obéir, & ſe retira. La Reine forcée de le prendre, expira quelques heures après ; & le même jour Philippe parut devant ſes Courtiſans en habit de deuil (1). 1598.

(1) Cette Princeſſe étoit la mere de cette fameuſe Infante Iſabelle Claire Eugenie dont nous avons parlé dans la tenue des Etats de la Ligue à Paris, pour laquelle Philippe II dépenſa tant d'argent à corrompre les Ligueurs de France, afin de faire abroger la Loi Salique, & faire élire cette Infante, Reine de France : mais ce projet n'eut pas de plus favorables réuſſites que les autres. Il la maria

1598. On accuſe encore Philippe II d'avoir fait empoiſonner Dom Juan d'Autriche, ſon frere naturel, par la jalouſie qu'il avoit conçue de la gloire que ce jeune Prince avoit acquiſe à la fameuſe bataille de Lépanthe, où il commandoit l'armée Chrétienne contre les Turcs, ſur leſquels il remporta une victoire ſignalée.

Tous les Hiſtoriens conviennent que Philippe empêcha ſa femme, Marie, Reine d'Angleterre, d'exécuter la réſolution qu'elle avoit priſe de faire mourir Eliſabeth, ſa ſœur conſanguine, & ſon héritiere, trop entêtée de la Religion Réformée, parcequ'elle prévoyoit qu'Eliſabeth,

---

depuis à l'Archiduc Albert d'Autriche, & lui donna les Pays-Bas en dot

Voyez toutes les circonſtances de cette Hiſtoire dans la Nouvelle intitulée : *Dom Carlos*, écrite par l'Abbé de Saint-Réal, avec autant de politeſſe que de goût. Il a cité tous les Hiſtoriens Eſpagnols & Etrangers qui en en ont parlé. Campiſtron a fait une Tragédie de cette Hiſtoire, qu'il a miſe ſous le nom d'Andronic, qu'on repréſente aſſez ſouvent ſur notre Théâtre.

parvenant à la Couronne, détruiroit la Religion Catholique en Angleterre. Mais la conſervation d'Eliſabeth fut l'effet de la politique trop rafinée de Philippe. Il craignoit qu'à défaut d'Eliſabeth, Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, femme de François II, Roi de France, héritiere du Trône d'Angleterre, n'en réunît les trois Couronnes ſur ſa tête, & ne rendît, par ce moyen, la France trop puiſſante. Eliſabeth ne fut pas fort reconnoiſſante de ce bienfait envers Philippe; car, tant qu'il vécut, il n'eut pas de plus grand ennemi, & elle fut toujours étroitement liée avec la France (1). 1598.

Au ſurplus ſi les événements arrivés dans l'Europe pendant le regne de Philippe II, dont je viens de donner une eſquiſſe, ne ſuffiſoient pas pour faire connoître ſon véritable caractere, il nous reſte une piece authentique qui doit nous en inſtruire parfaitement: c'eſt ſon Teſtament, qu'on peut encore re-

(1) Voyez le Dictionnaire de Bayle à l'Article ELISABETH; il y dévoile fort bien ce myſtere de politique.

1598. garder comme des instructions secretes, données à son fils pour se conduire. Cette piece, qui fut répandue dans le monde peu de tems après la mort de Philippe, nous dévoile parfaitement tout le secret de sa conduite. Il y avoue les fautes qu'il avoit faites, & les erreurs où il étoit tombé, par ambition, par ignorance, & par défaut d'expérience. Il exhorte son fils à les éviter, & lui donne de fort bons conseils sur la conduite de ses Etats. On a prétendu que cette Piece avoit été fabriquée depuis sa mort, par quelques personnes très instruites de l'Histoire de ce tems-là; cependant cette opinion ne paroît pas avoir prévalu. Si nous en voulons croire l'extrait détaillé que M. de Thou nous en a donné dans son Histoire, Liv. 120, ce qu'en a dit M. de Sully dans ses Mémoires, & ce qu'en rapporte le Septennaire de Cayet, qui nous en ont donné des extraits fort circonstanciés, on y trouvera le portrait de Philippe II, peint avec des couleurs bien plus fortes que celles que j'ai employées.

L'année dans laquelle nous allons entrer ne nous offrira que les travaux pacifiques de Henri; car, à l'exception de la guerre qu'il fit au Duc de Savoye, pour la reſtitution du Marquiſat de Saluces, & qu'il termina, pour ainſi dire, par ſa ſeule préſence, le reſte de ſa vie n'eſt occupée qu'à faire le bonheur de ſes Peuples, entretenir l'union entre les Catholiques & les Huguenots; &, par une ſage politique, devenir l'arbitre des démêlés des Puiſſances de l'Europe. 1599.

Le premier événement de cette année fut le mariage que ce Prince avoit projetté, de Madame Catherine ſa Sœur avec le Duc de Bar, fils aîné du Duc de Lorraine. Cette Princeſſe avoit eu beaucoup de prétendants à ſon alliance. Dès l'année 1558, qu'elle étoit encore au berceau, on parla de la marier à François, Duc d'Alençon, quatrieme fils de Henri II. Henri III, à ſon retour de Pologne, eut deſſein de l'épouſer; & ce mariage auroit réuſſi, s'il n'en eût pas été détourné par la Reine Catherine

Mariage de Madame Catherine ſœur du Roi.

1599. de Médicis, qui n'aimoit pas le Roi de Navarre. Elle fut recherchée par le Duc de Lorraine, qui fut depuis ſon beau-pere; mais elle le refuſa, parcequ'il avoit des enfants d'un premier mariage. Le Duc de Savoye la demanda avec beaucoup d'inſtance, promettant de lui laiſſer le libre exercice de ſa Religion; mais le Roi ne voulut pas la donner à un Prince avec lequel il étoit ſur le point d'entrer en guerre. Le Roi d'Ecoſſe, le Prince de Condé, & le Prince d'Anhalt, n'avoient pu obtenir l'agrément de cette Princeſſe. Celui qu'elle auroit le plus deſiré pour ſon époux, étoit le Comte de Soiſſons; ils s'aimoient réciproquement: mais le Roi avoit de ſi grands ſujets de ſe plaindre de ce Prince, qui paroiſſoit plutôt s'appliquer à lui déplaire qu'à gagner ſes bonnes graces, qu'il ne voulut jamais conſentir à ce mariage. Ils avoient même projetté de ſe marier ſans ſon conſentement, & le Comte avoit fait exprès un voyage en Béarn. Mais le Roi, qui en fut averti, rompit toutes leurs meſures, & dé-

fendit à ſa Sœur de penſer à cette alliance. Le Duc de Montpenſier, s'étant mis enſuite ſur les rangs, le Roi agréa ſa recherche. Le Comte de Soiſſons en devint furieux; il vouloit abſolument ſe battre avec le Duc de Montpenſier, & le Roi fut obligé de ſe ſervir de toute ſon autorité pour les en empêcher. 1599.

Cependant d'autres circonſtances ayant éloigné ce mariage, & la paix ayant été conclue à Vervins, le Roi propoſa à Madame ſa Sœur le Duc de Bar, qu'elle agréa. Mais la difficulté fut de trouver quelqu'un pour les marier; car la Princeſſe étant fort entêtée du Calviniſme, & le Pape ayant refuſé de donner la diſpenſe, aucun Prélat de France ne vouloit en faire la cérémonie. Le Duc de Bar, qui deſiroit ardemment cette alliance, fort avantageuſe pour lui, voulut bien paſſer ſur toutes ces difficultés; & le Roi, qui la ſouhaitoit auſſi, engagea le Cardinal Charles de Bourbon, ſon frere naturel, à les marier; ce qu'il fit dans le Cabinet de Sa Majeſté, après qu'Elle lui eut dit, *que ſon Ca-*

binet étoit un lieu ſacré, & que ſa
1599. *préſence valoit toute autre ſolemnité* (1).

Après le départ du Cardinal Alexandre de Médicis, qui avoit été Médiateur de la paix de Vervins, le Roi prit la réſolution de faire vérifier au Parlement l'Edit qu'il avoit donné à Nantes en faveur des Religionaires (2). Il y trouva beaucoup de difficultés & d'oppoſitions tant de la part de cette Cour, que de celle du Clergé & de l'Univerſité : il reſtoit encore dans les eſprits une antipathie contre les Huguenots, dont on ne pouvoit ſe guérir. Ils avoient cauſé tant de maux dans le Royaume, qu'on appréhendoit que cet Edit, qui leur accordoit de grands avantages, ne fût la ſource de nouvelles brouilleries. Cependant il avoit été concerté avec tant de prudence, d'attentions & de ſoins, que le Roi, après

(1) Journal de Henri IV.

(2) Hiſtoire de l'Edit de Nantes, Liv. 8. Mathieu, Liv. 2. Narrat. 1re, & après lui le Grain, Liv. 7. p. 350.

avoir consulté les meilleures têtes de son Royaume, avoit pris une ferme résolution de le faire exécuter; mais en même-tems de contenir les Huguenots dans les bornes de leur devoir & de les empêcher d'en abuser. Ce Prince, qui croyoit cet Edit nécessaire pour la paix & la tranquillité du Royaume, fut obligé d'employer toute son autorité pour le faire enregistrer. Avant d'y procéder, le Parlement avoit nommé des Députés pour lui faire des remontrances sur cet Edit, & après les avoir entendues, il leur parla en ces termes : 1599.

» Messieurs, vous me voyez en » mon Cabinet, où je viens vous » parler, non point en habit Royal, » ni avec la cappe & l'épée comme » mes Prédécesseurs, ni comme un » Prince qui vient recevoir des Am- » bassadeurs; mais vétu comme un » pere de famille, en pourpoint, » pour parler familiérement à ses » enfants. J'ai reçu vos supplications » & remontrances tant de bouche » que par écrit; je recevrai toujours » celles que me ferez de bonne part,

1599. » comme gens affectionnés à mon
» ſervice. J'ai fait voir vos dernie-
» res à mon Conſeil, j'ai fait refai-
» re mon Edit, ou plutôt celui du
» feu Roi, en pluſieurs Articles,
» tant ſur ce que m'avez remontré,
» que ſur l'avis de mon Conſeil. Je
» veux croire que vous avez eu des
» conſidérations de la Religion; mais
» la Religion Catholique ne peut
» être maintenue que par la paix,
» & la paix de l'Etat eſt la paix
» de l'Egliſe. Si donc vous aimez la
» paix, vous m'aimerez auſſi. Je ſais
» bien que mon Royaume ne peut ſe
» conſerver que par la conſervation
» de la Religion Catholique, mais
» la Religion & l'Etat ne peuvent ſe
» ſauver que par ma Perſonne. Je
» prends bien les avis de mes Ser-
» viteurs : lors qu'on m'en donne de
» bons je les embraſſe, & ſi je trou-
» ve leur opinion meilleure que la
» mienne, je la change fort volon-
» tiers. Il n'y a pas un de vous que
» quand il me voudra venir trou-
» ver, & me dire : Sire, vous faites
» telle choſe qui eſt injuſte à toute
» raiſon ; que je ne l'écoute fort vo-

» lontiers. Il ne faut plus faire de
» diſtinction de Catholiques & de 1599.
» Huguenots, il faut que tout ſoit
» bon François, & que les Catho-
» liques convertiſſent les Huguenots
» par l'exemple de leur bonne vie.....
» Je ſuis Roi Berger, qui ne veux
» répandre le ſang de mes Brebis;
» mais je les veux raſſembler avec
» douceur... Il y a vingt-cinq ans
» que je commande à ceux du par-
» ti de la Réligion Reformée, cela
» m'a fait connoître tout le monde.
» Je sais ceux qui veulent la guerre,
» & sais ceux qui deſirent la paix. Je
» connois ceux qui faiſoient la guer-
» re pour la Religion Catholique,
» ceux qui la faiſoient pour l'ambition,
» ceux qui la faiſoient pour la fac-
» tion d'Eſpagne, & enfin ceux qui
» n'avoient envie que de voler. Par-
» mi ceux de la Religion, il y en
» a eu de toutes ſortes auſſi-bien
» que parmi les Catholiques; j'ai eu
» bien de la peine à faire obéir les
» Huguenots.

» Vous ne connoiſſez pas les biens
» de mon Etat, non plus que les
» maux, ſi bien que moi. Je con-

» nois toutes les maladies qui y ſont;
1599. » & je puis dire, ſans me flatter,
» que je les connois mieux que tous
» les Rois qui ont été devant moi.
» Etre Catholique par intérêt, c'eſt
» ne valoir rien. Je tiens une maxi-
» me, qu'il ne faut pas diviſer l'Etat
» d'avec la Religion.... J'ai deſiré
» faire deux mariages : l'un de ma
» ſœur (je l'ai fait) : l'autre, de la
» France avec la paix, ce dernier
» ne peut être que mon Edit ne ſoit
» vérifié ; vérifiez-le donc, je vous
» en prie.

» Je ne veux pas que perſonne ſe
» diſe plus Catholique que moi ;
» car ceux qui veulent ſe faire pa-
» roître tels, le font à deſſein.

» J'aime mon Parlement de Paris
» par-deſſus tous les autres : il faut
» que je reconnoiſſe la vérité, c'eſt
» le ſeul lieu où la juſtice ſe rend
» aujourd'hui dans mon Royaume :
» il n'eſt point corrompu par argent.
» En la plupart des autres, la juſti-
» ce s'y vend, & qui donne plus l'em-
» porte ſur celui qui donne moins ; je
» le sais parceque j'ai autrefois aidé à
» bourſiller, mais cela ſervoit à mes
» deſſeins particuliers. Vos longeurs

» & vos difficultés donnent lieu à
» des mouvements étranges. On a 1599.
» fait des proceſſions contre l'Edit,
» à Tours & au Mans, pour inſpi-
» rer aux Juges à le rejetter. Cela ne
» s'eſt fait que par mauvaiſe inſpi-
» ration, empêchez que telle choſe
» n'arrive plus. Je ſais qu'on a fait
» des brigues au Parlement, que l'on
» a ſuſcité des Prédicateurs ſéditieux;
» mais je donnerai bien ordre à ces
» gens-là. On les a châtiés autre-
» fois avec beaucoup de ſévérité,
» pour avoir préché moins ſéditieu-
» ſement qu'ils ne font. C'eſt le che-
» min qu'on a pris pour faire des
» barricades, & venir par degrés au
» parricide du feu Roi. Je couperai
» les racines de toutes ces factions,
» & ferai accourir tous ceux qui les
» fomenteront. J'ai ſauté ſur des mu-
» railles de Villes, je ſauterai bien
» ſur des barricades. On ne me doit
» point alleguer la Religion Catholi-
» que, ni le reſpect du Saint-Siege,
» je ſais le devoir que je dois; l'un
» comme Roi Très-Chrétien & l'hon-
» neur du nom que je porte, & l'au-
» tre comme premier Fils de l'Egliſe.

1599. » Ceux qui penſent être bien avec
» le Pape s'abuſent, j'y ſuis mieux
» qu'eux ; quand je l'entreprendrai,
» je vous ferai tous déclarer Héréti-
» ques pour ne pas m'obéir.....
» Les Prédicateurs donnent des pa-
» roles en Doctrine plus pour inſtrui-
» re la ſédition que pour la détruire ;
» on n'en dit mot. Ces fautes, qui
» me regardent, ne ſont point re-
» levées. J'empêcherai pourtant que
» ces tonnerres n'ammenent point
» d'orages, & que leurs prédictions
» ſeront vaines. Je ne veux point
» uſer de leurs remedes, qui pour
» être hors de ſaiſon empireroient le
» mal.

» Je vous prie que je n'aie plus à
» parler de cette affaire, & que ce
» ſoit pour la derniere fois ; faites-
» le, je vous le recommande, & vous
» en prie «.

Le Roi ayant fini ſon diſcours ; dit tout haut en ſe levant : » J'ai
» fait faire aujourd'hui une dépêche
» générale à tous les Evêques de
» mon Royaume, qu'ils aient à met-
» tre de bons Prédicateurs pour ce
» Carême. Je ſais que c'eſt par ce

» moyen que la Ligue a été établie
» contre le feu Roi ; mais je châti- 1599.
» tirai bien ceux qui parleront mal-
» à-propos, & j'oterai tout inſtru-
» ment de ſédition & de diviſion. «

L'Edit fut vérifié le 15 Février 1599.

Comme la vérification de cet Edit avoit mis en mouvement les eſprits, ſur-tout de ceux qui ſe laiſſoient conduire par un zele plus ardent qu'éclairé, il ſe préſenta une occaſion capable de les échauffer encore, & de cauſer quelque ſédition dans Paris, ſi le Parlement n'y avoit pas mis ordre, dans le tems qu'il étoit queſtion de l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes.

Un homme appellé Jacques Broſſier, Tiſſerand à Romorantin, avoit une fille nommée Marthe, âgée de vingt ans, qu'il diſoit poſſédée du Démon, parcequ'elle faiſoit des contorſions extraordinaires, qu'elle avoit de fréquentes convulſions, qu'elle imitoit les cris de différents animaux, & s'exprimoit en termes biſarres & ſinguliers. Lorſqu'elle entendoit de certains mots particuliers,

tirés de l'Ecriture ou du Rituel des
1599. exorciſmes, ſes convulſions redoubloient; elle tiroit la langue, elle écumoit de la bouche, elle faiſoit des ſauts avec une ſi grande agilité, qu'elle ſurprenoit les aſſiſtants; enſorte que beaucoup de perſonnes croyoient ou feignoient de croire qu'elle étoit poſſédée. Quel que fût le deſſein de Broſſier d'avoir permis que ſa fille fût inſtruite à ce manége, ſoit pour gagner de l'argent, ou par l'impulſion de quelques Catholiques, il quitta ſa maiſon ſous prétexte de mener ſa fille à différents Pélérinages, & de chercher des exorciſtes qui puſſent la délivrer du Démon qui la tourmentoit; & en chemin il lui faiſoit faire ſes exercices, qui attiroient beaucoup de monde. L'Evêque d'Orléans, celui d'Angers, & les Chanoines de Cléry, avoient chaſſé cette fille de leurs Territoires. Le pere, voyant que la Province ne donnoit pas aſſez dans ſes preſtiges, & que les aumônes n'étoient pas aſſez abondantes, la conduiſit à Paris, où elle arriva au commencement de Mars de cette année.

Un ſimple ordre auroit ſuffi pour chaſſer ce Démon ; mais on vouloit auparavant que la fourberie fût découverte, afin de ne pas irriter certains eſprits déja trop échauffés par l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes ; d'autant plus que ſur les premiers exorciſmes, ceux qui les avoient faits avoient déclaré qu'elle étoit poſſédée de pluſieurs Démons ; les uns lui en donnant plus, les autres moins : mais tous ces Démons étoient ennemis de l'Edit de Nantes. 1599.

Le Cardinal de Gondy, Evêque de Paris, ſe conduiſit fort prudemment. Il fit dans l'Abbaye de Sainte Genevieve une aſſemblée de pluſieurs Eccléſiaſtiques qui déciderent qu'il falloit faire examiner cette fille par cinq des plus habiles Médecins. Après pluſieurs épreuves, trois d'entr'eux déciderent qu'il n'y avoit point de poſſeſſion, le quatrieme demanda trois mois pour ſe déterminer, & le cinquieme ſoutint qu'elle étoit poſſédée. Le Peuple accouroit en foule aux exorciſmes ; les Huguenots s'y trouvoient mêlés avec les Catholiques, & chacun raiſon-

noit ſuivant ſa façon de penſer ſur
1599. la Religion.

Le Parlement avant de ſtatuer ſur cette affaire, ordonna que Marthe ſeroit miſe ſous la garde du Sieur Lugoly, Lieutenant-Criminel, & du Procureur du Roi du Châtelet pendant vingt jours, & nomma onze des plus habiles Médecins de la Faculté pour l'examiner. Cependant les Prédicateurs diſoient dans leurs Sermons qu'on entreprenoit ſur la Juriſdiction de l'Egliſe, & qu'on étouffoit une voix miraculeuſe, dont Dieu vouloit ſe ſervir pour convaincre les Huguenots.

Le 18 Avril, le ſieur André du Val, Docteur de Sorbonne, préchant dans l'Egliſe de Saint Benoît, inſinua que d'empêcher d'exorciſer les Démoniaques, c'étoit priver les Hérétiques & les Infidéles d'un miracle que les exorciſmes operent ordinairement, en chaſſant les Démons des corps des Poſſédés; & le même jour le Pere Archange du Puy, Capucin, prêcha ſur un pareil ton dans l'Egliſe de ſon Couvent.

Les deux Prédicateurs furent aſſignés à l'effet de comparoître au Parlement. Le ſieur du Val s'y étant rendu, & étant convenu du fait, fut réprimandé par M. le Premier Préſident, avec ordre de parler dans ſes Sermons plus modeſtement du Roi & du Parlement. Le Pere Archange, qui n'avoit point comparu, & qui avoit répondu incivilement à l'Huiſſier, fut cité une ſeconde fois; mais ayant diſparu, l'Huiſſier laiſſa l'exploit au frere Alphonſe, Portier du Couvent, qui lui remit une déclaration faite par le Pere Jean Brulart, Provincial des Capucins, & par le Pere Benoît, Définiteur, portant que par la Bulle *in Cœna Domini*, il leur étoit défendu, ſous peine d'interdit, de répondre devant aucun Juge Royal. Le 27 Avril les Peres Archange, Brulart, Benoît & Frere Alphonſe furent encore aſſignés pour comparoître en perſonnes au Parlement. S'y étant rendus le 4 Mai, il leur fut fait une très ſévere réprimande ſur leur déſobéiſſance & ſur leur confiance affectée en la Bulle *in Cœna Domini*, qu'ils ſavoient bien 1599.

n'avoir jamais été reçue dans le
1599. Royaume. Il leur fut défendu de prêcher de ſix mois : la déclaration des Peres Brulart & Benoît fut lacérée en leur préſence, & il fut ordonné que l'Arrêt ſeroit lû devant tous les Freres du Couvent, aſſemblés, en préſence de MM. Guillaume Bernard & Jean Vivier, Conſeillers de la Cour ; ce qui fut fait le même jour. Enſuite les Médecins ayant fait leur rapport à la Cour qu'ils ne connoiſſoient rien dans les actions de Marthe Broſſier, qui fût au deſſus des forces de la nature, le Parlement rendit un Arrêt le 23 Juin, qui ordonnoit à Nicolas Rapin, Lieutenant de Robe-Courte, de conduire Marthe Broſſier, Silvine & Marie ſes ſœurs à Romorantin, pour y demeurer ſous la garde de Jacques Broſſier leur pere, avec défenſe de les laiſſer ſortir de la Ville ſans la permiſſion du Juge, auquel il étoit ordonné d'en donner avis à la Cour tous les quinze jours ; au moyen de quoi l'on n'entendit plus parler de ce Démon.

Pendant ce tems-là le Roi prenoit

des meſures pour faire déclarer nul le mariage qu'il avoit contracté avec Madame Marguerite de Valois, ſœur de Henri III. Dans cette vue, dès l'année précédente, il avoit envoyé à Rome le Préſident de Sillery, qu'il avoit en même-tems chargé de négocier l'affaire du Marquiſat de Saluces, remiſe à l'arbitrage du Pape : mais celle que le Roi preſſoit le plus vivement, étoit la caſſation de ſon mariage. C'étoit auſſi celle qui trouvoit le plus de difficultés ; car tout le monde ſavoit que ce Prince ne la demandoit avec tant d'ardeur, que pour épouſer la Ducheſſe de Beaufort ſa maîtreſſe, ce qui rendoit le Pape d'autant plus difficile, qu'il ne croyoit pas en conſcience, ni en bonne politique, devoir procurer par ce moyen la légitimation des enfants du Roi, nés d'une union qu'il regardoit comme illégitime pendant la vie de Madame Marguerite, ce qui pourroit cauſer quelque jour des troubles funeſtes dans le Royaume de France. D'ailleurs il avoit reçu pluſieurs mémoires des principaux Seigneurs Fran- 1599.

çois, pour l'engager à la refuſer.

1599. Mais un événement arrivé le 10 Avril de cette année, rendit la caſſation de ce mariage plus facile, & mit le Roi en état de combler les vœux de ſes fidéles Sujets, en contractant un mariage qui le mettoit à l'abri des inconvénients qu'on appréhendoit s'il épouſoit la Ducheſſe de Beaufort.

Il ſeroit inutile de vouloir paſſer ſous ſilence le penchant que Henri avoit pour l'amour, & de le diſculper de ce défaut; cependant il faut convenir que cette paſſion ne lui a jamais fait commettre aucune action indigne de ſon rang, ni qui fût préjudiciable à ſa gloire, à ſes véritables intérêts, & à ceux de ſon Etat. L'Hiſtorien Matthieu (1), qui a écrit la Vie de ce Prince, de ſon vivant, rapporte que quelques perſonnes lui ayant voulu faire trouver mauvais ce que (lui Mathieu) avoit écrit des Amours du Roi, Henri lui avoit répondu généreuſement: » Les fruits » & les effets en ſont aſſez connus,

(1) Livre IV.

» & ne font point de tort à la gloire
» de mes actions. Il faut qu'il y ait 1599.
» des ombre dans les tableaux, pour
» en rehauſſer les vives couleurs.
» Si l'on ne parloit pas de l'un, on
» feroit douter de l'autre; la flatte-
» rie rendroit la vérité ſuſpecte. Ja-
» mais le plaiſir n'eut le pouvoir de
» me faire perdre une occaſion. Au-
» jourd'hui à la guerre, demain à la
» chaſſe; le lendemain je perdois
» une nuit pour l'amour, le matin
» on me trouvoit dans les troupes,
» dans les affaires, & le plus ſou-
» vent dans les périls. L'arc pour
» être en repos ne perd rien de ſa
» force «.

Il faut encore le conſulter lui-même; il nous découvre tout l'intérieur de ſon cœur dans une Lettre qu'il écrivoit à M. de Sully. » Les
» uns me blâment, dit-il, d'aimer
» les bâtiments & les riches ouvra-
» ges; les autres, les Dames, les
» délices de l'amour, &c. En tous
» leſquels diſcours je ne nierai point
» qu'il y ait quelque choſe de vrai;
» mais dirai-je que ne paſſant pas
» meſure, il me devroit plutôt être

» dit en louange qu'en blâme ; &,
1599. » en tout cas, devroit-on excuſer
» la licence de tels divertiſſements,
» qui n'apportent nul dommage &
» incommodité à mes Peuples, par
» forme de compenſation de tant
» d'amertumes que j'ai goûtées, &
» de tant d'anciens déplaiſirs, fati-
» gues, périls, dangers, par leſ-
» quels j'ai paſſé depuis mon enfan-
» ce juſqu'à cinquante ans. L'Ecri-
» ture n'ordonne pas abſolument de
» n'avoir de péchés ni de défauts,
» d'autant que telles infirmités ſont
» attachées à l'impétuoſité & promp-
» titude de la nature humaine, mais
» bien de n'en être pas dominés, ni
« les laiſſer regner ſur nos volontés,
» qui eſt ce à quoi je me ſuis étudié,
» ne pouvant mieux faire. Vous ſa-
» vez beaucoup de choſes qui ſe ſont
» paſſées touchant mes Maîtreſſes
» (qui ont été les paſſions que tout
» le monde a cru les plus puiſſantes
» ſur moi) ; ſi je n'ai ſouvent main-
» tenu vos opinions contre leurs fan-
» taiſies, juſqu'à leur avoir dit, lorſ-
» qu'elles faiſoient les acariâtres,
» que j'aimerois mieux avoir perdu

» dix

» dix mille Maîtreſſes comme elles, » qu'un ſerviteur comme vous, qui » m'étiez néceſſaire pour les choſes » honorables & utiles ». 1599.

Un jour Henri, s'entretenant de l'Empereur Rodolphe II, & demandant à ſon Ambaſſadeur quelle étoit ſa façon de vivre (1); celui-ci répondit que, *ſi ſon Maître avoit des Maîtreſſes, perſonne n'en ſavoit rien. C'eſt*, répondit Henri, *qu'il y a des Princes qui n'ont pas aſſez de vertus pour obſcurcir leurs défauts.*

Ce qui donna lieu à l'amour de Henri pour Gabrielle d'Eſtrées, & pourroit en même tems lui ſervir d'excuſe, étoit la ſituation ſinguliere où ſon cœur ſe trouvoit depuis ſon mariage avec Marguerite de Valois, fille de France, ſœur de Charles IX & de Henri III. Cet himen fut contracté ſous les plus funeſtes auſpices: l'ambition, la haine & la ſuperſtition l'avoient éclairé de leurs lugubres flambeaux. Sous les dehors trompeurs de cette auguſte alliance, on couvroit la plus cruelle vengean-

(1) Mathieu Liv. 11.

ce. On multiplia les fêtes & les di-
1599. vertiſſements, afin de faire tomber dans le piege ceux dont on méditoit la perte, & dont la plus grande partie étoit attachée à Henri, ſes parents, ſes Officiers, ſes amis, & l'on fit un maſſacre horrible de tous ceux qu'on ſoupçonnoit être de ſa Religion. Il fut lui-même ſur le point d'être une des victimes de cette proſcription, dont il fut garanti par une protection ſpéciale de la Providence, qui veilloit ſur lui.

Après cette terrible cataſtrophe, quels devoient être les ſentiments de ce Prince ſur le funeſte mariage qu'il venoit de contracter ? Il voyoit qu'il avoit été la cauſe de la mort de tant de perſonnes innocentes. La Princeſſe elle-même n'avoit pu s'empêcher de lui faire appercevoir la répugnance qu'elle avoit pour cette union. Elle n'en donna même, par la ſuite, que trop de marques par ſa conduite irréguliere. Que pouvoit faire Henri dans ces circonſtances ? Son cœur, naturellement tendre, languiſſoit dans une inaction qu'il ne pouvoit ſupporter. Il vit Ga-

brielle, il l'aima ſans partage. Que n'eût il pas fait pour elle, ſi les obſtacles les plus difficiles à vaincre ne s'y fuſſent oppoſés! Il attendoit que le tems lui fournit quelqu'occaſion favorable, qui le mît en état de donner à ſa Maîtreſſe les preuves les plus éclatantes de ſon amour. Son retour à la Religion Catholique avoit commencé d'en applanir la voie, en rendant le Pape moins difficile. Henri avoit pris des meſures qui paroiſſoient devoir faciliter la diſſolution de ſon mariage. La Ducheſſe voyoit renaître ſes eſpérances, lorſque tous ſes projets s'évanouirent. 1599.

Mort de la Ducheſſe de Beaufort.

Gabrielle ne quittoit plus le Roi; elle jouiſſoit, pour ainſi dire, des honneurs attachés à la dignité de Reine. Les Courtiſans ſe faiſoient un plaiſir de lui offrir leurs hommages. Elle avoit paſſé le Carême à Fontainebleau: comme les fêtes de Pâques approchoient, Henri, ſur les remontrances de René Benoiſt, ſon Confeſſeur, engagea la Ducheſſe de les aller paſſer à Paris. Elle eut beaucoup de peine à s'y déter-

miner. Le Roi la conduiſit juſqu'à
1599. Melun, d'où elle devoit deſcendre par la riviere juſqu'à Paris, afin qu'elle fût moins fatiguée du voyage, parcequ'elle étoit enceinte de quatre mois. Lorſqu'il fallut ſe ſéparer du Roi, ce fut avec les plus vives allarmes. Elle ne pouvoit ſe réſoudre à le quitter ; elle lui recommanda ſes enfants avec beaucoup d'inſtance ; &, ce qui ne lui étoit jamais arrivé dans les ſéparations auxquelles les affaires du Roi l'obligerent ſouvent, elle verſa des larmes en abondance. Henri lui-même ne put retenir les ſiennes. Il ſembloit que ce fût leur dernier adieu ; qu'ils preſſentoient le malheur qui devoit leur arriver, & qu'ils ne ſe reverroient plus.

La Ducheſſe fut loger à Paris, chez Zamet, un des plus riches Partiſans de ſon tems. Le lendemain de ſon arrivée, qui étoit le Jeudi Saint, après avoir ſplendidement dîné, elle ſe rendit au Petit-Saint-Antoine pour y entendre les Ténebres, avec Madame & Mademoiſelle de Guiſe, auxquelles elle fit

voir des Lettres de Rome, qui lui apprenoient que l'affaire du divorce de la Reine Marguerite ſeroit bientôt terminée. Etant retournée chez Zamet après l'Office, &, pendant quelle ſe promenoit dans le jardin, elle fut frappée d'une attaque d'apoplexie, qui lui fit perdre connoiſſance : la parole lui revint une heure après, mais elle ne voulut pas reſter chez Zamet, ayant demandé, avec beaucoup d'inſtance, d'être tranſportée chez Madame de Sourdis, ſa Tante, dans le Cloître S. Germain-l'Auxerois. Comme ſon mal étoit une indigeſtion, à laquelle on ne crut pas devoir apporter de violents remedes, à cauſe de ſa groſſeſſe, elle mourut le Samedi 12 Avril 1599, dans les plus violentes convulſions. 1599.

Sur la premiere nouvelle de la maladie de ſa Maitreſſe, le Roi monte à cheval pour ſe rendre auprès d'elle ; mais une Lettre qui lui apprenoit ſa mort, & la rencontre qu'il fit en chemin du Maréchal d'Ornano & du Marquis de Baſſompiere, qui lui confirmerent ce triſte

accident, l'obligerent de retourner
1599. à Fontainebleau. Ses pleurs, ſes plaintes & ſes regrets firent connoître combien il étoit pénétré de cette perte. Il fut extrêmement ſenſible à la triſteſſe qu'il remarqua ſur les viſages de tous les Courtiſans. Si elle renouvelloit ſa douleur, il avoit du moins la ſatisfaction de voir qu'ils ne déſapprouvoient pas l'amour qu'il avoit eu pour cette Dame, qu'elle avoit mérité par la bonté de ſon caractere & la ſageſſe de ſa conduite.

Effectivement Gabrielle avoit beaucoup de bonnes qualités. Sans hauteur, ſans arrogance, ſans fierté, & ſans abuſer de ſa faveur, mais affable, polie, douce & bienfaiſante, elle avoit acquis l'eſtime & la conſidération de la plus grande partie des Courtiſans. On diſoit qu'il ne lui manquoit, pour avoir eu l'honneur d'épouſer le Roi, que d'en avoir été aimée dans des circonſtances plus favorables. » On n'a » guerres vu de Maîtreſſes de nos » Rois, dit d'Aubigné, Hiſtorien Hu» guenot fort ſatyrique, qui n'aient

» attiré ſur elles la haine des Grands, 1599.
» ou en leur faiſant perdre ce qu'ils
» deſiroient, ou en faiſant déſavo-
» riſer ceux qui ne les aidoient pas,
» ou en épouſant les intérêts de leurs
» parents, leurs récompenſes, ou
» leurs vengeances. C'eſt une mer-
» veille que cette femme, dont l'ex-
» trême beauté ne tenoit rien de
» laſcif, ait pu vivre dans cette Cour
» avec ſi peu d'ennemis (1).

Les perſonnes qui ne peuvent croire que la mort des Grands, lorſqu'elle eſt prématurée, eſt preſque toujours occaſionée par des accidents auxquels tous les hommes ſont ſujets, ont débité que les jours de Gabrielle d'Eſtrées avoient été avancés par le poiſon. Aucun Hiſtorien

(1) Theodore Agrippa d'Aubigné étoit un très bon Gentilhomme dont la famille étoit fort attachée au Roi de Navarre. Il avoit été Chambellan de Henri IV; ſa naiſſance, ſes ſervices & ſon eſprit lui acquirent beaucoup de crédit dans le parti Calviniſte. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages écrits d'un goût ſingulier, ſur-tout la Confeſſion de Sancy, le Baron de Fœneſte, & une Hiſtoire Univerſelle.

digne de foi n'en a parlé : il n'y a
1599. eu que ceux qui ſe plaiſent à débiter des fables & des ſatyres. Ces ſortes de crimes ne ſe commettent que par ceux qui peuvent en tirer quelqu'avantage. Aucune perſonne en France n'avoit alors ſujet de déſirer la mort de Gabrielle, qui étoit fort eſtimée à la Cour, & n'avoit point de rivale.

Cependant le Roi ſuivit toujours ſon projet de faire caſſer ſon mariage. Il y avoit déjà long-tems qu'il avoit fait propoſer à la Reine Marguerite d'y donner ſon conſentement. Elle l'avoit refuſé juſqu'alors, dans la crainte qu'il n'épousât la Ducheſſe de Beaufort, qu'elle n'aimoit pas ; mais la mort de cette Dame ayant levé tous les obſtacles, elle ſe rendit moins difficile, ſurtout lors que le Roi lui eût fait dire qu'il ſeroit bien aiſe qu'elle revînt à la Cour, où il lui conſerveroit le rang & les honneurs dûs à une Princeſſe de ſon ſang. Ennuyée peut-être d'être éloignée depuis ſi long-tems d'une Cour dont elle avoit fait autrefois le principal ornement, elle

fit préſenter au Roi un Mémoire, par lequel elle demandoit qu'il lui fût permis de s'adreſſer au Pape pour le prier de prononcer ſur la validité du mariage qu'elle avoit contracté avec le Roi de Navarre. Henri y ayant conſenti, elle fit un acte daté du Château d'Uſſon en Auvergne, où elle faiſoit ſa réſidence, par lequel elle nomma pour ſes Procureurs Edouard Molé, Conſeiller au Parlement (1) & Mar- 1599.

(1) Edouard Molé avoit été reçu Conſeiller au Parlement le 11 Juin 1567; il avoit acquis, dans les fonctions de cette Charge, la plus grande réputation de capacité, de droiture & d'intégrité, qui lui avoient mérité, non-ſeulement l'amitié des Grands, mais encore l'eſtime & la vénération générale du Peuple. Il lui en donna des preuves lors de l'empriſonnement du Parlement, le 16 Janvier 1589. Le lendemain, ayant été relâché ſur ſa parole, & s'agiſſant de nommer un Procureur Général à la place du ſieur de la Gueſle, qui étoit auprès du Roi, les Ligueurs choiſirent Edouard Molé, par un conſentement unanime du Conſeil de la Ligue & du Peuple, qui crioit : *Molé*, *Molé*. Il fut obligé d'accepter cette Charge, de peur de faire croire, comme il étoit vrai, qu'il étoit dans les intérêts du Roi, & ſur les menaces qu'on

tin Langlois, Maître des Requêtes,
1599. à l'effet de pourſuivre en Cour de Rome la caſſation de ſon mariage, attendu qu'il avoit été fait ſans conſentement de ſa part avec un Prince d'une Religion différente, & qui

---

lui fit de le remettre en priſon. Après la réduction de Paris, à laquelle il avoit beaucoup contribué, par ſes ſoins, par l'autorité qu'il y avoit acquiſe, & les amis qu'il s'étoit faits, il ſe démit de cette place, & reprit les fonctions de celle de Conſeiller, qu'il exerçoit encore lorſque la Reine Marguerite le choiſit & lui donna ſes pouvoirs pour conſentir à la diſſolution de ſon mariage.

Cette famille, originaire de Troyes en Champagne, étoit illuſtre dans la Robe dès le tems du regne de Charles VII, ſous lequel Guillaume Molé, Seigneur de Villy le-Maréchal, s'étant uni avec Jean l'Eguiſé, ſon beau frere, Evêque de Troyes, pour les intérêts de ce Prince, ils chaſſerent les Anglois de cette Ville. Edouard Molé, dont je parle, a fait la branche de Laſſy & de Champlatreux, qui s'eſt rendu illuſtre dans le Parlement de Paris, où elle a rempli ſans interruption, avec beaucoup d'éloges, les premieres Charges juſqu'à préſent. Il y a eu un Mathieu Molé, Premier Préſident au Parlement, qui ſuccéda en 1490 à Nicolas le Jay : il y eut encore un autre Mathieu Molé, Procureur Général en 1650.

étoit ſon parent au troiſieme dégré. Que la diſpenſe qu'on avoit alors obtenue, étoit nulle, n'ayant point été demandée par les deux Parties, ni notifiée dans le tems avec les formalités requiſes. 1599.

Le Roi de ſon côté chargea Sillery, ſon Ambaſſadeur à Rome, de pourſuivre la déciſion de cette affaire. Le Pape, après avoir examiné dans un Conſiſtoire les Mémoires qui lui avoient été préſentés de part & d'autre, nomma Gaſpard de Modene ſon Nonce à la Cour de France, Horace de Monté, Napolitain, Archevêque d'Arles, & le Cardinal de Joyeuſe, Commiſſaire, pour juger cette affaire ſur les lieux, leur mandant que ſi l'expoſé, qui lui avoit été fait, étoit véritable, il eût à ſéparer les deux époux. Les Juges ayant examiné les preuves qui leur avoient été adminiſtrées, déclarerent le mariage nul, non valablement contracté, & permirent aux deux Parties de prendre d'autres engagements.

Il ſe fit cette année deux converſions qui étonnerent beaucoup

de perſonnes. La premiere fut celle
1599. d'Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve de Charles de Gondy, Marquis de Belleisle, fils du Duc de Retz, l'une des plus belles & des plus ſpirituelles Dames de ſon tems. Son mari ayant voulu ſurprendre la Fortereſſe du Mont Saint-Michel, dans laquelle commandoit un Gentilhomme Breton, nommé Kermartin, il s'y étoit introduit avec vingt-cinq hommes, & ayant bleſſé Kermartin d'un coup d'épée, celui-ci fit tirer ſur lui & le fit tuer. Sa veuve pour le venger, s'aſſura d'un Soldat qui poignarda Kermartin; mais quelques années après, les parents de celui-ci ayant fait arrêter l'aſſaſſin à Paris, où il s'étoit refugié, le mirent entre les mains de la Juſtice & le firent punir, malgré les ſollicitations des parents de la Marquiſe de Belleiſle, à laquelle le Roi accorda ſeulement qu'il ne ſeroit point parlé d'elle dans l'inſtruction du procès. Elle en conçut un ſi grand chagrin, que ne voulant plus vivre dans le monde, elle ſe jetta dansle Couvent des Feuil-

lantines de Toulouſe, où elle finit ſes jours. 1599.

L'autre converſion fut celle de Henri Duc de Joyeuſe, Maréchal de France (1), qui rentra dans l'Or-

(1) La Maiſon de Joyeuſe, deſcend de Guillaume Seigneur de Châteauneuf, en Languedoc. Il eut un fils nommé Guy de Châteauneuf, qui vivoit en 1198. Celui ci eut deux Enfants; l'aîné fut Randon de Châteauneuf, & le cadet Guillaume de Châteauneuf, lequel, en 1251, fut dix-neuvieme Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, réſidant alors à Ptolemaïde, ou S. Jean d'Acre. Randon de Châteauneuf épouſa Vierne d'Anduſe, fille de Bernard d'Anduſe, Seigneur d'Alezе, & de Vierne du-Luc, Dame de Joyeuſe. Bernard d'Anduſe, étant mort ſans enfants mâles, Vierne d'Anduſe, ſa fille unique, hérita de la Seigneurie de Joyeuſe, dont ſon mari, Randon de Châteauneuf, prit le nom, & le tranſmit à ſa poſtérité, qui le porte encore aujourd'hui. Guillaume de Joyeuſe II du nom, Maréchal de France ſous Henri III, avoit eu ſept fils: Anne de Joyeuſe, Pair & Amiral de France, Chevalier des Ordres du Roi & Gouverneur de Normandie, tué à la bataille de Coutras. Henri, Comte du Bouchage, Duc & Pair, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & enſuite Capucin. François, Cardinal de Joyeuſe, dont nous avons parlé. Honorat de Joyeuſe, mort jeune: Claude de Joyeuſe, Seigneur de S. Sauveur, auſſi tué

dre des Capucins, qu'il avoit quitté
1599. ſept ans auparavant pour ſe mettre à la tête d'une armée de la Ligue en Languedoc. On a rapporté qu'il avoit pris cette réſolution par mécontentement d'une raillerie que le Roi avoit faite dans une converſation ſur les différents états & conditions des perſonnes qu'on voyoit dans le monde. Il avoit dit : » Qu'il » en connoiſſoit quatre fort ſingu» lieres ; ſavoir, un Pécheur con» verti, un Ligueur repenti, un Moi» ne diverti, & un Huguenot per» verti. Sa Majeſté parloit alors

à la bataille de Coutras. Georges de Joyeuſe, Vicomte de S Didier, commandant pour la Ligue en Languedoc ; & Antoine Scipion de Joyeuſe, Grand Prieur de Toulouſe, qui ſe noya dans le Tarn. Louis de Joyeuſe III du nom, Comte de Grand Pré, a formé la branche cadette des Ducs de Joyeuſe ; il avoit épouſé en 1400 & tant Jeanne de Bourbon, ſœur de François de Bourbon, biſayeul de Henri IV, & niece de Louis XI, Roi de France, dont il étoit Chambellan, & le fut encore de Charles VIII & de Louis XII. Il étoit Gouverneur de Paris & Lieutenant de la Province de Champagne. C'eſt de lui que deſcend la branche de Joyeuſe qui ſubſiſte.

» d'elle-même, du Duc de Mayen- 1599.
» ne, du Maréchal de Joyeuſe, &
» du Maréchal de Leſdiguieres (1)«.
mais ceci a bien l'air de ces jeux de mots faits après-coup par des plaiſants qui les jettent dans le Public, où ils ſont ramaſſés par des gens de mauvais goût. D'autres ont dit, avec plus de vraiſemblance, que cette réſolution fut l'effet des exhortations de ſa mere, Marie de Batarnay, fille d'un Comte du Bouchage & d'Iſabelle de Savoye, Dame très vertueuſe & très reſpectable; de celles du Cardinal de Joyeuſe ſon frere, & des conſeils du Pape, qui lui remontroit qu'il ne lui avoit donné diſpenſe de quitter les Capucins que pour le tems pendant lequel la Religion Catholique auroit beſoin de ſon ſecours; mais qu'il devoit rentrer dans cet Ordre, les motifs qui l'en avoient fait ſortir étant ceſſés par l'abjuration que Henri IV avoit faite de la Religion Proteſtante, & par l'heureuſe paix qu'il avoit procurée à ſes Sujets. Lorſque Joyeuſe fut déter-

(1) Journal d'Henri IV. Tom. II. p. 447

1599. miné de ſatisfaire à ſes vœux, il renvoya au Roi le Bâton de Maréchal de France, avec l'Ordre du Saint-Eſprit, & enſuite il ſe retira aux Capucins. On fut fort ſurpris dans Paris, lorſque trois ou quatre jours après on vit en Chaire, dans cet habit de pénitence, un homme qui avoit joué un ſi beau rôle à la Cour & à la tête des Armées, & qui avoit vécu ſi long-tems dans les délices. Il mourut à Rivoli près Turin, en allant à Rome en 1608. Quelque tems avant ſa retraite il avoit marié Henriette Catherine de Joyeuſe, ſa fille unique, à Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, dont la poſtérité a fini en la perſonne de Marie Louiſe d'Orléans, Ducheſſe de Montpenſier : elle portoit le nom de Mademoiſelle. Elle fit tirer le Canon de la Baſtille ſur les troupes du Roi, dans le tems de la guerre civile de 1648, ſous la minorité de Louis XIV : elle mourut le 5 Avril 1693.

Le Duc de Savoye vient en France.

Cette année fut terminée par l'arrivée du Duc de Savoye en France, où il ſe rendit avec la permiſſion du Roi, dans la vue de trai-

ter avec lui de la reſtitution du Marquiſat de Saluces, qu'il avoit enlevé à la France pendant les troubles. Par un article du traité de Vervins, les deux Princes avoient conſenti de s'en rapporter pour la déciſion de cette affaire au jugement du Pape; mais le Duc de Savoye y avoit formé tant de difficultés, que Sa Sainteté avoit renoncé à cet arbitrage. Charles Emmanuel ſe flattant donc d'obtenir du Roi des conditions favorables, deſcendit par le Rhône juſqu'à Lyon, d'où il renvoya la moitié de ſon train. Le Roi avoit donné ſes ordres par tout ſur la route pour lui faire rendre les plus grands honneurs. Lorſqu'il fut arrivé à Pluviers, où il ſe repoſa quelques heures, il prit la poſte un peu après minuit avec cinq ou ſix perſonnes, & ſe rendit à Fontainebleau le 14 Décembre ſur les ſix heures du matin, dans le tems que le Roi ſe diſpoſoit à monter à cheval pour aller au devant de lui. Il y reſta huit jours, pendant leſquels le Roi lui procura tous les amuſements de ſa Cour, 1599.

qui n'avoit jamais été ſi leſte & ſi
1599. brillante.

Enſuite le Roi le conduiſit à Paris, & lui offrit un appartement dans le Louvre ; mais le Duc le remercia, & préfera l'Hôtel de Nevers. Le Roi lui fit voir toutes les curioſités de ſa Capitale : il le conduiſit au Parlement ; le Duc & le Roi ſe placerent dans la lanterne de la Grand Chambre, d'où ils entendirent plaider une Cauſe fort ſinguliere & très problématique, qu'on avoit réſervée pour eux. L'Avocat-Général Servin y fit briller ſon éloquence, ainſi que les deux plus habilles Avocats de ce tems-là, qui étoient Anne Robert & Antoine Arnaud. Après l'audience, M. le Premier Préſident traita magnifiquement les deux Princes chez lui.

Quelques jours après que le Duc de Savoye fut arrivé à Paris, le Roi voulant lui faire voir le bel ordre qu'il avoit introduit dans l'Arſenal(1), écrivit à M. de Roſny qu'il y viendroit ſouper avec le Duc & les prin-

(1) Mémoires de Sully.

cipaux Seigneurs & Dames de ſa Cour. M. de Savoye s'y rendit de ſi bonne heure, que M. de Roſny attribuant cette diligence plutôt à ſa curioſité qu'au hazard, le conduiſit dans ſes nouveaux atteliers, comme effectivement il lui demanda de les voir. Vingt Canons nouvellement fondus, autant qui étoient prêts à l'être, quarante affuts complets, & quantité d'autres armes auxquelles on travailloit avec ardeur, le jetterent dans un ſi grand étonnement, qu'il ne put s'empêcher de demander à M. de Roſny ce qu'il vouloit faire de tout cet attirail » Monſieur, » lui répondit-il en riant, c'eſt pour » prendre Montmellian «. Le Duc, ſans faire appercevoir que cette réponſe l'avoit un peu déconcerté, lui demanda d'un ton de plaiſanterie & de familiarité s'il y avoit été ? M. de Roſny lui ayant repondu que non : » Je le vois bien repartit le » Duc, car vous ne diriez pas cela ; » Montmellian eſt imprenable. Je ne » vous conſeille pas, Monſieur, lui » repliqua Roſny, de forcer un jour » le Roi de tenter cette entrepriſe ; 1599.

» car il croit être sûr de faire perdre
1599. » à Montmeillan ce titre d'imprena-
» ble «. Paroles qui rendirent dans le moment la conversation de ces Messieurs très sérieuse : & en effet, avant la fin de l'année suivante M. de Rosny lui tint parole.

La fermeté avec laquelle il avoit parlé, & la connoissance qu'on avoit de son caractere ferme, actif & laborieux, fit penser au Duc de Savoye que ce Seigneur étoit un de ceux qui seroit le plus contraire à ses prétentions ; mais il ne se déconcerta pas. Le Roi étant arrivé, on ne pensa qu'à se livrer au plaisir & à la joie, & le Duc de Savoye y parut avec la plus grande gaieté.

Cependant on nomma des Commissaires de part & d'autre pour examiner ce qui faisoit le sujet de la contestation. Le Roi nomma de son côté le Connétable, le Chancelier, le Maréchal de Biron, M. de Rosny & le sieur de Maisse. Le Marquis de Lullins, le sieur de Jacob, le Comte de Morette, le Chevalier des Brettons & le sieur des Allymes furent nommés par le Duc de Savoye.

La converſation que le Duc avoit eue avec M. de Roſny, ne lui fit pas changer le plan de ſes deſſeins : il employa, pour les faire réuſſir, tout ce que la politique la plus déliée, la politeſſe & l'éloquence la plus perſuaſive purent inventer, car il étoit un Prince très habile ; & ſi le ſuccès ne répondit pas entierement à ſes vues, il ne laiſſa pas de cauſer beaucoup d'embarras au Roi, & d'intéréreſſer grand nombre de perſonnes en ſa faveur. Il lui faiſoit ſa cour avec beaucoup de complaiſance, mais ſans aucune baſſeſſe : il accompagnoit ſes reſpects d'une agréable liberté; & les déférences qu'il faiſoit paroître étoient ſi bien meſurées, qu'elles ne bleſſoient ni ſon rang ni ſa qualité : il témoignoit ſon eſtime pour les grands Seigneurs du Royaume, & ſur-tout pour ceux qui avoient bien ſervi le Roi, par les louanges délicates qu'il leur donnoit : il accueilloit obligeamment tous les Officiers du Roi. Son entretien avec les Dames étoit ſpirituel & galant, & toutes ces qualités étoient accompagnées d'une libéralité vraiment 1600.

royale. Mais il mit le comble à cette
1600. vertu qui distingue les Princes des autres hommes, aux étrennes de l'année 1600 : il fit, sous le bon plaisir du Roi, de riches présents (1) à tous les Seigneurs de la Cour avec une prodigalité qui fit imaginer qu'il avoit épuisé tous ses trésors ; mais on fut fort étonné de le voir tout couvert de pierreries, estimées plus de cent mille écus, à un bal qu'il donna quelques jours après.

Cependant toutes ces profusions donnoient de l'inquiétude au Roi ; il savoit qu'il y avoit dans sa Cour plusieurs Seigneurs mécontents, & il appréhendoit que ce Prince, dont il connoissoit les brigues, n'en corrompît quelques-uns. Si nous en croyons M. de Rosny, il en avoit su mettre plusieurs dans ses intérêts, par les libéralités qu'il leur avoit faites, même quelques-uns des Commissaires. Mais le Roi se tenoit sur ses gardes : il avoit pris son parti avec beaucoup de fermeté, résolu

(1) On prétend qu'ils montoient à plus de quatre cents mille écus.

de n'accorder que ce qui ſeroit raiſonnable. 1600.

Dès le premier entretien que le Duc eut avec le Roi, il avoit reconnu ce qu'il devoit eſpérer de lui. Il crût éblouir ce Prince par les plus vives proteſtations d'attachement & de confiance, par la grandeur & l'utilité des projets qu'il lui propoſa. Il le pria de le prendre, lui & ſes enfants, ſous ſa protection. Il ſe plaignit amérement des Eſpagnols, qui avoient négligé ſes intérêts à la paix de Vervins Il lui dit qu'il vouloit quitter leur alliance, ſur-tout, la mort de ſa femme, ſœur de Philippe III, arrivée l'année précédente, ayant rompu le lien de ſon attachement pour eux. Il propoſa au Roi la conquête du Milanez & du Royaume de Naples, & promit de l'aider de toutes ſes forces pour ces expéditions: il lui découvrit les intelligences & les moyens qu'il prétendoit avoir pour l'exécution de ces projets. Le Roi, l'ayant écouté fort attentivement, le remercia de ſa bonne volonté, & lui répondit que la reſtitution du Marquiſat de-

voit précéder ces grands deſſeins ;
1600. qu'ils en parleroient à loiſir quand ce point ſeroit terminé : & , toutes les fois qu'il revenoit à la charge , il ne recevoit d'autre réponſe , ſinon, je veux avoir mon Marquiſat.

Mezerai rapporte à cette occaſion un fait fort ſingulier , dont cependant il ne donne aucun garant. Il dit, » qu'un jour , l'Ambaſſadeur d Eſ- » pagne étant venu trouver le Duc , » lui reprocha , avec beaucoup d'ai- » greur , que le Roi l'avoit aſſuré ne » l'avoir engagé de venir en France » que pour le porter à faire la guerre » au Roi d'Eſpagne. Que le Duc en » fut extrêmement offenſé contre le » le Roi ; mais que , n'oſant lui en » témoigner ſon reſſentiment , il fit » deſſein de s'en prendre au Maré- » chal de Biron , qui paſſoit encore » pour ſon favori ; qu'étant un jour » à la chaſſe , il joignit le Maréchal » à l'écart , & ſe plaignit du Roi dans » des termes peu meſurés , dans le » deſſein (ſi cela eſt vrai) que Biron » les relevât , & lui donnât ſujet de » lui faire mettre l'épée à la main ; » mais que Biron , bien loin de pren-

» dre

» dre la défenſe du Roi, en dit beau-
» coup plus de mal que le Duc n'a- 1600.
» voit fait, & qu'il lui avoit révélé
» le ſecret d'une conſpiration faite
» pour le détrôner; que le Duc,
» ſurpris, & en même-tems ravi
» d'apprendre une pareille nouvelle,
» offrit tous ſes ſecours aux Conju-
» rés ».

Ce fait, dont Mezerai paroît douter en diſant: *Si cela eſt vrai*, eſt hors de toute vraiſemblance. Comment le Duc de Savoye, qui, ſuivant Mezeray, regardoit encore le Maréchal de Biron comme favori du Roi, pouvoit-il s'expoſer à dire, en ſa préſence, du mal de ce Prince, & ſe mettre en riſque de ſe faire tuer par le Maréchal de Biron, qui étoit au moins auſſi brave que le Duc; & s'il eût tué Biron, quel eſclandre ne faiſoit-il pas dans une Cour où l'on pouvoit l'arrêter. D'ailleurs il falloit, ſuivant Mezeray, que le Duc de Savoye eût bien mauvaiſe opinion de la prudence du Roi, pour le croire capable de révéler à l'Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne, qu'il avoit fait venir le Duc en France

pour déclarer la guerre à ce Mo-
1600 narque.

Mais Mezerai pouvoit nous dire ſimplement, ſans chercher à mettre du merveilleux dans ce fait, que le Duc de Savoye, qui étoit parfaitement inſtruit de ce qui ſe paſſoit à la Cour de France, & connoiſſoit ceux qui étoient mécontents, mit tout en uſage pour aliéner du Roi le cœur du Maréchal de Biron; qu'il en vint à bout, & que ce voyage fut l'époque de ſa ſéduction, ainſi que de celle de pluſieurs autres Seigneurs, dont le Roi sut arrêter les effets, comme nous le verrons par la ſuite.

Le Duc voulut en même-tems éprouver auſſi la fidélité de M. de Roſny; il paroiſſoit aſſez difficile de gagner ce Seigneur, ſur-tout après la converſation de l'Arſenal. Cependant il lui envoya le 5 Janvier le ſieur des Allymes, pour lui faire les compliments ordinaires. Des Allymes l'entretint de l'affaire pour laquelle il avoit été nommé Commiſſaire par Sa Majeſté, & finit en le

priant très poliment de faire attention aux propoſitions qui avoient été faites par le Duc ſon Maître, dont il lui préſenta en même-tems le portrait dans une boîte enrichi de diamants, qui pouvoit valoir environ vingt mille écus : &, pendant qu'il le voyoit attentif à l'admirer, il ajoûta que ce Portrait lui étoit donné par un Prince qui avoit autant d'attachement pour le Roi, que d'amitié pour M. le Baron de Roſny. 1600.

Le Baron, en tenant toujours le portrait, demanda à des Allymes quelles étoient les propoſitions qu'il avoit à faire. Celui-ci déploya toute ſon éloquence pour faire valoir la prétendue rupture de ſon Maître avec l'Eſpagne, & les autres projets dont il avoit entretenu le Roi. M. de Roſny lui répondit, que ſi ce Prince demandoit ſon Marquiſat de Saluces, ce n'étoit point à cauſe de ſa valeur ; mais pour l'honneur de ne pas laiſſer démembrer un ancien Domaine de ſa Couronne, qui avoit été uſurpé dans un tems où le Duc de Savoye, comblé des libéralités de Hen-

ri III, (1) à ſon retour de Pologne, de-
1600. voit encore s'en abſtenir par recon-
noiſſance. Enſuite il ouvrit la boîte,
& après en avoir admiré la matiere
& l'ouvrage, il dit à des Allymes que
le grand prix du préſent étoit un mo-
tif pour lui de ne le pas accepter;
mais que s'il lui permettoit de ſé-
parer le portrait d'avec les dia-
mants, il le garderoit volontiers pour
ſe ſouvenir d'un Prince ſi génereux.
Il ſéparoit en effet le portrait de la
boîte, lorſque des Allymes lui dit
qu'il ne lui appartenoit pas de rien
changer aux libéralités de ſon Maî-
tre, & ſe retira avec la boîte & le
portrait.

La fermeté de M. de Roſny dans
cette occaſion, fit connoître au Duc
de Savoye ce qu'il pouvoit attendre
de lui; auſſi les Députés, tant Fran-

(1) Ce Prince, revenant de Pologne, avoit paſſé par les Etats du Duc de Savoye, où il avoit été reçu avec tant de magnificence, qu'il lui rendit les Villes de Savillan, Pignerol & la Perouſe, à la ſollicitation de Marguerite de France, ſa Tante, Ducheſſe Douairiere de Savoye.

çois qu'Etrangers, qui devoient aſſiſter aux Conférences, chercherent à l'en exclure. 1600.

La premiere ſe tint le 24 Janvier, dans la maiſon du Connétable de Montmorency, où le Roi s'étant trouvé pour la voir entamer, en ſortit après avoir exhorté les Commiſſaires à n'avoir égard qu'à la juſtice, & après avoir dit en particulier à M. de Roſny : *Prenez bien garde à tout, & faites enſorte qu'on ne me trompe pas.* Lorſque le Roi fut retiré, les Députés, au lieu de s'aſſeoir, ſe partagerent deux à deux & trois à trois ; & le Nonce du Pape, qui y avoit été admis avec Bonaventure Catalagironne, Cordelier Patriarche de Conſtantinople, s'entretenoit tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, ſans ſouffrir qu'on entrât en matiere ; il affectoit même de ne pas adreſſer la parole à M. de Roſny : enfin après quelques moments, Bellievre lui dit que le bon-homme Patriarche ne pouvoit vaincre le ſcrupule qu'il avoit de communiquer avec un Huguenot, & qu'il le prioit, au nom de toute l'Aſſemblée, de

s'abſenter ; parceque rien ne ſe fe-
1600. roit ſans cela. Roſny, qui ne s'attendoit pas à un pareil compliment, ſe retira. Il alla ſur-le-champ trouver le Roi, qui lui demanda avec ſurpriſe où il alloit, & ſi tout étoit déjà convenu ; & ayant appris ce qui s'étoit paſſé, il lui ordonna de retourner à l'Aſſemblée, en lui diſant ſi votre préſence déplait à quelqu'un, c'eſt à lui à ſe retirer, & non pas à vous ; ce qui mortifia un peu l'Aſſemblée, lorſque M. de Roſny lui apporta le nouvel ordre du Roi. Si ce que M. de Roſny rapporte à ce ſujet dans ſes Mémoires eſt véritable, car c'eſt de lui que j'ai tiré ce recit, il paroît que le Roi étoit mal ſervi par ſes Commiſſaires, & que les préſents de M. de Savoye dévoient influer beaucoup ſur les Conférences.

Quoi qu'il en ſoit, après bien des difficultés, & malgré les différentes propoſitions faites par le Duc de Savoye, tendantes à conſerver le Marquiſat, ou du moins à n en reſtituer qu'une petite partie ; le Traité fut conclu.

Il portoit, que le Duc de Savoye rendroit le Marquiſat de Saluces, ou qu'il le garderoit en toute ſouveraineté, à condition de donner en échange le Pays de Breſſe juſqu'à la riviere de Dain, le Vicariat de Barcelonnette, le Val-Deſture, celui de la Perouſe & Pignerol; dans ce ſecond cas, on auroit reſtitué toutes les autres Places priſes de part & d'autre. Le Duc de Savoye ſe ſervit de l'option qu'on lui accordoit, pour demander un délai de dix-huit mois, afin d'avoir le tems de ſe déterminer. Les Commiſſaires vouloient bien lui en accorder ſix, malgré le ſentiment de M. de Roſny, qui repréſenta à Sa Majeſté l'inconvénient d'un ſi long délai, pendant lequel le Duc auroit le tems de renouveller ſes alliances & de ſe préparer à la guerre, lorſqu'un inſtant devoit ſuffire à ce Prince pour prendre ſon parti. Henri, prévenu par les Courtiſans ſur la néceſſité d'accorder ce délai, demanda à Roſny comment il pourroit l'empêcher : » en faiſant, lui dit il, reconduire » honorablement M. de Savoye, 1600.

1600. » par quinze mille hommes d'Infan-
» terie, deux mille chevaux & vingt
» piéces de canon juſques dans Mont-
» mélian, ou telle autre Place qu'il
» choiſira, & le faire expliquer alors
» ſur l'option ». Mais le Roi avoit déja donné ſa parole du contraire; & tout ce que Roſny put obtenir, fut de reduire le tems de ſix mois à trois. Lorſqu'on eut mis la derniere main au Traité, il fut ſigné par le Duc de Savoye, quoiqu'il fût bien réſolu de ne le pas exécuter.

Peu s'en fallut qu'il ne ſe déterminât même à ſortir ſecrettement de la Cour (1), ſur ce qu'il avoit appris que quelques perſonnes avoient propoſé au Roi de le faire arrêter, afin de ſe faire reſtituer le Marquiſat ſans guerre ni depenſe. Mais le Roi répondit à ceux qui lui donnoient ce conſeil : » Je tiens de ma naiſſan-
» ce, & j'ai appris de ceux qui m'ont
» nourri, que l'obſervation de la foi
» étoit plus utile que tout le profit
» que la perfidie pouvoit procurer.

(1) D'Aubigné, Tom. III. Liv. 5. Ch. 5. Le Grain, Décade, Liv. 8.

» Je ſuivrai l'exemple du Roi Fran-
» çois mon prédéceſſeur, qui pou- 1600.
» voit retenir l'Empereur Charles V.
» Que ſi le Duc de Savoye manquoit
» à ſa parole, je ne ſerois point
» innocent en l'imitant; un Roi uſe
» bien de la perfidie de ſes ennemis,
» lorſqu'il la fait ſervir de luſtre à
» ſa foi «. Le Roi, ayant su que le Duc de Savoye avoit des inquiétudes ſur ce ſujet, lui fit dire qu'il pouvoit retourner dans ſes Etats avec la même liberté qu'il en étoit ſorti. Ce Prince, raſſuré par cette promeſſe, partit de Paris avec l'agrément du Roi, qui l'accompagna juſqu'au pont de Charenton, & lui donna le Baron de Lux & le Marquis de Praſlin, pour l'accompagner juſques ſur la frontiere, d'où il dépêcha un courier à Sa Majeſté, avec des Lettres de remerciment de tous les honneurs qu'il avoit reçus d'Elle.

Après que cette affaire eut été terminée, l'on découvrit un attentat formé par une femme nommée Nicole Mignon, pour empoiſonner le Roi. Elle crut pouvoir découvrir ſon deſſein au Comte de Soiſſons,

1600. qui témoignoit hautement les ſujets de mécontentements qu'il croyoit avoir contre le Roi ; mais le Comte en eut tant d'horreur, qu'il la fit arrêter, & la dénonça ſur-le-champ: elle fit l'aveu de ſon crime, & fut brulée vive.

L'intervalle des trois mois accordés par le Roi au Duc de Savoye pour faire ſon option ſur l'échange du Marquiſat de Saluces, fut rempli par une diſpute de Religion qui s'étoit élévée entre les Catholiques & les Huguenots.

Conférence de l'Evêque d'Evreux avec Dupleſſis-Mornay au ſujet de ſon Livre contre la Meſſe.

Le ſieur Dupleſſis-Mornay, Gentilhomme recommandable par ſa valeur, par les emplois qu'il avoit eus dans les armées, & par ſon habileté dans les négociations, étoit en même-tems un des plus zélés d'entre les Huguenots, dont il étoit regardé comme le Chef. Il étoit ſavant ; il écrivoit poliment ; il avoit déja donné quelques Ouvrages en faveur du Calviniſme, dans leſquels on remarquoit des ſentiments de piété & des maximes de probité qui lui faiſoient beaucoup d'honneur. Il avoit fait paroître l'année précé-

dente un Livre contre l'inſtitution de l'Euchariſtie, rempli de citations & de paſſages tirés des Peres de l'Egliſe & de quelques anciens Scolaſtiques, par leſquels il prétendoit prouver que l'Egliſe Romaine s'étoit écartée de la Doctrine de l'antiquité en pluſieurs points. 1600.

Quelques Théologiens Catholiques ayant examiné cet ouvrage, y avoient trouvé grand nombre de paſſages falſifiés ou fauſſement appliqués. Ils en firent grand bruit dans le public; les Prédicateurs dans leurs Chaires déclamerent hautement contre ce Livre, & il parut pluſieurs écrits tant pour le refuter que pour le ſoutenir. Le Docteur Pierre Victor Cayet entr'autres en avoit fait un extrait contenant certains paſſages qu'il ſoutenoit conſtamment avoir été falſifiés ou détournés de leur véritable ſens. Comme cet extrait faiſoit grand bruit, les Sieurs de Sainte-Marie Dumont & de Pontcourlai allerent trouver Du-Pleſſis-Mornay, & lui remontrerent qu'il étoit de ſon honneur & de l'intérêt de la cauſe qu'il défendoit, de

répondre du moins au Docteur
1600. Cayet; que le Public étoit ſurpris qu'il eût laiſſé paſſer ſans rien dire les Ecrits de l'Evêque d'Evreux, du Jéſuite Fronton-le-Duc, de Dupuy Official de Bazas, de Bullinger, & de pluſieurs autres qui l'accuſoient de mauvaiſe foi. Mais il avoit fait réponſe qu'il ne lui convenoit pas d'entrer en diſpute avec des Jéſuites, des Moines, & autres pédants ou révoltés de cette eſpece. Cependant Sainte-Marie ne ſe rebuta pas, ayant rencontré quelques jours après Dupleſſis chez Madame la Princeſſe d'Orange, il le preſſa de nouveau de vouloir, pour la gloire de la Religion Reformée qu'ils ſuivoient & pour la conſolation de leurs Freres, chercher les moyens d'effacer de l'eſprit du Public la croyance où il étoit que le livre de l'Inſtitution de l'Euchariſtie n'étoit qu'un aſſemblage de paſſages des Peres fauſſement cités, tronqués ou inutiles : que s'il avoit peine d'entrer en conférence avec des perſonnes qui n'étoient pas de ſa qualité, il y avoit parmi ceux qui attaquoient ſon ouvrage, l'Evêque

d'Evreux, qui publioit qu'il y demontreroit cinq cents énormes fauſſetés de compte fait & ſans hyperbole. Cet Evêque eſt de qualité lui dit Sainte-Marie, vous ne devez pas refuſer de conférer avec lui, autrement vous avouez tout ce qu'on dit de votre Livre. Dupleſſis, piqué de ce reproche, promit à ſon ami de défendre ſon honneur & ſon Livre. 1600.

Deux jours après il fit paroître un Ecrit, par lequel il défioit en général tous ceux qui l'accuſoient d'avoir allégué faux; les exhortoit de ſe joindre avec lui, & de ſigner enſemble une Requête pour ſupplier le Roi de nommer des Commiſſaires, à l'effet de vérifier, en leur préſence, de page en page, & de ligne en ligne, les paſſages de ſon Livre, qu'on accuſoit de fauſſeté.

Le 25 Mars l'Evêque d'Evreux fit une réponſe au defi de Dupleſſis, par laquelle il offroit de lui prouver, en la préſence du Roi, & de telles perſonnes capables qu'il plairoit à Sa Majeſté de nommer, que dans le Livre contre la Meſſe, il y avoit cinq cents paſſages fauſſement

allégués, mutilés, inutiles ou falsifiés, déclarant qu'il donnoit son consentement à la Requête que le sieur Dupleſſis desiroit présenter au Roi, & qu'il étoit prêt à la signer même de son propre sang. 1600.

L'Evêque d'Evreux, qui étoit dans son Diocese, envoya copie de cette réponse au Roi avec une Lettre, par laquelle il supplioit S. M. de permettre cette Conférence.

Dupleſſis, ayant vu la réponse de l'Evêque d'Evreux, y répliqua, par une Requête que le Maréchal de Bouillon présenta à Sa Majesté, par laquelle il témoignoit être très content de ce que l'Evêque d'Evreux acceptoit d'entrer en lice avec lui, & la supplioit de vouloir bien nommer des Commissaires pour être présents à la dispute, & en être les juges.

L'Evêque de Modene, Nonce du Pape, allarmé de cette Conférence, remontra au Roi les conséquences d'une pareille dispute sur la Religion, en présence des Juges laïcs, l'assura que le Pape ne manqueroit pas de la désaprouver, & le supplia

de la ſuſpendre, ou plutôt de l'empêcher. Mais le Roi lui ayant répondu qu'il ne s'agiſſoit point de diſputer ſur la Religion, mais de faire la vérification de quelques paſſages qu'on accuſoit Dupleſſis d'avoir tronqués, ou fauſſement allegués, ſans entrer dans le fonds des matieres controverſées, le Nonce ſe rendit à ces raiſons, & conſentit que la Conférence eût lieu. 1600.

M. le Chancelier avoit nommé pour Juges trois Catholiques, Jacques Auguſte de Thou, Préſident au Parlement, le ſieur Pithou, célebre Avocat, & le ſieur Lefevre, Précepteur du jeune Prince de Condé, avec deux Calviniſtes, le ſieur de Calignon, Chancelier de Navarre, & Iſaac Caſaubon, Lecteur du Roi; mais les ſieurs de Calignon & Lefevre, n'ayant pu ſe trouver à la Conférence, on ſubſtitua à leur place le ſieur de Freſne Canaye, Préſident à la Chambre de l'Edit de Languedoc, avec le ſieur Martin, Docteur en Médecine, très-habile dans la langue Grecque. Ces Juges étoient les plus ſavants hommes du

1600. Royaume ; &, quoiqu'ils fuſſent trois Catholiques contre deux Calviniſtes, le ſieur Dupleſſis les agréa, parcequ'il étoit ami particulier du Préſident de Thou & du ſieur Pithou.

Cependant Dupleſſis, après de ſérieuſes réflexions, commençoit à craindre que l'événement de la diſpute ne tournât pas à ſon avantage ; il ſavoit bien qu'il n'avoit pas vérifié lui-même ſur les originaux, les citations dont on ſe plaignoit, qu'elles lui avoient été fournies par des Miniſtres, ſur l'exactitude deſquels il avoit peut-être pris trop de confiance : il ſe repentoit déja d'avoir trop légérement défié ſes adverſaires ; il auroit bien ſouhaité pouvoir s'en dédire : mais il étoit trop tard.

L'Evêque d'Evreux & Dupleſſis s'étant rendus à Fontainebleau, par ordre du Roi, celui-ci s'excuſa ſur ce qu'il n'avoit pas apporté de Livres, parcequ'il n'en avoit pas reçu l'ordre de M. le Chancelier ; mais cependant il demanda que l'Evêque d'Evreux lui donnât, par Ecrit ſigné de ſa main, les cinq cents paſſages prétendus falſifiés. Du Perron ré-

pondit que le ſieur Dupleſſis, en demandant que tous les paſſages fuſſent examinés, demandoit une choſe qui lui avoit été refuſée; parceque cet examen, devant être très long, fatigueroit Sa Majeſté; qu'il ne s'étoit point engagé d'examiner tous les paſſages de peu de conſéquence ou inutiles, mais ſeulement un certain nombre de ceux que le ſieur Dupleſſis choiſiroit lui-même, & qu'on pourroit en prendre ſoixante qui ſeroient examinés chaque jour. 1600.

Dupleſſis propoſa tant de difficultés qu'on fut ſur le point de renoncer à la Conférence, il alla juſqu'à dire, qu'il ne pouvoit pas accepter les offres de l'Evêque d'Evreux, & qu'il aimoit mieux que ſon Livre fût condamné en ſon abſence qu'en ſa préſence. Ces paroles, ayant été rapportées au Roi, il envoya les ſieurs de Caſtelnau & de Chambret à Dupleſſis, pour ſavoir ſa derniere réſolution. Ils eurent beaucoup de peine à le déterminer; mais enfin il convint d'accepter l'offre des ſoixante paſſages,

1600. à condition que l'Evêque d'Evreux lui en enverroit la liſte avec la citation de l'endroit d'où ils ſeroient pris ; ce qui, ayant été exécuté, Dupleſſis vint le lendemain trouver le Roi, &, lui rendant la liſte, il lui dit : » Sire, des ſoixante paſſages » que le ſieur d'Evreux m'a envoyés; » je n'ai eu le loiſir d'en vérifier que » dix neuf, que je lui apporte. Je veux » perdre l'honneur ou la vie, s'il » s'en trouve un ſeul qui ſoit faux : » je ferai connoître aujourd'hui à » Votre Majeſté que je ſuis autre » qu'elle n'eſtime ». Sur cette parole le Roi alla lui-même joindre l'Evêque d'Evreux, qui, par ſon ordre, l'attendoit dans la galerie, en la compagnie de M. le Chancelier, du Baron de Roſny & des Commiſſaires, & lui dit : » M. d'Evreux, » le ſieur Dupleſſis n'a eu le loiſir de » vérifier que dix-neuf paſſages des » ſoixante que vous lui avez en- » voyés ; voici ceux qu'il a mar- » qués : aviſez ſur ce que vous avez » à faire ». Le ſieur du Perron repréſenta au Roi que, quoique le ſieur Dupleſſis n'eût pas exécuté les con-

ditions convenues, néanmoins, pour ne pas éloigner ou rompre la Conférence, il acceptoit l'examen des dix-neuf paſſages, à condition qu'il ſe tiendroit prêt pour l'examen des autres. Sur cette réponſe, le Roi ordonna que la Conférence commenceroit le même jour (c'étoit le 4 Mai) à une heure après-midi dans la Salle du Conſeil. 1600.

Au milieu de cette Salle il y avoit une table aſſez longue, au bout de laquelle le Roi ſe plaça, ayant à ſa droite l'Evêque d'Evreux, & à ſa gauche, le ſieur Dupleſſis; plus bas, à main droite du Roi, étoient M. le Chancelier & les Commiſſaires, & à main gauche étoient les quatre Secrétaires d'Etat: on avoit placé ſur des ſieges derriere le Roi, l'Archevêque de Lyon & les Evêques de Nevers, de Beauvais & de Caſtres; & derriere les Conférants, de chaque côté, MM. de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbeuf, d'Eguillon, les Officiers de la Couronne, & autres Seigneurs de qualité de l'une & de l'autre Religion.

1600. Le ſurplus des ſpectateurs, au nombre de plus de deux cents, parmi leſquels il y avoit pluſieurs Miniſtres & Docteurs Catholiques, tant ſéculiers que réguliers, étoient derriere, un peu éloignés de la table.

Lorſque tout le monde fut placé, le Roi fit un diſcours fort ſuccint, dans lequel entr autres choſes il dit expreſſément que cette Conférence ſe faiſoit entre deux ſavants hommes, non pas ſur des points de Religion, ce qu'il ne permettroit pas ſans le conſentement du Pape; mais ſeulement ſur l'examen de ſimples faits, & de quelques paſſages ſur la vérification deſquels rouloit tout le différend: il ordonna à M. le Chancelier de prendre garde que les diſputants ne paſſaſſent pas du fait au droit, & leur recommanda à tous deux de s'abſtenir de paroles aigres & offenſantes. M. le Chancelier dit en peu de mots quel étoit le ſujet de la queſtion, & s'exprima à-peu-près dans les mêmes termes que le Roi.

L'Evêque d'Evreux remercia le Roi de la bonté qu'il avoit de vouloir bien honorer cette diſpute de ſa

préſence. Il parla de M. de Mornay dans des termes pleins d'eſtime pour ſa perſonne. Il proteſta qu'il ne prétendoit pas le convaincre de fauſſeté, mais ſeulement ceux qui lui avoient fourni les paſſages cités dans ſon Livre. 1600.

Le ſieur Dupleſſis dit auſſi en peu de paroles qu'il n'avoit point compoſé le Livre qui faiſoit le ſujet de la diſpute, pour en tirer de la vanité, que c'étoit dans le deſſein qu'il fût utile aux Egliſes Réformées. Qu'il ne ſeroit pas ſurprenant qu'entre quatre mille paſſages, il n'y en eût quelques-uns dans leſquels il ſe fût mépris; mais qu'il ſe rendoit ce témoignage, que ſi cela étoit, il ne l'avoit pas fait de mauvaiſe foi: qu'au reſte il proteſtoit que cette diſpute lui étoit perſonnelle, & ne pouvoit préjudicier à la Doctrine des Egliſes Reformées. Après ces préliminaires on entra en matiere.

Le premier article qui fut examiné étoit un paſſage de Scot ſur la tranſſubſtantiation, ſur lequel il ne fut rien prononcé, quoique l'Evêque d'Evreux ſoutînt que le ſieur

1600. Dupleſſis avoit pris l'objection pour la ſolution.

Le deuxieme étoit de Durandus, ſur lequel M. le Chancelier prononça que le ſieur Dupleſſis avoit pris l'objection pour la ſolution.

Sur le troiſieme, tiré de Saint Chryſoſtôme, il fut décidé qu'on avoit omis des mots eſſentiels.

Sur le quatrieme, tiré du même Pere, M. le Chancelier porta le même jugement. Mais pendant qu'on l'examinoit, un jeune Miniſtre qui étoit dans la preſſe ſe fit faire place avec beaucoup de vivacité, & s'approchant des Commiſſaires, dit que la négation n'étoit pas dans le Grec. Caſaubon, qui liſoit dans l'original Grec le même paſſage, le lui montra ſur le champ, & lui fit voir qu'il ſe trompoit; auſſi-tôt le jeune Miniſtre ſe retira confus. Comme l'interruption qu'il avoit cauſée avoit fait quelque bruit, le Roi demanda ce que c'étoit; le ſieur de Vitry lui répondit : *Sire, c'eſt un Carabin qui a voulu tirer ſon piſtolet, mais il a manqué ſon coup, & s'eſt retiré.*

Sur le cinquieme paſſage, qu'on citoit de Saint Jerôme, il fut dit qu'il n'étoit point entier. 1609.

Le ſixieme de Saint Cyrille, ſur l'adoration de la Croix, ne ſe trouva pas dans les ouvrages de ce Pere de l'Egliſe.

Sur le ſeptieme du Docteur Crinitus, il fut décidé que le ſieur Dupleſſis s'étoit trompé.

Sur le huitieme de Saint Bernard, que l'Evêque d'Evreux ſoutenoit être un compoſé de pluſieurs textes du même Pere, M. le Chancelier prononça qu'il eût été néceſſaire de les diſtinguer les uns des autres.

Et enfin ſur le neuvieme, car on n'eut pas le tems ce jour-là d'en examiner davantage, qui étoit un paſſage de Théodoret ſur les Images, dans lequel le ſieur Dupleſſis confondoit les Images avec les Idoles, il fut décidé qu'il devoit s'entendre des Images des Chrétiens & non pas des Idoles des Payens.

Comme la Conférence avoit durée juſqu'à ſept heures, le Roi ordonna qu'elle ſeroit continuée le lendemain.

1599. Quelques fuſſent les ſentiments du Roi ſur cette diſpute, il parut qu'il étoit bien aiſe de l'avantage que l'Evêque d'Evreux avoit remporté; il ne put s'empêcher d'en dire ſon ſentiment à M. de Roſny pendant la conférence. Il fit beaucoup d'éloges de l'eſprit & de l'érudition de l'Evêque d'Evreux, & enſuite prenant le ton railleur, il dit à Roſny : *Que vous ſemble de votre Pape ?* » Il me » ſemble, Sire, lui répondit-il ſur le » même ton, qu'il eſt plus Pape que » vous ne penſez, car ne voyez-vous » pas qu'il donne un chapeau rouge » à M. d'Evreux; mais au fond je ne » vis jamais homme ſi étonné, ni qui » ſe défendit ſi mal. Si notre Reli- » gion n'avoit un meilleur fonde- » ment que ſes bras & ſes jambes en » croix (car il les tenoit ainſi), je la » quitterois plutôt aujourd'hui que » demain ».

Chacun diſoit ſon ſentiment ſur cette Conférence, ſelon qu'il étoit plus ou moins affecté de la Religion. Les Miniſtres Proteſtants furent très mortifiés de cette diſgrace du ſieur Dupleſſis. Ses amis le blâmoient de s'être

s'être ſi imprudemment engagé: d'autres même des Proteſtants l'en railloient auſſi-bien que les Catholiques; & l'on rit beaucoup d'un mot que dit un Capitaine Huguenot, ſur le ſuccès de cette diſpute. Un Miniſtre, qui y étoit préſent, lui diſant avec douleur que l'Evêque d'Evreux avoit emporté pluſieurs paſſages ſur Dupleſſis: qu'importe, repartit le Capitaine, pourvu que celui de Saumur lui demeure. (C'étoit le Gouvernement de cette Place, qui étoit un paſſage important ſur la Loire, dont le Roi avoit gratifié Dupleſſis). Le Roi écrivit à cette occaſion au Duc d'Epernon une Lettre, qui fit autant de bruit dans le monde que la diſpute même: elle étoit conçue en ces termes (1). » Mon ami, le Diocèſe d'E- 1600.
» vreux a vaincu celui de Saumur,
» & la douceur dont on y a procédé
» a ôté l'occaſion à quelque Hugue-
» not que ce ſoit, de dire que rien y
» ait eu force que la vérité: le Porteur
» y étoit, qui vous contera comme
» il s'y eſt fait merveilles. Certes

[1] Vie de Dupleſſis, pag. 271.

1600. » c'eſt un des grands coups pour l'E-
» gliſe de Dieu, qui ſe ſoit fait il y
» a long-tems. Suivant ces erres nous
» ramenerons plus de ſéparés de l'E-
» gliſe en un an, que par un autre
» en cinquante. Il a oui les diſcours
» d'un chacun, qui ſeroient trop
» longs à rapporter par écrit. Il vous
» dira la façon que je ſuis d'avis que
» mes ſerviteurs tiennent pour tirer
» du fruit de cette œuvre. Bon ſoir,
» mon ami, ſachant que vous en
» aurez du plaiſir, vous êtes le ſeul
» à qui je l'ai mandé. Ce 6 Mai,
» à Fontainebleau. *Signé*, HENRI,
» & au deſſous à mon Couſin le Duc
» d'Epernon ».

On diſoit que ce Prince n'avoit conſenti à la Conférence, & écrit cette Lettre, que pour détruire les ſoupçons que bien des gens mal intentionnés avoient conçus contre ſa catholicité. D'autres penſoient qu'elle avoit un ſens plus caché, mais plus vrai que celui qu'elle paroiſſoit offrir d'abord, & ſoutenoient que le Roi n'avoit eu en vue que de perſuader le Pape, les Eſpagnols, & même les Calviniſtes, qu'on ne feroit que d'inu-

les efforts pour engager le Conſeil de France d'uſer contre les Huguenots de voyes violentes & ſanguinaires. 1600.

Le ſieur Dupleſſis s'étoit ſi mal défendu dans la premiere Conférence, & l'Evêque d'Evreux avoit eu tant d'avantages ſur lui, qu'il ne voulut pas s'expoſer à lui en donner de nouveaux, il feignit d'être malade; & deux jours après il ſe retira dans ſon Gouvernement de Saumur, ſans avoir pris congé du Roi.

Cependant cette Conférence fit un très bon effet dans le Public, & donna occaſion à pluſieurs Proteſtants de quitter le Calviniſme. Le ſieur de Freſne-Canaye, l'un des Commiſſaires, & le ſieur de Sainte-Marie-Dumont, deux hommes de beaucoup de mérite, & très conſidérés dans le Parti, le quitterent ainſi que pluſieurs autres; car, quoiqu'on n'eût pas vérifié tous les paſſages, il y a beaucoup d'apparence que d'autres Savants les vérifierent, & reconnurent la fauſſeté d'un grand nombre de citations.

1600. Pendant que ces choſes ſe paſſoient à la Cour, le délai que le Duc de Savoye avoit demandé pour ſe déterminer ſur l'échange du Marquiſat de Saluces étoit expiré, ſans que ce Prince eût pris aucunes meſures pour donner ſatisfaction au Roi. Le Patriarche de Conſtantinople & le ſieur Brulard de Berny, s'étoient rendus auprès de lui à Chamberry, pour le ſommer de ſa parole. Il leur avoit promis de leur faire ſavoir à Turin ſa derniere réſolution; & cependant il avoit envoyé Roncas à la Cour de France, pour demander un nouveau délai. Son deſſein étoit de gagner du tems, juſqu'à ce qu'il fût inſtruit du ſuccès de la négociation entamée par Belly, ſon Chancelier, qu'il avoit envoyé à la Cour d'Eſpagne, à laquelle il demandoit du ſecours, en cas de rupture avec la France. Belly avoit été aſſez mal reçu. On lui avoit fait connoître qu'on étoit inſtruit des propoſitions que ſon Maître avoit faites à la Cour de France, & de ſes offres d'aider le Roi pour conquérir le Duché de Milan.

Le Chancelier nia le fait. On fit semblant de le croire; &, comme on ne cherchoit qu'à ſuſciter des affaires au Roi, pour l'empêcher de donner du ſecours aux révoltés du Pays-Bas, on aſſura Belly qu'on n'abandonneroit pas ſon Maître, &, qu'en cas de guerre il ſeroit ſoutenu par toutes les forces de l'Eſpagne. Le Duc de Savoye, comptant ſur cette promeſſe, & ayant obtenu un nouveau délai, ne ſe preſſa pas d'exécuter ſon Traité; il s'imagina que le Roi n'étoit pas en état de l'y forcer, quoiqu'il parût être dans cette réſolution, parcequ'il ne s'étoit avancé juſqu'à Lyon qu'avec huit mille hommes, & peu d'artillerie. Cependant, lorſqu'il vit le Roi ſi près de ſes Etats, il lui envoya le Marquis de Lullins, pour lui remontrer que les conditions du Traité de Paris étoient ſi dures, que ſon Maître ne pouvoit les exécuter. Le Roi envoya Monſieur de Montmorency-Foſſeuſe en Piémont pour ſçavoir les dernieres intentions du Duc; mais il répondit nettement, qu'il ne rendroit point le Marquiſat, & que ſi le 1600.

1600. Roi entreprenoit de le lui enlever par force, il lui donneroit de ſon côté de la beſogne pour quarante ans.

Ces rodomontades, jointes au refus qu'il fit de ſigner un nouveau Traité, que ſes Envoyés & ceux du Roi avoient conclu à Lyon, indiſpoſerent ſi fort le Roi, qu'il donna ordre au Marquis de Lullins de ſe retirer, & déclara la guerre au Duc de Savoye.

On avoit toujours douté que Henri penſât ſérieuſement à recommencer la guerre. Le Duc de Savoye, qui avoit des amis & de bons eſpions à la Cour de France, en étoit perſuadé. Le Roi avoit eu beaucoup de peine à ſe déterminer de quitter Paris; ſon attachement pour ſa nouvelle Maîtreſſe, à laquelle il avoit donné le titre de Marquiſe de Verneuil, avoit été ſur le point de le retenir.

C'étoit Catherine Henriette, fille de François de Balzac, Seigneur d'Entragues, Gouverneur d'Orléans, & de Marie Touchet. Celle-ci avoit été Maîtreſſe de Charles IX, dont elle avoit eu un fils, connu depuis

LA MARQUISE
DE VARENNES

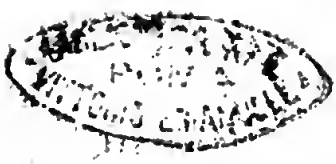

ſous le nom de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & elle avoit enſuite épouſé le Seigneur d'Entragues, & de ce mariage étoit iſſue Catherine Henriette. Elle n'étoit pas auſſi belle que Gabrielle d'Eſtrées, mais elle avoit plus d'eſprit : ſa converſation très amuſante, & ſes diſcours aſſaiſonnés de traits vifs & ſaillants, avoient ſéduit le cœur de Henri, qui n'avoit pu réſiſter à ſes charmes. Lorſqu'elle eut reconnu l'effet qu'ils avoient fait, elle porta ſes vues & ſon ambition juſqu'à oſer prétendre engager ſon Amant à contracter avec elle un mariage légitime ; mais comme ce Prince n'étoit pas encore dans la ſituation de pouvoir lui donner cette preuve de ſon amour, elle lui avoit demandé un Ecrit, par lequel il promettoit de l'épouſer dans l'année ſi elle avoit le bonheur de mettre un fils au monde. Henri, trop foible pour réſiſter à ſon penchant, avoit conſenti de lui donner cette promeſſe. Mais comme il avoit une droiture & une grandeur d'ame qui lui faiſoient avouer ſes fautes à ceux auxquels il avoit donné 1600.

sa confiance, un jour il fit appeller
1600. Rosny dans la galerie de Fontainebleau, il lui remit entre les mains cette promesse de mariage, & lui demanda ce qu'il en pensoit. Rosny, après l'avoir lue, la lui rendit, avec une froideur qui marquoit assez qu'il ne l'approuvoit pas. « Là là ! lui dit le Roi, ne » faites pas tant le discret; vous pou» vez, sans m'offenser, dire & faire » tout ce que vous avez dans l'esprit: » c'est un dédommagement qu'il est » juste de vous accorder pour les » trois cents mille livres que je vous » ai arrachées (1) ». Rosny lui fit répéter plusieurs fois cette assurance avec une espece de serment; &, reprenant le papier, il le mit en pieces. » Comment, dit Henri, ex» trêmement surpris de la hardiesse » de cette action, que prétendez» vous faire; je crois que vous êtes » fou. Il est vrai, Sire, répondit il, » je suis un fou, & plût à Dieu que » je fusse le seul en France « ! Pen-

(1) C'étoit un présent que le Roi avoit fait à sa Maîtresse, & que Rosny avoit eu bien de la peine à donner.

dant que le Roi reprenoit les morceaux de cet Ecrit, Roſny lui fit des remontrances, que ce Prince écouta ſans lui répondre ; &, rentrant dans ſon Cabinet, il en ſortit après un quart-d'heure, qu'il avoit probablement employé à refaire cette promeſſe. Roſny ſe crut diſgracié, parceque le Roi, l'ayant rencontré, en ſortant de ſon Cabinet, ne l'avoit pas regardé ; mais ce qui fait voir la bonté du cœur de ce Prince, que ſa raiſon n'abandonnoit jamais, c'eſt que, loin de ſavoir mauvais gré à ſon Miniſtre de ſa liberté, il lui donna quelques jours après la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. 1600.

Le Roi avoit d'abord eu deſſein de mener ſa Maîtreſſe avec lui ; mais comme elle étoit enceinte, il n'avoit pas voulu l'expoſer à ce voyage. A peine étoit-il arrivé à Moulins, qu'elle lui avoit écrit pluſieurs lettres pour l'engager de revenir, afin d'aſſiſter à ſes couches, dans l'eſpérance qu'il lui tiendroit la promeſſe qu'il lui avoit faite, ſi elle mettoit au monde un enfant mâle. Il étoit encore incertain s'il reviendroit ſur

1600. ſes pas, lorſqu'il apprit que pendant un grand orage le tonnere étoit tombé dans la chambre de la Marquiſe, & que la frayeur qu'elle en avoit eue l'avoit fait accoucher d'une enfant mort. Cet événement rendit inutiles les intrigues qui retardoient le voyage du Roi, & le fit partir ſur-le champ pour ſe rendre à Lyon.

Le Baron de Roſny étoit un de ceux qui ſollicitoient le plus fortement le Roi de faire la guerre au Duc de Savoye, malgré les oppoſitions qu'il éprouvoit de la part de Meſſieurs du Conſeil, des principaux Officiers, & ſur-tout du Chancelier. C'étoit M. de Bellievre, qui eut avec M. de Roſny une grande conteſtation. « Où eſt donc, avoit dit le premier, la prudence que doit avoir » un grand Conſeiller d'Etat tel que » vous êtes, en donnant au Roi des » conſeils précipités pour la guerre? » Hélas! à quoi penſez-vous de con» ſeiller ainſi Sa Majeſté contre l'avis » de tout le monde, de vouloir dé» clarer la guerre au Duc de Savoye, » & renverſer en même tems la paix » de Vervins qui nous a couté tant

» de peines. Roſny lui avoit répon-
» du : Vous prenez ; Monſieur, l'al- 1600.
» larme bien chaude, cela eſt par-
» donnable à ceux de votre robe ;
» mais quand j'aurai parlé au Roi &
» à de bons Capitaines, je leur ferai
» voir que le Duc de Savoye n'a fon-
» dé ſa principale défenſe que ſur la
» timidité de ceux qui vous reſſem-
» blent. Il n'y a pas d'apparence que
» le Roi d'Eſpagne entre en guerre,
» c'eſt un jeune Prince qui n'a ni
» grand eſprit ni grand courage, qui
» a de grandes néceſſités dans ſes
» Etats, & qui eſt poſſédé par un
» favori (le Duc de Lerme) qui
» n'aime pas la guerre, mais l'argent
» pour s'enrichir. Le Duc de Savoye
» n'a point de forces prêtes non plus
» que ſes Alliés ; j'aimerois mieux les
» attaquer maintenant avec quinze
» mille hommes, que dans l'année
» prochaine avec trente mille (1) «.

Roſny fut la principale cauſe que cette guere fut terminée avant l'hiver à l'avantage du Roi, par la dili-

(1) Mémoires de Sully.

gence avec laquelle il fit conduire
1600. en Savoye un très gros train d'artillerie avec les munitions néceſſaires. Cependant le Roi faiſoit ſes diſpoſitions pour commencer la campagne : il diviſa ſon armée en deux corps ; l'un, ſous la conduite du Maréchal de Leſdiguieres, devoit entrer en Savoye ; & l'autre, commandé par le Maréchal de Biron, étoit deſtiné pour attaquer la Breſſe. Le Roi partit de Lyon le onze Août pour ſe rendre à Grenoble, après avoir ordonné au Maréchal de Biron d'attaquer la Ville de Bourg. Le Maréchal s'étant mis en marche ſur-le-champ, la Ville fut emportée le ſurlendemain & miſe au pillage. Comme il n'avoit pas aſſez de monde pour attaquer la Citadelle, il la fit bloquer par le Baron de Lux, pendant qu'il alla ſe rendre maître des autres Villes de la Breſſe. Leſdiguieres de ſon côté étoit entré en Savoye, où Créqui ſon gendre s'empara de la Ville de Montmélian, & bloqua la Citadelle. Crillon, avec le Régiment des Gardes, attaqua avec tant de réſolution les Fauxbourgs de Cham-

berry, qu'il s'en rendit maître en très peu de tems, & facilita la prise de la Ville ; car le Roi s'étant avancé, & ayant fait sommer le Gouverneur, les Bourgeois, qui craignoient d'être pillés, contraignirent celui-ci de se rendre (1). Ensuite le Roi prit Miolens. Lesdiguieres s'empara de Conflans, passage pour entrer dans la Tarentaise, & soumit toutes les Places de la Maurienne jusqu'aux pieds du Mont Cenis. 1600.

Le bruit de ces conquêtes causa beaucoup de surprise dans l'Europe. Le Roi d'Espagne hors d'état d'envoyer du secours au Duc de Savoye, faisoit solliciter le Pape par ses Ambassadeurs, d'interposer son autorité pour arrêter l'activité des armes du Roi. Sa Sainteté se laissa persuader d'envoyer en France le Cardinal Aldobrandin, son neveu, en qualité de Légat, pour procurer

(1) Ce fut en cette occasion que le Roi, temoin des actions de valeur que Crillon avoit faites dans cette campagne, le surnomma le Brave des Braves.

un accommodement entre les deux
1600. Puiſſances.

On s'étonnoit cependant de ce que le Duc de Savoye demeuroit auſſi tranquille à Turin, que s'il eût été en pleine paix : on ne ſavoit s'il s'attendoit à l'interceſſion du Pape, à quelque ſecours de la part des Eſpagnols, ou à l'effet des brigues qu'il avoit faites à la Cour de France pendant ſon ſéjour. Les plaiſants diſoient qu'il comptoit ſur une prophétie, qui l'avoit aſſuré *qu'au mois de Septembre il n'y auroit point de Roi en France* ; ce qui ſe trouva vrai, car il étoit alors en Savoye. Mais quand il vit que tout cela lui manquoit, & qu'outre les Places dont on s'étoit emparé, il alloit encore perdre celles ſur leſquelles il avoit le plus compté, que la Citadelle de Bourg & celle de Montmélian étoient aſſiégées, le Fort de Sainte-Catherine bloqué & celui de Charbonniere pris, il fut obligé de penſer ſérieuſement à ſe défendre. Il ſortit de Turin, & ſe mit à la tête de dix mille hommes de pied & de quatre mille cinq cents arque-

buſiers à cheval ; il avoit pris ſa route par le Val d'Aoſt, avoit paſſé le petit Saint Bernard, & s'étoit venu camper à Aixme, le 12 Novembre. Mais les neiges & les troupes Françoiſes, campées à Conflans & à Montiers, l'empêcherent de paſſer outre ; le Roi même, s'étant avancé avec le Maréchal de Biron pour lui diſputer le paſſage, il ſe retira. 1600.

Cependant le Légat ayant fait donner avis au Roi de ſon arrivée à Chamberry, ce Prince lui fit dire qu'il ne lui donneroit audience qu'après la priſe du Château de Montmelian ; mais peu s'en fallut qu'il ne ſe mît hors d'état de lui donner cette audience, ayant penté périr par ſa hardieſſe & ſon intrépidi é ordinaires.

Le Baron de Roſny s'étoit obſtiné, malgré tout le Conſeil, à ſe rendre maître de cette Fortereſſe, dont le Roi lui avoit confié le ſiege. Elle eſt aſſiſe ſur un roc ſi élevé, qu'il commande à toute la campagne des environs ; elle eſt eſcarpée & inacceſſible de tous les côtés, excepté de celui de la Ville, dont l'accès eſt

1600. défendu par un foſſé très large & très profond, taillé dans le roc. On y avoit joint trois baſtions, qui ne pouvoient être ſapés ni minés, les fondements étant poſés ſur un roc vif preſqu'impénetrable. La Place étoit pourvue de trente pieces de canons, d'une garniſon proportionée, & d'abondantes munitions. M. de Roſny nous dit, que, par une ruſe dont il ſe ſervit en s'expoſant beaucoup lui-même, il apperçut, dans le bas d'un de ces baſtions, de la lumiere; d'où il conjectura qu'il étoit creux; qu'il n'étoit pas de plein roc, & que les Aſſiégés y faiſoient quelques réparations. Il choiſit, pour faire ſon attaque, une élévation d'où il pouvoit battre ce baſtion. La difficulté étoit d'y conduire du canon. Elle étoit coupée en précipice de tous côtés, hors un ſeul, encore étoit-il ſi roide, qu'il fallut un travail infini pour y arriver; mais enfin on en vint à bout.

Lorſque les diſpoſitions furent fort avancées, Henri ne put réſiſter à l'impatience de voir l'ordonnance de ce ſiege, malgré la promeſſe poſi-

tive qu'il avoit faite à Roſny de n'y pas venir. Il s'y rendit ſans autre compagnie que celle du Comte de Soiſſons, d'Epernon, de Bellegarde & de Roſny. Il ne voulut jamais faire une demi-lieue de chemin de plus pour aller ſans péril à la batterie principale, dont dépendoit la réuſſite du ſiege ; il voulut paſſer par un champ couvert de cailloux, vis-à-vis duquel étoient trente ou quarante ſoldats armés de mouſquets, & douze pieces de canon pointées ſur ce champ ; parceque les Ennemis voyoient ſouvent paſſer du monde par cet endroit pour aller à la batterie. Quelques inſtances que fit Roſny pour empêchrer le Roi d'avancer, ils marcherent tous cinq à la file ; ils eſſuyerent d'abord des coups de fuſils, qui firent pâlir quelques uns de la compagnie ; &, lorſqu'ils furent entrés dans le champ, l'Ennemi fit une ſi terrible décharge de groſſe artillerie & de mouſqueterie, qu'ils furent tous couverts de terre & de cailloux. Henri fit le ſigne de la Croix : *C'eſt à ce coup, Sire*, lui dit Roſny, *que je vous reconnois pour* 1609.

bon Catholique. Allons, repondit le
1600. Roi, *il ne fait pas bon ici.* Ils doublerent le pas, en regardant comme un bonheur ſingulier, qu'aucun d'eux n'eût été tué, ou du moins eſtropié. On peut bien penſer qu'ils ne revinrent pas par le même chemin. Le Roi, content des diſpoſitions de ſon Grand-Maître d'Artillerie, s'en retourna; &, quelques jours après, étant revenu, il vit attaquer la Place avec tant de furie par cette batterie, qui étoit de cinquante pieces de canon, que les Aſſiégés, commençant à perdre l'opinion qu'ils avoient, qu'elle étoit imprenable, & l'eſpérance de la conſerver, chercherent ſecretement les moyens d'obtenir une honorable compoſition.

Deux femmes furent, par haſard, ou à deſſein, chargées de cet accommodement. Madame de Brandis, femme du Gouverneur, étoit avec lui dans la Citadelle, & Madame de Roſny étoit dans la Ville de Montmelian. La premiere avoit envoyé quelques petits ouvrages fort délicats, qu'elle faiſoit elle-même, à

Madame de Roſny, qui, pour répondre à ſa politeſſe, lui avoit envoyé du vin & du gibier, en lui faiſant demander s'il n'y auroit pas moyen qu'elles puſſent ſe voir. Elles en obtinrent la permiſſion ; elles paſſerent enſemble trois demi-journées, ſi familierement, qu'elles examinerent enſemble comment on pourroit rendre honnêtement la Citadelle de Montmelian, elles en informerent leurs maris, qui les autoriſerent à continuer leurs entretiens, où elles ſe cachoient l'une à l'autre qu'elles agiſſoient avec permiſſion. Enfin les choſes furent pouſſées ſi loin, que le Comte de Brandis, craignant d'être forcé, fit dire, par ſa femme, à Madame de Roſny, qu'il conſentoit de traiter avec ſon mari. Le Roi, informé de cette propoſition, en parla à ſon Conſeil, où il fut réſolu, qu'on accorderoit au Gouverneur un mois, après lequel il rendroit la Place, s'il n'étoit pas ſecouru. 1600.

Cependant le Roi ſe ſeroit repenti d'avoir accordé un ſi long délai, contre l'avis de M. de Roſny, ſi la nouvelle qui ſe répandit, qu'une ar-

mée de vingt-cinq mille hommes
1600. venoit au ſecours de Montmelian, eût été véritable. Mais la Citadelle fut rendue avant le tems convenu, par un de ces heureux haſards qui arrivent ſouvent à la guerre. Comme il y avoir ſuſpenſion d'armes, les ſoldats de la garniſon ſortoient pour venir chercher des proviſions, & les François y entroient auſſi pour leur en porter. Inſenſiblement il s'y en introduiſit un ſi grand nombre, que le Gouverneur ne ſe vit plus le maître de ſa Place. Il envoya prier M. de Roſny de s'y rendre, & celui-ci fit entrer avec lui un certain nombre de ſoldats, ſous prétexte d'arrêter le déſordre. Comme il ſe trouva le plus fort, le Comte de Brandis reconnut ſa faute, & ne pouvant la réparer, il rendit la Citadelle. Le Roi, en ayant été averti, ſe mit à la tête de ſon armée pour aller chercher les Ennemis, réſolu de les combattre, s'il les rencontroit: mais l'avis qu'on lui avoit donné de leur arrivée ſe trouva faux. Comme ils ne paroiſſoient point en campagne, il fit continuer ſes hoſtilités par les

MARIE DE MEDICIS
REINE DE FRANCE.

attaques du Fort de Sainte-Catherine & de la Citadelle de Bourg, qui se rendirent peu de tems après. 1600.

Le Roi, satisfait d'une si belle campagne, qui lui avoit coûté très peu de monde, car il ne perdit pas deux cents soldats, & qui le mettoit en état de forcer le Duc de Savoye d'exécuter le Traité de Paris, n'apporta pas de grandes difficultés aux propositions de paix que le Légat étoit chargé de lui faire. Il se rendit à Chamberry pour le voir; &, après les premiers compliments, le Légat pria le Roi de trouver bon que la négociation se fît à Lyon; ce que le Roi accepta, & nomma pour traiter avec le Légat le Cardinal du Perron, le Connétable, le Chancelier, Villeroy & Jeannin.

On n'en étoit encore qu'aux préliminaires, lorsque Marie de Médicis, niece de Ferdinand, Grand Duc de Toscane, arriva à Lyon pour épouser le Roi. Quoique les mariages des Princes n'offrent que les circonstances ordinaires qui se passent dans ces augustes cérémonies, que tout le monde sait, cependant

1600. j'ai cru qu'il étoit néceſſaire d'entrer dans quelque détail de celui de Henri, & de remonter plus haut que le tems où nous ſommes, pour faire connoître la façon de penſer de ce Prince ſur une union de laquelle doit dépendre le bonheur de ceux qui la contractent.

Dans le tems que les Députés du Roi travailloient avec ardeur aux négociations de la paix de Vervins, il en avoit entamé encore une autre, du vivant de la Ducheſſe de Beaufort, qui étoit la diſſolution de ſon mariage avec la Reine Marguerite, qu'il faiſoit vivement ſolliciter à Rome. Pendant qu'on y travailloit, il prit un jour Roſny en particulier, pour s'entretenir avec lui ſur ſon mariage. Après lui avoir parlé des avantages que la paix pouvoit procurer à ſon Royaume, il lui dit qu'il y avoit un inconvénient qui pourroit empêcher la tranquillité dont il étoit réſolu de faire jouir ſes Sujets : c'étoit que, n'ayant point d'enfant de ſa femme, ſon Etat ne pouvoit manquer de retomber dans ſes premieres calamités, pour quoi

il desiroit ardemment d'en avoir ; que la dissolution de son mariage avec la Princesse Marguerite étoit un point, sans lequel ce contentement lui étoit absolument interdit ; que la facilité que ses Agens à Rome trouvoient à cet égard auprès du Pape, lui donnoit de grandes espérances pour la réussite. 1600.

La conversation s'étant fixée sur cet article, le Roi voulut examiner avec son Confident sur quelle Princesse de l'Europe il pourroit jetter les yeux : mais pour n'avoir pas à se repentir, disoit-il, d'un marché si hazardeux, & pour ne pas tomber dans l'inconvénient, qu'il appelloit le plus grand des malheurs, d'avoir une femme mal-faite de corps & d'esprit, il demandoit sept qualités dans celle qu'il épouseroit. Qu'elle fût belle, sage, douce, spirituelle, féconde, riche & d'extraction Royale ; aussi n'en trouvoit-il pas une dans toute l'Europe dont il se montrât absolument satisfait. Je m'accommoderois volontiers, disoit-il, de l'Infante d'Espagne, quelque laide & vieille qu'elle puisse être,

1600. pourvu qu'avec elle j'épouſaſſe les Pays-Bas, quand ce devroit être à la charge de vous rendre le Comté de Béthune, dit-il à Roſny. Je ne refuſerois pas la Princeſſe Arbelle Stuart, ſi, comme on le publie, la Couronne d'Angleterre lui appartenoit. J'ai encore entendu parler de certaines Princeſſes d'Allemagne, mais les femmes de ce Pays-là ne me reviennent nullement. J'ai oui parler des ſœurs du Prince Maurice, ce qui donneroit de l'ombrage à la Cour de Rome & aux zèlés Catholiques. Le Duc de Florence a encore une niéce, qu'on dit très belle; mais elle eſt de la même race que la Reine Catherine de Médicis, qui a fait tant de mal à la France & à moi en particulier. Voilà, continua le Roi, toutes les Princeſſes étrangeres dont j'ai connoiſſance. A l'égard de celles qui étoient en France, le Roi fit le détail de leurs bonnes & mauvaiſes qualités; il diſtingua particuliérement Mademoiſelle de Guiſe (1):

(1) La beauté de Louiſe Marguerite de Guiſe lui avoit procuré pluſieurs illuſtres Amants; Vous

» Vous avez, dit-il, ma niéce de
» Guiſe, qui ſeroit une de celles qui 1600.
» me plairoient le plus, malgré le
» petit bruit que quelques malins font
» courir qu'elle aime bien autant les
» poulets en papier qu'en fricaſſée;
» car pour moi, outre que je crois
» cela très faux, j'aimerois mieux
» une femme qui fît un peu l'amour,
» qu'une qui eût mauvaiſe tête : mais
» j'appréhende la trop grande paſ-
» ſion qu'elle témoigne pour ſa Mai-
» ſon, & ſur-tout pour ſes freres »,
& finit ce dénombrement, en diſant que, quelque parfaites que lui paruſſent toutes ces perſonnes, il ne voyoit rien qui pût l'aſſurer qu'elles

mais elle ne répondit pas à leurs deſirs, parcequ'elle avoit quelque prétention ſur le cœur du Roi, qui avoit témoigné de la diſpoſition à l'épouſer, dans le deſſein d'engager les Chefs de la Ligue à rentrer dans leur devoir; ce qui n'ayant pu réuſſir, elle parut diſtinguer le Duc de Bellegarde. Les aſſiduités de ce Seigneur auprès d'elle donnerent lieu à quelques mauvais bruit ſur ſon compte, que le Roi regardoit comme des calomnies, & qui n'empêchoient point Henri d'avoir pour elle beaucoup de conſidération. Par la ſuite elle épouſa le Prince de Conty.

1600. lui donneroient des enfants mâles ; ni qu'il s'accommoderoit de leur humeur & de leur eſprit ; qu'il prenoit une femme, dans le deſſein de partager avec elle ſes affaires domeſtiques, & que devant mourir avant elle, ſuivant le cours de la nature, & peut-être laiſſer des enfants en bas âge, il étoit néceſſaire qu'elle pût les élever & conduire l'Etat pendant une minorité.

Roſny, qui ne voyoit pas à quoi ce diſcours pouvoit aboutir, lui dit : » Sire, que voulez-vous dire avec » tout ce pour & contre, & que puis- » je moi-même en conclure, ſinon » que, deſirant fort être marié, vous » ne trouvez pourtant ſur la terre » aucune femme qui vous convienne. » Attendez-vous que le Ciel reſſuſ- » cite une Marguerite de Valdemar, » la Semiranis du Nord, une Marie » de Bourgogne, & tant d'autres, » ou qu'il rajeuniſſe la Reine d'An- » gleterre ? Votre Majeſté pourroit » retrancher de ſon plan les grands » biens & la naiſſance Royale, il » ſuffiroit d'une femme qui pût ſe

» faire aimer, & lui donner de beaux
» enfants ». 1600.

» Or bien, interrompit le Roi,
» puiſque vous convenez que ma
» femme doit être complaiſante,
» bien faite, & de taille à faire eſpé-
» rer des enfants, ſongez un peu en
» vous-même ſi vous n'en pourriez
» point connoître quelqu'une dans
» laquelle tout cela ſe rencontrât.
» Roſny répondit qu'il ne prononçoit
» pas ainſi à la hâte ſur un choix qui
» demandoit tant de réflexions, &
» auquel il ne s'étoit point encore
» appliqué. Et que diriez-vous, ré-
» partit Henri, ſi je vous en nom-
» mois une dont j'euſſe une pleine
» connoiſſance ſur ces trois choſes ?
» Je dirois, Sire, répliqua Roſny,
» que vous avez eu avec elle une
» plus grande familiarité que moi.
» Ce ſera tout ce que vous voudrez,
» reprit le Roi; mais ſi vous ne pou-
» vez deviner, je la nommerai. Nom-
» mez-la donc, Sire, lui dit Roſny;
» car j'avoue que je n'ai pas aſſez
» d'eſprit pour cela. Oh ! la fine bête
» que vous êtes, s'écria le Roi, vous
» le feriez bien ſi vous vouliez, &

1609. » ne faites ainſi l'ignorant que pour » m'obliger à la nommer moi-même. » Ne confeſſez vous pas que ces trois » conditions ſe trouvent dans ma » Maîtreſſe ? Non que je veuille dire » par-là, pourſuivit ce Prince, con- » fus ſans doute de ſa foibleſſe, que » je penſe à l'épouſer ; mais ſeule- » ment pour ſavoir ce que vous en » diriez, ſi, faute d'autre, cela me » venoit quelque jour en fantaiſie ».

Le Roi, voyant que Roſny ne lui répondoit pas à ſon gré : » Je vous » ordonne, lui dit-il, de me parler » librement ; vous avez acquis le » droit de me dire mes vérités : n'ap- » préhendez pas que je me fâche, » pourvu que vous ne le faſſiez qu'en » particulier ; car, devant le monde, » je m'en fâcherois bien fort ». Roſ- ny, ayant répondu qu'il ne ſeroit jamais aſſez imprudent pour dire à Sa Majeſté en particulier, non plus qu'en public, quelque choſe qui pût lui déplaire, excepté les occaſions où il s'agiroit de ſa vie, lui remon- tra que, s'il n'avoit recours à ce mo- yen, que, pour prévenir tous les malheurs d'une ſucceſſion incertaine,

il s'expoſeroit à ceux qu'il vouloit éviter, & à de plus grands encore ; 1600.
que la légitimation qu'il pourroit faire des enfants qu'il auroit eus de Madame de Beaufort, n'empêcheroit pas que l'aîné, inconteſtablement né d'un double adultere, ne fût, par cet endroit, inférieur au ſecond, qui n'avoit que le défaut d'un ſimple adultere ; que tous les deux ſeroient encore obligés de céder le pas à ceux qu'il pourroit avoir de ſa Maîtreſſe, devenue ſa femme légitime ; & qu'enfin l'impoſſibilité de jamais bien établir l'état de ces premiers enfants ne pourroit manquer de devenir une ſource inépuiſable de querelles & de guerres. » Je vous laiſſe, Sire, pourſuivit-il, » faire vos réflexions ſur tout cela, » avant que de vous en dire davan- » tage ». *Ce ne ſera pas trop mal fait*, reprit le Roi, frappé d'un ſeul coup d'œil de ce qu'il venoit d'entendre, *auſſi bien m'en avez-vous aſſez dit pour la premiere fois* (1) Cette converſa-

(1) Cette converſation eſt priſe des Mémoires de M. de Sully, Liv. 9. Sa réponſe

tion fait connoître combien le Roi
1600. étoit aveuglé par ſon amour. Il ne parut pas décider alors cette queſtion. Tout ce qu'il put faire fut de remettre à prendre une derniere réſolution, après qu'il auroit obtenu du Pape la caſſation de ſon mariage.

La mort de la Ducheſſe de Beaufort, arrivée au mois d'Avril de l'année ſuivante, avoit remis le Roi dans une ſituation plus tranquille, & en état de contracter un mariage plus ſortable. Mais quelque tems après ayant pris, comme nous avons dit, de l'inclination pour la Demoiſelle de Balzac, il reprit ſes premieres idées; cependant il n'y perſiſta pas avec autant de fermeté, & parut moins vif à deſirer de s'unir avec elle par le Sacrement.

Enfin ſollicité par Roſny & par la plupart des Seigneurs de la Cour, il permit à ſes Agents à Rome de

---

étoit bien ſage; peut-être avoit-il connoiſſance de l'Hiſtoire des Rois de Perſe, dans laquelle on trouve la déciſion d'une queſtion qui reſſemble beaucoup à celle que M. de Sully traitoit avec le Roi. Je l'ai rapportée dans mon Hiſtoire d'Alexandre, pag. 232.

faire les premieres ouvertures de ſon mariage avec la Princeſſe de Florence ; & la propoſition ayant été agréée, il nomma, plus par importunité que par goût, MM. le Connétable, le Chancellier, Sully & Villeroy pour traiter des conventions avec Joannini, que le Grand Duc devoit envoyer à Paris. Ils s'aſſemblerent auſſi-tôt que Joannini fut arrivé, & en très peu de tems les articles furent dreſſés, arrêtés & ſignés. Roſny fut chargé de les aller communiquer au Roi. Lorſque ce Prince le vit, il lui demanda d'où il venoit : » Nous venons, Sire, repondit-il, » de vous marier ». Ce Prince demeura quelque tems immobile, comme s'il eût été frappé de la foudre. Enſuite il ſe mit à marcher à grands pas dans ſa chambre, en rongeant ſes ongles & paroiſſant livré à des réflexions qui l'agitoient ſi violemment, qu'il fut long-tems ſans parler. Enfin revenant à lui-même comme un homme qui a pris une derniere réſolution : » Eh bien ! dit-» il, en frappant avec vivacité ſes » deux mains l'une contre l'autre, 1600.

1600. » eh bien ! de par Dieu ! ſoit, il n'y » a remede, puiſque pour le bien de » mon Royaume vous dites qu'il faut » que je me marie, il faut donc ſe » marier ». Il avoua à Roſny que la crainte de ne pas mieux rencontrer la ſeconde fois que la premiere, étoit ce qui avoit cauſé ſon irréſolution ; & il finit par dire qu'il falloit donner quelque choſe au haſard (1).

Ce fut ainſi que ce Prince fut marié preſque malgré lui, mais à la ſatisfaction de tous les bons François, qui voyoient avec plaiſir leur

(1) On trouve dans le volume 9190 des Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi, une anecdote curieuſe que l'Auteur annonce avoir appriſe d'un des trois Miniſtres que Henri conſulta ſur ſon mariage ; ſavoir, Roſny, Villeroy & Sillery. Il dit que Roſny opina à peu près dans les mêmes termes que ceux que je viens de rapporter. Que Villeroy lui conſeilla de ne ſe point marier, & de laiſſer ſa ſucceſſion au Prince de Condé, qui étoit ſon héritier, par le droit de la naiſſance ; mais que Sillery, le plus fin Courtiſan des trois, lui dit qu'il ne pouvoit mieux faire que d'épouſer ſa Maîtreſſe, & légitimer l'aîné des enfants qu'il avoit eus d'elle. Henri parut ému de ces diſcours, & dit enſuite : » Je m'étois » promis beaucoup de vos ſuffiſances & fidé-

Monarque en état de donner à la France des Princes qui devoient faire ceſſer les malheurs qui l'avoient troublée, & prévenir ceux qu'elle avoit à craindre d'une union illégitime. 1600.

Le Duc de Bellegarde, Grand Ecuyer, fut député de la part du Roi pour épouſer au nom de Sa Majeſté la Princeſſe qui lui étoit deſtinée.

Le Cardinal Aldobrandin, avant de partir pour ſa Légation de France, lui avoit donné la Bénédiction Nuptiale le ſept Octobre; le dix-ſept elle s'étoit rendue à Livourne, où elle s'étoit embarquée ſur la Galere Générale du Grand-Duc, une des plus magnifiques qui eût depuis long-tems paru ſur la Mer Méditerranée:

» lités au conſeil que j'ai deſiré prendre de » vous, touchant mon mariage, & toutefois » j'ai bien peur, qu'au lieu de me faire ré- » ſoudre, vous n'ayez augmenté mes irré- » ſolutions, par la contrariété de vos opi- » nions, accompagnées de raiſons ſi puiſſantes » que je me trouve bien empêché au juge- » ment que je dois faire de la meilleure. A » cela donc j'ai beſoin d'un peu de tems pour » y penſer ». Ce qu'ayant dit, il ſe leva, & quitta ces Meſſieurs.

elle étoit eſcortée de ſix autres Ga-
1600. leres du Grand-Duc, de cinq du Pape, & de cinq de Malte. Elle étoit arrivée à Marſeille le trois Novembre, d'où elle s'étoit rendue à Lyon. Le Roi en ayant été informé, prit la poſte par un tems extrêmement pluvieux, ſuivi de pluſieurs Seigneurs de ſa Cour. Il étoit neuf heures du ſoir, lorſqu'il arriva au bout du Pont de Lyon, où l'on le fit attendre près d'une heure, parceque pour le plaiſir de ſurprendre la Reine il ne voulut point ſe nommer. La Reine étoit à ſon ſouper; & la voulant voir & conſidérer à table ſans être connu, il entra juſques dans la ſalle, qui étoit pleine de monde: mais il n'y eut pas plutôt mis le pied, qu'il fut reconnu de ceux qui étoient les plus près de la porte, & qui ſe rangerent pour lui donner paſſage; le Roi ſortit à l'inſtant, au lieu d'entrer plus avant. La Reine s'apperçut bien de ce mouvement, ſans cependant en faire d'autre démonſtration que de repouſſer les plats à meſure qu'on la ſervoit. Après qu'on l'eut deſſervie, elle

ſe retira dans ſa chambre. Le Roi qui attendoit ce moment, arriva à la porte précédé de M. le Grand, qui frappa ſi fort que la Reine jugea que ce devoit être le Roi : elle s'avança au même inſtant que M. le Grand entra, ſuivi du Roi, aux pieds de qui elle ſe jetta. Le Roi l'embraſſa & la releva ; ce ne furent qu'honneurs, careſſes, baiſers, reſpects & devoirs mutuels. Après que les Courtiſans eu rent fait leurs compliments, le Roi prit la Reine par la main, s'approcha de la cheminée, où il l'entretint une bonne demie-heure, & enſuite alla ſouper ; ce qu'il fit aſſez légérement. Cependant il fit avertir Madame de Nemours, de dire à la Reine : » Qu'il étoit ve-
» nu ſans lit, s'attendant qu'elle lui
» feroit part du ſien, qui devoit être
» commun dès-lors en avant ». Madame de Nemours ayant porté ce meſſage à la Reine, elle fit réponſe: » Qu'elle n'étoit venue que pour
» complaire & obéir aux volontés de
» Sa Majeſté, comme ſa très hum-
» ble Servante ». Ce qui ayant été rapporté au Roi, il ſe fit deshabil- 1600.

1600. ler & entra dans la chambre de la Reine, qui étoit déjà au lit (1).

Comme l'arrivée de la Reine à Lyon, les réjouiſſances qui furent faites à ſon entrée, & les cérémonies de ſon mariage, avoient ſuſpendu pour quelque tems les négociations de la paix avec le Duc de Savoye, on les reprit avec plus d'activité. Le Roi, s'étant fait rendre compte des articles dont on étoit déja convenu, blâma les Commiſſaires d'avoir excédé leurs pouvoirs, & d'en avoir accordé pluſieurs ſans ſa participation (2). Ils avoient promis au Légat, qui paroiſſoit favoriſer le Duc de Savoye,

(1) Chronologie Septenn. année 1600, fol. 189 verſo. Le Roi nomma pour Dame d'Honneur de la Reine Madame de Guercheville, qu'il avoit aimée ſans ſuccès, en lui diſant que, puiſqu'elle étoit véritablement Dame d'honneur, elle le ſeroit de la Reine ſa femme. Le Roi auroit pu donner la même qualité à Catherine de Rohan, ſœur du Vicomte de ce nom, qui avoit répondu à une déclaration galante de Henri, qu'elle étoit trop pauvre pour être ſa femme, & de trop bonne Maiſon pour être ſa Maîtreſſe.

(2) Ils n'avoient pas été d'avis de la guerr

qu'aucunes des Places priſes ſur lui, & principalement le Fort de Sainte Catherine, ne ſeroient démolies. Henri leur fit ſentir qu'il avoit quelque raiſon de ſoupçonner la précipitation avec laquelle ils avoient ſouſcrit, ſans l'avoir conſulté, à un article de cette importance; il ajoûta qu'il leur déclareroit ſa volonté ſur ce point dans quelques jours. 1600.

Comme il avoit promis aux habitans de Geneve de faire démolir cette Fortereſſe, parcequ'elle les incommodoit beaucoup, & les tenoit dans des inquiétudes continuelles, il ordonna à M. de Roſny, avant que le Légat lui eût fait les ſollicitations auxquelles il s'attendoit à cet égard, d'aller à Sainte Catherine, de faire ſauter les cinq baſtions du Fort, & de faire avertir les Genévois d'en venir achever la démolition. Jamais ordre ne fut exécuté ſi promptement. Dans un jour ils démolirent cette Citadelle, & enſuite ils en emporterent les matériaux, enſorte qu'il n'en reſta aucune trace. Le Légat, ayant appris cette nouvelle, en conçut un furieux reſ-

1600. ſentiment. Ce qui le fâcha le plus ; c'eſt qu'il avoit fait ſavoir au Pape le ſuccès de ſa négociation. On la reprit, mais avec tant d'aigreur de ſa part, qu'il ne fut pas poſſible de convenir d'aucune autre condition ; enſorte que le Roi, regardant cette affaire comme manquée, réſolut de continuer la guerre plus vivement, & d'aller à la tête de ſon armée chercher le Duc de Savoye. Taxis, Ambaſſadeur d'Eſpagne, voyant que la guerre alloit recommencer, vint trouver le Roi, & lui dit, que s'il ne faiſoit la paix, ſon Maître ſeroit obligé, pour conſerver les Etats de ſes neveux, de la lui déclarer. » Je vivrai en paix, lui ré» pondit le Roi, avec les pacifiques ; » mais quiconque ſe mêlera de ſou» tenir le Duc en cette guerre, in» juſte de ſa part, je l'en ferai ré» pentir (1) ».

Cependant le Roi avoit plus d'inquiétude qu'il n'en faiſoit paroître : on étoit au mois de Décembre ; il appréhendoit de faire paſſer l'Hiver

(1) Mercure Fr. année 1601.

à ſes troupes ſous les armes, & il n'ignoroit pas (1) que la plupart de ſes Officiers Généraux favoriſoient M. de Savoye, Leſdiguieres étant le ſeul ſur lequel il pût compter. Il commençoit à manquer d'argent, & il regardoit comme une choſe honteuſe d'être obligé d'abandonner, en ſi beau chemin, cette entrepriſe, qui lui avoit tant coûté. Cependant, réſolu d'en venir à bout, il ordonna au Baron de Roſny de ſe rendre inceſſamment à Paris, afin d'aller chercher de l'argent, & ſe pourvoir de munitions pour continuer la guerre. Roſny, ayant tout diſpoſé pour ſon voyage, & fait partir ſa femme & ſes bagages, fut prendre congé du Roi, qui approuva la propoſition que Roſny lui fit de voir le Légat. Roſny, tout botté, & pendant que ſes chevaux de poſte l'attendoient vis-à-vis le logis du Légat, entra chez lui. Celui-ci lui demanda où il alloit dans cet équipage? *En Italie*, lui dit Roſny: *C'eſt* 1600.

(1) Dit M. Sully dans ſes Mémoires, Tom. 3. p. 516.

1600. *à ce coup que j'irai en bonne compagnie baiſer les pieds du Pape, tout Huguenot que je ſuis.* » Comment en Italie, » reprit le Légat, fort étonné ! Oh ! » Monſieur, il ne faut pas cela ; je » vous prie de m'aider à renouer » cette paix ». Roſny lui répondit, » qu'il étoit très fâché qu'un Seigneur » tel que lui, eût pris la peine de » venir de Rome en France, & les » conduire ſi près du Temple de la » Paix, ſans entrer dedans ; que ce » qui les empêchoit étoit peu de » choſe ; qu'il n'étoit queſtion, au » fonds, que de cinquante mille » écus, pour leſquels, ſi le Duc » vouloit, il pourroit faire bâtir un » autre Fort (1) ; que cependant, » par reſpect pour ſa Légation, il » ne refuſeroit pas d'y travailler » encore » ; &, après quelques moments de converſation, il le quitta pour en aller rendre compte au Roi. Le Roi approuva ce qu'il avoit fait, & lui ordonna de revoir le Légat. Ce Traité, qui languiſſoit depuis ſi

(1) Mercure Fr. année 1601, p. 107.

longtems, fut conclu en cinq ou ſix jours par M. de Roſny. 1600.

Il fut convenu, qu'en échange du Marquiſat de Saluces, auquel le Roi de France renonçoit, le Duc de Savoye céderoit à Sa Majeſté les Places de Sental, Monts & Roque-Sparviere, la Breſſe en entier, les bords du Rhône, d'un & d'autre côté, juſqu'à Lyon, avec d'autres conditions qui ſont rapportées dans le Traité. Le Duc de Savoye, en l'année 1588, après l'invaſion du Marquiſat de Saluces, avoit fait frapper une médaille, au revers de laquelle étoit un Centaure, foulant aux pieds une Couronne renverſée, & pour deviſe ce mot : *Opportune*. Lorſque la reſtitution du Marquiſat fut faite avec la paix, le Roi fit auſſi frapper une Médaille, ſur laquelle il étoit repréſenté en Hercules, tenant en ſa main droite élevée une maſſue, de la gauche une Couronne Royale, foulant ſous ſes pieds un Centaure renverſé, & pour deviſe : *Opportunius* (1).

(1) Mercure Fr. année 1601.

1600. Le Roi, après avoir pris de juſtes meſures pour obliger le Duc de Savoye d'exécuter ce Traité, partit en poſte à la fin de Décembre pour ſe rendre à Paris. La Reine le ſuivit à petites journées, & n'y arriva que le 9 Février ſuivant. Lorſque cette Princeſſe eut réuni toute la Cour, on ne penſa qu'à ſe réjouir. Les fêtes ſe multiplierent, ſans cependant donner dans aucun excès. Le Roi mena ſa nouvelle épouſe voir ſes Maiſons & ſes Bâtiments de Fontainebleau & de Saint Germain-en-Laye, & lui procura tous les amuſements que pouvoit lui offrir une Cour, qui, quoiqu'elle n'eût pas encore acquis cette ſplendeur qu'on y a vu regner depuis, pouvoit néanmoins ſatisfaire une Princeſſe qui n'étoit pas accoutumée, dans Florence, à des plaiſirs ſi variés.

Il eſt vrai que ce Prince les aimoit, mais c'étoit à titre de délaſſement. Ceux dont il s'occupoit volontiers étoient les bâtiments, avec le jeu, la chaſſe, les feſtins, dans leſquels il aimoit à voir regner la liberté, la gaieté, la bonne humeur;

car pour le vin il donna toujours l'exemple de n'en prendre que très modérément. Mais ces plaiſirs ne l'empêchoient pas de ſe livrer tout entier aux affaires ſérieuſes, & rien ne ſe décidoit dans ſes Conſeils que par ſes ordres. 1601.

Ce fut dans ce mêlange de plaiſirs & d'affaires que ſe paſſa l'année 1601, qui ne produiſit aucun événement capable de déranger la tranquillité dont jouiſſoient les Peuples.

Il arriva cependant un accident qui penſa cauſer une rupture entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, mais qui n'eut pas de ſuites par la fermeté avec laquelle le Roi ſe conduiſit.

Pendant que la Cour d'Eſpagne ſéjournoit à Valladolid, le neveu du ſieur de la Rochepot, Ambaſſadeur de France, alla ſe baigner avec quelques jeunes Gentilshommes de ſon âge : ils furent inſultés par des Eſpagnols qui leur dirent des injures, auxquelles les autres ayant répondu & fait quelques menaces, les Eſpagnols prirent les habits de ceux

1601. qui se baignoient & les jetterent dans l'eau. Les François irrités de cette insolence, nonobstant leur petit nombre, coururent l'épée à la main sur cette canaille & la mirent en fuite. Deux Gentilshommes ayant voulu prendre part à cette querelle, furent tués avec quelques autres, & plusieurs blessés, & aussi-tôt les François se réfugierent dans l'Hôtel de l'Ambassadeur. Les parents de ceux qui avoient été tués ou blessés en demanderent justice au Roi d'Espagne, qui ordonna à ses Officiers de la faire : ceux-ci sans aucun respect pour l'Hôtel de l'Ambassadeur, en firent forcer les portes, arrêterent le neveu de l'Ambassadeur & quelques Gentilshommes François, & les trainerent en prison.

Lorsque le Roi apprit cette nouvelle (1), il s'écria, dans un violent mouvement de colere : » J'en » jure, si je puis une fois voir mes » affaires en bon ordre, assembler » de l'argent & le reste de tout ce qui » m'est nécessaire, je leur ferai une

(1) Mémoires de Sully.

» ſi furieuſe guerre, qu'ils ſe repen- 1601.
» tiront de m'avoir mis les armes à
» la main «. Auſſi-tôt il envoya ordre à ſon Ambaſſadeur de ſortir d'Eſpagne, & fit publier une interdiction de tout commerce avec les Eſpagnols. L'Alcade qui avoit commis cette violence, alla, par ordre du Roi d'Eſpagne, demander pardon à l'Ambaſſadeur. Il lui proteſta qu'il n'avoit arrêté ſon neveu & les autres François que pour les ſouſtraire à la fureur du peuple : mais comme on ne relâchoit point les Priſonniers, à cauſe de l'oppoſition des parents de ceux qui avoient été tués, l'Ambaſſadeur ne voulut point recevoir ces excuſes, & ſe retira. Le Nonce du Pape fit tous ſes efforts pour accommoder l'affaire, & Sa Sainteté ayant fait agir fortement auprès des deux Rois pour la terminer, il y réuſſit. Les Priſonniers furent relâchés ; on remit entre les mains du Nonce la procédure qui avoit été faite, & l'on fit ſatisfaction à l'Ambaſſadeur. Mais le Roi le rappella, ne voulant pas qu'il fit un plus long ſéjour dans cette Cour. Il envoya à

1601. ſa place Emeric de Barraut, homme ferme & vigoureux, & qui en donna une preuve quelque tems après; car aſſiſtant avec le Roi d'Eſpagne à une Comédie, dont une ſcene repréſentoit la bataille de Pavie, où l'on voyoit François I demandant la vie à un Capitaine Eſpagnol, qui lui tenoit le pied ſur la gorge, il ſortit de ſa place, monta ſur le théâtre, & paſſa ſon épée au travers du corps de l'Acteur.

La colere dans laquelle Henri s'étoit mis lorſqu'il avoit appris l'inſulte faite à ſon Ambaſſadeur, avoit été précédée par le mécontentement qu'il avoit dejà de pluſieurs infractions que les Eſpagnols avoient faites au Traité de Vervins, & par les connoiſſances certaines qu'il avoit eues des ſollicitations qu'ils faiſoient pour corrompre les Maréchaux de Bouillon & de Biron, le Comte d'Auvergne, le Prince de Joinville & pluſieurs autres, dont le Maréchal de Biron avoit fait l'aveu à Sa Majeſté, & qu'ils pratiquoient des intelligences dans quelques Villes maritimes de ſon Royaume. Comme il

étoit incertain ſi l'inſulte faite à ſon Ambaſſadeur n'occaſionneroit pas une rupture avec l'Eſpagne, il s'étoit rendu à Calais dans le deſſein de pourvoir à la ſûreté de la frontiere de Picardie. Ce voyage donna de l'inquiétude à l'Archiduc Albert, alors occupé au ſiege d'Oſtende, ſi fameux par ſa longueur, car il dura plus de trois ans, & par le grand nombre d'actions courageuſes & brillantes qui s'y firent de part & d'autre. Il craignit que le Roi pour ſe venger ne voulût donner du ſecours aux Hollandois; mais ce Prince lui envoya le Duc d'Aiguillon, fils du Duc de Mayenne, pour l'aſſurer qu'il étoit réſolu d'obſerver religieuſement la paix, pourvu qu'on le ſatisfît ſur ce qui s'étoit paſſé à Valladolid. 1601.

Pendant que le Roi étoit à Calais, la Reine d'Angleterre lui écrivit une lettre également polie & remplie d'offres de ſervices, qu'elle lui envoya par Milord Edmond: elle lui marquoit en même-tems qu'elle s'avançoit elle-même juſqu'à Douvres, pour ſatisfaire l'extrême em-

1601. preſſement qu'elle avoit de voir & d'embraſſer ſon cher frere, car c'eſt ainſi qu'elle appelloit toujours le Roi, & de conférer avec lui ſur pluſieurs affaires qui regardoient leurs intérêts & ceux de l'Europe; qu'elle s'avanceroit même volontiers entre Douvres & Calais pour avoir cette ſatisfaction. Mais cette entrevue tant deſirée ſe reduiſit à un commerce de lettres qui dura quelque tems, Henri lui ayant témoigné qu'il ſeroit au déſeſpoir d'expoſer ſa bonne ſœur à l'inconſtance d'un élément ſur lequel un coup de vent pouvoit cauſer les plus grands malheurs, & les jetter l'un & l'autre ſur les terres de leurs ennemis.

Sur les difficultés que ce Prince oppoſa pour ſe diſpenſer de cette entrevue, Eliſabeth lui écrivit la lettre ſuivante, que M. de Sully nous a conſervée dans ſes Mémoires.

» Monſieur & très cher & bien-
» aimé Frere. J'avois toujours eſti-
» mé les conditions des Souverains
» être des plus heureuſes & des
» moins ſujettes à rencontrer des
» contradictions à leurs juſtes & lé-
gitimes

» gitimes desirs ; mais notre séjour
» en des lieux si proches l'un de l'au- 1601.
» tre, commence à me faire croire
» que ceux des hautes aussi-bien que
» des médiocres qualités, rencon-
» trent souvent des épines & des
» difficultés, puisque pour certains
» égards & respects, plutôt pour
» satisfaire à autrui qu'à nous-mê-
» mes, nous sommes tous deux em-
» pêchés de passer la mer ; car je
» m'étois promis ce bonheur & ce
» contentement que de vous baiser
» & embrasser des deux bras, com-
» me étant votre loyale Sœur & fi-
» dele Alliée, & vous ce mien & très
» cher Frere, que j'aime & honore
» plus que chose du monde ; duquel
» (afin de vous dire le fonds de ma
» pensée) j'admire les vertus incom-
» parables, & sur-tout sa valeur en-
» tre les armes ; ses civilités, ses cour-
» toisies entre les Dames : *aussi que*
» *j'ai quelque chose de conséquence à*
» *vous communiquer, que je ne puis*
» *écrire ni confier à aucun des vôtres*
» *ni des miens pour maintenant.* Telle-
» ment que, attendant le tems pro-
» pre pour cela, je me résoudrai

1601. » dans peu de jours de m'en retour-
» ner à Londres, & prirai Dieu,
» mon très cher & bien-aimé Fre-
» re, qu'il vous continue ſes ſaintes
» graces & bénédictions. C'eſt.....
» votre plus affectionée ſœur & loya-
» le alliée .....
» ELISABETH «.

Ces dernieres paroles piquerent la curioſité du Roi. Il dit à Roſny: » Je viens de recevoir des Lettres de » ma bonne ſœur, que vous aimez » tant, plus pleines de cajoleries que » jamais: voyez ſi vous devineriez » mieux que moi ce qu'elle veut dire » ſur la fin de ſa Lettre «. Roſny convint avec Henri que ce n'étoit pas ſans quelque grand ſujet qu'elle s'exprimoit dans ces termes. Il fut réſolu que Roſny paſſeroit à Douvres le lendemain, comme un ſimple particulier qui auroit quelques affaires à Londres. Il partit effectivement, accompagné ſeulement de quelques domeſtiques; il arriva ſur les dix heures du matin à Douvres, & fut auſſi-tôt reconnu par Mylord Sidney, qui l'avoit vu cinq ou ſix jours auparavant à Calais. Sidney, en

ELIZABET
REINE D'ANGLETERRE

l'embraſſant, lui demanda s'il ne venoit pas voir la Reine. Il répondit que non; il l'aſſura que le Roi ne ſavoit rien de ſon départ, qu'il vouloit faire à Londres un voyage incognito, qui ſeroit fort court. Les Seigneurs Anglois qui accompagnoient Sidney, lui dirent, en riant, que la précaution qu'il avoit priſe étoit inutile; qu'il devoit s'attendre d'avoir bien-tôt un meſſager de la Reine, qui ne le laiſſeroit pas aller ſi promptement. Il affecta de quitter ces Meſſieurs aſſez bruſquement, en leur diſant qu'il partiroit auſſi-tôt qu'il auroit mangé un morceau. Mais à peine fut-il retiré dans ſon logis, qu'il ſe ſentit embraſſé par quelqu'un qui lui dit, qu'il l'arrêtoit priſonnier de la part de la Reine: c'étoit le Capitaine de ſes Gardes. Roſny lui répondit en ſouriant, qu'il tenoit cette priſon à grand honneur. Le Capitaine avoit ordre de conduire Roſny ſur l'heure même à la Reine. « Eh quoi! Monſieur de Roſny! » lui dit cette Princeſſe en le voyant, » eſt-ce ainſi que vous rompez nos » haies, & paſſez ſans me venir 1601.

1601. » voir ? J'en ſuis bien étonnée, car » je ſais que vous m'affectionnez » plus qu'aucun de mes ſerviteurs : » je ne crois pas vous avoir donné » ſujet de changer cette bonne vo- » lonté ». Roſny répondit à la Reine en peu de mots tout ce qu'un accueil ſi gracieux exigeoit de lui, & l'entretint des ſentiments que le Roi avoit pour elle. » Pour vous » témoigner, reprit-elle, que je crois » tout ce que vous me dites de la » bienveillance du Roi mon frere, & » de la vôtre, je veux vous parler » de la derniere Lettre que je lui ai » écrite. Je ne sais ſi vous ne l'aurez » pas vue ; car Stafford & Edmond » m'ont dit qu'il ne vous cachoit au- » cuns de ſes ſecrets «. En diſant ces paroles, elle prit Roſny en particulier, afin de pouvoir lui parler en liberté, ſur l'état préſent des affaires de l'Europe. Il ſeroit inutile de faire le récit de ce qui ſe paſſa dans cette converſation, parceque cela nous éloigneroit trop de notre ſujet, & qu'on le peut voir dans les Mémoires de M. de Sully. Il s'agiſſoit, entre Henri & cette Princeſſe,

de projets formés pour s'oppoſer aux Eſpagnols & à la Maiſon d'Autriche, mais qui ne purent avoir aucune exécution, parcequ'ils n'avoient pas encore acquis leur maturité, la mort d'Eliſabeth les ayant fait évanouir pour la plus grande partie. 1601.

Après cette entrevue de la Reine d'Angleterre & de M. de Roſny, elle retourna à Londres, ou le Roi lui envoya, en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, le Maréchal de Biron, accompagné de deux cents Seigneurs & Gentilshommes. Elle les reçut avec les plus grandes marques d'honneur & de diſtinction, & ſur-tout le Maréchal, auquel elle donna les plus honnorables témoignages de l'eſtime & du cas qu'elle faiſoit de ſon mérite & de ſa valeur.

Lorſqu'elle lui donna ſa premiere audience, elle étoit aſſiſe ſur ſon Trône. Auſſi-tôt qu'elle vit le Maréchal, qu'elle reconnut ſur le portrait qu'on lui en avoit fait, elle dit tout haut : Eh ! Monſieur de Biron, » comment avez-vous pris la peine » de venir voir une pauvre Vieille,

1601. » en laquelle il n'y a plus rien qui » vive, que les affections qu'elle por- » te au Roi, & le jugement qu'elle » a fort entier, pour reconnoître les » bons ſerviteurs de ce Prince, & » eſtimer les cavaliers de votre ſor- » te «. Le Maréchal, lui ayant fait une profonde révérence, elle ſe leva de ſon ſiege. Elle mit un pied ſur la ſeconde marche de ſon Trône, & embraſſa le Maréchal, qui s'étoit avancé ſur la premiere marche.

On rapporte que cette Princeſſe, entretenant un jour le Maréchal, appuyée ſur une fenêtre d'où l'on voyoit la Tour de Londres, elle lui montra, peut-être à deſſein, la tête du Comte d'Eſſex, ſon favori, parmi celles de pluſieurs Anglois qu'elle avoit fait mourir pour avoir conjuré contre ſa perſonne; & qu'elle dit au Maréchal qu'on puniſſoit ainſi les rébelles en Angleterre, &, en même-tems, lui raconta les ſujets qu'Eſſex lui avoit donnés de le punir. Ceux qui entendoient ce diſcours s'en ſouvinrent bien depuis, lorſqu'ils virent le Maréchal de Biron, tombé dans le même malheur. On

prétend même que le Roi l'avoit principalement envoyé à la Reine, qu'il avoit inſtruite des complots qu'il avoit formés, & qu'il lui avoit pardonnés; afin qu'elle lui en fît ſentir les conſéquences pour l'avenir. 1601.

Quelques jours avant le départ du Roi pour Calais, ce Prince avoit reçu deux Ambaſſades extraordinaires, qui lui firent beaucoup de plaiſir. La premiere étoit celle que le Grand-Seigneur lui avoit envoyée.

Dans le mois de Fevrier de cette année, l'Empereur Rodolphe, qui étoit pour lors en guerre avec les Turcs, avoit reçu à Prague des Ambaſſadeurs de la part du Roi de Perſe, conduits par un Négociant Anglois, nommé Antoine Serley; ils étoient venus offrir de la part de leur Maître, de contracter une alliance avec l'Empereur & les Princes Chrétiens, afin de faire unanimement la guerre aux Turcs, dont la tyrannie étoit odieuſe à toutes les Nations orientales. L'Empereur les avoit reçus favorablement, & leur avoit pro-

1601. mis de ſolliciter les Princes Chrétiens pour ſe joindre à leur Maître contre les Turcs, leurs Ennemis communs. Après avoir reçu cette réponſe, ils étoient partis de Prague pour aller faire une pareille demande à Sa Sainteté, qui les avoit reçus avec beaucoup de joie, les avoit fait traiter magnifiquement, & leur avoit promis d'engager les Princes Chrétiens à faire une Ligue contre les Turcs; & de Rome ces Ambaſſadeurs avoient été vers le Roi d'Eſpagne, pour renouveller l'alliance que le Sophi de Perſe avoit avec lui.

Cette Ambaſſade, qui avoit fait beaucoup de bruit en Europe, avoit inquiété le Grand-Seigneur (1); mais, ayant appris que le Sophi n'en avoit point envoyé au Roi de France, il avoit député vers lui ſon Médecin,

(1) C'étoit Mahomet III, dont la Cour étoit fort agitée par le mécontentement des Janiſſaires, qui avoient étranglé, en ſa préſence, ſept de ſes favoris, & l'avoient menacé de le dépoſer.

homme d'eſprit, avec des riche préſents. 1601.

Il s'appelloit Barthelemy Cœur, Chrétien, natif de Marſeille (1). Ses Lettres de créance étoient intitulées : » au plus glorieux, magna» nime, & plus grand Seigneur de » la créance de JESUS, Terminateur » des différends qui ſurviennent en» tre les Princes Chrétiens, Seigneur » de Grandeur ; Majeſté & Richeſ» ſe, & Glorieux Guide des plus » Grands, Henri IV, Empereur de » France (2) «. Il prioit ſa Majeſté de moyenner une treve entre ſon Maître & l'Empereur Chrétien, & de rapeller le Duc de Mercœur de la Hongrie (3). Le Roi lui demanda

(1) D'autres ont dit qu'il étoit Renégat.

(2) Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, Vol. 9392.

(3) Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, après ſon accommodement avec le Roi au ſujet de la Bretagne, s'étoit retiré auprès de l'Empereur Rodolphe, qui lui avoit donné le commandement de ſon armée contre les Turcs. Il acquit, par ſes exploits, la réputation d'un des plus grands hommes de ſon tems, ayant remporté pluſieurs avantages ſur les Turcs, & ayant pris ſur eux Albe-

1601. ſi les Turcs craignoient tant le Duc de Mercœur, & pourquoi? Il lui répondit que les Turcs ont beaucoup de croyance en une de leurs Prophéties, qui les menace que l'épée des François les chaſſeroit de l'Europe, & renverſeroit leur Empire; que tous les Bachas craignoient l'accompliſſement de cette prophétie, à cauſe des ſéditions dont il étoit agité, & des avantages que le Duc de Mercœur avoit remportés ſur eux. Le Roi lui répondit: » Quoique le » Duc de Mercœur ſoit mon ſujet, » il eſt le premier Prince du Sang » de la Maiſon de Lorraine, qui eſt » une Principauté ſouveraine indé- » pendante de la France. A l'égard » des troupes qu'il a conduites en » Hongrie, il les a levées en Lor- » raine, ſans mon ordre & ſans ma

Royale en Hongrie, Forteresſe regardée comme imprenable. Comme il revenoit en France, dans le deſſein de ſe diſpoſer à une plus grande expédition contre les Turcs, & de mener de nouveaux ſecours à l'Empereur, il fut attaqué à Nuremberg d'une fievre peſtilente, qui le mit au tombeau. Merc. de Fr. année 1601.

» participation «. Enſuite Sa Majeſté lui dit qu'il avoit à ſe plaindre du Grand Seigneur, de ce qu'il ſouffroit que ſes Sujets pillaſſent les Marchands François: qu'Amurat, Corſaire, qui ſe retiroit en Alger, faiſoit continuellement des priſes ſur eux: & que ſi le Grand Seigneur ne les faiſoit ceſſer, il renonceroit à ſon alliance & à ſon amitié. L'Ambaſſadeur dit encore au Roi que le Sultan ne craignoit, ni le Pape, ni l'Empereur, ni le Roi d'Eſpagne, ni tous les Princes Chrétiens; qu'il étoit aſſez puiſſant pour les vaincre tous, pourvu que le Roi de France ne leur donnât aucuns ſecours, & que les Turcs eſtimoient les François, le ſeul Peuple de l'Europe digne de leur amitié. L'Ambaſſadeur fut renvoyé avec de beaux préſents, que le Roi lui fit pour ſon Maître. 1601.

La ſeconde Ambaſſade, fut celle que lui envoyoit la République de Veniſe. Les Seigneurs Dorato & Delphino vinrent de ſa part féliciter le Roi ſur ſon mariage, ſur ſes victoires, & ſur la paix qu'il avoit donnée à l'Europe.

faire; mais ils ne lui en parlerent pas: & Sa Majeſté fut fort agréablement ſurpriſe lorſque ſes Ambaſſadeurs venant prendre leur audience de congé, l'un lui préſenta un coffre riche & magnifique, & l'autre la clef. Le Roi l'accepta; l'ayant ouvert en leur préſence, & de toute ſa Cour, il y trouva ſon obligation. Il mit à l'inſtant la main ſur la garde de ſon épée, &, la leur montrant, leur dit: *Voilà mon épée, elle ſera toujours au ſervice de vos Maîtres.* S'il ne l'employa pas en leur faveur, il ſut bien ſe ſervir de ſon autorité pour appaiſer le différend qu'ils eurent par la ſuite avec le Pape Paul V, & qui pouvoit avoir de dangereuſes conſéquences pour eux. 1601.

Pendant l'Ambaſſade du Maréchal de Biron en Angleterre, il étoit arrivé un événement qui mettoit le comble à la ſatisfaction du Roi & au bonheur de la France. Elle ſe voyoit déſormais délivrée de la crainte de voir renouveller les malheurs qui l'avoient troublée ſi long-tems, faute d'un Héritier de la Couronne.

1601. Comme le terme de l'accouchement de la Reine approchoit, le Roi qui vouloit y être préſent, partit en poſte de Calais au commencement de Septembre pour ſe rendre à Fontainebleau où elle étoit, & ne la quitta point pendant les derniers jours de ſa groſſeſſe. Il écrivit à Roſny quelques jours avant l'accouchement de la Reine : » N'amenez point » avec vous, pour cette fois, des » perſonnes d'affaires, il n'en faut » point parler pendant la premiere » ſemaine des couches de ma femme, nous ſerons aſſez occupés à » empêcher qu'elle ne ſe morfonde «.

Naiſſance de Louis XIII. Et enfin elle mit au monde un Prince le dix-ſept Septembre, neuf mois & quatorze jours après la conſommation de ſon mariage. Le Roi en donna ſur-le champ avis à Roſny par un billet conçu en ces termes : » La » Reine vient d'accoucher tout pré» ſentement d'un fils : je vous en don» ne avis afin que vous vous en » réjouiſſiez avec moi «. Il lui en écrivit un ſecond le même jour, où lui parlant de la naiſſance du Dauphin comme un ſujet de joie qu'il ne

pouvoit assez exprimer, *non pas encore tant*, dit-il, *pour ce qui me touche, que pour le bien général de mes Sujets.* Lorsque le Dauphin fut né, le Roi, *invoquant* sur lui par une courte priere, qu'il fit en présence de toute sa Cour, *la Bénédiction* du Ciel, lui donna la sienne, & lui mit la main sur son épée, priant Dieu qu'il lui fit la grace d'en user seulement pour sa gloire & pour la défense de son peuple. 1601.

Cependant la joie que le Roi ressentoit de cet heureux événement, fut troublée par un petit chagrin qu'il se procura volontairement, & par une curiosité qui n'auroit pas dû trouver place dans un aussi grand cœur que le sien.

Depuis le Regne de Henri II, toute la Cour étoit infatuée de l'Astrologie Judiciaire; & il paroît même que notre Prince n'étoit pas tout-à-fait exempt de cette manie : il étoit persuadé que la haine que Catherine de Médicis avoit conçue contre lui, provenoit des prédictions qui lui avoient été faites de la mort prématurée de ses quatre enfants, qui por-

teroit leur Couronne ſur la tête de
1601. Henri.

Je ne dirai pas que ces Aſtrologues, ſur-tout s'ils ſont gens d'eſprit, ne rencontrent quelquefois la verité parmi le grand nombre de menſonges qu'ils débitent ; mais c'eſt parceque leurs prédictions ſont remplies de tant de circonſtances générales & ordinaires, qu'il eſt preſqu'impoſſible qu'il ne s'en trouve quelques-unes de véritables : & c'eſt ce qui arriva dans la prédiction que la Riviere, premier Médecin du Roi, fit au ſujet de la naiſſance du Dauphin, dont une partie ſe trouva vraie, parcequ'elle étoit ſelon le cours de la nature.

M. de Roſny rapporte dans ſes Mémoires que les prédictions qui avoient été faites au Roi & à lui même par un nommé la Broſſe, avoient été ſi parfaitement accomplies, que Henri avoit conçu le deſſein de conſulter l'Aſtrologie ſur la deſtinée de ſon fils. Il fit appeller la Riviere, ſon Médecin, en préſence de Roſny, ſans aucun autre témoin. Après quelques diſcours géné-

raux : » A propos, M. de la Rivie- 1601.
» re, lui dit ce Prince, vous ne me
» dites rien ſur la naiſſance de M.
» le Dauphin: qu'en avez vous trou-
» vé ? Sire, j'en avois commencé
» quelque choſe, répondit la Rivie-
» re, mais j'ai tout laiſſé-là, ne vou-
» lant plus m'amuſer à cette ſcience,
» que j'ai en partie oubliée, parce-
» que je l'ai toujours reconnue ex-
» trêmement fautive «. Le Roi, qui comprit auſſi-tôt qu'il ne parloit pas ſincérement, lui dit : « Je vois bien
» que ce n'eſt pas-là où il vous tient;
» car vous n'êtes pas de ces gens ſi
» ſcrupuleux : mais c'eſt qu'en effet
» vous ne voulez me rien dire, de
» peur de mentir ou de me fâcher;
» mais quelque choſe qu'il y ait, je
» le veux ſavoir, & je vous com-
» mande même, ſous peine de m'of-
» fenſer, de m'en parler librement «. La Riviere ſe le fit encore répéter trois ou quatre fois, & dit enfin, avec un air de mutinerie, feint ou véritable : » Sire, votre fils vivra
» âge d'homme, & regnera plus que
» vous; mais vous & lui ſerez d'hu-
» meur bien différente. Il aimera ſes

1601. » opinions & ſes fantaiſies, & quel-
» quefois celles d'autrui. Plus pen-
» ſer que dire ſera de ſaiſon. Déſola-
» tions menacent vos anciennes ſo-
» ciétés. Tous vos ménagements ſe-
» ront déménagés. Il exécutera cho-
» ſes fort grandes, ſera fort heureux
» en ſes deſſeins, & fera fort parler
» de lui dans la Chrétienté. Toujours
» paix & guerre. De lignée il en
» aura, & après lui les choſes em-
» pireront. C'eſt tout ce que vous
» ſaurez de moi, & plus que je
» n'avois réſolu de vous en dire «.

On n'apperçoit rien de miraculeux dans cette prédiction. Qu'eſt ce que vivre âge d'homme ? Cela eſt aſſez ordinaire. A l'égard des inclinations & humeurs différentes, les enfants ne reſſemblent pas toujours à leurs peres. Henri étoit ſi grand qu'il eût été bien difficile de lui reſſembler en tout. L'Aſtrologue s'eſt lourdement trompé lorſqu'il a dit qu'après le Succeſſeur du Roi, les choſes empireroient, le Regne de Louis XIII prépara celui de Louis XIV, qu'on peut regarder comme le plus brillant de la Monarchie. M. de Roſny

rapporte que cette prédiction demeura bien avant dans l'esprit du Roi : cependant nous ne voyons pas que, par la suite, il s'en mît beaucoup en peine ; il avoit trop de bon sens pour donner une entiere créance à de pareilles prédictions. 1601.

Au commencement de cette année étoit morte Louise de Lorraine, veuve de Henri III, fille de Nicolas, Comte de Vaudemont, frere puîné du Duc de Lorraine. Ce Prince l'avoit épousée en 1575, après son retour de Pologne, à la sollicitation de Catherine de Médicis, qui l'engagea de la préférer à Madame Catherine, sœur de Henri IV, pour laquelle il avoit conçu de l'inclination, mais que Catherine de Médicis n'aimoit pas ; elle se servit du prétexte de la Religion Réformée, que Madame Catherine professoit, pour empêcher ce mariage, qui d'ailleurs auroit été regardé de mauvais œil par les Catholiques. Henri III conserva jusqu'à sa mort beaucoup d'estime pour cette Princesse, malgré les complots de Messieurs de Guise, ses parents, contre la per-

ſonne de Sa Majeſté. Cependant elle
1601. n'eut jamais beaucoup de conſidération à la Cour, où elle vivoit comme dans une eſpece de ſolitude, mais très reſpectée pour ſa ſageſſe & ſa vertu, dans une Cour auſſi licencieuſe que celle de ſon mari. Elle ſe contenta de gémir intérieurement, ſans ſe plaindre, & ſans témoigner à l'extérieur le chagrin que lui avoit cauſé la mort tragique, mais méritée, du Duc & du Cardinal de Guiſe. Après la mort du Roi elle ſe retira au Château de Moulins, où elle paſſa le reſte de ſes jours dans les exercices d'une ſolide piété.

La ſatisfaction dont le Roi jouiſſoit d'avoir vu naître un héritier de ſa Couronne, les témoignages univerſels de joie que les Peuples en avoient donnés dans toutes les Provinces, avoient redoublé les attentions de Sa Majeſté à réparer les déſordres de la guerre, à faire jouir ſes Sujets de l'heureuſe paix qu'il leur avoit procurée, & à leur en faire goûter les fruits.

Comme on lui avoit fait connoître qu'il s'étoit gliſſé dans le Royaume

un déſordre très préjudiciable au commerce, qui étoit le tranſport qu'on faiſoit dans les pays étrangers des eſpeces d'or & d'argent pour le billonner ; il fit un Edit par lequel il renouvella les anciennes Ordondances ſur le tranſport de l'or & de l'argent, y ajoûtant la peine de mort contre les contrevenants. Il défendit, par un autre Edit, de porter de l'or & de l'argent ſur les habits, & il le fit rigoureuſement exécuter, parcequ'il n'excepta perſonne, s'étant ſoumis lui-même à la Loi qu'il avoit faite ; & ayant réprimandé ſévérement un Prince du Sang qui n'y avoit pas obéi. 1601.

Il ſe faiſoit une grande dépenſe en étoffes de ſoie qu'il falloit tirer de l'Etranger ; il fit tous ſes efforts, & n'épargna aucune dépenſe pour en établir des Manufactures, afin de procurer à la France les bénéfices dont les autres Nations profitoient. Il attira des ouvriers dans le Royaume ; il fit planter des mûriers dans les Provinces où le climat permet d'élever des vers à ſoie. Mais comme ce n'eſt qu'à grands frais, &

après un tems conſidérable, que ces
1601. ſortes d'établiſſements acquierent leur dégré de perfection, il n'eut pas la ſatisfaction de les voir réuſſir à ſon gré ; elle étoit réſervée au regne de Louis XIV, & à l'intelligence du Miniſtre Colbert, auxquels nous ſommes redevables de la beauté des différents ouvrages dans leſquels nous ſurpaſſons aujourd'hui toutes les autres Nations.

Il recevoit & faiſoit examiner tous les Mémoires qui tendoient à augmenter & à faire fleurir le commerce, à le rendre plus facile & moins coûteux, à cultiver & fertiliſer les terres. Il vouloit rendre, autant qu'il ſeroit poſſible, les rivieres navigables. Il faiſoit rétablir les ponts, conſtruire des chauſſées & paver les grands chemins, & il entroit dans tous ces détails avec une activité infatigable, voulant tout connoître par lui-même.

Cependant ce Prince ne jouiſſoit pas encore parfaitement de l'heureuſe & agréable ſituation dans laquelle il ſe trouvoit. Il reſtoit dans l'eſprit de pluſieurs de ſes Sujets un

vieux levain qui fermentoit avec beaucoup de violence. Il s'étoit formé dans pluſieurs Provinces, telles que l'Anjou, le Poitou, l'Angoumois, le Limoſin, l'Auvergne, une cabale de mécontents, appuyée par quatre ou cinq Seigneurs de la Cour, avec leſquels elle avoit des relations qui étoient ſoutenues par l Eſpagne. 1601.

Il y eut dans le même-tems des ſéditions dans les Provinces au-delà de la Loire au ſujet de la levée de l'impoſition du ſol pour livre ſur les marchandiſes qui entroient dans les Villes fermées. Elle avoit été accordée au Roi par l'Aſſemblée des Notables, tenue à Rouen en 1590, pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat. Comme elle ſe faiſoit avec trop de dureté, le Peuple ſe ſouleva dans pluſieurs Villes; il refuſa de payer les Droits, il pilla les deniers royaux, il maſſacra quelques-uns de ceux qui étoient prépoſés pour les recevoir, & commit pluſieurs déſordres, qui furent néanmoins arrêtés par les Gouverneurs ou par les Magiſtrats, enſorte qu'ils n'eurent pas de plus dangereuſes ſuites.

1602. Ce qui inquiétoit davantage le Roi, c'eſt qu'il avoit des preuves que tous ces mouvements étoient ſuſcités par les Seigneurs mécontents, à la tête deſquels on mettoit Biron, Bouillon, le Comte d'Auvergne, la Trimouille, d'Epernon, & quelques autres. Le mal n'étoit pourtant pas encore ſi grand qu'on le faiſoit; mais on avoit donné l'allarme ſi chaude au Roi (car il y a toujours des gens qui, pour faire leur Cour ou ſe rendre néceſſaires, groſſiſſent les objets), & il étoit aſſiégé de tant de défiance & de ſoupçons, qu'il ne ſavoit quel parti prendre. Cependant réſolu d'arrêter le mal dans ſa naiſſance, il partit de Paris après Pâque de l'année 1602, & ſe rendit à Blois pour être plus à portée de s'inſtruire de la vérité de ce qui ſe paſſoit dans les Provinces voiſines. Il y reſta huit jours, pendant leſquels il tint un Conſeil ſecret, auquel il n'admit que M. le Comte de Soiſſons, le Chancelier, Roſny, Villeroy & Maiſſe; & ſur les preuves qui furent adminiſtrées contre les Seigneurs mécontents, il n'y eut qu'une voix pour faire

faire arrêter le Maréchal de Biron & le Comte d'Auvergne, ſitôt qu'ils ſeroient arrivés à la Cour; car pour Bouillon & d'Epernon, Roſny s'y oppoſa, dans l'appréhenſion que ſi on les arrêtoit, Biron & d'Auvergne ne s'échappaſſent. 1602.

Néanmoins d'Epernon ſe juſtifia. Comme il n'y avoit que des ſoupçons contre lui, il les effaça par ſa conduite. Il avoit dit à Roſny, avant le voyage de Blois: » Je vois force » gens qui s'éloignent de la Cour; » mais ceux qui ont la conſcience » nette, ne le doivent pas faire. Je » ſuis de ce nombre, & je n'en par- » tirai point tant que ces ombrages » dureront. Vous ne ſauriez mieux » faire, Monſieur, lui avoit repli- » qué Roſny; & je vous promets » que je ferai valoir, dans l'occaſion, » cette réſolution que vous prenez». Ce qu'il fit effectivement; car ayant rapporté au Roi ce que d'Epernon lui avoit dit, ce Prince l'entretint à Blois ſur cette caballe. Il ne nia pas qu'il n'eût entendu parler de mouvements & d'intrigues ſecretes; mais il dit que c'avoit été d'une maniere

1602. si vague, & quelquefois même si contradictoire, qu'il ne lui étoit pas venu dans l'idée qu'on pût y donner quelque croyance. Il offrit au Roi de demeurer près de sa Personne pour lui servir de caution de lui-même pendant six mois; & si ce tems ne suffisoit pas, il jura qu'il ne le quitteroit point que les soupçons ne fussent entierement dissipés, ce qui satisfit le Roi.

Le Maréchal de Bouillon ne marqua pas dans ses paroles la même sincérité. Lorsque le Roi l'entretint sur cette affaire, il fit tous ses efforts pour se disculper: mais ce Prince, dissimulant ce qu'il pensoit, lui dit qu'il étoit content des assurances qu'il lui donnoit, & qu'il ne lui resteroit plus aucune défiance, s'il avoit pour lui la même complaisance qu'avoit le Duc d'Epernon, de ne point s'éloigner de la Cour tant que cette affaire dureroit; qu'au reste il ne le retiendroit pas auprès de sa Personne sans lui faire part de tous ses desseins, & sans l'appeller à tous ses Conseils, comme il avoit paru le souhaiter, afin qu'il vît par lui-même l'atten-

tion qu'il apportoit à ſoulager le Peuple, & qu'il pût rendre aux Proteſtants comme aux Catholiques un témoignage autentique de la pureté de ſes intentions. 1602.

Bouillon répondit au Roi qu'il alloit ſe mettre en état d'exécuter ce qu'il lui preſcrivoit, non ſeulement pour ſix mois, mais pour toute ſa vie, s'il étoit néceſſaire; & qu'il alloit faire un voyage dans toutes ſes maiſons, afin que rien n'interrompît enſuite le long ſéjour qu'il comptoit faire à la Cour. Ce fut ainſi qu'il sut prévenir adroitement le Roi ſur le départ ſubit auquel il ſe préparoit, qu'il exécuta quelques jours après, & d'où il ne revint que lorſque le Roi l'y contraignit par la force.

Le Roi ayant paſſé huit jours à Blois, ſe rendit à Poitiers : il y reçut les Députés des différentes Villes qui vinrent lui faire des remontrances ſur la Pancarte; ainſi nommoit on l'impoſition du ſol pour livre. Il les écouta avec beaucoup de douceur. Il répondit entr'autres aux Députés des Villes de Guyenne ces belles paroles : « Les impôts que je leve

1602. » ne ſont point pour enrichir mes » Miniſtres & mes Favoris, comme » faiſoit mon Prédéceſſeur ; mais » pour ſupporter les charges néceſ- » ſaires de l'Etat. Que ſi mon Do- » maine eût été ſuffiſant pour cela, » je n'euſſe rien voulu prendre dans » la bourſe de mes ſujets ; mais puiſ- » que j'y emploie le mien tout le » premier, il eſt bien juſte qu'ils y » contribuent du leur. Je deſire avec » paſſion le ſoulagement de mon » Peuple, jamais aucun de mes Pré- » déceſſeurs n'a tant ſouhaité leurs » priéres à Dieu que moi, pour bénir » les années de mon regne. Les allar- » mes qu'on veut vous donner que » j'ai deſſein de bâtir des Citadelles » dans vos Villes ſont fauſſes & ſé- » ditieuſes, je n'en deſire point d'au- » tres, que dans les cœurs de mes » Sujets (1) ".

De pareils diſcours, avec quelques actes de fermeté dont il ſe ſervit pour répondre aux plaintes des Députés de pluſieurs Villes, appaiſerent tous les mécontents ; les Peu-

(1) M. de Perefixe, pag. 346.

ples ſe ſoumirent à la continuation de l'impôt, ſans qu'il fût beſoin d'uſer de châtiment, ſinon qu'on dépoſa les Conſuls de Limoges ; & quelques mois après le Roi, ſatisfait de l'obéiſſance de ſes Sujets, abolit la Pancarte après s'être fait inſtruire exactement de la façon dont elle ſe levoit, des vexations qu'elle cauſoit, & qu'elle ne lui étoit que d'une modique utilité. 1602.

Le voyage du Roi dans ces Provinces, où ſa préſence & ſa modération avoient rétabli le calme avec tant de facilité, lui fit connoître que la crainte qu'on avoit voulu lui inſpirer ſur leur révolte, n'avoit qu'un très léger fondement. Il n'y apperçut aucunes traces de cette conſpiration générale qu'on accuſoit les Seigneurs mal-contents d'y avoir formée. Elle ſe réduiſit à des liaiſons particulieres entr'eux & quelques Gentilshommes, hors d'état de former un parti conſidérable avec les ennemis de l'État, dont la prudence du Roi sut arrêter les effets, par la punition de quelques coupables.

Mort du Maréchal de Biron.

Lorſque j'ai parlé du voyage du

Duc de Savoye à la Cour de France,
1602. & de toutes les démarches qu'il avoit faites pour conſerver le Marquiſat de Saluces, j'ai dit qu'on le ſoupçonnoit d'avoir fait tous ſes efforts pour mettre dans ſes intérêts quelques-uns des Seigneurs les plus accrédités. Il avoit été ſecondé dans ſes deſſeins par un Gentilhomme nommé Lafin, qui fréquentoit alors la Cour (1) : c'étoit un intriguant qui cherchoit à faire fortune par quelque voie que ce fût, & ſe mettre à couvert de la punition qu'il méritoit pour pluſieurs mauvaiſes actions qu'il avoit commiſes. Comme il ne manquoit pas d'eſprit, il avoit eu le ſecret de s'introduire dans la Maiſon du Maréchal de Biron. Il avoit découvert les tentatives que le Duc de Savoye faiſoit pour ſéduire ce Seigneur, & ayant trouvé l'eſprit du Maréchal diſpoſé à les écouter, il étoit devenu ſon

(1) Jacques de la Node, ſieur de Lafin, Gentilhomme Bourguignon, étoit un homme, dit M. de Thou, ſans foi & ſans honneur, déja reconnu pour ſemer la diſcorde & entretenir des factions dans le Royaume. De Thou, Tom. V. Liv. 123.

Agent ſecret. Il avoit fait pluſieurs voyages en Savoye pour conférer avec le Duc & avec le Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanez; & il étoit convenu d'un projet de traité entr'eux & le Maréchal de Biron, écrit de la main de ce dernier, mais qui ne fut point ſigné. 1602.

Cependant comme un homme qui ne s'eſt jamais écarté de ſon devoir, ne ſe livre pas tout d'un coup au crime auquel on n'arrive que par dégrés, le Maréchal ſoutenu par ſa probité naturelle, par l'honneur & la gloire qu'il avoit acquiſes en défendant l'Etat, étoit dans des irréſolutions qui l'empêchoient de ſe déterminer. Elles furent ſi grandes, qu'ayant refuſé de ſigner les conventions qu'on avoit projettées avec lui, le Duc de Savoye & le Comte de Fuentes ſoupçonnerent Lafin de vouloir les tromper, ils firent arrêter Renazé ſon Sécretaire; il l'eût été lui-même, ſi, concevant auſſi de ſon côté quelque défiance (car les fourbes en ſont toujours remplis), il n'étoit revenu de Milan en France par le Pays des Griſons, au lieu de paſſer par la Sa-

voye ; & ſi cela fût arrivé, Biron
1602. n'auroit pas péri : car ayant fait de ſérieuſes réflexions ſur ſon imprudence, & la Reine ayant mis au monde un Dauphin le 27 Septembre 1601, cette naiſſance dérangea les projets du Maréchal. Il écrivit à Lafin qu'il ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, & lui ordonna de tout abandonner (1). Ce fut, ſans doute, la raiſon qui l'empêcha de ſigner le Traité, & donna lieu aux ſoupçons du Duc de Savoye & du Comte de Fuentes.

Il paroît que ce fut dans le tems que le Roi étoit à Chamberry, après s'être emparé d'une partie de la Savoye, qu'il eut connoiſſance des intrigues de Lafin, qu'il regardoit comme un homme dangereux ; car un jour, ayant envoyé chercher le Maréchal de Biron, après une con-

(1) Mezerai, dans ſa grande Hiſtoire, Vie de Henri IV, page 1245, dit que parmi les Lettres du Maréchal à Lafin, il s'en trouva une qui diſoit : *Que puiſque Dieu avoit donné un Dauphin au Roi, il ne vouloit plus ſonger à toutes ces folies, & qu'il le prioit de s'en revenir.*

verſation aſſez générale, il lui parla de ce Gentilhomme comme d'un intrigant, dont la réputation étoit fort décriée, & avec lequel il ne devoit avoir aucune communication. 1602.

Si le Roi étoit dès-lors inſtruit des liaiſons du Maréchal avec le Duc de Savoye, c'eſt ce qu'on ignore. Il y a lieu de croire qu'il en avoit quelques ſoupçons : mais il en avoit eu, ſans doute, de plus particulieres connoiſſances depuis ſon expédition de Savoye ; puiſque, ſe trouvant quelque tems après à Lyon, il interrogea le Maréchal dans le Cloître des Cordeliers ſur les intrigues dont on l'accuſoit ; &, lui ayant rapporté certaines circonſtances qui montroient qu'il étoit encore plus inſtruit qu'il ne le faiſoit paroître, le Maréchal lui avoua qu'on avoit voulu tenter ſa fidélité ; qu'il avoit même écouté des propoſitions qu'on lui avoit faites ; qu'il s'étoit laiſſé trop emporter à la vivacité de ſon tempérament, excitée par le refus du Gouvernement de la Citadelle de Bourg ; mais qu'il étoit revenu de ſon égarement, qu'il avoit tout aban-

donné, & qu'il ſupplioit Sa Majeſté
1602. de lui pardonner ſes folies.

Henri, charmé de voir qu'il avoit recours à ſa clémence, qu'on n'invoquoit jamais en vain, lui dit qu'il lui pardonnoit, & l'aſſura qu'il lui donneroit tant de marques de ſon affection, qu'il n'auroit jamais ſujet de lui manquer de fidélité.

Cependant Lafin, qui étoit le fourbe le plus délié & le plus ſpirituel qu'il y eût alors, & qui cherchoit à mériter le pardon de ſes intrigues aux dépens du Maréchal, abuſant de ſa confiance, le fit retomber dans le piége (1). Il l'engagea à renouer les conférences & à prendre de nouveaux engagements contraires aux intérêts du Roi. Enſuite Lafin employa le Vidame de Chartres, ſon neveu, pour obtenir ſa grace & l'abolition du crime qu'il avoit fait en traitant avec les Enne-

(1) Le Pere Daniel dit que Lafin étoit un des complices de la conjuration formée contre Henri III, à ſon avénement à la Couronne, ſous le nom du Duc d'Anjou, dont j'ai parlé ci-devant, Tom. I. p. 86.

mis de l'Etat, offrant de découvrir à Sa Majeſté les complots qui avoient été faits contre elle, de lui nommer les complices, & de lui remettre toutes les Lettres du Maréchal de Biron. Mais comme elles ne parloient pas aſſez clairement pour opérer une conviction, il s'aviſa d'une ſcélérateſſe inouie. 1602.

Il alla trouver le Maréchal de Biron, il lui remontra qu'il avoit un mémoire écrit de ſa main qui contenoit les articles du Traité qu'il avoit voulu faire avec l'Eſpagne & la Savoye; que ce ſeroit une imprudence à lui de le garder, & qu'il falloit le ſupprimer après en avoir tiré ſimplement une copie. Le Maréchal approuva cette idée; il donna l'Ecrit à Lafin, qui le tranſcrivit: enſuite il rendit au Maréchal la copie; &, chifonnant l'original, au lieu de le jetter au feu, il y jetta un autre papier, & retint celui-là, ſans que le Maréchal s'en apperçut. Mezerai rapporte que » M. de Biron prit l'ori-» ginal, le chiffonna, & le jetta dans » la cheminée avec une négligence » de grand Seigneur; mais qu'au

» lieu de tomber dans le feu, il tomt
1602. » ba dans le coin de la cheminée, &
» que Lafin, qui s'en apperçut, fai-
» ſant ſemblant de bruler d'autres
» papiers, reprit celui-là, le mit dans
ſa poche & le porta au Roi «.

Pendant l'intervalle du tems qui s'étoit paſſé entre le pardon accordé au Maréchal de Biron & ſa détention, le Roi l'avoit envoyé, comme nous l'avons dit, en ambaſſade auprès de la Reine Eliſabeth, & quelque tems après ſon retour il avoit été honoré de la même qualité auprès du Corps Helvétique pour le renouvellement de l'alliance des Cantons avec la France, celle qu'ils avoient précédemment contractée avec elle étant expirée dès le tems de la mort de Henri III.

Trois Ambaſſadeurs, envoyés ſucceſſivement, avoient échoué dans cette négociation, qui avoit toujours été traverſée par les Ennemis de la France. Les Eſpagnols principalement étoient parvenus à ſemer parmi les Suiſſes des ſoupçons qui arrêtoient la concluſion de cette affaire. Elle n'étoit pas encore terminée,

lorſque le Maréchal de Biron arriva à Soleure au mois de Janvrier 1602, avec une nombreuſe ſuite & un brillant équipage. La grande dépenſe qu'il fit, l'éloquence militaire de ſes diſcours, l'éclat de ſes belles actions, dont les Suiſſes avoient été ſi ſouvent témoins, firent un merveilleux effet ſur ce Peuple guerrier ; & le Roi leur ayant fait payer les ſubſides qui leur étoient dus, l'alliance fut renouvellée, non-ſeulement pour la vie du Roi, mais auſſi pendant celle du Dauphin. Cet accord fut ſuivi d'une ſomptueuſe fête & d'un ſuperbe banquet, que donna le Maréchal, où il célébra, avec les plus grands applaudiſſements, les vertus du Roi, ſes victoires, & les forces de la France. Ce ſervice ne fut pas le moindre de ceux que le Maréchal avoit rendus au Roi ; mais ce fut le dernier jour de ſa gloire & de ſon bonheur. 1602.

A ſon retour, après avoir rendu compte au Roi de ſa négociation, il ſe rendit dans ſon Gouvernement de Bourgogne, ſous prétexte de quelques affaires. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui donna des avis que Lafin

avoit eu des entretiens ſecrets avec
1602. le Roi. Le Maréchal en prit du ſoupçon; mais quoiqu'il eût aſſez mauvaiſe opinion de ce Gentilhomme, il ne le croyoit cependant pas capable de trahiſon : c'eſt pourquoi il lui avoit envoyé un homme affidé, pour lui dire de ſe ſouvenir de ſes ſermens, lui repréſenter qu'il avoit ſa vie & ſon honneur entre ſes mains, & le prier ſur-tout de bruler ſes lettres & ſes papiers : il ne ſavoit pas que Lafin, dans un voyage qu'il avoit fait à Fontainebleau, avant que le Roi partît pour le Poitou, avoit remis à ce Prince toutes les Lettres du Maréchal, tous les papiers qu'il tenoit de lui, & ſur-tout ce projet de Traité écrit de ſa main, que Lafin avoit ſubtilement garanti du feu; qu'il avoit révélé au Roi tout le ſecret d'une nouvelle conjuration, & lui avoit nommé tous ceux qui y avoient part. Si nous voulons croire Mezerai, Lafin avoit impliqué dans cette affaire un ſi grand nombre de perſonnes de qualité, & même le Baron de Roſny, que le Roi, tout étonné de la grandeur du péril, fut quelques jours

ſans ſavoir à qui il devoit ſe fier. M. de Pereſixe (1) dit ſeulement que les rapports de Lafin cauſerent au Roi de ſi grandes inquiétudes, qu'elles le rendirent extrêmement réveur pendant ſon voyage de Poitou. Il pourroit bien être, & l'on eſt diſpoſé à croire que Lafin avoit impliqué dans cette affaire beaucoup d'honnêtes gens, pour obtenir plus facilement le pardon qu'il deſiroit obtenir du Roi. 1602.

Sur les délations de Lafin, le Roi avoit tenu à Blois, comme nous l'avons dit, un Conſeil, auquel il n'avoit admis que Roſny, dont il étoit sûr, avec ceux dont on ne lui avoit point inſpiré de défiance. Leur ayant fait part de ce qu'il avoit appris, & fait voir les Lettres du Maréchal, avec les autres papiers que Lafin lui avoit remis, il fut réſolu qu'on tiendroit cette affaire très ſecrete, juſqu'à ce qu'on pût avoir de plus fortes preuves, pour quoi l'on éclaireroit la conduite du Maréchal

(1) pag. 353.

1602. & de ceux qu'on regardoit comme ſes complices.

Après cela le Roi continua ſa route pour le Poitou, ſans témoigner au Maréchal qu'il ſoupçonnoit ſa conduite, il lui donna même les marques de confiance dont on a parlé. Et lorſqu'il eut mis ordre aux affaires qu'il avoit dans cette Province, il revint à Fontainebleau toujours agité des impreſſions ſiniſtres qu'on lui avoit inſpirées contre le Maréchal de Biron.

Ce Seigneur avoit beaucoup d'envieux. Le luſtre qu'il tiroit des grands ſervices que ſon pere avoit rendus à la France, ſon mérite perſonnel, & les actions brillantes qu'il avoit faites, le rendoient ſi conſidérable, qu'il s'étoit attiré des ennemis ſecrets, dont le nombre n'eſt que trop grand dans les Cours des Princes, & dont la jalouſie n'eſt continuellement occupée qu'à rabaiſſer la gloire de ceux que leurs belles qualités élevent au deſſus des autres. Après Henri, Biron & Leſdiguieres étoient, de l'aveu de tout le monde, les deux plus grands hommes de

guerre que la France poſſédoit alors. Biron avoit apris de ſon Maître à gagner l'amitié des gens de guerre par ſes manieres nobles & généreuſes, par ſa douceur & ſa familiarité dans le commandement : on lui en fit un crime pour le rendre redoutable à ſon Prince. 1602.

Il fit une grande faute de reſter dans ſon Gouvernement de Bourgogne, malgré les ordres réitérés du Roi de ſe rendre à la Cour. Sa préſence & ſa ſoumiſſion euſſent diſſipé les ſoupçons qu'on avoit conçus de ſa conduite ; ſon retardement les augmenta & les convertit en certitude.

Cependant le Maréchal étoit agité des plus cruelles inquiétudes, ſans pouvoir ſe réſoudre au parti qu'il devoit prendre, & ſans ſavoir à qui demander conſeil. On lui donnoit des avis qui le faiſoient trembler : on lui mandoit qu'il ne faiſoit pas bon pour lui à la Cour, qu'on y étoit furieuſement irrité de ſa conduite & de ſes retardements. D'autres lui conſeilloient de ſe retirer en Franche-Comté, & lui man-

doient qu'il étoit plus sûr pour lui
1602. de se defendre de loin que de près.

D'un autre côté le Baron de Lux (1), son Confident (on ne sait s'il le trompoit alors, du moins en fut-il fort soupçonné), vint exprès le trouver pour l'engager de se rendre à Fontainebleau, & lui donna l'assurance positive que, quoique Lasin eût vu le Roi, il n'avoit

(1) Edme Lalain, Baron de Lux, neveu de Pierre d'Espinac, Archevêque de Lyon; il avoit été très avant dans la Ligue : on ne sait comment le Maréchal de Biron en avoit fait son confident & son complice. Il obtint sa grace après avoir révélé tout ce qu'il savoit de la conspiration. Il conserva son Gouvernement du Château de Dijon & de la Ville de Beaune. On le trouve mêlé dans les intrigues de la Cour de Louis XIII. Il s'étoit lié avec la Maison de Guise; il la quitta pour s'attacher au Maréchal d'Ancre. Il s'étoit vanté de s'être trouvé à Blois avec le Maréchal de Brissac dans la chambre où Henri III avoit pris la résolution de faire tuer le Duc de Guise, & d'avoir empêché Brissac de l'en avertir. Le Chevalier de Guise, l'ayant rencontré onze ans après, lui fit mettre l'épée à la main, & le tua. Quelque tems après le fils du Baron fut aussi tué par le Chevalier de Guise, auquel il voulut demander raison de la mort de son pere.

rien découvert. Il lui rapporta même que ce Prince lui avoit dit, avec un visage gai, après avoir entretenu Lafin : » Je suis bien aise d'avoir » vu cet homme, il m'a ôté de l'es- » prit beaucoup de défiances & de » soupçons ». 1602.

Le Roi, qui ne vouloit pas faire d'éclat, avoit envoyé Lescure, un de ses Gentilshommes, au Maréchal, afin de l'engager à venir à la Cour. Le Président Jeannin, qui avoit fait un voyage en Bourgogne dans le même-tems, lui avoit porté parole de la part du Roi qu'il ne lui arriveroit aucun mal : ces dernieres circonstances le déterminerent enfin à partir. Lorsqu'il fut à Montargis, on lui donna un avis si pressant, qu'il pensa s'en retourner sur-le-champ ; il reçut même un billet de la Comtesse de Roussy sa sœur, qui le prioit de se sauver avant qu'il fût gardé de plus prés. Malgré cela il continua sa route ; il se rendit à Fontainebleau, & lorsqu'il parut devant le Roi, ce Prince lui dit : » Vous avez bien fait de venir, car

1602. » j'allois vous chercher moi-même (1) ».

Le Roi, après deux converſations avec le Maréchal, le preſſa dans une troiſieme, avec beaucoup de vivacité, de lui découvrir les intelligences qu'il avoit eues, & les Traités qu'il avoit projettés avec le Duc de Savoye & les Eſpagnols : il lui dit qu'il en ſavoit aſſez toutes les particularités, mais qu'il deſiroit les apprendre de ſa bouche, lui promettant que la confeſſion qu'il en feroit ſeroit ſuivie d'une entiere grace. Le Maréchal probablement comptoit que ſes nouvelles liaiſons avec les Ennemis de l'Etat ſeroient enſevelies ſous le ſecret, puiſqu'il répondit au Roi : » Qu'il n'étoit pas » venu pour ſe juſtifier ; mais pour » apprendre les noms de ſes calom- » niateurs, afin d'en demander juſ- » tice, autrement qu'il ſe la feroit

(1) Je trouve dans quelques Mémoires, qu'à ſon départ de Dijon, il étoit ſuivi, à une certaine diſtance, d'un nombre de cavaliers qui avoient ordre de l'arrêter, s'il ſe fût détourné de la route de Fontainebleau.

» lui-même ». Cependant le Roi, ſans faire paroître d'émotion, lui dit » qu'il y pensât mieux, & qu'il » eſpéroit qu'il prendroit un meilleur » conſeil ». On rapporte que Lafin ayant rencontré le Maréchal, lui avoit dit : » *Mon Maître, courage & bon bec ; ils ne ſavent rien* ». 1602.

Qu'un homme eſt à plaindre lorſqu'il ne prend conſeil que de lui-même & qu'il eſt menacé de ſe voir enlever ſon honneur par la publicité d'une action flétriſſante ! Biron étoit ſi grand, il avoit fait de ſi belles actions, il avoit tant de jaloux & d'ennemis qui alloient triompher de ſon déſaſtre, qu'il refuſa obſtinément de dévoiler une conduite qui devoit le couvrir d'une confuſion que le pardon du Roi ne pouvoit effacer. Il crut d'ailleurs que celui que le Roi lui avoit accordé à Lyon ſeroit ſuffiſant, il garda le ſilence. Cependant le Roi le fit encore exhorter de confeſſer la vérité par le Comte de Soiſſons, qui conclut ſa remontrance par une ſentence du Sage, en lui diſant : » *Sachez, Monſieur, que le courroux*

» *d'un Roi eſt le meſſager de la mort* (1).

1602. Mais il lui répondit avec encore plus de fierté qu'il n'avoit fait au Roi. Ce Prince le prit une autre fois en particulier dans une allée du jardin de Fontainebleau, le priant de lui avouer le ſecret de la conſpiration dont il étoit accuſé ; mais il n'en put tirer autre choſe que des proteſtations d'innocence & des menaces contre ſes accuſateurs. Il voulut encore faire une troiſieme tentative pour dompter l'obſtination du Maréchal, il l'exhorta, il le conjura même de ne lui plus céler ce qui pouvoit être prouvé d'ailleurs & le perdre ſans reſſource ; il lui réitera les aſſurances d'un pardon abſolu, à condition d'être informé de tout par ſa bouche. Tous les efforts du Roi furent inutiles ; le Maréchal répéta qu'il n'avoit autre choſe à lui dire que ce qu'il lui avoit révélé dans ſon voyage de Lyon. Enfin pour une quatrieme & derniere fois, le Roi l'ayant appellé dans ſon cabinet ſur les dix heures du ſoir, comme

(1) Perefixe, pag 355

il ſortoit de jouer avec la Reine, il lui fit de nouvelles inſtances : mais le Maréchal lui ayant répondu, avec hauteur : » Que c'étoit trop » preſſer un homme de bien », le Roi, piqué de ſon opiniâtreté, le quitta en lui diſant pour dernieres paroles : *Eh bien, il faudra apprendre la vérité d'ailleurs : adieu, Baron de Biron*, & ſe retira dans ſon appartement. Quelques moments après le Maréchal de Biron fut arrêté par Vitry, Capitaine des Gardes du Corps, qui lui dit : » Monſieur, le » Roi m'a commandé de lui rendre » compte de votre perſonne : don- » nez-moi votre épée Le Maréchal » demanda à parler au Roi. Le Roi, » reprit Vitry, eſt retiré, donnez- » moi votre épée. Ah ! mon épée, » dit-il en ſoupirant, qui a rendu » tant de ſervices au Roi ». Il la donna, & on le conduiſit dans une chambre, où il fut gardé toute la nuit. 1602.

Pendant que cela ſe paſſoit, on s'aſſuroit auſſi de la perſonne du Comte d'Auvergne, & le lendemain ils furent embarqués tous deux

1602. ſur la Seine & conduits avec une forte eſcorte à la Baſtille, pendant que le Roi de ſon côté ſe rendit à Paris.

Lorſqu'on réfléchit ſur cet événement, on ne peut s'empêcher d'être ſurpris de l'obſtination du Maréchal à ne pas confeſſer au Roi la vérité. Peut-être, voyant l'empreſſement de ce Prince à la lui demander, s'imagina-t il qu'il ne faiſoit tant d'inſtances que pour être inſtruit des faits dont il n'avoit point de certitude, & qui reſteroient dans l'oubli faute d'un plus grand éclairciſſement. Cependant le Roi étoit inſtruit de tout, & c'étoit ſans doute afin de donner au Maréchal l'occaſion d'implorer ſa clémence, qu'il lui demandoit avec tant d'ardeur une révélation expreſſe de ſes Traités & de ſes complices. Mais la bonne volonté du Roi dans cette occaſion eut un effet tout contraire à celui qu'il s'étoit propoſé, & fut cauſe elle-même de la ruine du Maréchal. Peut-être la choſe auroit-elle tourné autrement, & ne ſe ſeroit-il pas perdu, ſi dès la premiere

miere converſation, le Roi, qui le vouloit ſauver, lui eût fait connoître qu'il étoit inſtruit de toutes ſes menées, comme il l'avoit été en effet par Lafin, Renazé & le Baron de Lux. S'il l'avoit convaincu lui-même en lui détaillant toutes les circonſtances qu'il avoit appriſes des Délateurs, s'il lui avoit nommé ſes complices, le Maréchal n'auroit eu d'autre parti à prendre que celui de ſe jetter aux pieds de ſon Maître, de lui demander pardon & d'implorer ſa clémence, dont le Roi n'auroit pas manqué de faire l'uſage que la bonté de ſon cœur, ſa magnanimité, & les ſervices du Maréchal lui auroient inſpiré. 1602.

Trois jours après ſa détention, ſes parents, à la tête deſquels étoit le Duc de la Force, étant venus ſe jetter aux pieds du Roi pour implorer ſa miſéricorde, reçurent de lui pour réponſe : » Que le mépris que » le Maréchal de Biron avoit fait » de ſa clémence, l'avoit contraint » d'employer la Juſtice, & qu'il » falloit laiſſer agir les Loix ».

Le Duc de la Force, ayant dit

au Roi : » Sire, nous avons pour le
1662. » moins cet avantage, qu'il n'a ja-
» mais rien entrepris contre votre
» Perſonne ſacrée. Faites ce que
» vous pourrez pour ſon innocence,
» répondit le Roi, je ferai de mê-
» me (1) ». Enſuite il envoya deux commiſſions au Parlement, portant injonction de faire le procès aux accuſés. M. Fleury, le plus ancien des Conſeillers, & Rapporteur de cette affaire, reçut de Madame la Maréchale de Biron une Requête par laquelle elle demandoit qu'il fût permis à ſon fils, attendu qu'il étoit homme de Guerre & peu verſé dans les affaires, de prendre un Conſeil, comme il étoit d'uſage d'en accorder à ceux qui étoient accuſés : mais cette Requête fut rejettée, ſur le principe qu'on n'en accorde point dans le cas de leze-Majeſté. Cependant il en auroit eu grand beſoin. Un homme nourri, comme lui, dans les travaux militaires, étoit bien ignorant dans ce qu'on appelle procédure. S'il en avoit été inſtruit, il

(1) Chron. Septenn. p. 294.

auroit recuſé, comme il le pouvoit, & comme il y avoit lieu de le faire, les témoins qui dépoſerent contre lui ; & il auroit bien atténué leurs témoignages ; car il ne fut condamné que ſur leurs dépoſitions. Lorſqu'on lui préſenta Lafin, il le reconnut pour homme de bien & pour ſon ami ; &, lorſqu'on lui eut lu ſa dépoſition, il dit que c'étoit le plus ſcélérat de tous les hommes, un ſorcier, un traître, un aſſaſſin. Ayant dit que ſi Renazé étoit au monde, il pourroit bien témoigner le contraire & le juſtifier, il ne croyoit pas qu'il fût ſi près de lui ; auſſi demeura-t-il fort étonné lorſqu'on le lui préſenta. Cet homme s'étoit échappé ſi fort à propos de ſa priſon de Quiers, qu'on eût dit que le Gouverneur de Milan, qui l'avoit fait arrêter, étoit d'accord avec les ennemis du Maréchal pour le perdre. Au ſurplus, il n'y eut que les témoins qui firent ſa conviction ; car ſes Lettres, ſes Ecrits, & ſur-tout le projet du Traité, étoient datés antérieurement au pardon que le Roi lui avoit accordé à Lyon. 1602.

1602. Lorſque l'inſtruction fût faite, on le mena au Parlement pour le juger. Il y fut conduit dans un bateau couvert, avec une nombreuſe garde. Les Chambres étoient aſſemblées, & le Chancelier y préſidoit (1). Il ne s'y trouva aucuns Ducs & Pairs, quoiqu'ils euſſent été invités dans les formes ordinaires. Il ſe défendit mieux devant ſes Juges, que devant ceux qui l'avoient interrogé, & qui avoient procédé au recollement & à la confrontation. On lui

(1) C'étoit Pompone de Believre. Il étoit fils de Claude de Believre, Premier Préſident au Parlement de Grenoble. Il étoit très habile en Droit Civil. Il fut fait Secrétaire d'Etat par le Roi Charles IX. Il accompagna Henri III en Pologne, en qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France. Après ſon retour, il fut nommé Préſident au Parlement de Paris. Lorſque la mort du Chancelier de Chiverny, arrivée en 1599, fut annoncée à Henri IV; ce Prince répondit ſur-le-champ qu'on ſe trompoit, qu'il étoit vivant en la perſonne de M. de Believre qu'il déſigna auſſi-tôt pour remplir cette dignité. Il mourut à Paris au mois d'Octobre 1607, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Germain l'Auxerrois, où l'on voit ſon épitaphe.

donna tout le tems qu'il voulut pour se défendre ; & il parla comme il avoit coutume de combattre ; c'eſt-à-dire, qu'il fit merveilles. 1602.

Il convint » qu'ayant eu des liaiſons avec les Ennemis de l'Etat, il » avoit mérité que la Juſtice exerçât » contre lui toutes ſes rigueurs ; mais » il repréſenta que ſa conduite, toute » criminelle qu'elle étoit, ne conſiſtoit que dans une imparfaite volonté, qui n'avoit eu aucun effet ; » que le Traité qu'il avoit écrit de ſa » main n'avoit point été ſigné ; qu'il » s'en étoit repenti ; qu'il avoit tout » découvert au Roi, & qu'il en » avoit obtenu le pardon ; qu'il ſupplioit la Cour d'avoir égard à ce » qu'il avoit été entraîné dans ce » malheur par des ſcélérats qui l'avoient ſéduit, & enſuite l'avoient » trahi pour obtenir leur grace d'un » crime dont ils étoient les auteurs » & les complices ; ſcélérats, qui » étoient encore aujourd'hui témoins contre lui, & ſur les ſeules » dépoſitions deſquels il ſeroit peut-» être condamné ; qu'il étoit vrai » qu'il s'étoit laiſſé quelquefois em-

1602. » porter à des paroles peu meſurées
» contre le Roi, dans ces moments
» de mécontentement qu'excitent les
» refus d'un Prince lorſqu'on lui de-
» mande des graces qu'on croit avoir
» méritées; mais que ces accès de
» colere s'évanouiſſoient, & retom-
» boient ſur les Ennemis du Roi,
» lorſqu'il ordonnoit de marcher
» contre eux, comme il avoit fait
» dans la guerre de Savoye, dans
» laquelle on ne pouvoit rien lui re-
» procher contre ſon devoir. En-
» ſuite il fit le détail des combats
» qu'il avoit rendus, des actions
» qu'il avoit faites, & des bleſſures
» qu'il avoit reçues au ſervice du
» du Roi & de l'Etat, qui lui avoient
» mérité la dignité de Maréchal de
» France, d'autant plus honorable,
» qu'elle ne ſe donnoit qu'au véritа-
» ble mérite & à la valeur. Il fit un
» brillant éloge des actions du Ma-
» réchal ſon pere, & des ſervices
» qu'il avoit rendus à la France. Il
» le préſenta terminant ſa vie, par
» une mort glorieuſe, au ſiege d'E-
» pernay, ſous les yeux & pour la
» gloire de ſon Prince. Il en fit la triſte

» comparaiſon avec la mort honteu- 1602.
» ſe dont il étoit peut-être menacé,
» & qui flétriroit en un inſtant les
» lauriers du pere & du fils. Qu'il ſe
» flattoit pourtant que ces mêmes
» lauriers couvriroient une faute
» dont il avoit un ſincere repentir,
» & lui feroient obtenir, de la clé-
» mence du Roi, & de la juſtice de
» ſes Juges, un pardon dont il fe-
» roit enſorte de ſe rendre digne par
» de nouvelles actions, par ſon zele,
» & par ſon attachement inviolable
» pour la Perſonne de Sa Majeſté;
» qu'il croyoit ſes eſpérances d'au-
» tant mieux fondées, que le par-
» don qu'il demandoit n'étoit que
» la confirmation de celui qui lui
» avoit été accordé par le Roi dans
»le Cloître des Cordeliers de Lyon».
Enfin il s'expliqua dans des termes ſi pathétiques & ſi touchants, que la vérité de ce qu'il avoit dit, jointe à la compaſſion qu'il excita, tirerent les larmes des yeux de la plupart de ſes Juges; &, s'ils euſſent opiné ſur-le-champ, peut-être auroit-il trouvé plus de miſé-

ricorde : mais comme il n'y avoit
1602. pas assez de tems pour délibérer, on remit la décision à un autre jour.

Mezerai rapporte que, » ce jour » venu & dans le tems que les Juges » étoient aux opinions, il leur fut » apporté des lettres scellées du » grand Sceau, par lesquelles le Roi » révoquoit la grace qu'il avoit ac- » cordée au Maréchal dans le Cloî- » tre des Cordeliers de Lyon. Il dit » encore que quelques-uns des en- » nemis du Maréchal, qui avoient » appris qu'il comptoit sur ce par- » don, & qui redoutoient sa colere » s'il étoit confirmé, engagerent le » Roi à faire cette démarche, tout- » à-fait inutile & contraire à sa clé- » mence ».

Mezeray ne cite aucun garant de ce fait, qu'on peut regarder comme apocryphe. C'est connoître bien peu le véritable caractere de Henri, de le représenter comme un Prince capable de servir la haine & la jalousie des ennemis du Maréchal. S'il ne lui pardonna pas, c'est qu'il voulut le punir de la récidive de son

obſtination à ne rien avouer, & du mépris qu'il avoit fait du nouveau pardon qu'il lui offroit. 1602.

Comme les preuves étoient ſuffiſantes, & qu'il n'eſt pas permis à des Juges de ſe laiſſer toucher par la compaſſion, ceux du Maréchal de Biron furent obligés de le condamner à la mort. L'arrêt ayant été porté au Roi, il en remit l'exécution au lendemain 31 Juillet 1602, & changea le lieu de la Grêve en celui de la Baſtille. On fit valoir à ſes parents ce changement comme une grace, quoique ce fût un pur effet de la crainte qu'on avoit inſpirée au Roi de quelqu'émotion, non pas tant de la part du Peuple, que des gens de Guerre qui l'aimoient éperduement; mais il n'y avoit rien à craindre, il n'avoit pas porté ſes deſſeins juſqu'à les corrompre.

Le jour marqué pour faire exécuter l'Arrêt, Monſieur le Chancelier, accompagné de quelques Conſeillers d'Etat & du Parlement, ſe tranſporta à la Baſtille. Lorſque le Maréchal l'apperçut il s'écria, je ſuis

1602. mort ! & demanda s'il n'y avoit point de pardon. Voyant que perſonne ne lui répondoit, il s'exhala en plaintes, en reproches & en exclamations. On eut bien de la peine à le diſpoſer à entendre la lecture de ſon jugement : il l'écouta cependant aſſez tranquillement, mais lorſqu'on vint à ſes paroles de *conſpiration contre la Perſonne du Roi*, il s'écria, *il n'en eſt rien, cela eſt faux, otez cela*, & il perſiſta juſqu'à la mort à dire qu'il étoit innocent de ce crime. Sur les cinq heures du ſoir il fut conduit ſur l'échaffaut : après y avoir été quelque tems à faire ſes dernieres diſpoſitions, il demanda » s'il n'y » avoit pas là quelques perſonnes » attachées au Baron de Roſny ; Ar» naut, ſon Sécetaire, s'étant pré» ſenté, il lui dit, rapportez à M. » de Roſny, que j'ai toujours été » ſon bon ami & ſerviteur, & que » je meurs tel ; que ceux qui lui » ont fait entendre le contraire, que » j'avois eu deſſein de le tuer, l'ont » trompé, & que ſi j'avois ſuivi » ſes conſeils je ne ſerois pas où je

» ſuis « (1). Lorſque ſa tête fut ſéparée de ſon corps, il fut mis dans un cercueil & porté à l'Egliſe de Saint Paul, où il fut inhumé ſans aucune cérémonie ; mais avec un prodigieux concours de Peuple qui ſuivoit le convoi les larmes aux yeux, pleurant la triſte deſtinée d'un Seigneur qui méritoit une fin plus glorieuſe. 1602.

Tel fut le ſort de Charles de Gontaut, Duc de Biron, Pair & Maréchal de France, qu'un caractere ambitieux précipita dans le dernier malheur pour avoir trop facilement prêté l'oreille aux ſollicitations des Ennemis de la Couronne, à des promeſſes vaines & trop exorbitantes pour pouvoir être réaliſées, & aux ſollicitations d'un Gentilhomme qui étoit un ſcélérat, qui le replongea dans une conjuration qu'il avoit abandonnée, & qui le trahit enſuite afin d'obtenir pour lui-même l'abolition de ſes crimes. Le jour de l'exécution le Maréchal ne ceſſoit de ſe

(1) Chron. Septenn. & Journal de Henri IV, ann. 1602.

1602. plaindre de Lafin. Il dit ces paroles ſans témoigner d'emportement : *Ce méchant & déloyal m'a perdu, & je perds ma vie pour ſauver la ſienne.*

Pour faire connoître en peu de mots combien étoient chimériques les promeſſes que faiſoient les Eſpagnols au Maréchal de Biron, il ſuffit de voir la ſubſtance du Traité projetté avec eux, tel qu'on le diſoit alors. On devoit faire du Royaume de France autant de Souverainetés que de Provinces, dont les Poſſeſſeurs releveroient du Roi d'Eſpagne. Le Duc de Savoye eût pris pour ſa part le Lyonnois, le Dauphiné & la Provence, & Biron le Duché de Bourgogne, auquel les Eſpagnols euſſent joint la Franche-Comté pour dot d'une Fille de leur Roi ou d'une Fille de Savoye, qu'ils promettoient lui donner en mariage, & ils devoient encore lui fournir des ſommes très conſidérables. Des promeſſes ſi exceſſives devoient donner à connoître que ceux qui les faiſoient avoient bien moins deſſein de les tenir, que de faire perdre au Roi un de ſes plus habiles Généraux & plus utiles ſer-

viteurs. Le Maréchal de Biron auroit dû ſe ſouvenir du Connétable de Bourbon, que l'Empereur Charles-Quint avoit ſéduit par de pareilles promeſſes, & ſur-tout par celle du mariage d'Eléonore, Reine de Hongrie, ſa ſœur, qu'il n'exécuta pas; &, après avoir tiré de lui tout l'avantage qu'il en attendoit, au détriment de la France, il l'abandonna à ſon malheureux ſort, dont il trouva la fin ſur la bréche des murs de la Ville de Rome, où il fut tué. 1602.

Après la mort du Maréchal de Biron, le Roi donna le Gouvernement de la Bourgogne au Dauphin, & la Lieutenance au Duc de Bellegarde, pendant la jeuneſſe de ce Prince. Il pardonna au Baron de Lux pour lui avoir découvert tout ce qu'il ſavoit des intelligences du Maréchal. A l'égard du Comte d'Auvergne, l'un des principaux complices, le Roi, après l'avoir fait retenir deux mois dans la Baſtille, lui rendit la liberté (1) & ſes bonnes graces, à

(1) Ce ne fut pas, dit Septennaire, ſans avoir bien purgé ſa conſcience entre les mains de MM. de Roſny, de Sillery & du Chancelier.

1602. ſollicitation de pluſieurs perſonnes de la Cour, & ſurtout de la Marquiſe de Verneuil, ſa ſœur, à laquelle ce Prince ne pouvoit rien refuſer. Ce Comte ne ſe ſervit de cette grace que pour payer ſon Maître d'ingratitude, & le trahir de nouveau. Le Prince de Joinville, que le Roi avoit fait arrêter, eut auſſi ſa grace & la liberté. Le Roi, ayant reconnu que c'étoit un jeune homme ſans expérience, & qui n'avoit péché que par étourderie, ſe le fit amener, & en même-tems envoya chercher la Ducheſſe de Guiſe ſa mere & le Duc de Guiſe ſon frere aîné, auxquels il dit, dans ſon Cabinet : » Voi» là l'enfant prodigue en perſonne ; » il s'eſt mis dans la tête des folies, » je le traite en enfant, & je lui » pardonne, pour l'amour de vous » & de M. de Roſny qui m'en a prié » à jointes mains ; mais c'eſt à con» dition que vous le chapitrerez bien » tous trois ; & que vous, mon ne» veu, en ſe tournant vers le Duc » de Guiſe, vous en repondrez à » l'avenir ; je vous le donne en gar-

» de, afin de le rendre ſage s'il y a » moyen «. 1602.

Un nommé Hebert, Secrétaire du Maréchal, ſouffrit la queſtion ordinaire ſans rien confeſſer; il fut condamné à une priſon perpetuelle: mais peu de tems après, le Roi le fit mettre en liberté. Les autres complices, & ſur-tout Lafin obtinrent une entiere abolition, non-ſeulement de ce crime, mais de tous les autres qu'ils avoient commis (1).

Ce qui pourroit faire croire qu'on avoit inſpiré au Roi trop de crainte du Maréchal de Biron, que les projets de ce Seigneur n'avoient pas acquis leur maturité, & qu'il n'avoit pas encore beaucoup de partiſans, c'eſt que le Roi, ayant envoyé le

(1) Chronologie Septenn. 1 vol. p. 311. Lafin étant venu à Paris au mois d'Avril 1606; pour ſolliciter la liberté de ſon fils, priſonnier à la Conciergerie; &, paſſant à cheval ſur le Pont Notre-Dame, le 20 de ce mois, fut tué par douze ou quinze hommes à cheval, qui traverſerent enſuite la Ville au grand galop, tenant l'épée nue en une main avec la bride & le piſtolet de l'autre, & ſe ſauverent. Journal de l'Etoile, Tom. 3. p. 356.

1602. ſieur de Lavardin en Bourgogne avec un corps de troupes, il ſe rendit maître, ſans aucune réſiſtance, des Places dont le Maréchal de Biron avoit le Gouvernement.

Lorſque les traces d'un crime ſont effacées par la punition que le Prince en a fait faire; lorſqu'on a donné l'approbation qui eſt due aux rigueurs que ſa Juſtice a exercées dans des occaſions qui intéreſſoient ſa Perſonne & la tranquillité de l'Etat; quand on a perdu de vue les coupables, alors la compaſſion prend la place de la haine, & l'on plaint le malheur de ceux qui ont été la victime de leur ambition ou de leur défaut de conduite, ſur-tout, ſi les belles qualités qu'ils avoient d'ailleurs peuvent faire une eſpece de compenſation avec les fautes qu'ils avoient commiſes. C'eſt ce qui arriva après la mort du Maréchal de Biron. On ſe rappella les belles actions qu'il avoit faites, l'admiration qu'elles avoient excitée, l'affection qu'il s'étoit acquiſe de la part des Officiers & des Soldats, les ſervices que ſon pere & lui avoient rendus à l'Etat, & l'on

eût desiré que tous ces avantages eussent adouci la rigueur de son sort, & eussent pu lui mériter la miséricorde de son Roi. Aussi, disoit-on, dans ces conversations particulieres dans lesquelles les hommes se donnent la libetté de réfléchir sur les actions des Princes, la clémence du Roi étoit-elle donc entierement épuisée par les graces immenses qu'il avoit accordées à ses plus grands ennemis ? nous appréhendons que la postérité ne fasse la triste comparaison de la rigueur dont il a usé envers le Maréchal de Biron, avec les bontés qu'il a eues pour ses complices, & pour beaucoup d'autres qui avoient plus mérité son indignation. Cependant, en plaignant cet infortuné Seigneur, on louoit hautement la justice du Prince, qui avoit besoin d'un acte de fermeté pour arrêter les complots de ses ennemis. Peut-être que s'il avoit donné quelque tems à sa juste colere de se refroidir, auroit-il fait sentir à Biron les effets de sa clémence ; car on a dit qu'il avoit eu des regrets de ne l'avoir pas fait, sur-tout ayant recon- 1602.

nu qu'il n'avoit pas conſpiré contre
1602. la vie de ſon Roi, comme on l'en avoit accuſé. Mais enfin ce Seigneur étoit extrêmement coupable d'avoir entretenu des liaiſons avec les Ennemis de l'Etat, de les avoir renouvellées après en avoir obtenu le pardon une premiere fois, de s'être obſtiné à n'en pas révéler au Roi toutes les circonſtances, & d'avoir refuſé à ce prix le nouveau pardon que le Roi lui offroit avec tant de bonté.

Je ne puis paſſer ſous ſilence un trait qui fait bien connoître le caractere du Maréchal de Biron, & les ſentiments du Roi pour lui : c'eſt M. de Sully qui le rapporte (1). Il dit : » Qu'il avoit eu avec le Maréchal » une converſation dans laquelle il » avoit parlé du Roi en termes qui » témoignoient ſon mécontente- » ment, & ſe plaignoit que ce Prin- » ce le laiſſoit dans l'oubli, & même » le mépriſoit depuis qu'il n'avoit » plus beſoin de ſon épée. Roſny en » ayant fait raport au Roi, ce Prin- » ce lui répondit : Je connois par-

(1) Mémoires de Sully, Tom. 4. p. 74.

» faitement Biron; il eſt bien capa- 1602.
» ble d'avoir dit ce que vous m'en
» rapportez: mais cet homme, qui,
» par un effet de ſa fougue, n'eſt ja-
» mais content, eſt pourtant le pre-
» mier à monter à cheval & à courir
» tous les haſards pour ceux-là mê-
» me dont il vient de ſe plaindre.
» Cela mérite bien quelque indulgen-
» ce pour un ſimple défaut d'indiſ-
» crétion de langue. « Il eût été heu-reux pour le Maréchal que le Roi ſe fût ſouvenu de ces paroles, lorſqu'il le fit condamner.

Le Septennaire de Cayet rapporte que quelques jours avant que le Maréchal de Biron fut arrêté, » il
» avoit dit une parole qui avoit in-
» diſpoſé le Roi. Ce Prince, en ſe
» promenant avec lui dans ſa grand'-
» ſalle, lui montra ſa ſtatue en re-
» lief, triomphant au deſſus de ſes
» victoires, & lui dit: Eh bien, mon
» Couſin, ſi le Roi d'Eſpagne m'a-
» voit vu comme cela, que diroit-
» il? Il répondit au Roi légerement:
» Sire, il ne vous craindroit guerres.
» Ce qui fut noté de tous les Sei-
» gneurs préſents: & lors le Roi le

1602. » regarda d'une œillade rigoureuſe, » dont il s'apperçut ; & ſoudain, » r'habillant ſon dire, il ajoûta : J'en- » tends, Sire, en cette ſtatue que » voilà ; mais non pas en votre Per- » ſonne (1) ».

Au ſurplus les fautes ſont perſonnelles ; le Roi le sut bien dire lorſqu'il vit à ſes genoux les parents du Maréchal. Les ayant fait relever, il leur parla en ces termes : » Le Con- » nétable de S. Pol, de qui je viens, » le Duc de Nemours & le Connéta- » table de Bourbon, dont j'ai héri- » té, ont-ils laiſſé moins d'honneur » à leur poſtérité ? Le Prince de Con- » dé, mon oncle, n'auroit-il pas eu » la tête tranchée le lendemain ſi » le Roi François II ne fût mort ? » Voilà pourquoi, vous, qui êtes » parents du Maréchal de Biron, » n'aurez aucune honte, pourvu que » vous continuiez en vos fidélités, » comme je m'en aſſure ; & tant s'en » faut que je vous veuille ôter vos » charges, que s'il en venoit de nou-

(1) Mercure Franc. Tom. 1. fol. 288. v°.

» velles, je vous les donnerois (2)». 1602.
Auſſi cette famille n'en a-t-elle pas moins été conſidérée & moins affectionnée à ſes Souverains, auprès deſquels elle s'eſt toujours diſtinguée par ſon zele, ſon attachement à leur ſervice, & par ſa fidélité à exécuter leurs commandements. C'eſt auſſi ce qui l'a conſervée dans l'éclat, les honneurs, les Charges & l'eſtime dont elle jouit à ſi juſte titre depuis ce tems-là. Pluſieurs Seigneurs de la Cour, même des plus qualifiés, ſe trouverent impliqués dans cette affaire, les uns plus avant, les autres moins. Les dépoſitions de ceux qui furent arrêtés découvrirent de terribles ſecrets. Un Prince plus ſoupçonneux, & moins clément, auroit encore multiplié les punitions. Ceux qui ſe trouverent coupables vinrent ſe jetter aux pieds du Roi, & lui firent l'aveu de leurs fautes. Satisfait de leurs ſoumiſſions, il leur pardonna irrévocablement. Il avoit le cœur ſi noble & ſi généreux que, non-ſeulement il ne conſerva contre

(1) Mercure François. ann. 1602.

eux aucun reſſentiment ; mais leur
1602. rendit ſa confiance & ſon amitié. Ils furent encore redevables à la diſcrétion de M. de Roſny, qui ſeul avec le Roi avoit le ſecret de cette affaire, que leurs noms ne furent point connus du Public ; & ſi, par la ſuite, il en a été divulgué quelques-uns, ce n'a été que ſur des ſoupçons, & par des Hiſtoriens ſatyriques & mordants, qui croient orner leurs Ouvrages en diſant du mal de tout le monde, & rapportent ſouvent hors de propos des faits faux & controuvés. Tels ont été de Thou, Mezerai, Siri & pluſieurs autres Hiſtoriens, tant Catholiques que Proteſtants.

La mort du Maréchal de Biron, & le pardon accordé à ceux qui s'étoient trouvés impliqués dans cette affaire, avoit remis l'eſprit du Roi dans ſa premiere tranquillité. Il ne reſtoit plus que le Maréchal de Bouillon qui avoit eu grande part à toutes ces intrigues, & contre lequel le Roi étoit très indiſpoſé pour lui avoir manqué de parole, & avoir refuſé de reſter à la Cour comme ce

Prince l'en avoit prié. Après la mort du Maréchal de Biron, le Roi avoit écrit au Maréchal de Bouillon de ſe rendre auprès de lui pour ſe juſtifier, l'aſſurant qu'il trouveroit un Maître plus diſpoſé à pardonner qu'à punir. Mais l'exemple de ceux envers leſquels le Roi venoit d'uſer de clémence ne pût réſoudre Bouillon à s'y fier. Il lui écrivit une lettre (1) par laquelle, en rejettant ſur ſes ennemis les ſoupçons que le Roi pouvoit avoir conçus contre lui, il lui diſoit : » Ils n'ont & ne peuvent » avoir pour leurs accuſations que » des langues menteuſes, leſquelles » ne leur ayant ſervi pour exécuter » leurs intentions, les accompagnent » des effets deſquels ils ont été em- » pêchés par votre bonheur & pru- » dence, ils les emploient en lui » rendant ſuſpect le ſecond Officier » de votre Couronne, votre Servi- » teur Domeſtique, qui n'a jamais » cherché de gloire en ce monde que » ce qui lui en découle par votre » faveur & bonne grace, & qui 1602.

(1) Merc. Fr. année 1602.

1602. » vous a ſi longuement ſervi. Il eſt » à croire qu'ayant deſſein de me » nuire, ils auront ému votre cour- » roux contre moi par les plus horri- » bles crimes qu'ils auront pu inven- » ter.. Auſſi, Sire, je crains votre vi- » ſage ayant reçu telles perſonnes à » m'accuſer. Puiſque Votre Majeſté » m'en demande juſtification, qui eſt » ce qui m'a retenu, & non que ma » conſcience me pique d'un ſouve- » nir de faute digne d'un tel exa- » men, je ſuplie Votre Majeſté de » renvoyer à la Chambre que vous » avez accordée à ceux de notre » Religion, mes Accuſateurs & mes » accuſations, me tardant d'avoir » ce poids que me donnent leurs ca- » lomnies, & que Votre Majeſté » ſoit ſuffiſamment ſatisfaite de mon » innocence, pour laquelle accé- » lérer je m'en vais me rendre à la » Chambre de Caſtres, pour y atten- » dre la vérification de ma faute ou » innocence, &c. » Sans attendre la réponſe du Roi, il ſe rendit à Caſ- tres, ſe préſenta à la Chambre, & demanda acte de ſa comparution, qui lui fut octroyé. Mais ayant été informé

informé par les amis qu'il avoit à la Cour, que le Roi étoit très irrité de ce procédé, & qu'il lui envoyoit le Préſident de Caumartin pour lui faire ſavoir ſes volontés, il partit de Caſtres, ſe rendit à Orange, puis à Geneve, & de-là à Hidelberg chez l'Electeur Palatin, qui étoit ſon parent, diſant à ſes amis qu'il ne falloit ni capituler avec ſon Roi, ni ſe préſenter à lui dans ſa colere. 1602.

Le Roi, pour réponſe à ſa lettre, lui avoit commandé de le venir trouver, & lui avoit marqué que le prétexte qu'il prenoit de vouloir ſe juſtifier à la Chambre de Caſtres étoit ſans apparence, vu qu'il n'étoit pas encore queſtion de le mettre en Juſtice, qu'il n'étoit pas du reſſort de cette Chambre, & même qu'elle n'en pourroit connoître ſans nouvelle attribution. En même-tems le Roi avoit adreſſé une lettre à la Chambre, par laquelle il blâmoit la conduite des Juges, en leur mandant qu'ils avoient excédé les pouvoirs qu'il leur avoit donnés ; qu'ils n'étoient commis que pour les con-

1692. teſtations particulieres, & que l'affaire dont il s'agiſſoit n'étoit ni ne pouvoit être de leur reſſort. Et ayant appris que le Maréchal de Bouillon étoit hors du Royaume, il ſe mit peu en peine de le faire revenir. Comme il avoit pris les plus juſtes meſures pour l'empêcher de remuer, il regarda la retraite de ce Seigneur avec beaucoup d'indifférence, ſe réſervant de le faire repentir de ſon peu de ſoumiſſion, comme il fit quelque tems après.

Entre ceux que le Maréchal de Bouillon mettoit au rang de ſes ennemis, MM. de Sully & de Leſdiguieres étoient les premiers. Ces deux Seigneurs, quoique Calviniſtes, étoient uniquement attachés à leur Prince. Ils ſavoient parfaitement en quoi conſiſtoit le devoir d'un bon Citoyen : de quelle façon l'Etat doit protéger la Religion, & la Religion doit ſoutenir l'Etat, ſans décider entre celles qui partageoient alors les eſprits. Inſtruits des efforts que le Maréchal de Bouillon avoit faits pour ſe rendre le Chef du Parti Huguenot, & des embarras qu'il

avoit voulu ſuſciter au Roi dans les
aſſemblées de ceux de la Religion 1602.
Réformée, ils s'étoient en effet oppoſés à ſes brigues. C'étoit la raiſon pour laquelle il les regardoit comme ſes ennemis, & d'ailleurs il étoit jaloux de la confiance dont le Roi les honoroit préférablement à lui.

Ce fut dans la même année que les Ambaſſadeurs des Suiſſes vinrent en France pour le renouvellement de leur alliance avec le Roi : ils arriverent à Paris le 14 Octobre au nombre de quarante-deux. La cérémonie s'en fit avec beaucoup d'appareil & de magnificence dans l'Egliſe de Notre Dame, où ils firent, ainſi que le Roi, ſerment d'obſerver le Traité tel qu'il avoit été convenu & accordé entre le Roi & leurs Cantons. Enſuite ils furent conduits dans une ſalle de l'Archevêché, où l'on avoit préparé un grand feſtin. Le Roi qui avoit dîné dans une autre ſalle, vint les voir ſur la fin du repas : il ſe mit debout au haut de la table, défendit que perſonne ſe levât, & s'étant fait apporter du vin, il but à la ſanté de ſes bons

1602. Comperes, ainſi les appelloit-il, & de ſes Amis & Alliés ; & il voulut que les Cardinaux de Gondy & de Joyeuſe, qui l'accompagnoient, en fiſſent autant. Les Ambaſſadeurs furent régalés par tous les Princes & Grands Seigneurs de la Cour, chacun à leur tour.

Les Prévôt des Marchands & Echevins avoient été chargés de les recevoir, & de les défrayer avec leur ſuite pendant leur ſéjour à Paris : comme cela devoit cauſer à la Ville une groſſe dépenſe qu'elle n'étoit pas en état de faire, le Prévôt des Marchands ayant demandé au Roi la permiſſion de mettre une petite taxe ſur les fontaines, afin d'y ſubvenir : *Cherchez quelqu'autre expédient*, lui dit le Roi ; *il n'appartient qu'à Jeſus-Chriſt de changer l'eau en vin* (1).

Les Ambaſſadeurs étant venus prendre leur audience de congé du Roi, il leur fit préſent à chacun d'une médaille & d'une chaîne d'or. Lorſque le Roi les vit entrer, il ſe

(1) Mathieu, Tom. 2. Liv. 3. pag. 471.

leva, & leur ôta le chapeau, puis se rassit; & s'étant couvert, ils vinrent lui faire la révérence : ils se mirent à genoux, lui baiserent une main, que le Roi tenoit sur son genou, pendant que de l'autre il les embrassoit, en la leur mettant sur l'épaule. On remarqua que la Reine, lorsqu'elle les reçut à son audience, ne leur donna pas sa main à baiser, & qu'ils ne baiserent point le bas de sa robe. Il y en avoit un d'entr'eux qu'on appelloit le Colonel Hay, qui avoit près de cent ans. Il disoit avoir porté les armes en Italie sous le regne de Louis XII, & s'être trouvé à la bataille de Pavie, où François I fut fait prisonnier. Le Roi se fit un plaisir de l'entretenir plusieurs fois, pour le faire parler de la vieille guerre (1). 1602.

Le Roi, toujours guidé par l'amour qu'il avoit pour ses Peuples & pour la conservation de ses Sujets,

(1) On peut voir dans le Septenn. année 1602, & dans Math. Tom. 2. p. 493, Auteurs contemporains, le détail de la réception des Suisses.

réſolut d'arrêter, s'il étoit poſſible,
1602. la fureur des duels, qui faiſoit verſer tous les jours le plus beau ſang de ſon Royaume, & ſur-tout celui de ſa Nobleſſe. Cette manie s'étoit emparée du cœur des François, au point que, pour les moindres ſujets, on les voyoit les armes à la main s'arracher la vie avec une animoſité qui n'avoit d'exemple chez aucunes Nations du monde, excepté quelques-unes de l'Europe, où elle ne s'étoit même introduite qu'aſſez tard.

Chez les Grecs & chez les Romains, les deux Nations qu'on a toujours regardées comme les mieux policées, cette fureur n'a jamais été connue, & cependant elles ſavoient ce que c'étoit que la véritable bravoure. Il nous reſte encore un plaidoyer de Démoſthene pour un Officier qui en avoit accuſé un autre, de lui avoir donné un ſoufflet étant à l'armée, deux ans auparavant. Les Romains infligeoient la peine de mort ou de l'exil contre tout citoyen qui en avoit tué un autre, de quelque façon que ce fût.

L'éloquence de Cicéron ne put empêcher la condamnation de Milon pour le meurtre de Clodius, & cependant il avoit été commis dans une rencontre. On regardoit à Rome comme un assassin tout homme trouvé dans la Ville avec des armes; & César, dans ses Commentaires, traite les Gaulois de barbares, pour les avoir vus entrer au Conseil l'épée au côté. La facilité de se servir d'une épée qu'on portoit toujours, multiplioit prodigieusement les querelles & les combats chez notre Nation, trop susceptible de s'échauffer sur le point d'honneur, dont elle n'a jamais connu les véritables regles. 1602.

Cependant nous ne voyons pas dans notre Histoire, qu'avant François I les duels fussent aussi fréquents qu'ils ont été depuis; car il faut distinguer les duels d'avec ces combats en champ clos, que les Juges ordonnoient dans les tems d'ignorance pour la décision de certaines affaires, tant civiles que criminelles. Ils étoient autorisés par les loix, loix barbares à la vérité, mais qui étoient en usage; les Rois même permet-

1602. toient ſouvent ces ſortes de combats. On les avoit interdits depuis dans les affaires civiles, & reſtreints ſeulement aux affaires criminelles. S. Louis & Philippe le Bel les avoient interdits pour toutes ſortes de cas (1). Cependant il s'en étoit fait encore quelques uns. Nous avons celui du Seigneur de Carouge avec Jacques le Gris, ſous le regne de Charles VI, rapporté par Froiſſard, & celui de Jarnac avec la Chataigneraye ſous Henri II, qui jura depuis de ne les jamais permettre.

Mais les duels particuliers, les appels faits ſans la permiſſion ni l'aveu du Prince, & les combats qu'on appelloit de rencontre, paroiſſent ne s'être introduits que ſous le regne de François I.

Dans le tems que la France étoit en poſſeſſion du Piémont, toute la

(1) On peut conſulter ſur cette matiere Paul de Montbourcher, dans ſon Traité des Cérémonies & Ordonnances appartenants à Juges de Bataille & combats en champs clos, & pluſieurs autres Auteurs François & Italiens.

Nobleſſe accouroit dans cette Province, où l'on étoit continuellement en guerre avec les Eſpagnols, pour y faire ſon apprentiſſage du Métier des Armes : les Officiers & les Soldats ſe battoient pour les moindres ſujets. Le Maréchal de Briſſac, un des plus grands hommes de guerre de ſon tems & l'un des plus ſages, ayant été nommé Gouverneur de Piémont (1), & voyant la perte conſidérable que ces ſortes de combats occaſionnoient parmi ſes Troupes, fit défenſe, ſous peine de la vie, de ſe battre ſans la permiſſion du Général ; & comme il étoit difficile de réprimer tout d'un coup cette manie, il permettoit quelquefois de ſe battre devant lui, & lorſque les combattants avoient tiré quelques coups, il crioit, hola, & il falloit s'arrêter ſur-le-champ. Si quelque Officier ou même quelque Soldat rencontroit deux hommes qui ſe battiſſent, ils avoient ordre de crier hola, & les combattants étoient obligés de ſe ſéparer 1602.

(1) Brantome, Eloge de Briſſac.

1602. sous peine de la vie. Mais cette ordonnance ne remédia pas au mal, elle fit seulement connoître qu'on pourroit l'arrêter avec un peu de fermeté.

Lorsque les Officiers qui avoient servi en Piémont revinrent à la Cour, ils y firent les rodomonts (1), & la remplirent de querelles & de combats sous les regnes de Henri II, de François II, de Charles IX & de Henri III, sans qu'on y apportât aucun remede. Henri IV crut pouvoir arrêter ces excès par un Edit qu'il avoit fait publier à la fin de cette année, par lequel il défendoit à ses Sujets tous duels & appels tant dedans que dehors le Royaume, sous peine de mort & de confiscation des biens tant pour les Seconds que pour les principales Parties, ordonnoit que le procès seroit fait à la mémoire de ceux qui auroient été tués dans ces combats, &c. Cet Edit fut mal exécu-

(1) Brantome, en parlant de son frere d'Ardelai & de sa bravoure, dit qu'il étoit un des rodomonts du Piémont.

té, même ſous le regne de ce Prince (1) : on n'entendoit parler tous les jours que de nouveaux combats. Le Prince de Condé envoya un jour appeller le Duc de Nevers, & ils ſe ſeroient battus ſi le Roi, en ayant été averti, ne leur eût envoyé des ordres poſitifs pour les en empêcher. Cet Edit fut oublié ſous la Régence de Marie de Médicis. Elle envoya viſiter le Chevalier de Guiſe & demander comment il ſe portoit d'une bleſſure qu'il avoit reçue dans un duel contre le fils du Baron de Lux qu'il avoit tué, après avoir tué le pere dans un autre duel ſix ſemaines auparavant. Si elle eût 1602.

(1) Le Journal de l'Etoile, Tom. 3 pag. 420, dit qu'on donna avis au Roi que depuis ſon avénement à la Couronne juſqu'en l'année 1608, on faiſoit compte de quatre mille Gentilshommes tués dans ces ſortes de combats; ce qui étoit aiſé à vérifier par noms & ſurnoms. L'Edit contre les duels fut encore renouvellé & vérifié au Parlement le 16 Juin 1609, ſur ce qu'on repréſenta au Roi que, depuis ſix mois, plus de deux cents Perſonnes avoient été tuées en duel dans les Provinces.

1603. fait punir le Chevalier de ſon premier combat ſuivant les rigueurs de l'Edit, elle auroit empêché la mort du jeune Baron (1).

Louis XIII remit cet Edit en vigueur ſur la fin de ſa vie; mais il étoit réſervé à Louis XIV d'achever, du moins en partie, par ſa ſévérité ce que ſes Prédéceſſeurs avoient entrepris inutilement. On doit mettre cette action au rang de celles qui rendent le regne de ce Prince ſi glorieux.

On peut regarder l'année 1603, dans laquelle nous entrons, comme l'époque de la gloire de Henri IV & de la puiſſance de la France, qu'il porta dans les dernieres années de ſon regne à un tel point de grandeur, qu'elle eſt devenue par la ſuite l'Etat le plus floriſſant de la Chretienté. Nous allons voir ce Prince chéri de ſes Peuples, recherché par ſes voiſins, & redouté par ſes Ennemis, devenir l'arbitre de l'Europe.

A la fin de Décembre de l'année précédente le Duc de Savoye avoit

(1) Mémoires de Baſſompierre.

formé le deſſein de s'emparer de la Ville de Geneve. Albigny, Lieutenant de ce Prince, & Brignolet, Gouverneur de Bonne, étoient les conducteurs de cette entrepriſe. Ils étoient partis de Chamberry ſur les ſix heures du ſoir, & à la faveur de la nuit ils étoient deſcendus dans le foſſé de la Ville. Brignolet, à la tête de deux cents hommes, s'étoit déja rendu maître du rempart, mais ayant laiſſé échapper une ſentinelle, qui répandit l'allarme, les habitans avoient pris les armes & chaſſé les aſſaillants, après en avoir tué environ cinquante. Les Genévois, que le Roi avoit pris ſous ſa protection, lui envoyerent des Ambaſſadeurs, pour le prier de ne les pas abandonner, ſi le Duc de Savoye vouloit continuer ſes hoſtilités. Le Roi leur promit de les ſecourir s'ils étoient attaqués; il fit avertir le Duc de Savoye de ſes intentions, & de la réſolution où il étoit de les ſoutenir: en même-tems il donna ordre au ſieur Devic ſon Ambaſſadeur auprès des Suiſſes, de travailler conjointement avec eux pour accomoder 1603.

1603. le Duc de Savoye avec cette République. Le Roi fut le Médiateur de cette affaire, qu'il termina par le Traité de Saint-Jullien au commencement de cette année.

Ce Prince dans le même tems en finit encore une autre, qui lui donnoit de l'inquiétude par les ſuites dangereuſes qu'elle pouvoit avoir. Le Duc d'Epernon étoit Gouverneur de Metz & de tout le Pays Meſſin. Il y avoit mis pour ſes Lieutenants les deux freres Souboles de la Maiſon de Comminges, qui avoient ſi fort abuſé de leur autorité, qu'ils étoient déteſtés par tous les Habitans de la Ville & de la Campagne. Ceux-ci en avoient porté leurs plaintes au Duc d'Epernon, qui s'y étant rendu, & y ayant voulu mettre ordre, avoit trouvé peu de ſoumiſſion de la part des Souboles, qui étoient ſoutenus par un parti capable de reſiſter à leur Gouverneur & aux Bourgeois; enſorte que n'ayant pu mettre les Souboles à la raiſon, ni les deſtituer, il avoit été obligé de conſentir que le Roi ſe ſervît de ſon autorité pour les chaſſer de la

Ville. Pluſieurs motifs déterminoient ce Prince à s'y rendre promptement : il appréhendoit que les Eſpagnols, avertis de la méſintelligence qui regnoit entre le Gouverneur & ſes Lieutenants, ne tentaſſent la fidélité de ceux-ci pour lui enlever une Ville de cette importance ; d'ailleurs la politique lui conſeilloit d'ôter au Duc d'Epernon une Citadelle & un Pays conſidérable, dont il pouvoit abuſer en cas de mécontentement, & où il s'étoit toujours comporté moins en Gouverneur qu'en Souverain ; enfin il étoit bien aiſe d'être à portée de connoître par lui-même les Princes d'Allemagne & de ſe les attacher en les reconciliant entre eux. 1603.

Pour cet effet, ſous prétexte d'aller voir Madame ſa ſœur, Ducheſſe de Bar, il partit avec précipitation le vingtieme jour de Fevrier pour ſe rendre à Metz. A ſon arrivée on ne parla que de ſoumiſſion. Les Souboles avoient eu quelque deſſein de ſe maintenir dans leur poſte ; mais, ne ſe ſentant pas aſſez forts pour réſiſter au Roi & aux habitants de

Metz, ils lui remirent la Citadelle
1603. ſans aucunes conditions, & quitterent le Pays. Le Roi nomma pour Lieutenant dans la Province François de la Grange, Seigneur de Montigny : l'ancienne garniſon fut remplacée par une nouvelle : enſorte que le Roi n'eut plus rien à craindre de ce côté-là. Il laiſſa ſeulement au Duc d'Epernon, qui n'en fut pas trop content, le Titre de Gouverneur, avec les apointements, ſans aucune autorité.

Outre la concluſion de cette affaire, qui mettoit les frontieres de la France en sûreté, ce Prince eut la ſatisfaction de voir rechercher ſon alliance & ſon amitié par pluſieurs Souverains d'Allemagne. Le Duc des deux Ponts, le Landgrave de Heſſe, le Marquis de Brandebourg, Jean Georges ſon frere, & le Cardinal de Lorraine, Evêque de Straſbourg, vinrent le voir à Metz. Ces deux derniers ſe diſputoient cet Evêché. Le Cardinal y avoit été élu par les Catholiques, & Jean Georges par les Luthériens : ils prierent Henri de les mettre d'accord. Il ne

voulut pas décider le fonds de la queſtion ; il les engagea ſeulement de partager les revenus de l'Evêché, dont ils ſe contenterent juſqu'à l'année ſuivante, dans laquelle cette affaire fut terminée définitivement en faveur du Cardinal de Lorraine, moyennant cent trente mille écus d'or, qu'il paya comptant, & cinq cents mille, qu'il s'obligea lui & ſes Succeſſeurs de payer à ſon concurrent, dans l'eſpace de trente ans. 1603.

De Metz le Roi ſe rendit à Nancy pour voir Madame ſa Sœur & le Duc de Lorraine. Il étoit bien-aiſe d'entretenir ce Duc en particulier ſur différents projets, dont le principal étoit de le détacher des liaiſons qu'il avoit avec la Maiſon d'Autriche. On ignore quel fut le réſultat des conférences des deux Princes ; il paroît qu'elles n'eurent aucun effet, du moins il n'en tranſpira rien dans le Public, ou peut-être n'eut-il pas le tems de déterminer le Duc à ce qu'il deſiroit de lui, en ayant été détourné par la nouvelle qu'il apprit de l'extrêmité où étoit la Reine d'Angleterre. Le Roi crut devoir

se rendre promptement dans sa Ca-
1603. pitale, pour être plus à portée de pourvoir aux événements que sa mort, si elle arrivoit, pourroit occasionner dans l'Europe. Il arriva à Paris le 16 du même mois.

Elisabeth, Reine d'Angleterre, a été une Princesse qui doit à juste titre trouver sa place parmi ces femmes illustres qui se sont rendues recommandables par leur sagesse & leur prudence dans l'administration de leurs Etats. C'est avec raison que les Anglois la regardent comme un de leurs plus grands Rois. Aucun de ses Prédécesseurs n'avoit mieux connu qu'elle le véritable caractere de cette Nation, les moyens qu'il falloit employer pour la gouverner & la retenir dans le devoir. Elle étoit persuadée que cette liberté immodérée dont les Anglois prétendent jouir, n'étoit qu'une usurpation faite sur l'autorité Royale, & occasionnée par la foiblesse des précédents Rois; autorité dans laquelle rentre un Prince, lorsqu'il tient une conduite prudente, ferme & modérée. Elle fit rendre à ses Sujets la plus exacte

juſtice ; elle fit un bel uſage des revenus de l'Etat, ſans avarice & ſans profuſion ; elle poſa les fondements de ce commerce brillant, qui fait aujourd'hui la principale richeſſe des Anglois ; elle punit rigoureuſement & ſans tyrannie ceux qui oſerent troubler l'Etat, ou conſpirer contre ſa perſonne : on l'a ſeulement blâmée de la rigueur avec laquelle elle traita Marie Stuart, ſa Couſine, veuve de François II, Reine d'Ecoſſe, & ſon héritiere au Trône d'Angleterre, qu'elle fit mourir, après l'avoir retenue dix-huit ans priſonniere. Ceux qui l'ont voulu excuſer ont rejetté cette mort ſur les fréquentes conſpirations que firent contre la perſonne d'Eliſabeth les partiſans de Marie Stuart. 1603.

Elle fut étroitement liée avec Henri IV, auquel elle fournit des ſecours d'hommes & d'argent dans le tems qu'il en avoit le plus de beſoin. On remarque pourtant que ſa politique, ſcience dans laquelle elle étoit fort habile, lui faiſoit rapporter tout à ſes propres intérêts ; le refus de ſecourir Calais qu'elle laiſſa

prendre par les Eſpagnols, en eſt
1603. une preuve. Elle retrancha beaucoup de l'eſtime & de la conſidération qu'elle avoit pour ce Prince, lorſqu'elle le vit changer de Religion, & faire la paix avec l'Eſpagne, parcequ'elle n'avoit pas aſſez mûrement réfléchi ſur la ſituation des affaires de la France & ſur le caractere des François, qui demande un Gouvernement bien différent de celui de l'Angletterre : mais lorſqu'elle eut reconnu la ſageſſe de la conduite de Henri, elle lui rendit toute ſon amitié, qu'elle lui conſerva juſqu'à la fin de ſa vie.

Il y a trois choſes, dit un jour Henri IV à l'occaſion de cette Princeſſe, *que le monde ne veut croire, & toutefois ſont vraies & bien certaines : que la Reine Eliſabeth eſt morte fille ; que l'Archiduc eſt un grand Capitaine, & que le Roi de France eſt fort bon Catholique* (1).

Le célibat que cette Princeſſe garda toute ſa vie, la faveur & les graces dont elle combla le Comte

(1) L'Etoile Tom. 3. p. 86.

d'Eſſex, & la mort de ce Seigneur auquel elle fit trancher la tête, ſont des problêmes hiſtoriques, qu'il eſt preſque impoſſible de réſoudre, & ſur leſquels il faut laiſſer faire aux Lecteurs leurs réflexions particulieres. 1603.

Il y a toute apparenee que ſi cette Reine ne voulut pas s'engager dans les liens du mariage, c'eſt que, connoiſſant la ſituation & le caractere de tous les Princes de l'Europe, elle ne voulut ou ne put en trouver aucun qui fût digne de ſon alliance; car d'épouſer un de ſes Sujets, elle avoit, ſans doute le cœur trop haut pour s'abaiſſer juſques-là. On ignore ſi elle fut ſenſible aux charmes de l'Amour, du moins elle a caché ſa foibleſſe, ſi elle en eût, avec tant de diſcretion, qu'on n'a jamais pu lui rien reprocher; car les ſatyres que ſes ennemis ont répandues contre elle, ſont ſans aucunes preuves ni vraiſemblance. Elle paroît n'avoir jamais donné au Comte d'Eſſex, que des marques extérieures & publiques, quoique très diſtinguées, de l'affection qu'elle lui portoit, de la con-

1603. fiance qu'elle avoit en lui, & qu'il avoit méritée par ſes ſervices.

L'Hiſtorien Mathieu (1) dit qu'elle » exprimoit l'idée qu'elle avoit de la » virginité & de la chaſteté, en diſant » que la premiere vertu étoit un ſo- » leil & la ſeconde l'aurore, mais » que le mariage étoit la nuit ».

Gregorio Léti (2) parle de cette Princeſſe en ces termes : » Elle étoit » Reine, elle étoit belle, jeune, » ſpirituelle ; elle aimoit la pompe » des habits, les divertiſſements, les » bals, les plaiſirs, & d'avoir pour » Officiers les hommes les mieux » faits de ſon Royaume «. Si l'accueil qu'elle fit, ſuivant le rapport de Bayle, à un Ambaſſadeur Hollandois eſt véritable, c'étoit lui plaire beaucoup que de la louer ſur ſa beauté (3). Nous avons à ce ſujet une

(1) Tom. II. p. 493,

(2) Vie d'Eliſabeth, Tom. II. p. 426.

(3) Il rapporte, d'après Dumaurier, dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, qu'il avoit oui dire au Prince Maurice que les Etats ayant envoyé à la Reine Eliſabeth une célebre Ambaſſade compoſée de pluſieurs jeunes gens des principaux de la

anecdote qui s'eſt conſervée dans la Maiſon de Sully, quoiqu'aucun Hiſtorien n'en parle. Le Baron de Roſny étant Ambaſſadeur de Henri auprès de cette Reine, il lui donna dans une audience particuliere beaucoup de louanges ſur ſa beauté, la 1603.

Nation, un Hollandois de la ſuite des Ambaſſadeurs, ayant attentivement conſidéré la Reine à la premiere audience, dit à un Gentilhomme Anglois qu'il connoiſſoit, & qui étoit auprès de lui, qu'il ſe trouveroit fort heureux s'il pouvoit poſſéder une auſſi belle femme; il joignit à ce diſcours quelques termes énergiques & trop familiers aux jeunes gens, que l'Anglois trouva très mauvais, & ſe fâcha contre le Hollandois. La Reine, qui avoit remarqué l'altercation de ces deux hommes, envoya chercher l'Anglois après l'audience, & lui en demanda le ſujet, ſe doutant qu'ils avoit parlé d'elle. L'Anglois s'en étant excuſé, la Reine lui dit qu'elle vouloit abſolument ſavoir les termes dont le Hollandois s'étoit ſervi. Il fut obligé d'avouer la paſſion extrême qu'il avoit témoignée pour ſa perſonne Royale. La ſuite de cela fut que les Ambaſſadeurs, dans leur audience de congé, reçurent chacun une chaîne d'or de huit cents écus; mais le Hollandois, qui avoit trouvé la Reine ſi belle, en eut une de ſeize cents, qu'il a portée à ſon cou toute ſa vie. Voyez Bayle au mot ELISABETH.

1603. regularité de ſes traits, la richeſſe de ſa taille, la majeſté de ſa demarche, & lui dit qu'il ſavoit qu'elle danſoit avec beaucoup de grace. Flattée de ces éloges, elle voulut faire quelques pas; pour les faire plus facilement elle releva ſa robe, & ſans y penſer elle fit voir ſa jambe, qui étoit fort belle, juſqu'au deſſus de ſa Jarretiere. Tout le monde ſait que les Chevaliers de cet ordre, outre le Cordon bleu, portent à la jambe gauche une Jarretiere apparente de la même couleur. La Reine en avoit une magnifique, attachée avec un gros nœud de rubans, ou pendoient deux glands d'or. Roſny les ayant apperçus, ſe jetta à genoux, prit ces glands & les baiſa. *Vous me manquez de reſpect*, dit la Reine en colere. *Je demande mille pardons à Votre Majeſté, Madame*, répondit Roſny, *comme Ambaſſadeur du Roi mon Maître, je n'ai fait que ce qu'il auroit fait lui-même.*

M. Hume, dans ſon Hiſtoire de la Maiſon Tudor, Tome II, page 468, dit que la Reine Eliſabeth juroit ſouvent. Un jour ayant répondu en

en Latin ſur le-champ à l'Ambaſſadeur de Pologne, qui lui avoit manqué de reſpect, elle ſe tourna vers ſes Courtiſans, & dit : *Mordieu, Milords, j'ai été forcée aujourd'hui de décraſſer mon vieux Latin, que j'avois laiſſé rouiller depuis long-tems.* Elle étoit fort ſavante ; elle parloit facilement Latin, François, Italien ; elle ſavoit le Grec juſqu'à traduire des Tragédies de Sophocles & des Oraiſons de Démoſthenes ; elle ſavoit les Mathématiques & l'Hiſtoire. 1603.

Elle mourut à l'âge d'environ ſoixante-dix ans. Le bruit public de ce tems-là, & l'opinion commune des Hiſtoriens (1) ſont que la cauſe de ſa mort procédoit d'un fonds de triſteſſe & de mélancolie qu'elle conçut de la mort du Comte d'Eſſex, celui de ſes Miniſtres qu'elle avoit le plus aimé & favoriſé, & qui avoit rendu de grands ſervices à l'Etat. Ses ennemis, jaloux de ſon mérite & de ſa faveur, l'accuſerent d'intelligence avec le Comte de Tyron,

(1) Voyez P. Mathieu, Tom. II. Liv. 3. pag. 570.

1603. Chef des Rebelles d'Irlande, & lui firent ôter le commandement de l'armée. Etant revenu à Londres, il ſouleva le Peuple ; il fut arrêté & condamné à perdre la tête. On a prétendu qu'il n'étoit pas auſſi coupable que ſes ennemis voulurent le perſuader à la Reine ; qu'elle avoit réſolu de lui pardonner, pourvu qu'il s'humiliât, & demandât ſa grace ; ce qu'il ne voulut pas, ou ne put peut-être pas faire, la cabale de ſes ennemis ayant prévalu & empêché que la Reine fût inſtruite des véritables ſentiments du Comte, dont ils précipiterent l'exécution, ſans attendre les ordres poſitifs de la Reine. Des mémoires & des éclairciſſements donnés par la veuve de l'Amiral d'Angleterre, après la mort de ce Seigneur, qui les [illegible]ifioient, cauſerent à cette Princeſſe un ſi grand chagrin, qu'il la conduiſit au tombeau. C'eſt auſſi le ſentiment de Gregorio Leti, & de Cayet dans ſon Septennaire ; mais M. de Thou & quelques autres Auteurs n'en parlent pas.

Le Succeſſeur de cette Princeſſe

à la Couronne fut Jacques VI, Roi d'Ecoſſe, & premier de ce nom en Angleterre ; il étoit fils de Henri Stuart, Baron de Barnley, Duc de Bothway, &c, qui avoit épouſé Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, veuve de François II, Roi de France, à laquelle la Reine Eliſabeth fit depuis trancher la tête. 1603.

On étoit incertain ſi Jacques continueroit de tenir avec les Puiſſances de l'Europe la même conduite que la Reine Eliſabeth. C'étoit ce que Henri deſiroit ardemment de ſavoir, & de contracter avec lui une nouvelle alliance offenſive pour s'oppoſer à la puiſſance de l'Eſpagne, en ſoutenant contre elle les Etats de Hollande, & même en lui déclarant la guerre.

Il falloit, pour cette négociation qui étoit très difficile & fort délicate, envoyer en Angleterre un homme de beaucoup de mérite, & qui fût bien inſtruit des intentions particulieres de Henri ; car il en avoit qu'il ne vouloit pas communiquer à ſon Conſeil. Roſny en étoit le ſeul dé-

positaire, & ce fut lui que ce Prince
1603. choisit pour cette Ambassade.

Ce choix excita les murmures des partisans du Pape & de l'Espagne, dont il ne laissoit pas d'y avoir bon nombre dans le Conseil. Ils disoient que le Roi sembloit ne s'attacher qu'à l'alliance des Princes d'une Religion contraire à la sienne, & que c'étoit compromettre l'Etat que d'envoyer, pour traiter de ses intérêts, un Huguenot à un Prince d'une même Religion. Mais le Roi, sans se mettre en peine de ces discours, fit dresser dans son Conseil les instructions nécessaires pour Rosny, & lui en donna en particulier de secretes, écrites & signées de sa main. Il y en avoit une entr'autres, suivant laquelle, pour gagner la confiance du Roi d'Angleterre & de ses Ministres, il permettoit à Rosny de faire paroître un grand zele pour la Religion Réformée, au point de l'assurer qu'il la préféroit à sa Patrie, & qu'elle ne l'attachoit pas moins au Roi d'Angleterre qu'au sien propre,

Il devoit encore propoſer à ce Prince une Ligue avec les Princes Proteſtants d'Allemagne & du Nord, que le Roi avoit deſſein de former contre la Maiſon d'Autriche. Cette commiſſion étoit délicate; ſi le Pape, le Roi d'Eſpagne & leurs partiſans en avoient été informés, ils auroient bien jetté d'autres cris. M. de Roſny partit au commencement de Juin pour Calais, où il s'embarqua le 15 pour Douvres, & ſe rendit auſſi-tôt à Londres. 1603.

Le Baron de Roſny étoit un Négociateur trop intelligent pour n'avoir pas bien-tôt reconnu la nature du terrein ſur lequel il ſe trouvoit. Il s'apperçut que la Cour de Jacques étoit pleine de ſoupçons, de défiances, de jalouſies & de mécontentements ſecrets, comme il ne peut manquer d'arriver ſous un nouveau regne. Il nous dit qu'elle étoit compoſée de quatre factions différentes, toutes oppoſées les unes aux autres par différentes vues d'ambition & d'intérêts, ſans pouvoir encore diſcerner laquelle prendroit le deſſus & gagneroit la faveur du Prince.

1603. Il arrive rarement que les Princes marchent ſur les traces de leurs Prédéceſſeurs : celui-ci avoit une raiſon de plus pour s'écarter de celles d'Eliſabeth ; c'étoit la haine que lui avoit inſpirée pour elle la mort de Marie Stuart ſa Mere, & les perſécutions qu'elle avoit fait ſouffrir aux partiſans de cette Reine ; & s'il n'abandonna pas toutes les maximes de ſon Gouvernement, c'eſt qu'elles étoient poſées ſur des fondements ſi ſolides & ſi ſages, que leur renverſement auroit cauſé la ruine de l'Angleterre.

Le Baron de Roſny à ſon arrivée dans Londres, y trouva le Comte d'Aremberg, Ambaſſadeur des Archiducs, le Prince Henri de Naſſau avec les Députés des Etats Généraux, les Ambaſſadeurs de Suede, de Dannemarck, & de Veniſe. Celui du Roi d'Eſpagne s'y rendit quelque tems après, ainſi que ceux de différents Princes d'Allemagne ; ce qui devoit donner au Roi d'Angleterre une haute idée de lui-même & de ſa puiſſance, puiſqu'il ſe voyoit recherché par tous les Princes de

l'Europe. Il y a toute apparence qu'il avoit eu l'attention de ſe choiſir un bon Conſeil parmi les Miniſtres de la feue Reine qu'elle avoit formés de ſa main, puiſqu'il ſe tira fort habilement de l'occurrence difficile où il ſe trouvoit. 1603.

Le premier Traité qu'il fit fut celui de la France, malgré les mouvements que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe donna pour l'empêcher.

Le Baron de Roſny (1) fait un détail fort circonſtancié, qu'on peut voir dans ſes Mémoires, des différents entretiens & des conférences qu'il eut avec Sa Majeſté Britannique, avec ſes Miniſtres & ceux des Puiſſances qui réſidoient pour lors à la Cour de Londres, des oppoſitions & des difficultés que lui firent les Miniſtres Anglois. Cependant, après pluſieurs audiences particulieres du Roi, & une derniere qui avoit duré quatre heures entieres,

(1) Il n'étoit pas encore Duc ; il avoit même refuſé cette dignité, que Henri IV lui offrit alors pour rendre ſon Ambaſſade plus brillante.

1603. le Baron de Roſny parvint à le faire convenir de tous les articles du Traité qu'il lui avoit propoſé ; & Jacques, ayant enſuite fait entrer les principaux de ſon Conſeil, il leur dit, qu'après avoir mûrement peſé les raiſons du Miniſtre du Roi de France, il avoit réſolu de faire une alliance étroite avec ce Prince, & il ordonna à Milord Cecil de faire dreſſer en conformité toutes les expéditions néceſſaires, ſans repliques ni conteſtations.

Ce fut dans cette audience, que le Baron de Roſny fit au Roi d'Angleterre la fauſſe confidence contenue dans ſes inſtructions ſecretes pour maintenir la Religion Proteſtante en France, & l'empêcher de tomber dans l'oppreſſion. Il lui dit qu'il y étoit lui-même attaché, juſqu'à la préférer à ſa fortune, à ſa famille & à ſa Patrie ; qu'il n'avoit rien négligé pour porter le Roi ſon Maître à l'établir en France ſur de ſolides fondements, dans la vive appréhenſion où il étoit de la voir un jour ſuccomber ſous les efforts d'une faction auſſi puiſſante que

celle qui réuniſſoit le Pape, l'Empereur, l'Eſpagne, les Archiducs & les Princes Catholiques d'Allemagne, &c. Il prit auſſi le même tems pour jetter dans l'eſprit du Roi des défiances contre ſes Miniſtres, en lui diſant qu'il en admettoit dans ſon Conſeil, ſans cependant les nommer, qui n'étoient ni bien intentionnés ni bien affectionnés pour ſa Perſonne, & qu'il devoit regarder comme tels ceux qui ſe montroient aſſez peu zélés pour ſa gloire & les intérêts de ſa Couronne, pour lui conſeiller de ſe rendre ſous le nom d'allié l'eſclave de l'Eſpagne. Ce fut par ces conſidérations, à ce que dit M. de Sully, qu'il crut s'appercevoir, à n'en pouvoir douter, qu'il avoit favorablement diſpoſé le Roi d'Angleterre à conclure le Traité. Lorſqu'il eut été rédigé & mis par écrit, Jacques le ſigna, enſuite M. de Roſny, qui en donna ſur-le-champ avis à ſon Maître, & partit pour revenir en France, après avoir eu ſon audience de congé. 1603.

Le Baron de Roſny s'étant rendu en diligence à Villers-cotterets, où

1603. Henri l'attendoit avec impatience ; il le trouva dans l'allée du parc avec Bellievre, Villeroi & Sillery. Du plus loin que ce Prince l'apperçut, il leur dit : » Voici l'homme que j'ai » tant ſouhaité qui eſt arrivé : il faut » faire appeller mon couſin le Comte » de Soiſſons (il étoit dans une allée » voiſine avec Roquelaure), afin » qu'il ſoit préſent à la rélation de » ce que notre Ambaſſadeur a vu, » entendu, dit & fait, & dont il ne » m'a rien écrit : qu'on renvoie mes » chevaux, je n'irai pas à la Forêt ». Dans l'inſtant le Baron de Roſny s'étant approché, & s'agenouillant pour baiſer la main du Roi, Henri l'embraſſa deux fois étroitement, & ſes premieres paroles furent qu'il étoit auſſi ſatisfait qu'on le pouvoit être de la maniere dont il l'avoit ſervi, que ſes lettres ne l'avoient point ennuyé, & qu'il prendroit plaiſir à entendre ce qu'elles n'avoient pu contenir. Roſny répondit au Roi que ce récit ſeroit un peu long, & qu'il ne le pourroit faire qu'à meſure que l'occaſion s'en préſenteroit. Enſuite il lui remit ſeulement la copie

du projet de Traité fait avec le Roi d'Angleterre, car il garda par devers lui les articles ſecrets. Henri s'en étant fait faire la lecture par Villeroi, il adreſſa la parole au Comte de Soiſſons, & lui dit : » Eh bien mon couſin, que vous » ſemble de tout cela, dites-m'en » librement votre avis ». M. de Soiſſons qui n'aimoit pas Roſny, répondit : » Puiſque vous le voulez, Sire, » je vous dirai qu'il me ſemble que » M. le Marquis de Roſny a beaucoup de crédit auprès du Roi d'Angleterre, & qu'il eſt dans une merveilleuſement bonne intelligence » avec les Anglois, au moins ſi ſa » rélation & tout ce qu'on vous en » mande eſt véritable : qu'il vous devoit par cette raiſon apporter des » conditions beaucoup plus avantageuſes, & un traité en meilleure » forme que celui qu'il vous a préſenté, qui n'eſt en effet qu'un projet d'eſpérance & de ſimples paroles, ſans aucune certitude que » l'exécution s'enſuive. Tout ce que » vous dites là eſt bel & bon, repar» tit Henri ; il n'y a rien de ſi aiſé 1603.

1603. » que de trouver à redire aux actions » d'autrui : cependant je ſuis pleine- » ment ſatisfait, & je ne me repens » que d'une choſe, qui eſt de ne » lui avoir pas donné carte blan- » che. Je connois par cet exemple » la vérité d'un proverbe latin que » j'ai entendu dire mille fois, mais » je ne ſais ſi j'en prononcerai bien » les mots : *mitte ſapientem, & nihil » dicas.* En tout cas je ſuis bien aſſuré » que ſi ſa préſence devient encore » néceſſaire par-delà, il ſera tou- » jours prêt d'y retourner & de me » ſervir avec la même dextérité » qu'il a fait ».

Le Roi ayant continué la converſation ſeulement ſur les faits dont il vouloit bien inſtruire le Public, congédia Roſny, & lui ordonna d'aller ſe repoſer en attendant qu'il pût l'entretenir plus amplement. Il eut les jours ſuivants pluſieurs conférences particulieres avec lui ; & lorſqu'il fut pleinement inſtruit de tout, il ſigna le Traité qui fut envoyé au Sieur de Beaumont, ſon Ambaſſadeur Ordinaire auprès du Roi Jacques, avec les inſtructions néceſſai-

res pour entretenir la bonne intelligence que ce Traité établiſſoit entre les deux Couronnes. 1603.

Rétabliſſement des Jeſuites.

Pendant que le Roi donnoit toutes ſes attentions à la réuſſite du Traité dont nous venons de parler, les Jéſuites le ſollicitoient vivement pour obtenir leur rétabliſſement dans le Royaume.

Le Sieur de la Varenne ayant obtenu pour eux la permiſſion de venir ſe jetter aux pieds de Sa Majeſté (ils avoient pris le tems de ſon ſéjour à Metz), les Peres Ignace Armand Provincial, Chateiller, Broſſard & la Tour avoient été introduits le Mercredi-Saint dans le cabinet du Roi : s'étant jettés à genoux devant lui, il n'avoit pas voulu ſouffrir qu'ils lui parlaſſent dans cette poſture, il les avoit fait auſſi-tot relever; & après avoir attentivement écouté le diſcours du Provincial, il avoit répondu en ces termes : *Je ne veux point de mal aux Jéſuites ; que le mal que je deſire à homme qui vive m'avienne. Ma Cour de Parlement a fait quelque choſe contre vous, ce n'a pas été ſans y bien pen-*

ſer (1). Enſuite il leur avoit demandé par écrit le diſcours que le Pere Armand venoit de lui faire ; & les ayant fait rappeller le Lundi de Pâque, il avoit promis de procurer leur rétabliſſement ; il avoit même dit au Pere Provincial de le venir trouver à Paris, & d'amener avec lui le Pere Cotton, dont il avoit entendu parler comme d'un fort bon Prédicateur. *Je veux vous avoir*, avoit ajouté ce Prince, *je vous eſtime utiles au Public & à mon Etat :* & il les avoit congédiés après les avoir embraſſés tous quatre. 1603.

Lorſque le Roi fut revenu à Paris, ils ſe préſenterent devant lui ; mais il les avoit remis pour la déciſion de leur affaire après le retour du Baron de Roſny. Comme il leur vouloit du bien, il leur avoit ſans doute donné cet intervalle pour leur procurer le tems de voir leurs Protecteurs & leurs amis, & d'accoutumer les yeux de la Cour à les voir. Ils étoient parvenus à ſe faire regarder de bon œil par le Roi, & même

(1) Mathieu, Liv. 3.

de l'approcher assez familiérement. Ce Prince prit de l'amitié pour le Pere Cotton, qui étoit effectivement homme de beaucoup d'esprit & fort insinuant. Il le fit prêcher à Fontainebleau le Dimanche d'après la Fête-Dieu; il s'en acquitta avec beaucoup d'applaudissement, & le Roi lui dit obligeamment : » Qu'il » avoit fait ce jour-là ce que per- » sonne n'avoit pu faire avant lui, » qui étoit d'avoir plu à tout le mon- » de dans un lieu où plaire aux uns » est ordinairement une raison de » déplaire aux autres ». Un jour le Pere Mayo sollicitant le Roi plus vivement qu'à l'ordinaire, le pria de se ressouvenir qu'il lui avoit dit, *ce sera à tems que je vous rendrai contents*, il s'enhardit à lui dire qu'il étoit bien tems que Sa Majesté enfantât le rétablissement qu'il demandoit pour leur Ordre comme il l'avoit promis : *Vous avez dit en tems, Sire, & il est tems, car il y a neuf mois que l'avez promis, les femmes accouchent au bout de neuf mois.* Le Roi qui n'étoit pas homme à demeurer court, lui repartit : *Comment,* 1603.

1603. *Pere Mayo, ne savez-vous pas encore que les Rois portent plus long-tems que les femmes ? Mais je vous contenterai, ne vous en donnez plus de peine* (1).

Lorsque le Baron de Rosny fut revenu de son Ambassade, les Jésuites présenterent au Roi une Requête, par laquelle ils supplioient Sa Majesté de vouloir bien leur accorder leur rétablissement. Le Roi ordonna à M. le Connétable d'assembler chez lui un Conseil composé de M. le Chancelier & des Sieurs Châteauneuf, Pontcarré, Villeroy, Maisses, de Thou, Calignon, Jeannin, Sillery, Devic & Caumartin, & de lui faire ensuite son rapport des opinions de ces Messieurs. M. de Rosny fut aussi admis à ce Conseil. Dès la premiere séance les avis se trouverent partagés : elle se passa en contestations ; il y eut des aigreurs entre Rosny & Sillery ; Villeroy & le Président de Thou ne purent s'accorder, & l'on se sépara sans rien décider, après être convenu d'en parler au Roi.

(1) Chronologie Septenn. année 1604.

Le Roi entretint, ſuivant ſon uſage dans les affaires difficiles, chacun des Membres du Conſeil en particulier pour avoir leurs avis, & principalement le Baron de Roſny. Celui-ci employa, comme il le rapporte dans ſes Mémoires, les raiſons qu'il crut les plus capables de détourner le Roi du deſſein qu'il avoit de rétablir les Jéſuites, en lui faiſant enviſager les ſuites & les conſéquences dangereuſes qui en pourroient réſulter contre la ſûreté de ſa perſonne (1). Mais le Roi lui répondit par ces paroles de Jules Céſar : *Qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner une fois & ſuccomber aux embuches de ceux dont on ſe défie, que d'avoir à ſe précautionner continuellement contre eux* (2). *Ventre-Saint-Gris*, diſoit ce Prince à ceux qui vouloient le diſſuader de rappeller les Jéſuites, *me répondez-vous de ma Perſonne* ? Il diſoit encore à ceux qui le ſupplioient d'a- 1603.

(1) Voyez les Economies Royales & Politiques de M. de Sully.

(2) *Inſidias undique imminentes ſubire ſemel confeſtim ſatius eſſe, quàm cavere ſemper. Suet. Vitâ Julii Cæſaris.*

voir plus de ſoin de ſa conſervation?
1603. » Qui craindra la mort n'entrepren-
» dra rien contre moi : qui mépriſe-
» ra ſa vie fera des entrepriſes ſur la
» mienne, ſans que je les puiſſe em-
» pêcher ; c'eſt à vous de prendre
» garde à ma vie. Être toujours en
» crainte eſt un état pire que la mort.
» Je me recommande à Dieu quand
» je me couche, je le prie de me
» conduire quand je me leve : tout
» le reſte eſt entre ſes mains. Ce
» qu'il garde eſt bien gardé : il me
» garantira des fols, & je ne crains
» point les ſages. Au partir de-là je
» vis en telle façon, que je ne dois
» entrer en ces défiances : c'eſt aux
» Tirans d'être toujours en crainte
» & en frayeur. Les Paſteurs cou-
» rageux dorment en ſûreté, les
» Couards ont toujours peur (:)».

La façon dont le Roi avoit parlé à Roſny donnant ſuffiſamment à connoître qu'il étoit décidé ſur le rétabliſſement des Jéſuites, celui-ci ne crut pas devoir perſiſter dans ſon ſentiment ; il ne repliqua autre cho-

(1) Mathieu, Tom. II. Liv. 3.

ſe, ſinon qu'il y travailleroit avec autant ou plus de zele que la Varenne même, dès que le Conſeil ſe raſſembleroit. Ce Prince charmé d'avoir ramené à ſon ſentiment ſon Miniſtre, lui dit : » Je ne vous nierai » point que ce ne me ſoit un plaiſir » fort ſingulier de vous voir en cette » diſpoſition » , & il l'aſſura obligeamment qu'il alloit travailler à faire paſſer dans l'eſprit des Jéſuites tous les ſentiments qu'il avoit lui-même pour lui. Effectivement le Pere Cotton étant venu de la part du Roi voir M. de Roſny, ce Miniſtre le reçut avec toutes ſortes de politeſſes & de promeſſe de lui faire connoître dans toutes les occaſions la conſidération qu'il avoit pour lui, & l'eſtime qu'il faiſoit de ſon mérite malgré la différence des Religions qu'ils profeſſoient l'un & l'autre. 1603.

Le lendemain le Conſeil toujours compoſé des mêmes perſonnes s'étant aſſemblé pour la ſeconde fois, l'affaire paſſa ſans beaucoup de difficultés, & l'Edit du rétabliſſement des Jéſuites fut dreſſé peu de tems

après à Rouen dans un voyage que
1603. le Roi y fit au mois de Septembre.

Les principales conditions énoncées dans cet Edit, ſous leſquelles on les rétabliſſoit dans le Royaume, étoient que leurs Supérieurs ſeroient tous François naturels, & qu'ils ne pourroient avoir parmi eux aucun étranger ſans la permiſſion du Roi: qu'ils auroient toujours quelqu'un de leur Société, François de Nation, auprès de Sa Majeſté en qualité de ſon Prédicateur, pour répondre de la conduite des Particuliers. Les Jéſuites ſuivant leur Inſtitut pouvant garder leurs biens & hériter de leurs parents juſqu'à leurs derniers Vœux, qui ſe font ordinairement à l'âge de trente-trois ou trente-quatre ans, le Roi ôta ce droit; mais il leur conſerva celui de rentrer dans leurs biens au cas qu'il ſortiſſent de leur Compagnie dans un certain tems. Il leur fit donation de ſa Maiſon Royale de la Fléche, & leur permit d'y établir un Collége; & enfin il leur accorda la faculté de rentrer en poſſeſſion des biens & des maiſons qu'ils poſſedoient avant le tems de leur exil.

L'enregiſtrement de cet Edit rencontra beaucoup de difficultés. Le Premier Préſident du Parlement de Paris, à la tête des principaux de ſa Compagnie, fit à ce ſujet des remontrances au Roi, auxquelles il répondit avec autant d'éloquence que de bon ſens, comme on le peut voir dans l'Hiſtorien Mathieu qui nous a rapporté cette réponſe, dans l'Hiſtoire de Dupleix, les Mémoires d'Etat, Tom. IV, p. 400 & dans le P. Daniel; ſur quoi ces Auteurs ne ſont pas abſolument d'accord, chacun ayant fait parler Henri differemment. Enfin l'Edit fut enregiſtré le 2 Janvier de l'année 1604. 1603.

Mais les Jéſuites ne furent pas encore ſatisfaits de cet Edit : ces Peres, & principalement le Pere Cotton, ſolliciterent ſi vivement le Roi de permettre que la pyramide qui avoit été élevée devant le Palais, lors de leur condamnation & de celle de Chaſtel, fût démolie; que ce Prince, ne pouvant réſiſter à leurs inſtances, fut pour ainſi dire obligé de l'ordonner au mois de Janvier de l'année ſuivante. Après cela l'eſtam-

1603. pe de cette pyramide ne fut que plus curieuſement recherchée chez Jean le Clerc, qui la débitoit avec privilege, juſqu'à ce que le Roi en envoya chercher la planche, trois mois avant qu'il fut aſſaſſiné ; &, comme elle a été gravée pluſieurs fois depuis, il eſt aiſé d'en recouvrer des copies. La plupart des inſcriptions dont elle étoit ornée avoient été compoſées par Joſeph Scaliger.

Quelques jours après il arriva un événement qui fait bien connoître la bonté du caractere de Henri. Un Secretaire de M. de Villeroy, nommé Loſte, ayant été gagné par les Eſpagnols, les inſtruiſoit de tout ce qui ſe paſſoit dans le Conſeil de France. Sa traiſon fut découverte par un nommé Jean le Gré, dit Raſis, vieux Ligueur réfugié à Madrid, qui en avertit ſur-le champ M. de Baraut, Ambaſſadeur de France, mais au lieu d'en faire part à M. de Lomenie, Secrétaire d'Etat, il en écrivit à M. de Villeroy. Comme Loſte avoit toute la confiance de ſon Maître, & qu'il ouvroit tous ſes paquets, il reconnut qu'il étoit découvert, &

voulut ſe ſauver. Son abſence & la délation de Raſis à M. de Villeroy lui ayant fait ouvrir les yeux ſur la conduite de Loſte, il fit courir après lui; mais il s'y prit trop tard; Loſte fut trouvé noyé dans la riviere de Marne, auprès de la Ferté, & ſon corps apporté au Châtelet. 1603

Le Roi en ayant été inſtruit, cette affaire fit grand bruit. Villeroy fut ſur le point d'être diſgracié. Cependant le Roi, connoiſſant que dans cette affaire s'il n'y avoit pas de la faute de ſon Miniſtre, il étoit du moins coupable d'une grande négligence puiſqu'il avoit été averti aſſez à tems pour faire arrêter ſon Commis, accorda à Villeroy ſon pardon, dont il s'expliqua dans ces termes à M. de Roſny: » J'ai été, lui dit-il, » deux ou trois jours en doute ſur » la façon dont je le devois traiter; » mais enfin il m'a fait pitié, lui » voyant les larmes aux yeux & les » genoux en terre pour me deman- » der pardon, lequel je ne lui ai pu » refuſer, m'ayant fait paroître qu'il » y avoit en ſon fait plus de malheur » que de malice, de négligence que

» de mauvais deſſein ; & par con-
1603. » ſéquent nous le devons plutôt con-
» ſoler que l'affliger, n'y ayant point
» de doute que ce revers de fortune
» ne le rende moins fier, &c. La bonté du Roi fut ſi grande, qu'il alla lui-même conſoler Villeroy, & voulut que M. de Roſny, qu'il ſavoit n'être pas de ſes amis à cauſe de la différence de Religion, lui écrivît une Lettre de conſolation qu'on trouve dans ſes Mémoires (1).

Lorſque le Roi eut rétabli l'ordre dans ſes Finances, & qu'il eut pris une connoiſſance exacte des fonds qu'elles pouvoient lui procurer, il en fit une diſpenſation admirable pour le bien de ſon Etat.

Il fit achever à ſes frais le Pont-Neuf, qui avoit été commencé ſous le regne de Henri III. Il fit rétablir ſur les différentes rivieres ceux qui avoient été ruinés pendant la guerre, ainſi que les grands chemins. Il fit commencer le canal de Briare, qui devoit joindre la riviere de Loire à la Seine pour la commodité du

(1) Tom. II. pag. 291.

tranſport

tranſport des marchandiſes des hautes Provinces du Royaume. Et comme il étoit juſte qu'il donnât quelque choſe à ſa ſatisfaction particuliere, il fit bâtir cette belle gallerie qui regne le long de la riviere, & qui joint le Louvre aux Tuileries : il embellit & augmenta conſidérablement les Maiſons Royales de S. Germain, de Fontainebleau & de Monceaux ; il leur donna cette magnificence & cette nobleſſe auxquels les Palais de nos Rois n'avoient jamais été portés. Toutes ces dépenſes ſe faiſoient avec autant d'économie que de diſcrétion & d'intelligence. Il auroit bien deſiré faire fleurir le commerce, pour le partager avec les Anglois & les Eſpagnols, qui en étoient en poſſeſſion ; mais on lui fit entendre qu'il ne pouvoit y parvenir ſi précipitamment, après l'épuiſement où la guerre avoit mis ſes Provinces ; qu'il falloit attendre le rétabliſſement du commerce, du tems & de l'induſtrie de ſes Sujets, qui n'avoient beſoin que de ſa protection : auſſi la leur donna-t-il toute entiere avec la plus grande attention. 1603.

1604 Ce fut au milieu de ces occupations, & au commencement de cette année, que le Roi apprit la mort de Madame Catherine de Bourbon, sa Sœur, Ducheſſe de Bar. Lorſqu'il eut reçut cette triſte nouvelle, les principaux Seigneurs de sa Cour & de son Conseil se rendirent auprès de lui pour lui procurer quelque conſolation ; mais il ordonna qu'on le laiſsât seul pour se conſoler avec Dieu de la perte qu'il venoit de faire (1). Il fit fermer les portes & les fenêtes de son cabinet, afin de donner un plus libre cours à ses larmes. Toute la Cour prit le deuil, & tous les Ambaſſadeurs se préſenterent devant lui dans cet habillement lugubre. Il n'y eut que le Nonce du Pape qui voulut s'en diſpenſer, diſant que ſi les autres pleuroient la perte du corps, il devoit pleurer celle de l'ame (2). Le Roi l'ayant su, lui fit dire qu'il ne vouloit point l'obliger de porter le deuil contre son gré, mais qu'il ne le verroit point que le tems n'en fût

(1) Mathieu, Liv. 7 p. 642.
(2) Elle étoit morte Calviniſte.

passé. Le Nonce prit donc le deuil ; & , ayant obtenu son audience , au lieu de faire simplement au Roi des compliments de condoléance sur la mort de Madame sa Sœur , il ne lui parla que du regret qu'avoit le Pape de la perte de l'ame de cette Princesse. Le Roi , piqué de l'impolitesse & de l'indiscretion du Nonce , lui répondit , avec un mouvement de colere : » Que pour penser digne- » ment de Dieu , il falloit croire que » le moment où l'on rend le dernier » soupir suffisoit à sa grace , pour » mettre quelque pécheur que ce » fût en état d'entrer dans le Ciel. » Je ne mets point , ajoûta-t-il , le » salut de ma sœur en doute (1). 1604.

Le Royaume de France n'avoit pas été depuis Charlemagne , dans une aussi brillante situation que celle où il se trouvoit cette année 1604. Il est étonnant que du sein des guerres civiles qui l'avoient agité si long-tems & l'avoient mis sur le penchant de sa ruine , il se fût élevé à ce degré de puissance où il étoit alors ;

(1) M. de Thou.

1604. mais la ſurpriſe ceſſe quand on refléchit ſur la conduite que Henri avoit tenue depuis ſon avenement à la Couronne, & ſur l'uſage qu'il avoit fait des belles qualités dont le Ciel l'avoit orné. Il ſembloit qu'après les ſoins qu'il avoit pris, les peines qu'il s'étoit données, & les fatigues qu'il avoit eſſuyées, il auroit dû jouir tranquillement du fruit de ſes travaux : mais la providence a permis que les hommes fuſſent ſujets à des paſſions qui arrêtent le cours de leurs proſpérités, & empoiſonnent le bonheur après lequel ils courent avec tant d'avidité. C'eſt ce qui arriva à notre Prince. Ses Etats jouiſſoient d'une profonde paix ; il étoit chéri de ſes Sujets & de ſes Voiſins ; il étoit redouté par ſes Ennemis. Ses Finances étoient en ſi bon ordre qu'il avoit payé ſes dettes, & fait des économies pour les beſoins imprévus. Mais ſon trop grand penchant pour les femmes lui cauſa toujours les plus cuiſants chagrins, ſans cependant obſcurcir la qualité de grand homme, qu'il méritoit à ſi juſte titre. Son attachement pour

Gabrielle d'Eſtrées ne lui cauſa d'autres peines que la difficulté de donner à cette Maîtreſſe, qu'il aimoit uniquement, la plus forte preuve de ſon amour en l'épouſant : mais celui qu'il eut pour la Marquiſe de Verneuil lui en cauſa d'autres, d'autant plus vives, qu'elles mirent le trouble dans ſon domeſtique, & l'expoſerent à des conjurations contre ſa Perſonne & ſon Etat, ſans qu'il eût la force d'y apporter les remedes néceſſaires. 1604.

Si ce Prince avoit eu dans cette occaſion autant de courage d'eſprit qu'il en avoit pour ſes autres affaires, il ſe ſeroit utilement ſervi de ces remedes, quelque violents qu'ils puſſent être ; c'étoit de quitter la Marquiſe de Verneuil, & de renvoyer en Italie Concini & Leonora Galigai ſa femme, Dame d'Atours de la Reine, qui aigriſſoit continuellement l'eſprit de cette Princeſſe contre le Roi.

La Reine, au lieu de le faire revenir par ces manieres douces & engageantes qu'une femme ſenſée ſait employer lorſqu'elle aime ſon

1604. mari, & que le mari d'ailleurs a le cœur bien placé, ne lui faiſoit ſentir que les effets de la plus violente jalouſie ; elle étoit toujours chagrine & de mauvaiſe humeur ; elle vouloit exiger avec hauteur un ſacrifice auquel le cœur de Henri ne pouvoit ſe réſoudre, elle reſſerroit elle-même les nœuds de cet engagement étranger, par le peu de complaiſance qu'elle avoit pour ſon époux, qui ſe voyant rebuté cherchoit à ſe conſoler des déſagréments qu'il étoit obligé d'eſſuyer chez lui.

Il s'en expliquoit ainſi avec ſon Confident Roſny : » Je ne reçois de » ma femme ni ſociété, ni amuſe- » ment, ni contentement : elle n'a » ni complaiſance dans l'eſprit, ni » douceur dans la converſation : elle » ne s'accommode en aucune ma- » niere ni à mon humeur, ni à mon » tempérament. Lorſqu'en rentrant » chez moi je veux commencer à lui » parler familiérement, & que je » m'approche pour l'embraſſer ou » la careſſer, elle me fait ſentir une » mine ſi froide, que je ſuis obligé » de la quitter de dépit, & de m'en

» aller chercher quelque conſolation
» ailleurs : ma couſine de Guiſe eſt 1604.
» tout mon refuge lorſqu'elle eſt au
» Louvre, quoiqu'elle me diſe bien
» des vérités quelquefois ; mais c'eſt
» de ſi bonne grace que je ne m'en
» offenſe nullement, & que je ne
» laiſſe pas de rire avec elle (1) ».
Pour faire le contraſte, il joignit au portrait qu'il faiſoit de ſa femme, celui de ſa maîtreſſe : il louoit avec tranſport les charmes de ſon commerce, les agréments de ſa converſation, l'enjouement de ſon eſprit, & ſes réparties pleines de ſel & de vivacité lorſqu'elle étoit une fois ſortie de ſes accès de fougue & de caprices.

D'un autre côté cette maîtreſſe, qui ſe voyoit déchue de ſes eſpérances par le mariage du Roi, mais qui ſentoit tout l'aſcendant qu'elle avoit ſur le cœur de ce Prince, étoit d'une inſupportable fierté : elle parloit peu reſpectueuſement de la Reine, elle mépriſoit ſon extraction, elle lançoit contr'elle des railleries

(1) Mémoires de Sully, Liv. 19.

1604. piquantes en préſence de ces peſtes & de ces eſpions dont les Cours ſont remplies, qui pour leur intérêt ou pour le plaiſir malin d'y cauſer du trouble rapportent tout ce qu'ils entendent, & ſouvent autrement qu'ils ne l'ont entendu. Une pareille conduite avoit fait concevoir à la Reine la plus violente haine contre la Marquiſe de Verneuil, & le chagrin qu'elle avoit de ne pouvoir s'en venger augmentoit ſa mauvaiſe humeur contre le Roi.

Il eſt vrai que ce Prince pour ſe procurer plus de tranquillité pouvoit renvoyer en Italie Concini (1)

(1) Concino Concini étoit iſſu d'une famille noble & diſtinguée de Florence. S'étant mis à la ſuite de Marie de Médicis, qui venoit épouſer le Roi, il sut ſe faire aimer de Leonora Caligai, Confidente de la nouvelle Reine de France, qui lui fit épouſer Concini. Après la mort de Henri IV, ces deux perſonnages parvinrent à une fortune exceſſive par la faveur de la Reine. Leur faſte, leur arrogance & leur ambition démeſurée leur firent de puiſſants ennemis, qui peut-être enenvioient leurs richeſſes & leur élévation extraordinaires, qui les précipiterent à la fin. On a dit d'eux beaucoup de mal. Ils avoient effectivement d'aſſez grands vices. Pluſieurs

& ſa femme, car ils avoient la plus grande part dans ces brouilleries, ſur-tout la Galigai. 1604.

C'étoit une femme de beaucoup d'eſprit, qui avoit gagné l'entiere confiance de la Reine qu'elle gouvernoit abſolument. C'étoit elle qui envenimoit ſon eſprit par les rapports faux ou vrais qu'elle lui faiſoit, & qui donnoit des interprétations malignes aux actions du Roi & de ſa Maîtreſſe, brouilloit & racommodoit les deux Epoux à ſon gré, toujours guidée par ſon intérêt, vice ordinaire des ames viles & de baſſe extraction, les racom-

perſonnes ont cru qu'ils ne méritoient pas d'être traités avec autant de rigueur qu'ils le furent, comme je dirai à la fin de cette Hiſtoire. Voici le portrait que fait de Concini le Maréchal d'Eſtrées, dans ſes Mémoires de la Régence de Marie de Médicis : il s'étoit engagé dans le parti de ſes Ennemis, quoiqu'il eût été d'abord un de ſes Confidents. » Quand je fais réflexion, dit-il, ſur la mort » du Maréchal d'Ancre, je ne la puis attribuer » qu'à ſa mauvaiſe deſtinée. Il étoit naturel- » lement bienfaiſant, & il avoit déſobligé » fort peu de gens. On ne peut pas bien com- » prendre pourquoi toute la France ſe ſouleva » contre lui, & je n'en trouve pas d'autre

1604. modements étant toujours ſuivis de dons & de graces qu'elle arrachoit du Roi.

Roſny, dans les fréquentes converſations qu'il avoit avec le Roi au ſujet de ces brouilleries, lui avoit ſouvent conſeillé d'éloigner cette femme de la Cour : mais la bonté naturelle de ce Prince, & la crainte d'augmenter le courroux de la Reine en la privant de ſa favorite, l'avoient empêché de s'y réſoudre.

A-peu-près dans le tems dont nous parlons, la Reine eut connoiſſance de la promeſſe de mariage que le Roi avoit donnée à la Demoiſelle

» raiſon que la malheureuſe ſituation des » affaires de la Cour depuis la mort de Henri » IV. Il aimoit les plaiſirs, & particuliere- » ment le jeu. Sa converſation étoit douce » & aiſée ; ſes penſées furent hautes & am- » bitieuſes : il tâchoit pourtant de les cacher » en pluſieurs occaſions, ayant affecté de » n'entrer jamais dans le Conſeil ». Il paroît que le Maréchal d'Eſtrées n'étoit pas au fait des intrigues ſecrettes de Concini & de ſa femme, qui cauſerent tant de chagrins au Roi, qui furent peut-être complices de ſa mort, & qui méritoient d'être rigoureuſement punis, pour avoir donné de mauvais conſeils à Marie de Médicis, dont ils causerent la diſgrace.

d'Entragues, dont on a vu ci-devant que Roſny avoit déchiré le premier original. Quoiqu'il fût aiſé de s'inſtruire que cette piece étoit nulle de plein droit & ne pouvoit être d'aucune utilité, la Reine ne donna point de repos au Roi qu'il ne lui eût promis de la retirer des mains de ſa Maîtreſſe. Ce Prince, cherchant à donner cette ſatisfaction à la Reine, prit la réſolution de la demander à la Marquiſe de Verneuil ; mais il la trouva bien éloignée de le ſatisfaire. Elle devint furieuſe à cette demande ; elle entra dans les plus grands emportements ; elle fit mille reproches au Roi ; elle s'émancipa même juſqu'à parler de la Reine d'une maniere mépriſante. 1604

Le Roi, quoique Gaſcon & vif, car c'eſt ainſi qu'il ſe qualifioit lui-même, retint ſa colere qui étoit montée juſqu'au point qu'il eut le bras levé pour frapper cette audacieuſe Maîtreſſe ; mais il ſortit en jurant ſeulement qu'il lui feroit bien rendre cette promeſſe.

Après une pareille ſcene il n'y a

1604. perſonne qui ne dût penſer que le Roi abandonneroit entierement cette femme ; mais non : malgré les querelles & les débats qui ſe renouvelloient ſi ſouvent, malgré les repréſentations fermes & vigoureuſes que lui faiſoit M. de Roſny, malgré les ſuites funeſtes qu'il lui faiſoit enviſager ; un inſtant ſuffiſoit pour faire oublier au Roi tous les chagrins que lui cauſoit ſon amour pour la Marquiſe de Verneuil. Cet amour étoit ſi violent, qu'il n'avoit ni la force, ni la volonté de s'en guérir ; &, dans le tems même qu'il étoit le plus en colere, un mot de cette femme artificieuſe le calmoit, & lui faiſoit abandonner les réſolutions qu'il avoit priſes de la quitter. Car tel eſt le malheureux effet de l'Amour, que cette paſſion ne fait qu'augmenter & devenir plus vive, par les peines, les ſoins, les embarras, les chagrins & les dépenſes qu'elle nous coûte.

Cependant le Roi faiſoit tous ſes efforts pour ſe procurer une tranquillité qu'il deſiroit avec beaucoup d'ardeur. Il en venoit quelquefois à

bout. Le calme ſuccédoit à l'orage de tems en tems; mais ce calme étoit de peu de durée. La Reine vouloit tout emporter de haute-lutte, & la Marquiſe de Verneuil ne vouloit point fléchir devant ſa Souveraine. 1604.

La Reine auroit paſſé ſous ſilence & mépriſé bien des ſujets de mécontentements, ſi l'autre avoit pu ſe tenir dans les bornes au moins apparentes de ſon devoir ; mais elle joignoit à beaucoup d'eſprit un cœur ſi dépravé, qu'il n'y avoit point de ſoupleſſes, de ruſes & de noirceurs qu'elle n'employât pour troubler la paix qu'elle voyoit de tems en tems renaître entre des perſonnes ſi proches.

Une fois entr'autres il s'étoit fait une réconciliation qui paroiſſoit devoir durer aſſez long-tems par les ſoins que le Roi & la Reine prenoient de l'entretenir : cette fille, croyant alors qu'elle alloit être abandonnée, fit jouer tous les reſſorts qu'elle pût imaginer pour réveiller l'amour du Roi, pour exciter ſa jalouſie, pour s'en faire re-

chercher, & même pour s'en faire
1604. craindre.

Elle affecta de ſe jetter dans la dévotion ; elle eut des relations avec les factieux ; elle abuſa de la promeſſe de mariage que le Roi lui avoit faite, au point de prétendre en tirer un droit de faire caſſer le mariage de la Reine ; & ce qu'on aura de la peine à croire, elle trouva des Eccléſiaſtiques qui la ſoutinrent dans ſes extravagances, & oſerent faire publier les bans du mariage qu'elle vouloit obliger le Roi de contracter avec elle. On répandoit dans le public des Mémoires par leſquels on prêtoit des preuves ridicules aux prétentions de cette fille. Les ennemis de l'Etat autoriſoient des chimeres auſſi abſurdes. Nous voyons dans les Lettres du Cardinal d'Oſſat les plaintes qu'il fait à cette occaſion contre l'Eſpagne & la Savoye, & contre un Capucin nommé le Pere Hilaire de Grenoble, qui cabaloit à Rome en faveur de la Marquiſe de Verneuil. Toutes ces menées redoublerent contre elle la haine & le courroux

de la Reine, & cauſerent de nouvelles méſintelligences entr'elle & le Roi. Il falloit que ce Prince fût bien aveuglé pour ne pas reconnoître que cette femme n'avoit d'autres vues que de troubler ſon repos, & le punir, pour ainſi dire, de n'avoir pas exécuté la promeſſe qu'il lui avoit faite de l'épouſer. 1604.

Mais cette méchante femme, ne croyant pas ſa vengeance aſſez complette, la pouſſa plus loin; car, ſans parler des infidélités qu'elle fit au Roi, & qui furent prouvées par la ſuite, elle ſe rendit complice d'une conſpiration contre ſa Perſonne; & il ne fallut pas moins qu'un ſi horrible attentat pour la punir à ſon tour de tant de méchancetés, & diminuer, du moins en partie, cette paſſion qui cauſoit au Roi tant de chagrins.

La Marquiſe de Verneuil avoit un frere conſanguin, dont nous avons déja parlé, fils naturel de Charles IX; c'étoit le Comte d'Auvergne, tout auſſi méchant qu'elle. Il avoit beaucoup d'eſprit, mais de cet eſprit intrigant, fourbe,

intéreſſé, & en même-tems dé-
1604 pourvu de jugement, comme on va le voir par ſa conduite, & cependant il avoit eu le ſecret de tromper Henri pendant deux années.

Nous avons dit, en parlant de la conſpiration du Maréchal de Biron, que le Comte d'Auvergne étoit un des complices; mais qu'à la ſollicitation de ſa ſœur, du Connétable & du ſieur de Ventadour, le Roi lui avoit accordé la vie & la liberté. Il eſt vrai que l'amour de ce Prince pour la Marquiſe de Verneuil parut alors aux yeux de la Cour le ſeul motif de cette grace. Mais il y en avoit un autre qui n'étoit connu que du Roi & du Comte d'Auvergne, & qui ne fut divulgué que deux ans après : c'étoit que le Comte, ayant demandé au Roi la permiſſion de l'entretenir en particulier, il lui donna les plus fortes aſſurances de ſon repentir, lui fit les plus grandes proteſtations de fidélité pour l'avenir, & lui promit, que s'il vouloit lui rendre ſa liberté, il lui révéleroit tout ce qui ſe paſſeroit de plus

ſecret dans le Conſeil d'Eſpagne ; il ajoûta qu'il n'étoit beſoin pour cela que de reprendre avec cette Cour ſes premieres liaiſons ; qu'il ſauroit bien la tromper, & lui faire prendre pour vrai, ce qui, de ſa part, ne ſeroit qu'une feinte ; mais qu'il étoit néceſſaire, de crainte que ce manége ne fût découvert par les Eſpagnols, que Sa Majeſté ne parlât de ce projet à aucun de ſes Miniſtres, & qu'elle ne prît point ombrage elle-même de ſes voyages en Eſpagne, & des paquets qu'il en recevroit. 1604.

Le Roi, qui devoit naturellement compter ſur la reconnoiſſance du Comte, (mais en peut-on jamais attendre des ſcélérats?) & d'ailleurs, n'étant pas fâché de tirer, ſi cela ſe pouvoit, par cette voie, des éclairciſſements ſur les démarches de l'Eſpagne, pardonna à d'Auvergne, lui promit le ſecret, & donna dans le panneau que celui-ci lui tendoit. En conſéquence de cette convention, le Comte continua ſes anciennes intrigues avec les Eſpagnols. Il leur faiſoit part de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour de France ; &,

1604. quoiqu'il n'entrât pas dans les Conſeils, il avoit l'adreſſe de s'inſtruire de toutes les réſolutions qu'on y prenoit, dont il étoit averti par les Penſionnaires d'Eſpagne. Il ne diſoit au Roi que des choſes indifférentes & de peu de conſéquence, enſorte que ce Prince ne retiroit aucunes lumieres ſur les complots des Eſpagnols, pendant que d'Auvergne le trahiſſoit avec la derniere perfidie.

Il avoit fait un Traité dont on n'eût connoiſſance que long-tems après, par lequel le Roi d'Eſpagne lui promettoit de l'aſſiſter de troupes & d'argent, pour mettre ſur le Trône Henri de Bourbon ſon Neveu, que Henri IV avoit eu de la Marquiſe de Verneuil, & qu'on qualifioit dans ce Traité de Dauphin de France & d'héritier légitime de la Couronne, ſur le fondement de la promeſſe de mariage dont nous avons parlé, qu'on avoit envoyée en Eſpagne. C'étoient deux Capucins, nommés le Pere Hilaire de Grenoble & le Pere Archange, l'un à Rome, l'autre à Paris, qui con-

duiſoient ce complot. Rien n'étoit plus chimérique ; car, comme le Comte d'Auvergne étoit connu pour un étourdi qui avoit déja trempé dans la conjuration du Maréchal de Biron, il n'avoit aucun parti dans le Royaume pour le ſoutenir dans ces folles prétentions ; auſſi ne ſe trouva-t-il aucune autre perſonne de marque impliquée dans cette affaire que lui & ſa famille ; mais les Eſpagnols, qui ne cherchoient qu'à ſuſciter des affaires au Roi, adoptoient tous les projets qu'on leur préſentoit quelque ridicules & extravagants qu'ils fuſſent, & les traitoient auſſi ſérieuſement que s'ils euſſent été certains de leur réuſſite. 1604.

Cependant le Roi fut averti des nouvelles intrigues que le Comte faiſoit en Eſpagne, & dont il ne l'inſtruiſoit pas. En attendant qu'il pût avoir des lumieres plus particulieres, il fit arrêter Thomas Morgan, Anglois de nation, dont le Comte ſe ſervoit pour traiter avec l'Eſpagne, où il avoit fait pluſieurs voyages. Le Comte étoit alors en Auvergne ; le Roi lui envoya Deſ-

1604. cures pour lui persuader de venir le trouver. La détention de Morgan avoit déconcerté les mesures du Comte, qui n'étoient pas encore prises assez justes pour lever le masque. Il n'osa pas prendre la fuite, de peur d'exposer le Comte & la Comtesse d'Entragues, & toute sa famille, au traitement qu'ils méritoient. Il se rendit à Paris avec Descures, dans l'espérance d'en imposer encore au Roi par de fausses confidences, & par l'aveu d'une partie de ses complots; ce qui arriva en effet: le Roi voulut bien se contenter une seconde fois des séduisantes promesses qu'il lui fit, & lui pardonna. Tout ce que ce Prince y gagna, fût qu'il se fit remettre par le Comte d'Entragues cette fameuse promesse de mariage qui faisoit tant de bruit; encore pour la ravoir, tant elle lui tenoit au cœur pour faire plaisir à la Reine, eut-il la facilité de donner à la Marquise de Verneuil vingt mille écus, & de promettre le Bâton de Maréchal de France à d'Entragues qui n'avoit jamais servi. Tant de clémence &

tant de bonté ne furent pas capables de changer le cœur dépravé de d'Auvergne, ni de le guérir de ſa folie. Il recommença ſes brigues preſque ſous les yeux du Roi. Mais enfin le myſtere fut entierement dévoilé par des Lettres qu'il avoit écrites & reçues. Elles tomberent entre les mains de Lomenie, qui, les ayant remiſes au Roi, ce Prince, connoiſſant, mais trop tard, l'abus que d'Auvergne avoit fait de ſa confiance & de ſa trop grande facilité, prit des meſures pour le faire arrêter. Mais, ſoit qu'il fût averti de ce qui venoit d'arriver, ou qu'il eût pénétré ce qu'on méditoit contre lui, il s'évada de la Cour, bien réſolu de n'y pas revenir ſi-tôt, même de ſortir du Royaume, ſi l'on le pourſuivoit trop vivement, & ſe retira en Auvergne. 1604.

Le Roi avoit un grand deſir de s'aſſurer de ſa Perſonne ; mais la crainte qu'il ne ſe retirât en Eſpagne l'empêcha d'uſer de force ouverte : il fallut ſe ſervir d'un ſtratagême, qui réuſſit heureuſement, malgré toutes les précautions du Comte.

1604. Sa réſidence la plus ordinaire étoit un Château nommé Vic, ſitué au milieu des bois, où il ſe retiroit volontiers, ſous prétexte de la commodité de la chaſſe. Il n'oſoit, ni demeurer chez lui, ni s'éloigner; il n'entroit dans aucunes Villes; il avoit ceſſé d'aller chez les Gentilshommes ſes meilleurs amis; il ne ſe fioit pas même à ſa propre Maîtreſſe; il ne la viſitoit plus chez elle. Lorſqu'il vouloit la voir, c'étoit dans un Village ou dans le milieu de la campagne qu'il prenoit ſon rendez-vous, toujours de nuit, & jamais deux fois de ſuite dans le même endroit; des valets poſtés ſur des lieux élevés dans les environs de ceux où il ſéjournoit, étoient chargés de l'avertir lorſqu'ils voyoient paroître quelqu'un de ſuſpect, en ſonnant du cor d'un ton deſtiné à cet uſage.

Le Roi chargea Deſcures & le Tréſorier Murat de faire leurs efforts pour arrêter le Comte; ils eurent ordre de ne le point trop preſſer, & de tâcher de gagner ſa confiance. Ils ſe conduiſirent ſi prudemment

qu'ils en vinrent à bout, ſans cependant qu'il la leur donnât toute entiere. Il les voyoit ſouvent & s'entretenoit avec eux aſſez familierement, mais toujours avec les plus grandes précautions. Enfin ils trouverent l'occaſion qu'ils cherchoient. On devoit faire dans ces quartiers-là une revue de la Compagnie des Chevaux-Légers de M. de Vendôme. Deſcures & Murat communiquerent au ſieur d'Eurre qui la commandoit, les ordres du Roi & le deſſein qu'ils avoient formé; & les premiers Officiers de cette troupe s'y étant prêtés, d'Eurre alla trouver le Comte, & lui dit, qu'étant Colonel de la cavalerie légere, ils ſe trouveroit ſans doute à cette revue. La prudence n'accompagne pas toujours la mauvaiſe conſcience; il n'y reconnut aucun danger, parcequ'outre qu'il étoit monté ſur un cheval qui couroit, diſoit-il, plus vîte que le vent, qu'il avoit accoutumé à faire dix lieues d'une haleine, & à toutes jambes, il étoit bien réſolu de n'entrer dans aucun lieu fermé, & en- 1604.

core moins de mettre pied à terre ;
1604. il vint donc à cette revue. Philibert de Nereſtan, l'un des Officiers, s'avance pour le ſaluer, monté ſur une très petite haquenée, & ſuivi ſeulement de quatre laquais : mais ces laquais étoient quatre ſoldats robuſtes & déterminés, à qui l'on avoit fait prendre des habits de livrée. Dans le moment que Nereſtan faiſoit ſon compliment, deux de ces ſoldats ſaiſiſſent la bride du cheval du Comte, en même tems que les deux autres le prennent par une jambe, le déſarçonnent, & ſe jettent ſur lui ſi bruſquement qu'il n'a pas le tems de prendre ſes piſtolets, ni la liberté de ſe ſervir de ſon épée, encore moins de s'enfuir, & auſſitôt il eſt conduit à Paris ſous une ſûre garde, & renfermé dans la Baſtille. D'Entrague y fut conduit en même tems, & le Roi voulut que la Marquiſe de Verneuil fût arrêtée dans ſa maiſon, où elle demeura ſous la garde du Chevalier du Guet.

Quoique le Roi dût être extrêmement indiſpoſé contre toute cette famille,

famille, cependant il reſtoit encore dans ſon cœur des traces de ſon attachement pour la Marquiſe de Verneuil, qu'il ne pouvoit effacer, & qui garantirent les coupables, de la punition qu'ils avoient méritée. Son intention étoit d'humilier l'eſprit altier de cette femme, en tirant d'elle la confeſſion de ſa faute, & l'obliger de demander une grace qu'il étoit réſolu de lui accorder. Mais, ſans rien rabattre de ſa fierté, elle parloit en femme outragée, & prétendoit dicter elle-même les réparations qu'elle imaginoit être en droit d'exiger. Elle diſoit (1), » qu'elle ne ſe » ſoucioit point de mourir; au con» traire qu'elle le deſiroit : mais que, » quand le Roi la condamneroit, on » diroit toujours qu'il avoit fait mou» rir ſa femme, & qu'elle étoit Rei» ne avant l'autre; au ſurplus qu'elle » ne demandoit que trois choſes à » Sa Majeſté, un pardon pour ſon » pere, une corde pour ſon frere, & » une juſtice pour elle ».

1604.

Telles étoient les diſpoſitions dans

(1) Journal de Henri IV, année 1604.

leſquelles M. de Roſny la trouva
1604. lorſqu'il reçut ordre du Roi de la voir. Roſny n'étoit pas homme à ſe laiſſer ſurprendre par les ruſes & les détours de cette femme. Auſſi la traita-t-il d'une façon à lui faire connoître qu'elle n'avoit d'autre reſſource que dans la clémence & la miſéricorde du Roi (1). » Il lui reprocha ſes liai-
» ſons avec les Ennemis de l'Etat, &
» lui dit qu'elle devoit ſe croire fort
» heureuſe, ſi ſon châtiment étoit
» borné à la permiſſion de ſe bannir
» elle même hors du Royaume ; mais
» que cette grace ne lui ſeroit accor-
» dée qu'après qu'elle auroit ſubi l'in-
» terrogatoire des criminels, & de-
» mandé pardon de ſa déſobéiſſance
» au Roi... Il vint enſuite à ſes in-
» dignes procédés à l'égard de la
» Reine, & lui fit voir qu'elle s'étoit
» expoſée à une ſévere punition,
» pour avoir oſé offenſer, comme
» elle avoit fait, une Princeſſe qui
» étoit ſa Souveraine : à quoi il ajoû-
» ta, qu'on ne la diſpenſeroit pas
» d'aller ſe jetter à ſes pieds, pour

(1) Mémoires de Sully, Liv. 18.

» la prier d'oublier & de lui pardon-
» ner toutes ſes fautes... Il ne l'épar- 1604.
» gna pas davantage ſur la préten-
» due dévotion dans laquelle elle ſe
» retranchoit, pendant qu'elle ne
» craignoit pas de manquer à ſes
» principaux devoirs envers le Roi,
» la Reine & l'Etat. Il lui dit que cet-
» te apparente régularité n'étoit
» qu'une pure grimace, & la lui prou-
» va par le détail qu'il lui fit de ſes
» galanteries, qu'il lui particulariſa
» toutes, pour lui ôter ſon recours
» ordinaire qu'elles n'exiſtoient que
» que dans l'imagination du Roi (2)».
Enfin il lui donna les meilleurs con-ſeils que la prudence put lui ſuggé-rer pour l'engager à prendre un parti convenable dans la conjoncture où elle ſe trouvoit.

Après avoir donné à M. de Roſny tout le tems de parler, elle lui répondit froidement, qu'elle le re-mercioit de ſes avis, & qu'elle pren-droit ſon tems pour y penſer. Il lui

(1) Comme on avoit ſaiſi ſes coffres & ſes papiers, on y avoit trouvé les preuves des reproches que M. de Roſny lui faiſoit.

demanda ce qu'elle desiroit du Roi :
1604. elle répondit qu'elle demandoit qu'il lui fût permis, aussi-bien qu'à son pere, sa mere, son frere & ses enfants d'aller s'établir hors de France : & comme il voulut l'obliger à s'expliquer davantage sur sa retraite hors du Royaume, elle dit qu'elle n'iroit pas chez les Etrangers pour y mourir de faim ; qu'il lui falloit au moins un fonds de terre produisant cent mille livres de rente bien assurées, & que c'étoit encore bien peu de chose après tout ce qu'elle auroit pu se promettre du Roi.

Cependant on travailloit avec chaleur au procès de cette famille. Le Comte d'Auvergne, d'Entragues & sa fille, furent interrogés, plusieurs témoins furent ouis ; &, après un scrupuleux examen des dépositions des témoins, des réponses des accusés, & des pieces qui avoient été produites, le Parlement rendit un Arrêt le premier Fevrier 1605, par lequel Charles de Valois, Comte d'Auvergne, François de Balzac d'Entragues, & Tomas Morgan, convaincus du crime de leze-Majes-

té au premier chef, & de conſpiration contre le Roi & contre l'Etat, 1605.
furent condamnés d'avoir la tête tranchée, & Henriette de Balzac, Marquiſe de Verneuil, à être renfermée dans l'Abbaye de Beaumont-les-Tours, en attendant à ſon égard de plus amples informations.

Le Roi commua la peine de mort ſtatuée contre le Comte d'Auvergne, d'Entragues & Morgan, en une priſon perpétuelle : il leur fit grace de la confiſcation de leurs biens, en les privant ſeulement de leurs Gouvernements & de leurs Charges. Il donna même, quelque tems après, la liberté au ſieur d'Entragues, avec la permiſſion de demeurer dans ſa maiſon de Malesherbes ; mais pour le Comte d'Auvergne, il avoit trop ſouvent & trop indignement trompé le Roi pour qu'il lui laiſſât la liberté. Il reſta dans la Baſtille, d'où Marie de Médicis le fit ſortir environ dix ans après.

A l'égard de la Marquiſe de Verneuil, le lieu de ſa retraite fut auſſi changé. Elle eut la permiſſion d'aller paſſer le tems de ſon plus ample in-

formé dans ſa Terre de Verneuil.
1605. Sept mois s'étant écoulés, ſans que la Juſtice eût acquis de nouvelles preuves contre elle; elle fut déclarée innocente du crime dont elle étoit accuſée.

Ainſi fut terminée cette affaire, qui avoit cauſé tant de chagrins à ce Prince & tant d'embarras. Son amour pour cette femme parut s'éteindre entierement; il n'eut avec elle d'autres liaiſons particulieres que celles que pouvoient occaſionner l'intérêt des enfants qu'il avoit eus d'elle, pour leſquels il conſerva toujours beaucoup d'amitié, comme il faiſoit pour tous ſes enfants naturels.

Fin du troiſieme Volume.
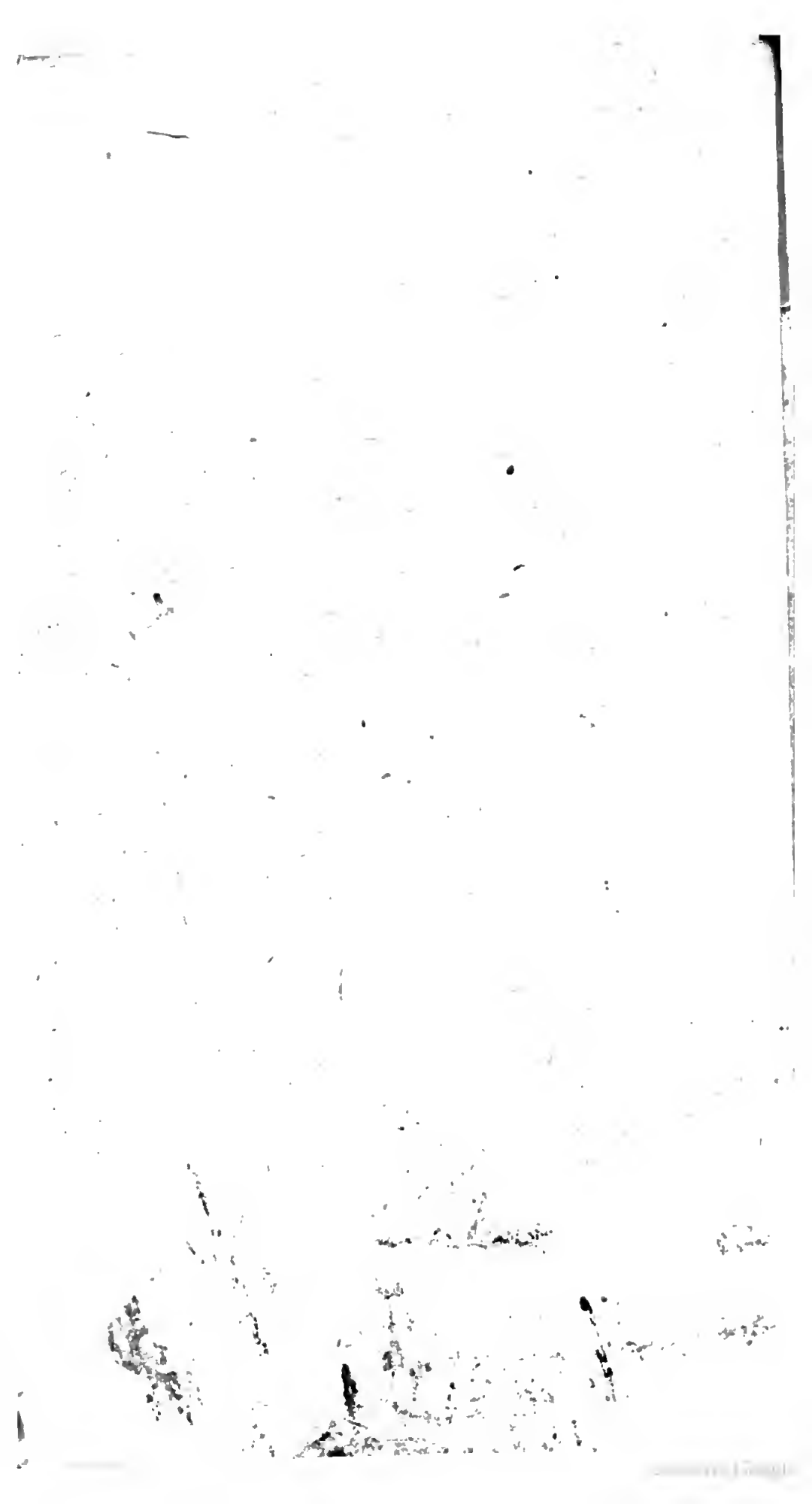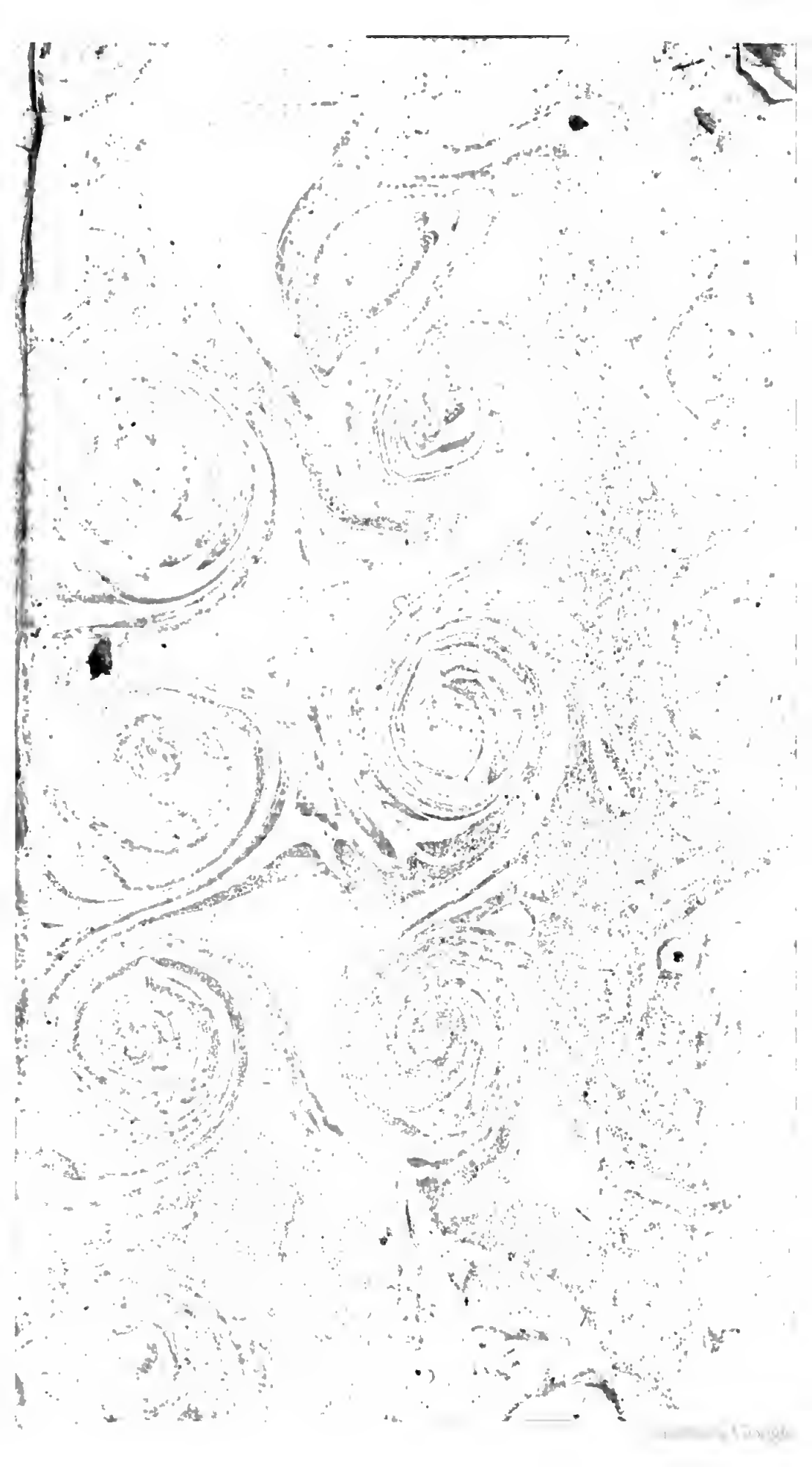
MAG 2023346